



Investment
Managers

AXA IM – Rapport 2024
TFCO / Article 29

Table des matières

Explication de la structure du rapport	3
Bilan de l'année 2024	6
Chiffres clés en 2024	9
1- Notre approche de l'intégration ESG : Cadre d'investissement responsable d'AXA IM	10
1.1 Notre philosophie	10
1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM	11
1.3 Notre offre de produits d'investissement responsable	31
1.4 Nos communications ESG	42
1.5 Notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise	46
2- Nos ressources internes et le renforcement des capacités ESG	54
2.1 Nos ressources humaines	54
2.2 Nos ressources de formation et de renforcement des capacités internes	56
2.3 Nos moyens techniques	58
3- Nos politiques de gouvernance ESG et de rémunération	60
3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	60
3.2 Intégration des facteurs ESG dans la politique de rémunération et les objectifs ESG	62
4- Notre stratégie d'engagement ESG	64
4.1 Engagement, collaboration et escalade	64
4.2 Vote	69
4.3 Engagement en matière de politiques publiques : implication auprès des groupes sectoriels et des décideurs politiques	70
5- Part de nos actifs dans les secteurs et activités liés au développement durable et aux combustibles fossiles	74
5.1 Part verte des activités	74
5.2 Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles	81
6- Notre stratégie climatique	89
6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM	89
6.2 Exclusions : notre politique relative aux risques climatiques	95
6.3 Actionnariat actif	96
6.4 Mise en œuvre de nos objectifs « zéro émission nette »	96
6.5 Indicateurs climatiques prospectifs	105
7- Notre stratégie pour la biodiversité	119
7.5 Estimation de l'empreinte biodiversité du portefeuille d'AXA IM	125
8- Notre processus de gestion des risques ESG	133
8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	133
8.2 Contrôles internes et audits	138
8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière	140
Annexes	145
1. AXA IM en quelques mots	145
2. Liste des initiatives, codes et principes d'AXA IM	145
3. Liste des engagements ESG d'AXA IM	146
4. Réflexions d'AXA IM : sélection de travaux de recherche et de publications concernant l'IR en 2024	149
5. Enquêtes sur le secteur	151
6. Tableau de correspondance avec le décret d'application de l'article 29 et les recommandations de la TCFD	152
7. Liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR	158
8. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité AXA IM Paris + AXA REIM SGP	159

Explication de la structure du rapport

Le présent rapport vise à répondre aux exigences réglementaires définies par l'article 29 de la Loi française Énergie-Climat de 2019 et à son décret d'application¹, à mettre en œuvre les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat) et à fournir un aperçu complet de l'approche d'AXA IM en matière de durabilité et d'investissement responsable (IR).

En outre, le rapport aborde certaines des exigences de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong concernant la gestion et la communication des risques liés au climat par les gérants de fonds. En ce qui concerne les récentes exigences de *reporting* climatique de la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni, bien que le rapport couvre une partie des exigences d'information, une publication dédiée est disponible sur le site Internet d'AXA IM UK².

Le rapport suit la structure du décret d'application de l'article 29 de la Loi française, tel que demandé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), comme suit :

1. L'approche générale de l'entité en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
2. Les ressources et actions internes déployées par l'entité dédiée à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la stratégie d'investissement ;
3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité ;
4. Stratégie d'engagement de l'entité auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion ;
5. Part des actifs dans les secteurs et activités durables et fossiles ;
6. Stratégie climatique et alignement sur les objectifs climatiques à long terme tels que définis par l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;
7. Stratégie de biodiversité et alignement sur les objectifs de biodiversité à long terme définis par la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies ;
8. Intégration des critères ESG dans la gestion des risques ;
9. Liste des produits financiers visés à l'article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR.

Les exigences réglementaires françaises, agissant comme un ensemble complémentaire d'exigences d'information du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR, en anglais) en France, figurent parmi les exigences de publication d'informations non financières les plus avancées en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En plus de couvrir les principales caractéristiques des recommandations de la TCFD en matière de changement climatique, les règles françaises couvrent également les obligations d'information sur diverses questions ESG, notamment en ce qui concerne les incidences, les risques et les opportunités liés à la biodiversité, les politiques d'engagement et d'actionnariat actif, ainsi que l'intégration des critères ESG dans les pratiques de gouvernance.

¹ Voir plus sur Legifrance (en français uniquement) : [Décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decree/2021/5/27/2021-663)

² Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet d'AXA IM UK : [Nos politiques et rapports | AXA IM UK \(axa-im.co.uk\)](https://www.axa-im.co.uk/nos-politiques-et-rapports)

Tous les indicateurs clés de performance (ICP) ESG indiqués dans le rapport sont basés sur les participations mondiales à fin 2023 et 2024 gérées par **AXA IM Paris**, **AXA REIM SGP** et **AXA IM Prime**, et couvrent trois des quatre principales unités opérationnelles d'AXA IM, AXA IM Core, AXA IM Alts et AXA IM Prime (voir graphique ci-dessous pour en savoir plus sur les unités opérationnelles d'AXA IM), réparties par principale classe d'actifs, à l'exception i) des progrès mesurés par rapport aux objectifs de zéro émission nette d'AXA IM, ii) de nos expositions aux combustibles fossiles dans les actifs alternatifs et autres actifs du marché privé qui sont mesurées dans toutes les entités d'AXA IM et iii) de tous les autres ICP déclarés par AXA IM Alts Alternative Credit (scores ESG et intensité carbone moyenne pondérée – *Weighted average carbon intensity*, WACI en anglais – en plus de l'exposition aux combustibles fossiles). Il comprend des fonds ouverts ainsi que des fonds dédiés et des mandats gérés par les entités respectives d'AXA IM :

- AXA REIM SGP : les investissements d'AXA IM en actifs réels, dont les chiffres correspondent presque entièrement à ceux indiqués à la suite dans le présent rapport concernant les actifs immobiliers et d'infrastructures ;
- AXA IM Prime : les investissements d'AXA IM en actifs privés et alternatifs, dont les chiffres correspondent à ceux indiqués concernant les actifs privés ;
- AXA IM Paris : un ensemble plus hétérogène d'investissements d'AXA IM, comprenant :
 - o les actifs traditionnels gérés par AXA IM Core ;
 - o Les actifs réels et le crédit alternatif sont gérés par AXA IM Alts, y compris certains actifs immobiliers cotés et investissements dans le capital naturel et à impact.

Ce rapport couvre AXA IM Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime en tant qu'organisation unique. Les approches définies au sein d'AXA IM visent à être cohérentes et harmonisées, lorsque cela est possible, dans toutes les unités opérationnelles, tout en tenant compte des spécificités de chaque entité et classe d'actifs.

Comme pour l'exercice 2024, AXA IM Select France³ et CAPZA publient des rapports distincts au sens de l'article 29, qui sont disponibles sur leurs sites internet respectifs.

³ AXA IM Select, la quatrième unité opérationnelle d'AXA IM, est le multi-gestionnaire d'investissement spécialisé d'AXA IM, qui regroupe AXA IM Select France – filiale à 100 % d'AXA France – au service de l'ensemble des clients particuliers du Groupe AXA au travers de fonds ouverts actifs, de financements structurés, de fonds dédiés et de conseils financiers.

1994

Date de fondation

879 Mds€^{1 2}

d'encours sous gestion

3,004

collaborateurs

24

bureaux

AXA IM Core 518 Mds€
d'encours sous gestion**Produits obligataires**

Haut rendement
Crédit Investment Grade
Inflation
Marchés émergents
Obligations souveraines
Marchés monétaires

Actions

Monde, régions et pays
Thématiques
Durables et à impact

Multi-Asset

Résultat ciblé
(croissance du capital,
préservation du capital,
génération de revenus,
inflation, impact, ETF, gestion
indicielle)

AXA IM Alts 186 Mds€
d'encours sous gestion**Immobilier**

Real Estate Equity (immobilier)
Dettes immobilière commerciale
Private Equity immobilier

Crédit alternatif

Secured and Structured Finance
Solutions de capital bancaire et
finance spécialisée
Prêts syndiqués à large chelle
Prêt direct

Infrastructure

Infrastructure Equity
Dettes d'infrastructure

Private Equity LBO

Private Equity de marché
intermédiaire

Capital naturel et

investissement à impact
Private Equity d'impact
Capital naturel

AXA IM Prime 39 Mds€
d'encours sous gestion**Actifs privés**

Private equity
Capital infrastructure
Dettes privées
Financement sur VL
Participations dans des GP

Stratégies alternatives liquides

Fonds spéculatifs

Solutions

CIO externalisé
Mandat multi-actifs privés

AXA IM Select 35 Mds€
d'encours sous gestion**Multi-gérants**

Fonds de fonds
Conseil en investissement
Gestion de portefeuilles
discrétionnaires
Solutions de protection
individualisées
Supervision UC

Source : données AXA IM au 31/12/2024. Les actifs sous gestion peuvent être arrondis. (1) Les coentreprises et entités liées représentent 101 milliards d'euros au 31/12/2024. (2) Le total des actifs sous gestion d'AXA IM inclut la contribution d'AXA IM Select et d'AXA IM Prime, nette des éliminations intragroupes. Les actifs d'AXA IM Alts comprennent également environ 6,5 milliards d'euros gérés par sa filiale de dette privée CAPZA.

Bilan de l'année 2024

Préserver notre leadership ESG dans un contexte géopolitique en évolution

L'année 2024 a été marquée par un paysage géopolitique en constante évolution, continuant de mettre en évidence les liens potentiels entre les risques et opportunités ESG et la performance financière au fil du temps, avec des événements climatiques plus fréquents et des défis clés en matière de durabilité de plus en plus interconnectés. Tout au long de l'année, et dans un contexte plus complexe sur les questions ESG dans certains pays⁴, nous sommes restés déterminés à déployer avec succès notre stratégie IR et à atteindre les objectifs associés, avec l'ambition de répondre aux besoins de nos clients comme priorité absolue. Dans cette perspective, nous avons continué à développer des méthodologies de notation ESG, d'investissement durable SFDR et de décarbonation en 2024, en particulier pour les classes d'actifs alternatives, afin de nous assurer que ces méthodologies sont fondées sur la science, robustes, cohérentes et utilisables à des fins de gestion de portefeuille.

S'agissant de nos engagements climatiques, la part des encours sous gestion couverte par les objectifs « zéro émission nette » (c'est-à-dire gérés conformément à une trajectoire « zéro émission nette » à l'horizon 2050)⁵ a encore augmenté, passant de 65 % à fin 2023 à **68 %** à fin 2024 (coentreprises comprises)⁶, une augmentation qui n'est toutefois due qu'à des évolutions de l'allocation d'actifs mondiale. **De nouveaux objectifs « zéro émission nette » pour le capital et la dette d'infrastructures d'AXA IM Alts** ont également été fixés et sont présentés dans ce rapport (voir sections 6.1 et 6.4). Ils seront mis en œuvre à partir de 2025⁷. Sur le front de la biodiversité, dans le cadre de notre engagement volontaire en tant que signataire de l'engagement Finance for Biodiversity (FfB)⁸, nous avons récemment structuré les premiers objectifs en application des recommandations communiquées par la FfB Foundation sur la fixation d'objectifs en matière de nature pour les gestionnaires d'actifs (voir section 7.1).

L'actionnariat actif est un autre élément clé du cadre IR d'AXA IM. L'atténuation du changement climatique est restée notre principal thème d'engagement. L'essor des engagements sur la biodiversité et le capital naturel et la gouvernance d'entreprise que nous avons connu l'année précédente s'est également poursuivi en 2024. Nous poursuivons également nos efforts sur de nombreux autres sujets sociaux, tels que les droits de l'homme, le capital humain et la santé publique, en continuant à discuter de leur prise en compte dans la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons. Ce phénomène reflète la tendance à l'intégration des critères ESG dans les organisations et les activités commerciales des entreprises à mesure qu'elles mettent en œuvre des stratégies ESG réellement efficaces⁹. Début 2024,

⁴ À noter également que, à la date de publication du Rapport et depuis début 2025, l'initiative Net Zero Asset Managers (« NZAM ») a interrompu ses opérations pour revoir sa déclaration d'engagement. Elle a par la suite suspendu les activités de suivi de la mise en œuvre et du *reporting* des signataires. Elle a déclaré procéder à un examen de l'initiative afin de s'assurer qu'elle reste « adaptée au nouveau contexte mondial », à la suite des récents développements aux États-Unis et des différentes attentes réglementaires et des clients dans les juridictions respectives des investisseurs. De plus amples informations sont disponibles sur son site internet : [Signatories – The Net Zero Asset Managers initiative](#)

⁵ [Our Road to Net Zero | Sustainability | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

⁶ Hors coentreprises, le taux de couverture est d'environ 77 % à fin 2024.

⁷ Si l'on inclut le capital et la dette d'infrastructures en propriété directe couverts par les objectifs « zéro émission nette » récemment fixés, le taux de couverture de nos actifs sous gestion totaux gérés conformément à une trajectoire zéro émission nette a atteint environ 70 % à fin 2024, coentreprises comprises (environ 79 % hors coentreprises).

⁸ [Page d'accueil – Finance for Biodiversity Foundation](#)

⁹ Voir le Rapport d'actionnariat actif d'AXA IM 2024 pour plus d'informations : [Stewardship 2024: Navigating an evolving landscape of interconnected risks | AXA IM Corporate](#)

nous avons également annoncé trois principales mises à jour de notre Politique de gouvernance d'entreprise et de vote afin de renforcer encore les attentes ESG. Ces mises à jour portaient sur : i) la possibilité de voter contre les entreprises les plus émettrices qui ne rendent pas compte de manière appropriée de leurs activités de *lobbying* climatique, ii) la prise en compte de davantage de salariés pour les propositions de rémunération des dirigeants et iii) l'opposition aux amendements aux statuts visant à introduire un format d'AGA 100 % virtuelle.

En 2024, **les exclusions liées à la culture et à la production du tabac ont été converties en une nouvelle politique d'exclusion sectorielle IR distincte**. Elle s'applique ainsi à l'ensemble des actifs d'AXA IM avec des exclusions IR, et non plus seulement aux produits financiers qui promeuvent les caractéristiques ESG ou qui ont pour objectif d'investir durablement (c'est-à-dire les fonds articles 8 et 9 du SFDR, y compris notre gamme de fonds durables/ACT et nos investissements à impact), comme c'était le cas auparavant.

Renforcer l'innovation produit ESG dans les classes d'actifs traditionnels

Au niveau des produits, nous nous sommes encore appuyés sur notre longue expérience de l'IR et sur l'intérêt croissant de nos clients pour continuer de développer et de renforcer notre offre de fonds IR. En 2024, nous avons continué à faire évoluer notre offre de fonds durables, notamment en élargissant notre gamme de fonds indiciels cotés (ETF) avec de nouveaux **fonds ETF alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris (Paris Aligned Benchmark – PAB)** et un autre fonds ayant un objectif de transition carbone. Outre les nouveaux lancements, nous avons adapté notre offre de fonds IR aux nouveaux développements réglementaires et en matière de labels durables. Pour ce faire, nous avons notamment mis en œuvre les **nouveaux référentiels des labels ISR et Towards Sustainability** pour nos fonds labellisés, en préparant le premier lot de fonds aux **orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) sur la dénomination des fonds** et en envisageant l'application des **exigences en matière de divulgation d'informations sur la durabilité (Sustainable Disclosure Requirement – SDR)** à plusieurs fonds domiciliés au Royaume-Uni.

AXA IM reste déterminée à apporter de la transparence sur l'intégration des critères ESG au niveau des fonds. Afin de répondre aux besoins de nos clients en matière de *reporting* ESG, qui demandaient à ce qu'il soit plus complet et enrichi, nous avons également mis en œuvre, au cours de l'année, plusieurs améliorations de nos rapports ESG, d'engagement et de vote au niveau des fonds.

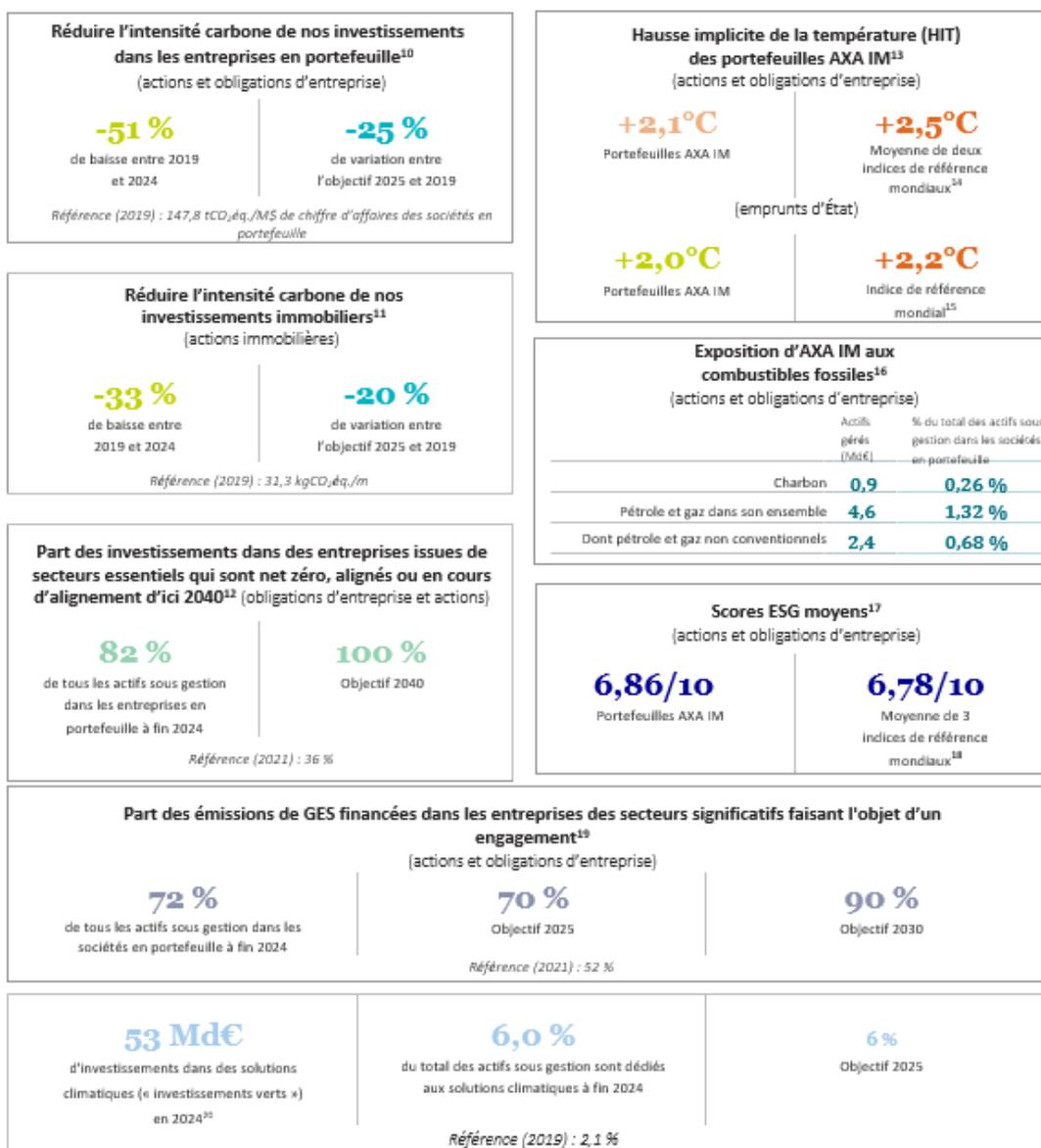
Mettre en œuvre et contribuer à façonner des politiques efficaces en matière de finance durable

L'année **2024** s'est révélée être une nouvelle année marquée par l'entrée en vigueur de nouvelles exigences dans le cadre des récentes évolutions de la politique de finance durable, qui ont continué à mobiliser les équipes d'AXA IM, avec les premières publications sur l'**alignement sur la Taxonomie de l'UE au niveau des entités et pour les fonds avec les engagements associés**, mais aussi la préparation de nouvelles publications au niveau des fonds et des entités en vertu des SDR au Royaume-Uni.

L'introduction d'importantes politiques de finance durable ces dernières années a posé certains défis de mise en œuvre, notamment des problèmes de clarté et d'accessibilité des réglementations elles-mêmes. Nous estimons que les questions de clarté et d'accessibilité doivent être abordées de manière ordonnée, en tenant compte des impacts sur les différentes parties prenantes de la chaîne de valeur de la finance durable, ainsi que des défis d'interopérabilité auxquels sont confrontés les investisseurs mondiaux et diversifiés. Cela est essentiel pour s'assurer que ces informations ne créent pas de charge de *reporting* inutile et soutenir la prise de décision des parties prenantes de la chaîne de valeur de la finance durable, comme prévu initialement. Nous sommes également d'avis que ces politiques devraient s'accompagner de

politiques appropriées relatives à l'économie réelle, pour permettre une transition efficace dans le monde réel vers des pratiques plus durables, conformes aux objectifs de l'Accord de Paris. C'est pourquoi, en 2024, nous avons continué à concentrer nos efforts de plaidoyer politique sur la proposition de solutions visant à améliorer la clarté et l'accessibilité de ces politiques afin qu'elles atteignent les objectifs visés.

Chiffres clés en 2024



¹⁰ Scopes 1 et 2 uniquement.

¹¹ Idem.

¹² Y compris les émetteurs classés en « bleu foncé » (zéro émission nette), « bleu » (aligné sur une trajectoire « zéro émission nette ») et « bleu clair » (aligné sur une trajectoire « zéro émission nette » à l'horizon 2040) conformément au code couleur climatique d'AXA IM décrit dans le rapport (voir section 6.4) et sur la base du Cadre d'investissement « zéro émission nette » (NZIF) V1.0.

¹³ La HIT (ou ITR en anglais) représente le degré d'alignement des portefeuilles sur les objectifs de température mondiale, en estimant l'augmentation de la température mondiale d'ici 2100. Pour les actions cotées et les obligations d'entreprise, le modèle MSCI ITR est utilisé. Pour les obligations souveraines, il s'agit du modèle CLAIM de Beyond Ratings.

¹⁴ Les deux indices de référence mondiaux cotés utilisés à des fins de comparaison sont le MSCI All Country World Index (ACWI) et l'ICE BofA Global Broad Market Corporate (utilisation d'une moyenne équipondérée).

¹⁵ L'indice de référence souverain mondial utilisé à des fins de comparaison est le JP Morgan GBI Global Govies.

¹⁶ L'exposition d'AXA IM aux activités liées aux combustibles fossiles s'appuie sur les bases de données de S&P Trucost et Urgewald. Elle représente l'ensemble de notre exposition à tout émetteur dont les revenus (>0 \$) proviennent de ces activités.

¹⁷ Les notations ESG des actifs traditionnels sont calculées sur la base du modèle de notation ESG de MSCI, conjointement à une analyse qualitative d'AXA IM.

¹⁸ Les trois indices de référence mondiaux cotés utilisés à des fins de comparaison sont le MSCI All Country World Index (ACWI), l'ICE BofA Global Broad Market Corporate et le JP Morgan GBI Global Govies (utilisation d'une moyenne équipondérée).

¹⁹ Les activités d'engagement menées directement par AXA IM sont comptabilisées pour les deux années d'engagement précédentes, ainsi que les émissions soumises à un engagement collaboratif initié par Climate Action 100+, conformément à la version V1.0 du NZIF.

²⁰ D'après la définition des investissements verts d'AXA IM, telle que décrite dans ce rapport (voir la section 5.1 pour en savoir plus).

1- Notre approche de l'intégration ESG : Cadre d'investissement responsable d'AXA IM

1.1 Notre philosophie

Impliquée dans l'investissement responsable depuis plus de 20 ans, AXA IM est activement engagée dans l'intégration progressive des facteurs ESG dans chaque domaine d'expertise de gestion, ainsi que dans le développement d'une large gamme de produits d'investissement responsable et à impact.

Selon nous, les facteurs ESG doivent influencer non seulement la gestion de nos portefeuilles d'investissement à travers les classes d'actifs, les secteurs, les entreprises et les régions, mais également les intérêts de nos clients et des autres parties prenantes.

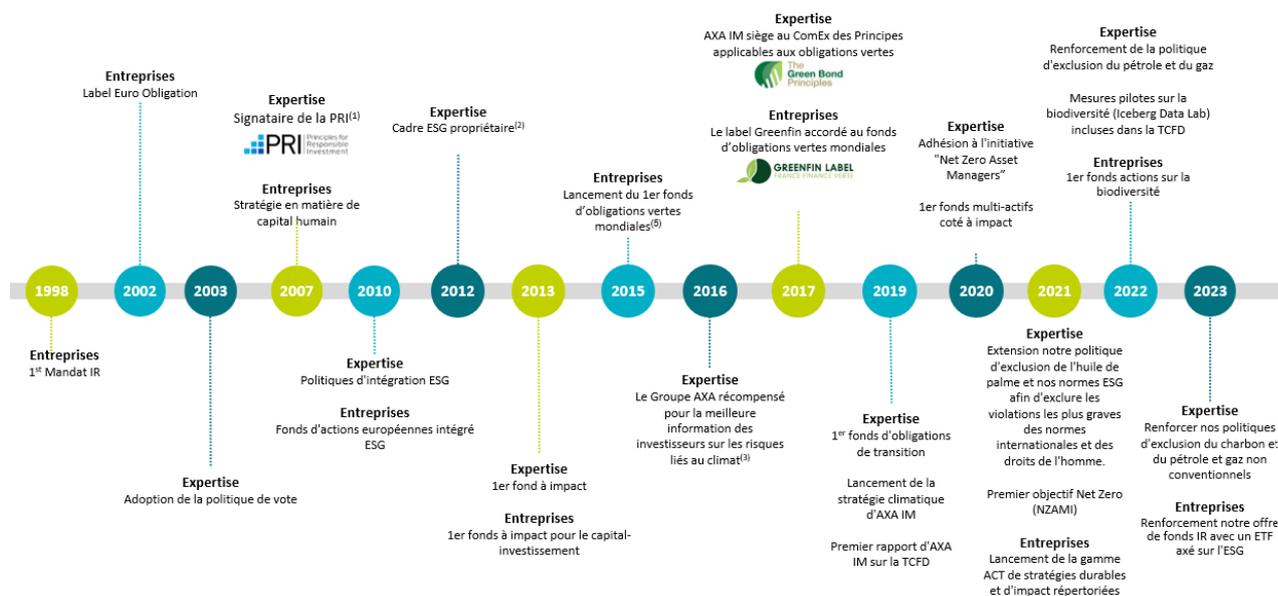
Notre philosophie d'investissement repose sur la conviction que les problématiques de croissance durable constituent un enjeu majeur des années à venir. Nous pensons que l'association de « facteurs non financiers » clés avec les critères financiers classiques nous permettra de constituer des portefeuilles plus stables et plus performants sur le long terme. L'approche extra-financière est en effet devenue nécessaire, et ce à plusieurs titres :

- Elle est déterminante pour éliminer les sociétés et les investissements exposant les portefeuilles à des risques ESG élevés, ce qui affecterait à terme la performance financière ;
- Elle se concentre sur les entreprises et les investissements qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques sur le plan de la gestion de leurs impacts environnementaux, de la gouvernance et des pratiques sociales et qui, par leur comportement responsable, nous semblent mieux armés pour répondre aux grands défis de l'avenir ;
- Elle est susceptible de favoriser une amélioration de la performance, grâce à un dialogue actif avec les entreprises sur la gestion des préoccupations ESG concernant les investissements, et de limiter l'exposition de nos clients au risque de réputation.

Le cadre, les politiques et les processus d'IR d'AXA IM sont conçus pour prendre en compte ces deux impacts, à des degrés divers selon le niveau d'intégration de nos produits – conformément aux principes du règlement SFDR de l'UE.



Source : AXA IM, 2024.



Source : AXA IM, au 20.05.25. (1) Principe pour l'investissement responsable ; (2) Plateforme IR interne ; (3) Décernée par le ministère de l'Environnement en 2016 ; (4) Lancé fin 2015 à la suite de la COP21 par le ministère de la Transition écologique, le label Greenfin permet de respecter et de remplir l'engagement d'un fonds en faveur du financement de l'économie verte ; (5) Avant août 2018, le nom de la stratégie d'investissement était Planet Bonds.

1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM

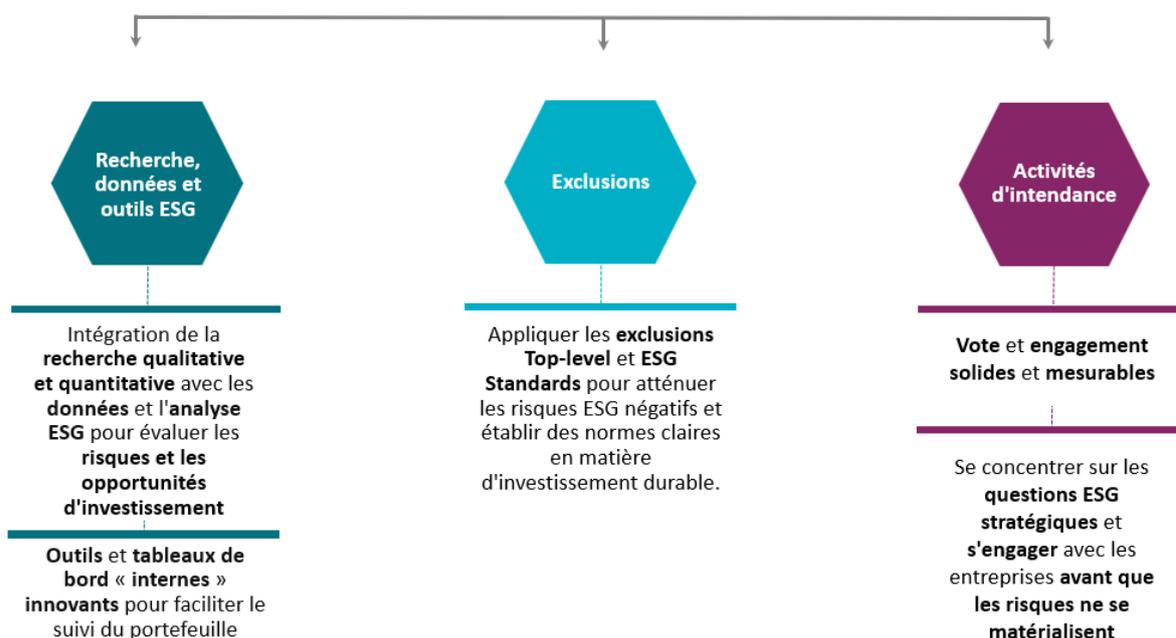
AXA IM est un investisseur responsable axé sur le long terme, qui vise à générer des performances durables pour ses clients. Nous poursuivons cet objectif par le biais de recherches approfondies, de solides analyses de données et d'une construction de portefeuilles visant à optimiser les facteurs financiers et non financiers. Notre processus d'investissement reflète notre conviction profonde selon laquelle l'accent mis sur la durabilité permet d'obtenir de solides performances économiques et financières à long terme.

Notre approche d'IR repose sur **trois piliers** :

1. [La recherche ESG quantitative et qualitative](#) ;
2. [Des politiques d'exclusion normatives et sectorielles](#) ;
3. [Une stratégie d'actionnariat actif.](#)

Notre **recherche ESG quantitative et qualitative** nous aide à mieux comprendre l'importance relative des enjeux ESG aux niveaux des secteurs, des entreprises et des pays. Ces recherches alimentent nos stratégies d'intégration et d'exclusion ESG en identifiant les actifs susceptibles d'être exposés à des risques ESG pouvant avoir un effet préjudiciable et irréversible sur la performance de nos portefeuilles, ainsi que sur la durabilité mondiale à long terme. Nos **exclusions normatives et sectorielles** définissent les lignes à ne pas franchir et envoient un message clair aux entreprises et, le cas échéant, aux émetteurs souverains sur ce que nous considérons comme inacceptable sur le plan ESG. En ce qui concerne les actifs auxquels nous restons exposés, nous appliquons nos stratégies de vote et d'engagement avec l'objectif d'accompagner les émetteurs dans leur processus de transition. En ce qui concerne plus précisément les engagements assortis d'objectifs, notre **stratégie d'actionnariat actif** nous amène à définir des objectifs significatifs qui sont clairement communiqués à la direction de l'émetteur en engageant des dialogues. Nous organisons ensuite des réunions avec ces émetteurs afin de vérifier et d'évaluer leurs progrès en matière d'ESG et nous votons avec conviction ou, le cas échéant, nous appliquons d'autres techniques d'escalade. En cas d'échec grave des actions d'engagement (par exemple, lorsque les engagements pris par les entreprises en

portefeuille – ou les progrès convenus – n’ont pas été respectés), ce processus peut aboutir à un désinvestissement.



Source : AXA IM, 2024.

La recherche ESG quantitative et qualitative

Méthodologies de notation ESG

Nos méthodologies de notation ESG aident les gérants de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d’investissement en évaluant la performance ESG de nos actifs. Ces méthodologies reposent sur les données communiquées par les entreprises, qui sont encore hétérogènes en raison de l’absence de normes mondiales obligatoires en matière de *reporting* sur le développement durable. Autrement dit, ces données doivent donc être utilisées avec prudence. Via nos efforts de sensibilisation, nous soutenons l’évolution en cours concernant le *reporting* en matière de durabilité, au niveau de l’UE avec la nouvelle directive CSRD et au niveau mondial avec le travail de l’ISSB. Nous préconisons en particulier l’intégration proportionnée du concept de « double matérialité » (double importance relative) et une interopérabilité efficace entre les différentes normes de durabilité actuellement en cours d’élaboration. L’un des défis auxquels sont confrontés les gestionnaires d’investissement lorsqu’ils intègrent les risques de durabilité ou les PIN dans leur processus d’investissement est la disponibilité limitée des données pertinentes à cette fin : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs, les entreprises en portefeuille ou les locataires ou, lorsqu’elles le sont, peuvent être incomplètes ou suivre différentes méthodologies. La plupart des informations utilisées pour établir les listes d’exclusions ou déterminer les facteurs ESG se basent sur des données historiques, qui peuvent ne pas être complètes ou exactes ou ne pas refléter pleinement la performance ou les risques ESG futurs des investissements.

Les méthodologies des politiques d’exclusions et de notation ESG appliquées par AXA IM sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des changements dans la disponibilité des données, des méthodologies utilisées par les émetteurs ou des différents cadres spécifiques pour publier des

informations ESG, mais rien ne garantit que ces méthodologies ESG réussiront à capter tous les facteurs ESG.

Pour les **classes d'actifs traditionnels (c.-à-d., les émetteurs privés et souverains)** gérées par AXA IM Core :

- AXA IM a mis en place des méthodologies de notation pour noter les émetteurs à l'aune de critères ESG, en faveur d'un modèle de notation ESG à fournisseur unique, couplé à une superposition de l'analyse propre à AXA IM. Baptisée Q² (Qual and Quant) cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue, ainsi qu'une analyse fondamentale affinée et fournit une note structurée. En utilisant le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, la méthodologie Q² permet d'augmenter la couverture fournie par MSCI. Ainsi, lorsque MSCI ne fournit pas de notation pour un émetteur, les analystes ESG d'AXA IM effectuent une analyse ESG fondamentale documentée, qui se traduit par une notation ESG quantitative suivant la méthodologie d'agrégation des piliers de MSCI et la normalisation des notations – ces notations ESG améliorant la couverture sont appelées « Qual » + « Quant ». Lorsque MSCI couvre un émetteur, mais que les analystes ESG d'AXA IM ne sont pas d'accord avec l'évaluation ESG de MSCI (par exemple, quand l'évaluation repose sur des données limitées et/ou obsolètes), une analyse ESG fondamentale documentée peut être soumise au Comité d'engagement et de suivi ESG, présidé par le responsable de la recherche d'AXA IM. Si ce comité valide l'analyse, celle-ci se traduit par une notation ESG quantitative qui remplace la notation MSCI préexistante.
- Dans la méthodologie appliquée pour les entreprises, la gravité des controverses est évaluée et suivie en permanence par MSCI dans son modèle pour faire en sorte que les risques les plus significatifs soient reflétés dans le score ESG final. Les controverses de grande gravité entraîneront des baisses importantes des scores des sous-facteurs et, en fin de compte, des scores ESG.
- Les données utilisées dans ces méthodologies comprennent les émissions de gaz à effet de serre (GES), le stress hydrique, la santé et la sécurité au travail, les normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, l'éthique des affaires, le risque lié à la sécurité énergétique et le bien-être. AXA IM note les émetteurs selon des critères ESG (obligations d'entreprise et souveraines) basés sur des données quantitatives et/ou une évaluation qualitative issue de la recherche interne et externe.
- Ces scores ESG offrent une vision standardisée et holistique de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG et permettent à la fois de promouvoir les facteurs environnementaux et sociaux et d'intégrer davantage les risques et opportunités ESG dans les décisions d'investissement.

Pour les **classes d'actifs alternatives** gérées par AXA IM Alts, un ensemble spécifique de méthodologies a été élaboré à l'aide d'évaluations quantitatives et qualitatives pour les différentes classes d'actifs où nous sommes souvent confrontés à un manque important de données fiables, accessibles et pertinentes sur de nombreux marchés. Cela inclut notamment (i) l'évaluation des risques de durabilité dans toutes les classes d'actifs par le biais de la *due diligence* ESG et/ou (ii) l'utilisation de méthodologies ESG exclusives (y compris la notation ESG ou le suivi des facteurs ESG). Ces méthodologies évaluent les facteurs ESG des pays, des contreparties et des actifs/projets. Dans de nombreux cas, ces méthodologies ne constituent qu'une partie d'une évaluation plus large des risques de durabilité pour un investissement donné. Plus précisément :

- Pour les **biens immobiliers directs** : la méthodologie de notation ESG est un outil propriétaire, développé en 2016 et régulièrement mis à jour pour être en conformité avec les exigences de la réglementation et des référentiels sectoriels tels que la certification BRE Environmental Assessment Method (BREEAM) In-Use et le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB), afin d'intégrer les

attentes des principales parties prenantes et de garantir la cohérence des actions menées au niveau des actifs. L'évaluation est liée à la performance d'un immeuble sur une période définie et prend donc en compte les critères qui peuvent être mesurés au niveau de l'actif. Tous les piliers E, S et G sont liées au bâtiment lui-même ou à son mode de gestion et sont définis pour permettre l'évaluation de tout type d'actif immobilier physique, quelle que soit sa classe d'actifs (résidentiel, bureaux, hôtel, etc.). Une première évaluation est effectuée au cours du processus d'acquisition, afin d'intégrer les critères ESG dans la souscription des actifs, puis est mise à jour chaque année afin de suivre l'impact de notre gestion active ;

- Pour la **dette immobilière commerciale (CRE) et la dette d'infrastructures** : les critères ESG sont pris en compte dans le processus de *due diligence* et le processus du comité d'investissement. Une méthodologie exclusive de notation spécifique à ces classes d'actifs a été développée en 2017 afin d'attribuer un score ESG, avec différents ensembles d'indicateurs et d'évaluations pour chaque classe d'actifs. Les deux méthodologies de notation ont été améliorées en 2023, afin de refléter l'évolution des risques et de prendre en compte les indicateurs ESG les plus pertinents pour la classe d'actifs, de mieux s'aligner sur les meilleures normes du marché et d'étendre la prise en compte des critères extra-financiers à l'ensemble du cycle d'investissement, de la sélection de l'univers d'investissement à la phase de *due diligence*, et ce tout au long de la période de détention.
- Pour le **capital d'infrastructure** : une méthodologie de notation ESG propriétaire des investissements sous-jacents du portefeuille Capital d'infrastructure a été développée en 2021, puis mise à jour en 2024. Elle permet d'aboutir à une évaluation objective de la performance ESG des entreprises d'infrastructure et d'améliorer la gestion des risques ESG. La notation est calculée en intégrant un ensemble complet de facteurs ESG importants aux yeux des investisseurs en capital d'infrastructure, en mettant fortement l'accent sur l'approche du risque de double matérialité. Les risques au niveau de l'entreprise en portefeuille sont évalués, dans la perspective d'une gestion rigoureuse des risques couvrant chacune des étapes, de l'identification des risques ESG à leur divulgation, en passant par l'évaluation, l'atténuation et le suivi.
- Pour les **prêts à effet de levier et la dette privée** : pour les nouveaux prêts et obligations émis par des entreprises qui ne sont pas notées par la méthodologie précédente, une autre méthodologie de notation est mise en place, fondée sur le fournisseur de données Ethifinance. En 2023, la méthodologie a été revue pour intégrer la solution ESGx d'Octus FinDox. Pour tous les autres titres d'entreprise, nous appliquons la même méthodologie que pour les classes d'actifs traditionnelles.
- Pour les **autres classes d'actifs alternatives (c.-à-d., titres de créance garantis par des prêts (CLO), titres adossés à des actifs (ABS), prêts hypothécaires, prêts non performants (NPL), titres liés à l'assurance (ILS) et RegCap)** : des méthodologies de notation ESG exclusives capturant leurs spécificités au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs et d'une évaluation associée ont été développées en 2021.

Pour les **autres classes d'actifs privées**, comme pour les **fonds de fonds** gérés par AXA IM Prime, une méthodologie dédiée a été développée et s'appuie sur les cadres sectoriels pertinents tels que les PRI des Nations Unies, Invest Europe et le règlement SFDR pour les investissements dans les fonds primaires. L'évaluation ESG repose sur les réponses apportées par le gérant de fonds à un questionnaire ESG divisé en deux parties :

- i) le gérant de fonds en tant qu'entreprise (responsabilité de l'entreprise), qui évalue la gouvernance et la politique ESG de l'entreprise, ainsi que les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance spécifiques ;

- ii) le fonds spécifique dans lequel l'investissement est réalisé (responsabilité du fonds), qui évalue l'intégration des critères ESG dans le cycle d'investissement (pré-investissement, actionnariat, transparence).

Un score ESG distinct est calculé à chaque niveau et classé de 1 à 10. Le résultat de l'évaluation ESG est triple en garantissant la conformité de l'investissement avec i) les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM, ii) les critères ESG minimaux et iii) le score ESG minimum (au niveau de l'entreprise et du fonds). Une approche spécifique avec des questionnaires distincts a été développée pour les investissements secondaires et les co-investissements afin de tenir compte des spécificités de ces investissements. Pour tous les investissements, l'évaluation ESG est réalisée avant l'investissement et mise à jour annuellement au cours de la détention.

Dans l'ensemble, à travers nos différentes classes d'actifs, certaines de nos stratégies appliquent des critères contraignants liés à la notation ESG. Ces critères sont décrits dans la documentation légale associée.

Toutes les méthodologies ESG par classe d'actifs sont couvertes dans le **Manuel des méthodologies ESG d'AXA IM**, disponible sur le site Internet d'AXA IM : [Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM Corporate](#)

Mises à jour de 2024

En 2024, nous avons continué à renforcer notre cadre ESG en y ajoutant les outils suivants pour AXA IM Alts et AXA IM Prime :

- Pour AXA IM Alts :
 - o Pour les actions immobilières : au terme d'une période de stabilisation en vue d'une intégration adéquate par les équipes d'investissement, une mise à jour a été effectuée en 2024, en s'appuyant sur l'amélioration de la maturité des données ESG, en s'adaptant à l'évolution du paysage de l'IR et des priorités internes, en utilisant les commentaires pour améliorer la cohérence des notations et en tenant mieux compte des spécificités des pays hors UE. Une analyse d'impact a révélé, dans l'ensemble, un effet négatif limité sur les scores ESG, tout en améliorant significativement la méthodologie globale avec cette mise à jour de la méthodologie de notation, qui entrera en vigueur à partir de 2025 ;
 - o Pour les sociétés de plateformes immobilières : une nouvelle méthodologie de notation ESG a été définie fin 2024, inspirée de la méthodologie existante de notation des actions immobilières et de la dette immobilière commerciale (et respectant le même équilibre/poids entre les facteurs E, S et G que ces deux actifs, mais en ajustant des critères pour tenir compte des spécificités des plateformes immobilières) ;
 - o Pour la dette immobilière commerciale : une nouvelle méthodologie d'investissement durable (IS)²¹ du SFDR, qui est presque entièrement alignée sur l'approche IS existante définie pour les actions immobilières ;
 - o Pour le capital d'infrastructure : une méthodologie de notation ESG affinée a été définie fin 2024, de même que pour la plateforme d'investissement en capital d'infrastructure, afin de renforcer son intégration ESG avec un système plus complet, mieux aligné sur la

²¹ Conformément à la définition de l'article 2, paragraphe 17), du règlement SFDR (UE) 2019/2088 : [Règlement – 2019/2088 – FR – sfd – EUR-Lex](#)

réglementation ESG et les normes du secteur, qui peut être clairement expliqué aux investisseurs, qui soutient la fixation d'objectifs ESG concrets, l'identification d'opportunités et le suivi cohérent de la performance des ICP des entreprises en portefeuille, mais aussi qui est aligné sur la méthodologie de notation ESG de la dette d'infrastructure et les meilleures pratiques des pairs ;

- Pour AXA IM Prime :

- o Pour les investissements primaires, secondaires et co-investissements : les méthodologies IS et PIN SFDR ont été définies.

Tableau de bord ESG d'AXA IM

Tableau de bord ESG 2024 des actifs cotés

Nous produisons annuellement un tableau de bord ESG au niveau d'AXA IM, pour résumer la contribution des classes d'actifs au score ESG global. À l'aide de la méthodologie Q², le tableau de bord ci-dessous repose sur les positions d'AXA IM à travers le monde, en se concentrant sur les classes d'actifs traditionnels – actions, obligations souveraines et obligations d'entreprise – à la fin 2024²².

		Actifs sous gestion (AuM) en fin d'année ²³	Notes				Couverture
			Score ESG agrégé (pondéré)	Score E	Score S	Score G	
			[0-10]	[0-10]	[0-10]	[0-10]	
		[en M€]					[%]
Actifs traditionnels d'AXA IM ²⁴	2024	375 551	6,99	6,99	6,19	6,43	97 %
	2023	344 480	6,86	6,20	6,18	6,30	94 %
Actions	2024	51 258	7,44	7,58	5,44	5,99	95 %
	2023	48 693	7,59	6,92	5,56	6,05	96 %
Obligations d'entreprise	2024	181 196	7,40	7,74	5,39	5,99	95 %
	2023	153 648	7,43	7,66	5,27	5,92	92 %
Obligations souveraines	2024	143 097	6,30	6,08	7,36	7,11	100 %
	2023	142 139	6,03	4,45	7,33	6,79	100 %
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2024		6,78	6,72	5,16	5,57	100 %
	2023		6,78	6,62	5,13	5,63	100 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2024		6,75	7,13	5,05	5,82	96 %
	2023		6,78	7,19	4,98	5,72	96 %
Indice JP Morgan GBI Global Govies	2024		6,18	5,92	7,34	6,99	100 %
	2023		5,97	4,79	7,34	6,37	100 %

Source : AXA IM, sur la base des données MSCI, 2025.

■ 2023 - 2024

Par rapport à 2023, nous signalons une légère diminution de nos scores ESG agrégés pour les actions cotées et les obligations d'entreprise, conséquence du facteur de redimensionnement lors de l'agrégation

²² Participations gérées par AXA IM Paris uniquement.

²³ Les actifs sous gestion comptabilisés en 2023 et 2024 sont limités aux actifs traditionnels d'AXA IM Paris. L'approche est en phase avec celle adoptée pour tenir compte de la « valeur actuelle de tous les investissements » définie dans le règlement délégué SFDR 2022/1288 au niveau de l'entité.

²⁴ Certains actifs assimilés à des titres souverains, à l'instar des titres émis par des entreprises publiques, sont considérés comme des titres d'entreprise. *A contrario*, les actifs souverains (par exemple, les obligations d'État) et les actifs supranationaux (par exemple, les obligations des banques multilatérales de développement) sont tous deux inclus dans la ligne « obligations souveraines » dans le présent rapport, conformément à la définition du SFDR. Les actifs infranationaux (par exemple, des obligations municipales) ne sont pas inclus dans ce rapport.

des piliers E, S et G²⁵, qui sont relativement stables d'une année sur l'autre. Nous notons néanmoins que les scores E de nos actions cotées ont considérablement augmenté en un an, ce qui est notamment dû à une amélioration par MSCI des points de données et des scores simulés pour toutes les entreprises de l'univers de couverture des indicateurs de changement climatique (utilisés dans le score ESG), mais qui pourrait également être lié à l'amélioration continue du cadre IR d'AXA IM y compris en lien avec la mise en œuvre de nouvelles exigences réglementaires, notamment avec l'entrée en vigueur des SDR au Royaume-Uni, ce qui nous a conduits à renforcer les approches ESG pour plusieurs fonds. Les scores ESG des titres d'entreprise restent globalement supérieurs à ceux de l'indice de référence, qui sont dans l'ensemble stables par rapport à 2023, tant pour les actions cotées que pour les obligations.

En ce qui concerne les obligations souveraines, les scores ESG pondérés de nos investissements ont fortement augmenté en 2024 par rapport à 2023, en particulier s'agissant du pilier E. Cela s'explique par la revue des notations ESG des pays et régions de MSCI (*ESG Government Ratings*) en mars 2024, avec i) l'inclusion de nouveaux facteurs liés au changement climatique, à la biodiversité et à la pollution, avec des données améliorées afin de mieux refléter l'importance de ces sujets dans l'évaluation de la durabilité à long terme des économies²⁶, et ii) l'utilisation d'autres données socio-économiques basées sur une approche davantage axée sur les données, qui utilise les scores ESG historiques des gouvernements et non un jugement analytique prospectif, d'où également une légère révision des scores ESG agrégés. La même évolution peut être observée s'agissant de l'indice de référence des obligations souveraines

²⁵ Dans le cadre de la méthodologie de notation ESG de MSCI, un score moyen pondéré des questions clés est déterminé en calculant la moyenne pondérée des scores des piliers sous-jacents. Ce score est ensuite ajusté par rapport aux pairs de chaque industrie pour obtenir le score final ajusté de l'industrie, puis le score final ajusté ESG utilisé par AXA IM, ce qui explique pourquoi les scores ESG agrégés sont généralement supérieurs au score moyen pondéré non ajusté des piliers E, S, G (par exemple, comme pour les scores ESG des sociétés cotées d'AXA IM en 2023 et 2024 dans l'ensemble). Concrètement, par exemple, si la note minimale du secteur est supérieure à 4, elle est bornée à 4, ce qui signifie qu'aucune entreprise de ce secteur ne recevra la note la plus basse ; de même si la note maximale du secteur est inférieure à 6, elle est bornée à 6, ce qui signifie qu'aucune entreprise ne pourra recevoir la note la plus élevée.

²⁶ La mise en œuvre d'un nouveau facteur de risque Changement climatique et Catastrophes naturelles permet de mieux cerner la dépendance d'un pays aux combustibles fossiles et l'exposition économique aux technologies bas carbone, ainsi que l'historique de réduction des émissions par rapport aux objectifs d'émissions. Le nouveau sous-facteur Biodiversité intègre de nouvelles données relatives aux zones protégées riches en biodiversité, qui ont été ajoutées aux indicateurs de biodiversité existants dans le modèle de notation ESG des pays et régions. Le nouveau sous-facteur Pollution et Déchets intègre de nouvelles données relatives à la production et au recyclage des déchets dans les pays, en plus des indicateurs de pollution existants dans le modèle de notation ESG des pays et régions.

Tableau de bord ESG 2024 des actifs alternatifs

Comme indiqué précédemment, AXA IM Alts a développé à partir de 2016 des méthodologies de notation ESG pour les classes d'actifs alternatives. Le tableau ci-dessous présente les résultats de la mise en œuvre de ces méthodologies, toutes notées de 0 à 10 pour chaque pilier et les scores ESG agrégés.

		Actifs sous gestion en fin d'exercice ²⁷	Notes				Couverture
			Score ESG agrégé (pondéré)	Score E	Score S	Score G	
			[en M€]	[0-10]	[0-10]	[0-10]	
AXA IM Actifs alternatifs ²⁸	2024	92 451	6,09	6,31	5,89	5,99	95 %
	2023	90 560	5,81	5,90	5,51	6,08	97 %
i) Immobilier et infrastructures ^{29,30}	2024	40 914	6,13	6,05	5,74	6,49	94 %
	2023	43 285	5,87	5,84	4,98	6,23	98 %
Immobilier	2024	27 367	6,22	6,05	5,97	6,67	91 %
	2023	30 322	5,71	5,71	5,00	6,25	98 %
Infrastructures	2024	13 457	5,96	6,06	5,29	6,12	100 %
	2023	12 963	6,26	6,13	4,92	6,19	98 %
ii) Crédit alternatif ³¹	2024	51 537	6,06	6,51	6,00	5,59	95 %
	2023	47 275	5,75	5,96	6,00	5,95	97 %

Source : AXA IM, sur la base des données MSCI, Octus FinDox, 2025.

■ 2023 - 2024

Au total, le score moyen d'évaluation ESG des actifs alternatifs a augmenté de 5 % par rapport à 2023. Cette évolution s'explique par la tendance sur mesure des classes d'actifs, à la fois liée à l'affinement de la méthodologie et au déploiement des mesures d'amélioration ESG.

²⁷ Les actifs sous gestion comptabilisés (AuM) correspondent à la somme de la valeur nette d'inventaire des actifs gérés par AXA IM, réajustée pour tenir compte de la double comptabilisation (c'est-à-dire pour les participations dans des fonds gérés par AXA IM) et des carve-outs. Ils sont alignés sur l'approche adoptée pour tenir compte de la « valeur actuelle de tous les investissements » définie dans le règlement délégué SFDR 2022/1288 au niveau de l'entité.

²⁸ Les chiffres agrégés sur les actifs alternatifs correspondent la somme des actifs immobiliers et d'infrastructures mondiaux gérés par AXA REIM SGP uniquement et des actifs de crédit alternatif, de capital naturel et d'impact sur les actifs mondiaux gérés par toutes les entités d'AXA IM (voir notes de bas de page suivantes).

²⁹ Scores portant sur les participations mondiales gérées par AXA REIM SGP uniquement à fin 2023 et fin 2024 à partir des données collectées, y compris l'immobilier coté pour la première année (environ 3,8 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2024), mais non incluses en 2023 (environ 4,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2023, environ 8 % du total des actifs sous gestion d'AXA REIM SGP).

³⁰ Pour les actifs immobiliers et d'infrastructures, comme pour 2023 et 2024, les scores E, S, G et ESG ont été calculés en tenant compte des scores des actifs non cotés et cotés. Pour le périmètre immobilier, les fonds d'actifs réels et les poches d'actifs cotés d'ASI et d'ASIS ont été inclus. En ce qui concerne le périmètre des infrastructures, des poches d'actifs cotés d'AXA Avenir Infrastructure ont été prises en compte. Les scores ont été calculés en fonction de la pondération des actifs de chaque portefeuille. Ces actifs cotés n'étaient pas inclus dans les chiffres de 2021 dans nos précédents rapports.

Veillez noter que la méthodologie de notation ESG du capital d'infrastructure a évolué en 2024, comme indiqué ci-dessus. Cela s'est traduit par une baisse moyenne pondérée des notations ESG des entreprises en portefeuille dans le domaine des infrastructures à concurrence de 25 % entre 2023 et 2024.

³¹ Participations mondiales gérées par toutes les entités d'AXA IM (y compris AXA IM Paris) éligibles à la notation ESG.

Les chiffres de 2024 incluent l'immobilier et l'infrastructure cotés pour la première année (environ 3,5 milliards d'€ d'actifs sous gestion, 7% du total des actifs d'AXA REIM SGP), ce qui limite la comparabilité avec l'année précédente. Pour l'immobilier et les infrastructures, les scores ESG des actifs cotés ont tendance à augmenter les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessus, bénéficiant de la robustesse de la méthodologie de notation ESG pour les entreprises cotées décrite dans la sous-section précédente.

En ce qui concerne l'immobilier, le score moyen a augmenté d'environ 9% par rapport à 2023. Plus généralement, nous observons toujours une maturité plus faible en matière d'intégration ESG sur le marché de la dette CRE par rapport au marché des actions RE, ainsi que des défis plus importants pour collecter des données cohérentes au niveau des actifs. Nous nous attendons cependant à ce que ce score moyen de la dette CRE s'améliore au fil du temps, grâce à une communication et un engagement plus actifs avec nos emprunteurs, à l'intégration des contraintes de reporting ESG dans notre documentation de prêt et à une plus grande maturité globale du marché. Pour les portefeuilles d'actions immobilières d'AXA REIM SGP, les méthodologies et processus développés au cours des deux dernières années se sont avérés efficaces pour soutenir notre ambition d'améliorer la performance ESG des actifs immobiliers que nous gérons. La méthodologie de notation continuera d'évoluer au fil du temps pour refléter les exigences du marché et les meilleures pratiques, avec l'objectif de continuer à améliorer la performance des actifs entre l'acquisition et la cession.

La note ESG moyenne pour 2024 de nos investissements en infrastructures (actions et dettes) a diminué de 4,8% par rapport à 2023, passant à 6,3 en 2024 (contre 6 en 2023). Cette évolution est principalement due à un changement méthodologique dans la notation ESG de nos actions d'infrastructure. Une amélioration de la méthodologie de notation ESG a été mise en place pour mieux prendre en compte les risques ESG les plus importants pour les investisseurs en infrastructures. Des questionnaires détaillés ont été distribués à toutes les entreprises bénéficiaires d'investissements dans le but de saisir correctement les informations et les indicateurs clés de performance ESG pertinents et les plus importants. En conséquence, nous avons élargi l'exhaustivité et la complétude de notre collecte de données ESG et nous avons pu réévaluer l'ensemble de notre portefeuille d'actions d'infrastructure sur la base de la méthodologie mise à jour, ce qui s'est traduit dans l'ensemble par une baisse des notations ESG.

En ce qui concerne le métier Crédit alternatif (dont Capital naturel et Investissements à impact), par rapport à 2023, l'année 2024 a marqué une hausse significative des scores ESG des actifs et sur chaque pilier ESG (notamment une amélioration de la qualité ESG du portefeuille CLO). Le taux de couverture des données a également été maintenu à près de 100 %, et ce malgré un volume important de nouveaux investissements et de nouvelles stratégies.

Recherche thématique IR

Recherche thématique IR à des fins de gestion des connaissances et d'engagement

Chez AXA IM, nous produisons en interne des analyses IR sur des thèmes clés tels que le changement climatique et la transition juste, la biodiversité, la diversité de genre et le capital humain, les droits de l'homme, la Tech responsable, ou encore la gouvernance d'entreprise. Ces analyses sont publiées sur la page de notre site Internet³² dédiée à l'Institut d'investissement et présentées dans la suite du présent rapport (consulter l'annexe 4). Ces recherches nous permettent d'identifier les risques ESG, de

³² [Durabilité | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

comprendre et d’anticiper leurs impacts sur les actifs dans lesquels nous investissons, ainsi que l’impact de nos investissements en matière environnementale et sociale. Les principales conclusions de ces recherches permettent également d’ajuster nos stratégies de gestion responsable et d’exclusion. Les documents de recherche thématique d’AXA IM sont publiés sur la page dédiée à notre Institut d’investissement.

Thèmes de recherche ESG

				
Changement climatique	Biodiversité	Questions sociales et santé publique	Technologie responsable	Gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> • Objectifs zéro émission nette / Action à court terme • Evaluation des trajectoires de transition • Technologies de rupture • Actifs verts et contribution à la transition énergétique • Risques carbone et réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> • Impact des activités de l'entreprise • Dépendances dans les secteurs les plus touchés par la perte de biodiversité • Empreinte et mesure de la biodiversité • Opportunités 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions de travail, Santé et Sécurité • Diversité, salaires minimaux vitaux • Droits de l'homme • Accessibilité et éducation • Accès aux médicaments • Transition juste 	<ul style="list-style-type: none"> • Pratiques de l'entreprise en matière de confidentialité des données • Intelligence artificielle responsable • Droits numériques et droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération des dirigeants • Éthique de travail • Structure et composition des CA • Transparence et contrôles

Source : AXA IM, 2024. À titre d’illustration uniquement.

Les défis inhérents à la transition vers une économie bas carbone sont énormes, mondiaux et multidimensionnels, obligeant toutes les parties prenantes à jouer leur rôle : entreprises, investisseurs, organismes publics et régulateurs. L’objectif de la recherche en investissement responsable est d’identifier les principaux thèmes en jeu dans le domaine de la durabilité, afin de détecter les tendances à long terme et d’anticiper les risques et opportunités associés. Ce processus peut ainsi éclairer les discussions que nous avons avec les entreprises et alimenter à la fois les politiques et les décisions d’investissement.

En ce qui concerne la transition énergétique, il est question de comprendre les enjeux sur le terrain et de faire en sorte que notre dialogue avec les entreprises reste ancré dans la réalité de leurs activités, intégrant à la fois les enjeux industriels et économiques. Les commentaires que nous recevons des entreprises concernant l’hydrogène ou la capture du carbone nous révèlent que l’équation économique n’est pas encore là, tandis que le besoin d’infrastructures est important. C’est typiquement ce que nous avons choisi de souligner dans nos articles de recherche comme celui intitulé [Infrastructure and the energy transition: Moving electrons and molecules | AXA IM Corporate](#). Pour mesurer l’évolution effective des modèles économiques par les entreprises en vue de la transition, il faut connaître les scénarios et savoir ce qu’ils comprennent et imposent à toutes les parties prenantes, y compris les décideurs politiques et la société dans son ensemble. Il s’agissait là d’un autre de nos thèmes de recherche en 2024 : [What energy transition scenarios are and how they can be used or misused | AXA IM Corporate](#). Dans le même esprit, pour contribuer à faire évoluer l’ensemble de l’écosystème, il convient de s’interroger sur la notion d’« émissions évitées », afin de veiller à également promouvoir et financer l’innovation sans risques de *greenwashing*. Nous nous sommes alors penchés sur ce thème pour rédiger l’article [Avoided emissions: Why it matters to investors to account for what does not exist | AXA IM Corporate](#).

La transition énergétique ne peut être étudiée isolément et doit intégrer les dimensions sociales et naturelles. Bien que la technologie revête un caractère essentiel pour l’innovation, nous avons exploré les différents domaines dans lesquels la *due diligence* est importante pour éviter les risques liés aux droits de l’homme, à la fois dans les parties amont et aval de la chaîne de valeur. Bien entendu, le thème est d’actualité au-delà de la technologie, des secteurs industriels aux biens de consommation, ce que nous

avons abordé en participant à une initiative d'engagement sur le travail forcé/travail des enfants. Dans un contexte où les répercussions négatives du réchauffement climatique sont de plus en plus visibles, nos activités de recherche ont également mis en évidence la manière dont il met sous tension les hommes et l'économie, obligeant différents secteurs à agir.

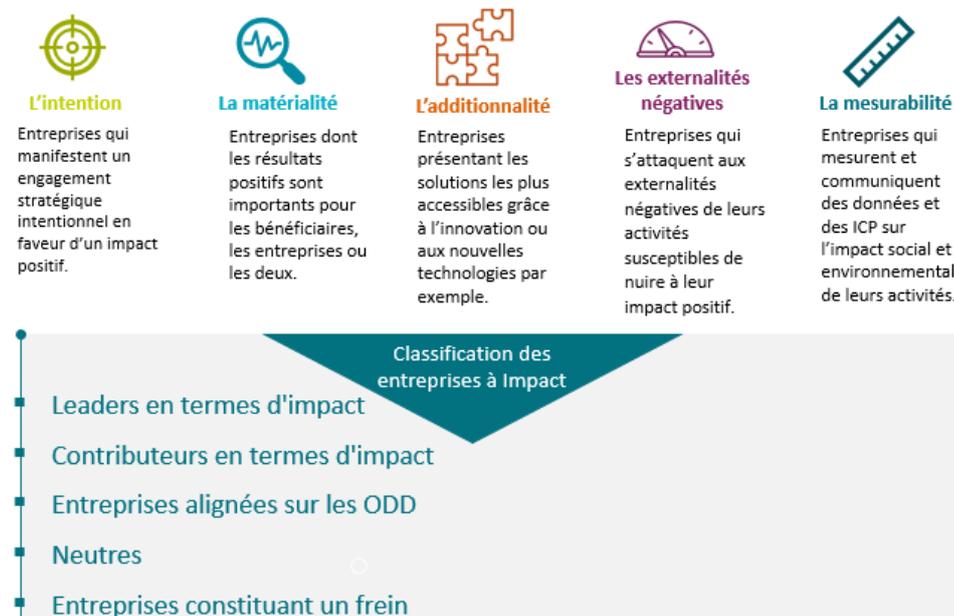
Enfin, et comme il n'y aura pas de transition énergétique sans une planète saine, nous avons poursuivi nos travaux sur la nature et la biodiversité, en soulignant l'importance de la Taskforce for Nature-Related Financial Disclosure (TNFD) et de la COP16 dans des documents/études pilotes dédiés. Plus concrètement, nous avons poursuivi notre engagement auprès des entreprises de tous les secteurs pour sensibiliser, partager les connaissances et poser les premières briques de l'action future, que ce soit par le biais d'un engagement collaboratif (via Nature Action 100) dans les secteurs les plus importants pour la perte de biodiversité ou en étudiant des préoccupations propres à certains secteurs, de la déforestation dans le secteur de la consommation à la pollution dans celui des produits chimiques (par le biais de l'initiative Investors Initiative on Hazardous Chemicals). La recherche est non seulement essentielle pour alimenter l'engagement et les décisions des investisseurs, mais aussi pour mieux comprendre les océans et leur rôle dans la lutte contre le changement climatique. Nous avons poursuivi sur la même lancée, en creusant les sous-entendus d'une étude publiée dans *Nature Science* révélant que l'oxygène n'était pas seulement consommé, mais aussi produit dans les fonds marins abyssaux de l'océan Pacifique, donc sans lumière du soleil. Cette découverte de la production d'oxygène dans le noir n'est qu'une autre preuve de la nécessité d'aligner les agendas climat et nature de toutes les parties prenantes : après la déforestation, les océans doivent être le prochain cheval de bataille des investisseurs.

La gouvernance d'entreprise est également restée un thème clé avec de multiples interconnexions avec les questions E et S. En 2024, nous avons également concentré notre recherche et notre engagement auprès des entreprises sur les thèmes qui ont façonné la saison 2024, notamment la rémunération des dirigeants et la notion d'acceptabilité sociale, en tenant compte des points de vue et de l'expérience des salariés lors de la discussion sur la rémunération des dirigeants en période de crise économique et du coût de la vie ; la gouvernance de la durabilité, en assurant une supervision efficace des questions de durabilité au sein du conseil d'administration tout en tenant compte des points de vue contradictoires sur les questions ESG dans un monde de plus en plus polarisé et en protégeant les droits des actionnaires dans le cadre de l'évolution potentielle du format des assemblées générales annuelles des entreprises.

Recherche qualitative pour la prise de décisions d'investissement : cadre d'évaluation de l'investissement à impact

AXA IM utilise un cadre exclusif d'évaluation de l'investissement à impact pour identifier les entreprises qui ont un impact positif significatif sur la société et l'environnement et contribuent à la réalisation des ODD des Nations unies. Sur la base de cinq piliers de l'investissement à impact, le cadre note les entreprises dans différentes catégories, des « leaders en termes d'impact » aux « freins ».

Cinq piliers de l'investissement à impact



Source : AXA IM, 2025. À titre d'illustration uniquement.

Vous trouverez ci-dessous deux exemples d'entreprises que nous considérons comme des « leaders en termes d'impact ».

Leader en termes d'impact Ecolab Inc.	Leader en termes d'impact EDP Renovaveis SA
<p>Ecolab est le leader mondial des solutions d'eau, d'hygiène et de prévention des infections. Il fournit des solutions de nettoyage et d'assainissement à divers secteurs. Ses produits et technologies sont également utilisés dans le traitement de l'eau, le contrôle de la pollution, la conservation de l'énergie et d'autres procédés industriels.</p> <p>Ecolab contribue principalement aux ODD 6.2, 6.3 et 6.4, grâce à ses solutions de traitement de l'eau et des eaux usées et aux économies d'eau qu'il permet à ses clients de réaliser. Notons également des contributions importantes aux ODD 3.3 et 3.4, car ses solutions aident à prévenir les maladies transmissibles et respiratoires.</p> <p>L'entreprise a pleinement intégré la durabilité dans sa gouvernance et sa proposition de valeur. Elle s'est en outre fixé des objectifs ambitieux liés à l'impact positif qu'elle génère.</p>	<p>EDP Renovaveis SA (EDPR) est une société spécialisée dans les énergies renouvelables, dont l'activité est axée autour du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens terrestres et offshore ainsi que de centrales solaires. Il s'agit d'une filiale d'Energias de Portugal, la plus grande société portugaise de services aux collectivités. Elle produit de l'énergie à partir de sources renouvelables sur plusieurs sites, avec un portefeuille de 16,6 GW de production en Amérique du Nord, en Europe, en Amérique du Sud et dans la région Asie-Pacifique.</p> <p>En tant que spécialiste du secteur des énergies renouvelables, EDPR apporte une contribution claire à l'ODD 7.2 en produisant de l'énergie à partir de l'éolien et du solaire, contribuant ainsi à la transition énergétique sur de nombreux marchés à travers le monde. La société a des plans ambitieux d'expansion des énergies renouvelables et fait preuve d'un fort engagement à tirer parti de l'innovation pour faire progresser le développement des énergies renouvelables à l'échelle mondiale.</p>

Source : AXA IM, 2025. À titre d'illustration uniquement.

Obligations vertes, sociales, durables, liées au développement durable et de transition

▪ Obligations vertes, sociales et durables

AXA IM a développé son propre cadre d'évaluation des obligations vertes. Sur cette base, nous avons ainsi élaboré de nouveaux cadres pour les obligations sociales et durables. Leur structure est très similaire, mais certains aspects diffèrent en raison des spécificités que présentent les obligations sociales et durables. À la fois rigoureuse et en constante évolution, cette approche vise à remplir trois objectifs principaux :

- Orienter les investissements vers des actifs verts et des projets sociaux authentiques et à fort impact ;
- Rehausser les normes d'intégrité et de transparence du marché des obligations vertes, sociales et durables (VSD) ;
- Veiller à ce que les émetteurs d'obligations vertes, sociales et durables s'engagent à lutter contre le changement climatique et à répondre aux enjeux du développement durable, et à ce que cet engagement se reflète dans leurs pratiques et activités commerciales.

La vigilance en termes de sélection est essentielle pour s'assurer que seuls les projets environnementaux et sociaux les plus pertinents et les plus efficaces seront financés. Ce cadre s'appuie sur des évaluations qualitatives effectuées par l'équipe Core Sustainability Investments d'AXA IM dans le cadre de notation Q² (c'est-à-dire que les VSD reçoivent dans un premier temps le score ESG MSCI de l'émetteur par défaut ; notre évaluation qualitative peut améliorer le score, avec à la clé une prime sur le score ESG), qu'il s'agisse d'obligations d'entreprise ou d'obligations souveraines, afin de produire un score ESG amélioré pour les émissions VSD. Il est utilisé de manière systématique pour nos stratégies d'obligations vertes et d'obligations sociales, et sert également à éclairer les décisions des gérants de portefeuille pour d'autres stratégies, mais ne s'applique pas de manière systématique. Globalement, depuis 2014, notre cadre d'évaluation des VSD nous a menés à exclure environ 20 % des obligations qui nous étaient présentées comme vertes, sociales ou durables.

Le cadre d'évaluation des obligations vertes, sociales et durables d'AXA IM, notamment inspiré des Principes applicables aux obligations vertes et sociales (GSBP) et des normes de la Climate Bonds Initiative (CBI), repose sur quatre piliers (voir le graphique ci-dessous) :

1. La qualité de l'émetteur au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et sa stratégie en la matière ;
2. L'utilisation des produits et le processus de sélection des projets ;
3. La gestion des produits ;
4. Les rapports d'impact.

STRATÉGIE DE DURABILITÉ DE L'ÉMETTEUR

- Alignement de la stratégie globale sur les projets d'obligations à impact
- Résultats et objectifs en matière environnementale et sociale
- Réunions avec la direction
- Qualité ESG



GESTION DES PRODUITS

- Financement de nouveaux actifs ou refinancement
- Processus interne de suivi des produits
- Pool d'actifs distinct
- Vérification externe



TYPES DE PROJETS



- Transparence sur les projets
 - Impact sur les projets
 - Certifications externes



REPORTING D'IMPACT

Indicateurs d'impact rendant compte de l'engagement

- Pré- et/ou post-émission
 - Pertinence des ICP
 - Vérification par des tiers

Source : AXA IM, 2024. À titre d'illustration uniquement.

Pour chaque pilier, nos analystes procèdent à l'examen, à l'évaluation et au suivi de plusieurs critères bien définis, dont beaucoup sont obligatoires. Au minimum, l'émetteur doit dépasser nos critères « d'exclusion » et se conformer à nos critères « d'exigence » pour bénéficier d'un investissement. Si une obligation verte, sociale ou durable répond également à nos critères « d'attentes », l'émetteur est alors classé parmi les leaders des obligations vertes, sociales et durables. Les facteurs décrits ci-dessous sont présentés à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. Cela s'explique principalement par le fait que les obligations susmentionnées peuvent varier considérablement ; leur évaluation fait donc intervenir des critères subjectifs, comme c'est toujours le cas dans les analyses qualitatives.

Chez AXA IM, nous pensons que l'utilisation du produit d'une obligation verte doit refléter les efforts de l'émetteur pour améliorer sa stratégie environnementale globale et son alignement avec l'Accord de Paris sur le changement climatique. Sur le plan social, l'émetteur doit également afficher clairement son ambition d'obtenir des résultats positifs. Une transparence concernant les projets financés et le suivi des produits est donc essentielle à notre évaluation. Nous accordons une attention particulière aux rapports d'impact, dans lesquels des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont attendus.

Pour en savoir plus sur notre [Cadre d'évaluation des obligations vertes, sociales et durables \(VSD\)](#).

BPI France



Qualité et stratégie ESG de l'émetteur

BPI a établi son plan climat en 2020 et l'a mis à jour depuis. Il s'articule autour de 3 grands axes d'action : financer la transition de ses clients vers une économie faible en carbone - BPI s'engage à fournir 7 Mds€ pour financer la transformation des entreprises d'ici 2024 ; doubler son financement dédié aux énergies renouvelables pour atteindre 8,6 Mds€ de financement d'ici 2024 ; accompagner financièrement les greentechs avec un engagement de financement de 4,2 Mds€ d'ici 2024. Nous notons également que BPI n'est pas directement exposée aux secteurs des combustibles fossiles, du pétrole et du gaz, et a mis en place des politiques d'exclusion pour les entreprises charbonnières. BPI travaille actuellement sur ses émissions financées relevant du Scope 3 et s'engage auprès de ses clients pour collecter des données - elle s'engage fortement à les mesurer et à fixer des objectifs dès que possible.

Types de projets

Le produit financera les activités éligibles suivantes : projets d'énergies renouvelables (48 %) conformes aux exigences de la taxonomie de l'UE - y compris principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) et garanties minimales ; bâtiments verts (38 %) conformes à la norme RT 2012 - alignée sur la taxonomie de l'UE jusqu'en 2025. Après 2025, BPI ne financera que les bâtiments alignés sur la RT 2020 qui sont également alignés sur la taxonomie de l'UE ; Greentech (14 %) : les prêts éligibles sont sélectionnés selon 1) la définition interne de BPI, 2) la méthodologie Iceberg tensoriel externe et 3) l'alignement « best-in-class » sur la taxonomie de l'UE. Nous apprécions les aspects innovants de la catégorie greentech, ainsi que l'alignement de 86 % sur la taxonomie de l'UE.

Gestion des produits

Le produit sera affecté au compte général de BPI avec une période de lookback de 3 ans, et l'allocation sera soumise à un audit externe.

Reporting d'impact

BPI fournira un reporting d'impact annuel et publiera les ICP suivants : Capacité ENR produite et installée, émissions de GES évitées, nombre de projets verts, nombre d'emplois soutenus.

Source : AXA IM, 2024. À titre purement indicatif.

▪ Obligations liées au développement durable

Chez AXA IM, nous sommes convaincus que les investisseurs seront mieux positionnés s'ils prennent en compte le changement climatique et la durabilité dans leurs portefeuilles. Cela nous a incités à surveiller de près l'arrivée d'un nouveau type de classe d'actifs obligataire : les obligations liées au développement durable (obligations LDD).

Les obligations LDD diffèrent des obligations VSD, un marché sur lequel nous nous efforçons d'acquérir une position de leader depuis plusieurs années. Contrairement à leurs homologues VSD, les obligations LDD ne sont pas des instruments fondés sur « l'utilisation du produit » ; au même titre que la dette conventionnelle, ce sont des obligations à usage général. Cependant, elles représentent une nouvelle opportunité de financer la transition climatique, ainsi que d'autres défis environnementaux et sociaux. Elles ont également le potentiel de générer une performance durable à long terme pour nos clients.

La principale différence entre les obligations LDD et les obligations classiques est que les premières intègrent des objectifs liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Selon les principes énoncés par l'International Capital Market Association (ICMA), il s'agit de :

« ... tout type d'instrument obligataire dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs prédéfinis en matière de durabilité/ESG. Ces objectifs sont (i) mesurés par des indicateurs clés de performance (ICP) prédéfinis et (ii) évalués par rapport à des objectifs de performance en matière de durabilité (OPD) prédéfinis.³³ »

³³ Source : Climate Bonds Initiative

KBC



Qualité et stratégie ESG de l'émetteur

Au-delà de son profil environnemental et de sa stratégie robuste – cf. les analyses de KBC sur les obligations vertes –, la banque est également engagée sur les enjeux sociaux à travers ses activités de financement durable. KBC a notamment fourni environ 7 milliards d'euros de financement à impact social en 2021, par le biais d'activités de santé, d'éducation et de microfinance. Notons toutefois que la banque n'a pas d'objectifs liés au financement social – cela dit, c'est assez courant dans le secteur financier. Dans l'ensemble, nous voyons une cohérence avec ce lien social.

Types de projets

100 % du produit financera des projets d'accès à la santé. Dans le détail, il s'agit d'hôpitaux publics et privés - qui fonctionnent en tant qu'organisations à but non lucratif en Belgique -, ainsi que du financement de centres de soins aux personnes âgées, des soins aux personnes handicapées et de soins résidentiels. Nous sommes satisfaits des projets éligibles, car les hôpitaux belges jouent un rôle clé dans l'accès à la santé pour les résidents belges et étrangers. La sélection est effectuée par un comité dédié.

Gestion des produits

Le produit sera géré par le biais des systèmes internes de KBC, sans séparation appropriée. L'allocation sera revue en externe.

Reporting d'impact

KBC publiera un rapport d'impact annuel et fournira les indicateurs clés de performance suivants : nombre de lits d'hôpitaux, nombre d'établissements de soins et de lits.

En d'autres termes, un émetteur d'obligations LDD devra payer davantage à ses investisseurs s'il ne parvient pas à atteindre les OPD prédéfinis – mais son coupon restera inchangé s'il y parvient. Cependant, les investisseurs intéressés ne sont pas des acteurs cupides espérant que les émetteurs échouent dans leurs ambitions en matière de développement durable. Au contraire, ce sont des investisseurs responsables, comme AXA IM, qui utilisent les obligations LDD pour inciter les entreprises à adopter un comportement qui sera bénéfique à tous sur le long terme.

Les obligations LDD constituent donc un outil puissant, notamment (mais pas seulement) pour les acteurs à fortes émissions de carbone désirant financer leur transition vers un modèle plus durable. Alors que les obligations VSD se concentrent sur le financement de projets et d'actifs spécifiques, les obligations LDD établissent un lien entre les ambitions ESG de l'émetteur et les caractéristiques financières de l'obligation. Si la stratégie de développement durable d'un émetteur peut être intégrée dans notre processus d'évaluation des obligations VSD, elle devient la caractéristique principale pour les obligations LDD. Malgré les différences, ces deux types d'instruments sont confrontés au même défi : il n'existe pas de consensus sur ce qu'est une obligation LDD de haute qualité. AXA IM a donc décidé de définir son propre cadre d'évaluation des obligations LDD, et nous exposons notre méthodologie et nos critères dans le document téléchargeable ci-dessous.

Nous tenons à souligner que les obligations LDD ne feront pas partie de nos investissements verts et à impact – contrairement aux obligations VSD – mais plutôt de nos investissements de transition. Les obligations VSD et les obligations de transition avec affectation du produit sont deux instruments de financement de la transition, qui permettront à AXA IM de jouer un rôle actif dans cette transition – parallèlement à nos stratégies d'investissement vert et à impact par le biais des obligations VSD.

Le cadre d'AXA IM applicable aux obligations LDD repose sur quatre piliers :

1. Stratégie de développement durable de l'émetteur, pertinence des ICP et importance relative ;
2. Ambition des OPD ;
3. Caractéristiques de l'obligation ;
4. Suivi et *reporting* des OPD.

Pour chaque pilier, l'émetteur doit au minimum dépasser nos critères « d'exclusion » et se conformer à nos critères « d'exigence » pour bénéficier d'un investissement. Si une obligation LDD répond également à nos critères « d'attentes », l'émetteur est alors classé parmi les leaders des obligations LDD. L'ensemble de ces critères est présenté pour chaque pilier ci-dessous. Les facteurs décrits sont présentés à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. Cela est principalement dû au fait que les obligations LDD peuvent varier considérablement ; leur évaluation fait donc intervenir des facteurs propres à chaque entreprise, ce qui est accepté dans les approches d'analyse qualitative.

Vision pour 2025

En 2025, nous allons continuer à promouvoir les meilleures pratiques sur le marché de la dette labellisée, par le biais de nos activités d'engagement. Plus précisément, nous allons surveiller l'adoption de la norme en matière d'obligations vertes européennes (GBS) par les émetteurs (voir ci-dessous). Plusieurs thèmes émergent dans les discussions avec les acteurs du marché. Nous anticipons des dialogues approfondis sur les plans de transition des émetteurs et les formats de dette labellisés les mieux adaptés pour financer la transition, notamment dans un contexte de ralentissement des émissions VSD. En notre qualité d'investisseurs, nous restons d'avis que les

obligations vertes, les obligations VSD, les obligations LDD et les obligations de transition peuvent toutes être des outils pertinents et complémentaires pour accompagner les émetteurs dans leur transition.

Nous nous attendons à une certaine innovation sur le marché, notamment via l'émission d'obligations bleues, un sous-ensemble d'obligations vertes axées sur la conservation d'eau douce et marine, ainsi que le financement mixte. L'essor du marché des échanges dette contre nature devrait se poursuivre, car les émetteurs souverains trouvent des moyens viables de restructurer leur dette à coût plus élevé pour faire face aux risques climatiques et naturels. Le concept de « transition juste » pourrait prendre de l'ampleur, s'attaquant aux impacts sociaux du changement climatique et des politiques. À notre avis, compte tenu de leurs mandats respectifs, les organismes supranationaux, les entités publiques non souveraines et les agences (SSA) sont particulièrement bien placés pour identifier les projets pouvant être émis sous un label de dette durable, soutenant ainsi une transition inclusive et équitable vers une économie durable.

La norme européenne pour les obligations vertes

Applicable sur la base du volontariat et juridiquement non contraignante, la norme pour les obligations vertes (GBS) édictée par l'UE vise à renforcer l'efficacité, la transparence, la comparabilité et la crédibilité du marché des obligations vertes et à encourager les acteurs du marché à émettre et à investir dans des obligations vertes européennes. S'appuyant notamment sur les Principes applicables aux obligations vertes de l'ICMA, la GBS repose sur quatre éléments clés :

1. L'alignement des projets/actifs verts sur la taxonomie de l'UE pour les activités durables ;
2. La publication obligatoire d'un cadre d'évaluation des obligations vertes ;
3. Un *reporting* obligatoire concernant l'affectation du produit et l'impact environnemental ;
4. La vérification obligatoire i) du cadre d'évaluation des obligations vertes et ii) du rapport d'allocation par un examinateur externe.

Nous saluons cette initiative, car elle apportera des exigences obligatoires et de qualité pour les émetteurs d'obligations vertes qui visent la certification GBS. La GBS est similaire au cadre d'évaluation des obligations vertes d'AXA IM sur de nombreux points, notamment la haute qualité des projets verts ou le *reporting* obligatoire. Cela dit, nous continuerons à suivre notre méthodologie d'évaluation interne, en excluant notamment les combustibles fossiles comme le gaz et les projets liés au nucléaire, qui sont éligibles aux termes de la Taxonomie de l'UE. En outre, bien que la GBS exige des émetteurs qu'ils publient un plan de transition, elle ne traite pas de sa qualité ni de son niveau d'ambition, qui est un aspect clé de notre cadre d'évaluation. Enfin, en tant qu'investisseur mondial, nous ne pouvons nous fier uniquement à cette norme, qui ciblera principalement les émetteurs de l'UE.

Néanmoins, nous considérons que la norme GBS, appliquée depuis décembre 2024, constitue une étape positive vers le relèvement des normes du marché. Bien qu'elle soit susceptible d'avoir un impact global neutre sur notre analyse interne, cela facilitera notre processus d'évaluation et nos conversations avec les émetteurs. Son entrée en vigueur devrait donner vie à un niveau distinct d'obligations vertes sur le marché, faisant de la norme GBS une norme de premier ordre, dont l'adoption dépendra des exigences de conformité et des incitations. Jusqu'à présent, en 2025, nous avons observé une utilisation appropriée de

ce label et espérons que cette tendance se poursuivra, contribuant ainsi à la solidité et à l'intégrité globales du marché des obligations vertes.

Politiques d'exclusion

Fondées sur nos recherches quantitatives et qualitatives ESG, nos politiques d'exclusion normatives et sectorielles définissent les normes minimales que nous appliquons aux entreprises et aux États en ce qui concerne leurs efforts climatiques et sociaux. Les émetteurs qui satisfont à cette norme minimale sont soumis à notre stratégie de vote et d'engagement, dans le but d'accompagner leur transition vers de meilleures pratiques ESG ([voir section 4 sur notre Stratégie d'engagement](#)). Notre stratégie d'actionnariat actif nous amène à communiquer des objectifs clairs et significatifs à la direction, à organiser des réunions régulières pour vérifier et évaluer les progrès accomplis, mais aussi à voter avec conviction ou à recourir à d'autres techniques d'escalade si nécessaire.

Nos [politiques d'exclusion de haut niveau](#), qui s'appliquent à la majorité des actifs sous gestion³⁴, sont régulièrement mises à jour pour refléter nos convictions et se conformer aux dernières évolutions réglementaires, notamment le règlement SFDR³⁵ ainsi que le Règlement européen sur la taxonomie. En excluant certaines activités ou pratiques, nos politiques d'exclusion nous aident à faire face aux risques de durabilité dans les deux aspects de la double matérialité, c'est-à-dire, les risques financiers et la réduction de l'impact.

Dans l'ensemble, la majorité des actifs d'AXA IM³⁶ ont mis en œuvre les exclusions sectorielles relatives aux politiques d'AXA IM suivantes, qui sont détaillées plus en détail dans le tableau ci-dessous :

- **Politique de risques climatiques d'AXA IM ;**
- **Politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation ;**
- **Politique d'AXA IM relative aux matières premières agricoles ;**
- **Politique d'AXA IM relative aux armes controversées.**

Ces politiques sont également proposées à nos clients de services de gestion de portefeuille ou de fonds dédiés, qui sont libres d'y adhérer ou non. Les produits financiers d'AXA IM qui présentent des caractéristiques ESG ou qui ont pour objectif d'investir durablement (c'est-à-dire les fonds article 8 et 9 du SFDR, y compris notre gamme de fonds durables/ACT et nos investissements à impact) ont mis en œuvre des exclusions ESG supplémentaires conformément à la **Politique d'AXA IM relative aux normes ESG**. Cette politique est également proposée à nos clients de services de gestion de portefeuille ou de fonds dédiés, qui sont libres d'y adhérer ou non.

³⁴ Concernant les fonds indiciels gérés par AXA IM, la politique relative aux matières premières agricoles s'applique à condition que cela ne compromette pas l'objectif du fonds. La politique de risques climatiques ne s'applique pas aux fonds de fonds comprenant des fonds non gérés par AXA IM, aux fonds indiciels ni aux fonds de *hedge funds*. Veuillez noter qu'en ce qui concerne les actifs alternatifs (actifs réels, actifs financiers structurés), les politiques d'exclusion d'AXA IM sont adaptées et peuvent être appliquées différemment entre les investissements directs et indirects.

³⁵ Nous utilisons nos politiques d'exclusion sectorielles et normatives pour i) tenir compte du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » comme pour définir l'investissement durable conformément à l'article 2(17) du SFDR, ii) intégrer les risques de durabilité conformément à son article 3, et iii) tenir compte des impacts négatifs en matière de durabilité conformément à son article 4.

³⁶ À fin 2024, 85 % des actifs gérés pour compte de tiers appliquent l'ensemble de nos politiques d'exclusion sectorielles. Les 15 % restants comprennent des stratégies qui sont hors du champ d'application de la politique pour des motifs techniques (par exemple, les fonds indiciels, les fonds de *hedge funds*) ou en raison de l'option de retrait du client ou d'exemptions. Les coentreprises ne sont pas comptabilisées.

Politiques d'exclusion	Part des actifs sous gestion de tiers appliquant la politique ³⁷
Politique relative aux risques climatiques	85 %
Politique protection des écosystèmes et déforestation	85 %
Politique relative aux matières premières agricoles	85 %
Politique sur les armes controversées	99 %
Politique relative aux normes ESG	61 %

Source : AXA IM, au 31/12/2024.

En résumé, nos politiques d'exclusion couvrent les domaines suivants :

Ensemble de politiques	Politiques sectorielles IR d'AXA IM	Normes ESG d'AXA IM
Enjeux environnementaux	Climat (exploitation du charbon thermique et production d'énergie à partir du charbon thermique ; production de sables bitumineux et pipelines liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches ; pétrole et gaz extraits en Arctique)	
	Protection des écosystèmes et déforestation / Biodiversité (huile de palme et dérivés, farine de soja, huile et dérivés, produits de viande bovine, produits du bois)	
Social	Droits de l'homme (armes controversées)	Travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où de graves violations des droits de l'homme sont observées)
	Matières premières agricoles (dérivés sur denrées alimentaires)	
	Santé (culture du tabac et produits tabacoles)	
Gouvernance		Éthique de travail (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux)
		Corruption (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux)

Source : AXA IM, 2025.

AXA IM peut occasionnellement exempter les émetteurs qui tombent juste en dessous du seuil d'exclusion et qui mettent en œuvre avec succès un plan de transition solide. Ce processus de dérogation est supervisé par un comité de gouvernance IR, les demandes étant examinées au cas par cas.

³⁷ Nos politiques d'exclusion sectorielles et normatives s'appliquent à tous les investissements directs de produits sous gestion d'AXA IM, à l'exclusion – pour des raisons techniques – des fonds de fonds composés de fonds qui ne sont pas gérés par AXA IM, les fonds indiciels, les fonds de hedge funds, ainsi que les locataires de portefeuilles immobiliers. Elles s'appliquent à AXA IM et à l'ensemble de ses filiales dans le monde, aux coentreprises où la participation d'AXA IM est supérieure ou égale à 50 % ainsi qu'aux fonds dont la gestion est déléguée à l'une de nos coentreprises. Les coentreprises ne sont pas comptabilisées. Les actifs gérés pour le Groupe AXA (soit 426 milliards d'euros d'actifs à fin 2024) sont exclus de ce calcul, le Groupe AXA appliquant ses propres Politiques d'investissement responsable. Il en résulte 373 milliards d'euros d'actifs de tiers comptabilisés.

Mises à jour en 2024

Depuis juin 2024, l'exclusion des entreprises impliquées dans la production de tabac a migré de notre Politique relative aux normes ESG s'appliquant aux fonds ouverts IR à nos Politiques d'exclusion sectorielle s'appliquant en principe à tous les fonds gérés par AXA IM, élargissant ainsi le champ de nos exclusions dans l'industrie du tabac. Notre Politique Tabac est disponible [ici](#).

1.3 Notre offre de produits d'investissement responsable

Dans un environnement où les régulateurs mettent en place de nouvelles normes et exigences pour répondre spécifiquement aux préoccupations liées au *greenwashing*, en particulier dans l'UE et dans certains pays (p. ex., la France, le Luxembourg, la Belgique), AXA IM améliore continuellement ses catégories et son offre de produits IR afin de s'assurer qu'elles respectent les exigences réglementaires (c'est-à-dire, qu'elles sont conformes notamment au règlement SFDR et à la doctrine de l'AMF³⁸) et qu'elles sont claires et compréhensibles par les clients. Ce système de classification continuera d'évoluer dans les années à venir pour intégrer les nouvelles exigences des réglementations existantes et à venir en matière de durabilité. Outre les définitions réglementaires, les normes du marché³⁹ demeurent. Chez AXA IM, nous continuons de plaider en faveur de définitions plus claires et mieux articulées, afin de favoriser une meilleure compréhension, notamment pour les clients particuliers, et de faciliter la canalisation des flux vers l'investissement durable.

Catégories de produits IR d'AXA IM

Classification des produits SFDR

En mars 2021, le règlement de l'Union européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) de l'Union européenne est entré en vigueur. Le SFDR est conçu pour aider les investisseurs institutionnels et les clients particuliers à comprendre, comparer et surveiller les caractéristiques de durabilité des produits financiers en normalisant les informations sur la durabilité. L'un des moyens utilisés consiste à exiger des gestionnaires d'actifs qu'ils

³⁸ « Autorité des Marchés Financiers », le régulateur français, qui a publié sa position-recommandation 2020-03 en mars 2020 [Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières | AMF \(amf-france.org\)](#)

³⁹ Chiffres non audités. Selon les catégories de produits d'investissement durable [S&P Global Corporate Sustainability Assessment \(CSA\)](#), à fin 2024, un total d'environ 484 milliards d'euros de nos actifs sous gestion intègre les risques de durabilité et atténue les principales incidences négatives, notamment par la mise en œuvre des politiques d'exclusion sectorielle et normative ESG d'AXA IM (ou des politiques équivalentes appliquées par le client), une gestion proactive et l'intégration des informations ESG dans les décisions d'investissement (ce qui représente environ 55 % du total des actifs gérés par AXA IM à cette date). Parmi ces fonds intégrant des critères ESG, environ 6,3 % du total des actifs sous gestion vont plus loin en appartenant à la catégorie « Approche non significativement engageante » selon la Doctrine AMF 2020-03 (c'est-à-dire les fonds qui s'engagent à surperformer le score ESG de leur indice de référence). À cette date, sur le total des actifs sous gestion intégrant des critères ESG, environ 50 milliards d'euros (soit environ 5,7 % du total des actifs sous gestion) faisaient partie de la catégorie « Best-in-Class » : ces fonds suivent des objectifs ESG spécifiques en ciblant un ou plusieurs objectif(s) spécifique(s) lié(s) aux enjeux ESG (par exemple, empreinte carbone, score ESG) afin d'affiner davantage l'univers d'investissement (c'est-à-dire types d'approches sélectives, comme *best-in-class*, *best-in-universe* ou *ESG rating upgrade*). Au sein de tous ces fonds, la partie distribuée en France à la clientèle de détail relève de la catégorie « Approche significativement engageante » selon la Doctrine de l'AMF. Enfin, à cette date, notre catégorie « Impact » (qui cible les entreprises et les projets susceptibles d'avoir un impact intentionnel, positif, mesurable et durable sur la société et/ou l'environnement et rend compte de critères d'impact alignés sur des ODD spécifiques des Nations unies) représentait environ 4 milliards d'euros, à la fois pour les classes d'actifs cotées et alternatives.

classent leurs produits financiers en indiquant, entre autres, s'ils comportent un objectif d'investissement durable (appelé produit financier « article 9 ») ou promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (appelé produit financier « article 8 »). Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Niveau 2 du règlement SFDR est applicable. À ce jour, les règles – notamment en ce qui concerne la classification SFDR et la définition d'« investissement durable » – restent hétérogènes. Malgré les clarifications réglementaires apportées par le SFDR, la définition de l'investissement durable est restée sujette à interprétation et a fait l'objet de conseils externes. Nous continuons de soutenir l'objectif à long terme de l'UE d'améliorer la transparence en matière d'investissement durable et sommes activement impliqués dans des groupes sectoriels qui visent à influencer positivement les investisseurs et, en fin de compte, à canaliser les flux vers des actifs durables. Selon nous, la disponibilité de données comparables permettra aux investisseurs de développer un cadre ESG cohérent et transparent. Cela nécessite des efforts supplémentaires, et AXA IM continuera à les défendre, à y contribuer et à surveiller les pratiques de marché et les orientations réglementaires/prudentielles. À ce titre, notre interprétation des niveaux 1 et 2 du SFDR peut évoluer au fil du temps pour refléter les orientations réglementaires et/ou les opinions du marché.

Dans ce contexte, nous avons divulgué la **méthodologie utilisée par AXA IM Core pour les actifs d'entreprises cotés** afin de qualifier un émetteur de « durable » en vertu du règlement SFDR dans le cas de produits financiers relevant de l'article 9 qui investissent principalement dans des investissements durables⁴⁰ et, dans le cas de produits financiers relevant de l'article 8, qui peuvent investir en partie dans des investissements durables⁴¹. Des méthodologies d'investissement durable ont également été développées pour l'immobilier et les investissements d'impact sur les marchés privés.

La mise en œuvre du règlement SFDR niveau 2 a conduit à ce que les chiffres suivants des fonds et stratégies éligibles soient classés en article 8 ou 9 :

⁴⁰ Les actifs éligibles excluent les investissements utilisés à des fins de couverture ou liés aux liquidités détenues à titre accessoire.

⁴¹ [Finance durable | SFDR | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

Unités opérationnelles d'AXA IM	Au 31 décembre 2024		
	Actifs sous gestion nets gérés par les unités opérationnelles	Actifs sous gestion nets gérés dans le cadre de la classification SFDR	Actifs sous gestion nets des fonds relevant de l'article 8 ou 9 du règlement SFDR ⁴²
AXA IM Core (actifs traditionnels)	516 Md€	419 Md€	330 Md€
AXA IM Alts (classes d'actifs réels)	128 Md€	47,5 Md€	19,7 Md€
AXA IM Alts (crédit alternatif, capital naturel et impact)	55 Md€	36,9 Md€	9,4 Md€
AXA IM Prime (fonds de fonds du marché privé) ⁴³	40 Md€ ⁴⁴	23,5 Md€ ⁴⁵	0,7 Md€

Source : AXA IM, décembre 2024.

Dans le cadre de l'application de l'article 29 de la loi française relative à l'énergie et au climat (« Article 29 LEC »), les gestionnaires d'actifs sont tenus de publier sur leur site Internet la liste des produits financiers relevant de l'article 8 et à l'article 9 du règlement SFDR. Cette liste est disponible ci-dessous ([voir annexe 7](#)) et sur le Fund Centre d'AXA IM⁴⁶.

Catégories SFDR pour AXA IM Core

Fin 2024, **79 % des actifs d'AXA IM Core relevant du champ d'application du règlement SFDR (330 milliards d'euros d'actifs sous gestion)** promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales et/ou démontrent un objectif durable et sont donc classés respectivement sous l'article 8 ou l'article 9, contre 79 % (323 milliards d'euros) fin 2023 et 78 % (318 milliards d'euros) fin 2022.

Les 21 % restants des actifs d'AXA IM Core relevant du champ d'application du règlement SFDR intègrent et évaluent les risques de durabilité sans promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales ni avoir un objectif d'investissement durable (89 milliards d'euros d'actifs sous gestion classés comme relevant de l'article 6).

Catégories SFDR pour AXA IM Alts

Fin 2024, **34 % du total des actifs sous gestion d'AXA IM Alts relevant du champ d'application du règlement SFDR (29,1 milliards d'euros)** promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales et/ou

⁴² Chiffres non audités. La classification au titre du règlement SFDR peut faire l'objet d'ajustements et de modifications, dans la mesure où ce règlement n'est entré en vigueur que récemment et où certains de ses aspects peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date de ce communiqué. AXA IM se réserve le droit, dans le respect et dans les limites de la réglementation applicable et de la documentation juridique des Fonds, de modifier de temps à autre la classification des Fonds afin de tenir compte de l'évolution des pratiques de marché, de ses propres interprétations, des lois ou règlements liés au SFDR ou des règlements délégués actuellement applicables, des communications des autorités nationales ou européennes ou des décisions de justice clarifiant les interprétations du règlement SFDR. Il est rappelé aux investisseurs que leurs décisions d'investissement ne doivent pas se fonder uniquement sur les informations présentées en vertu du règlement SFDR.

⁴³ En 2023, AXA IM Prime a commencé à travailler sur le déploiement de nouveaux fonds relevant de l'article 8 ou 9 du règlement SFDR, avec un nouveau fonds lancé en 2023 relevant de l'article 8. La valeur nette d'inventaire de ce fonds à fin 2023 était nulle.

⁴⁴ Le total des actifs sous gestion est exprimé brut, englobant à la fois les activités de gestion d'investissement et de conseil d'AXA IM Prime.

⁴⁵ Le total des actifs sous gestion est exprimé brut, sur la base de la valeur nette d'inventaire à la fin de l'exercice des fonds gérés directement par AXA IM Prime.

⁴⁶ [Fonds - AXA IM Global \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

démontrent un objectif durable et sont donc classés sous l'article 8 ou l'article 9 en 2024, ce qui représente un progrès significatif depuis 2021 (13 % en 2021, 18 % en 2022 et 28 % en 2023).

En raison de l'absence ou de l'incohérence des données disponibles, la plupart des produits financiers d'Alts intègrent et évaluent les risques de durabilité sans promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales ou sans avoir d'objectif d'investissement durable. Les fonds d'AXA IM Alts classés sous les articles 8 ou 9 concernent les produits suivants :

- Pour l'immobilier et les infrastructures : **19,7 milliards d'euros** des produits des métiers promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales et sont classés comme relevant de l'article 8 (**41 %** du total des actifs sous gestion relevant du champ d'application de SFDR à fin 2024, contre 33 % à fin 2023) ;
- Pour le crédit alternatif et le capital naturel et l'impact : **9,4 milliards d'euros** de produits financiers promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales et sont classés comme relevant de l'article 8 ou sont des fonds à impact ayant un objectif d'investissement durable et sont donc classés comme relevant de l'article 9 (**25 %** du total des actifs sous gestion relevant du champ d'application de SFDR à fin 2024, contre 17 % à fin 2023).

Catégories SFDR pour AXA IM Prime

AXA IM Prime a commencé à encadrer certains produits financiers comme des produits relevant de l'article 8 du règlement SFDR. Fin 2024, **3 % des actifs d'AXA IM Prime entrant dans le champ d'application du règlement SFDR (0,7 milliard d'euros d'actifs sous gestion)** relèvent de l'article 8⁴⁷.

Labels liés au développement durable

AXA IM, qui soutient le développement de labels liés au développement durable dans les pays européens, gère à fin décembre 2024 **environ 43 milliards d'euros d'actifs sous gestion ayant obtenu au moins un label lié au développement durable**. En tant que gestionnaire d'actifs distribuant des produits financiers dans plusieurs pays et dans un contexte global caractérisé par la complexité et l'hétérogénéité des cadres et outils de référence, nous accordons une attention particulière à la clarté pour l'investisseur final en favorisant la cohérence et l'harmonisation globales des cadres et réglementations.

Depuis l'impulsion donnée par l'Accord de Paris en 2015, les labels de finance durable sont devenus un outil important pour aider les clients à s'orienter au sein de l'offre d'investissement responsable des gestionnaires d'actifs. Sous l'impulsion d'initiatives locales, des labels liés au développement durable ont été créés en France (label ISR, label Greenfin et Finansol), ainsi qu'en Belgique (label Towards Sustainability [TS]), et sur les marchés hors Europe (label Responsible Investment Association Australasia ([RIAA]), tous avec leurs propres exigences et objectifs adaptés à leurs marchés. Bien que les labels participent à l'évolution des pratiques de finance durable, leur fragmentation dans plusieurs régions combinée aux spécificités de chacune d'elles complexifie la navigation et la compréhension de l'offre d'investissement durable pour les investisseurs finaux.

Plusieurs fonds gérés par AXA IM ont obtenu des labels liés au développement durable. Ces fonds respectent les exigences définies par chacun des règlements du label et sont soumis à un audit annuel par des auditeurs externes. En 2023, nos deux labels les plus importants à l'aune du nombre de fonds

⁴⁷ Comme expliqué ci-dessus, les actifs sous gestion sont exprimés bruts, c'est-à-dire incluant à la fois les fonds maîtres, les fonds nourriciers et les compartiments gérés au sein des fonds de fonds AXA IM Prime.

labellisés, à savoir le label Towards Sustainability (TS) et le label ISR, ont fait l'objet d'importantes révisions, les fonds devant être conformes aux nouveaux référentiels d'ici juillet 2024 et décembre 2024, respectivement. Ces révisions comprenaient :

- Pour le label ISR, l'introduction d'exclusions des entreprises nuisibles d'un point de vue environnemental, social ou de gouvernance, ainsi que des émetteurs souverains non conformes aux pratiques internationales en matière de fiscalité et de lutte contre la corruption ; la surperformance de deux indicateurs de durabilité liés aux PIN de l'UE par le fonds, par rapport à son indice de référence, le respect d'une stratégie ISR axée soit sur la réduction significative de l'univers d'investissement en excluant les entreprises les moins performantes sur le plan ESG, soit sur la surperformance de la notation ESG d'un univers d'investissement ESG réduit avec un taux de réduction des impacts plus important ; et le renforcement des exigences portant sur la proportion d'entreprises en portefeuille ayant fait l'objet de vote(s) ;
- Pour le label TS, l'exclusion renforcée des entreprises nuisibles à l'environnement (en particulier celles actives dans le secteur du pétrole et du gaz et/ou de la production d'électricité à partir du charbon thermique) ; la surperformance de deux PIN de l'UE (intensité de GES et nombre de femmes au conseil d'administration) par rapport à l'indice de référence du fonds ; un pourcentage élevé d'entreprises à exclure de l'univers d'investissement en raison de leur performance ESG pour les fonds dont la stratégie ISR vise à réduire considérablement leur univers d'investissement ; et renforcement des exigences portant sur le nombre d'entreprises faisant l'objet de vote(s) et d'engagement(s).

Conformément aux nouveaux référentiels, plus de 52 % de nos fonds labellisés TS et 70 % de nos fonds labellisés ISR ont conservé leur label. Le renforcement des critères a donc un impact limité sur nos fonds labellisés.

Notre politique Labels liés au développement durable, disponible sur notre site internet⁴⁸, fournit plus d'informations sur les processus en place pour nos fonds labellisés ISR, Greenfin et TS.

Labels liés au développement durable	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
	Nombre de fonds labellisés	Actifs sous gestion nets (M€) gérés par des fonds labellisés	Nombre de fonds labellisés	Actifs sous gestion nets (M€) gérés par des fonds labellisés	Nombre de fonds labellisés	Actifs sous gestion nets (M€) gérés par des fonds labellisés
Label ISR ⁴⁹	58	38 719	72	36 495	70	29 869
Greenfin ⁵⁰	4	2 016	3	1 633	3	1 495
Towards Sustainability ⁵¹	9	5 238	19	7 780	23	8 110
RIAA	1	0 453	1	0 426	1	0 414

Source : AXA IM, 2025. Veuillez noter que les règles que nos fonds doivent respecter en vertu des labels liés au développement durable sont susceptibles d'être modifiées, ce qui pourrait entraîner l'évolution du nombre de nos fonds labellisés au fil du temps.

⁴⁸ [Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM Corporate](#)

⁴⁹ [Label ISR – Pour des placements durables et responsables \(lelabelisr.fr\)](#)

⁵⁰ [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

⁵¹ [Towards Sustainability Initiative | Towards Sustainability](#)

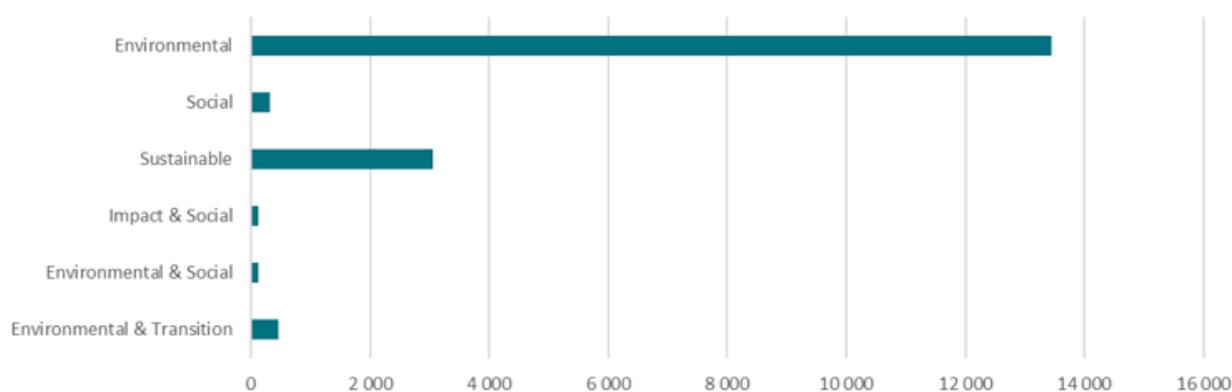
Gamme de fonds durables

Focus sur les fonds conformes aux directives de l'ESMA sur la dénomination des fonds

En mai 2024, l'ESMA a émis des directives sur les fonds dont la dénomination comporte des termes liés à l'ESG ou au développement durable⁵². Plus précisément, les fonds dont la dénomination comporte des termes liés au développement durable, à l'environnement, à la société et à la gouvernance, à la transition ou à l'impact doivent investir au moins 80 % de leurs actifs dans des investissements qui répondent à leurs caractéristiques ou objectifs de développement durable et appliquent des exclusions afférentes soit aux Indices de référence « Accord de Paris » (PAB) soit aux Indices de références « transition carbone » (CTB)⁵³, en fonction du terme spécifique utilisé dans leur dénomination. En outre, les fonds dont la dénomination comporte des termes liés au développement durable doivent investir de manière significative dans des investissements durables, et ceux dont la dénomination comporte des termes liés à la transition ou à l'impact doivent investir au moins 80 % de leurs actifs dans des investissements qui répondent à leurs caractéristiques ou objectifs de développement durable et démontrer que les investissements sont sur une voie claire et mesurable vers la transition sociale ou environnementale ou sont réalisés dans l'objectif de générer un impact social ou environnemental positif et mesurable parallèlement à un rendement financier.

AXA IM met progressivement en œuvre ces directives dans l'ensemble de ses fonds concernés, en veillant au respect de l'échéance finale fixée par l'ESMA, à savoir le 21 mai. Au 31 décembre 2024, 26 de nos fonds ouverts représentant environ 17,5 milliards d'euros d'actifs sous gestion étaient déjà alignés sur les directives de l'ESMA. La transition de 18 autres de nos fonds ouverts (représentant environ 5,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion) a eu lieu le 21 mai 2025. La majorité des fonds AXA IM entrant dans le champ d'application de l'ESMA étaient déjà conformes à ces directives. Par conséquent, leur impact sur nos fonds reste limité, avec moins de 10 fonds renommés.

Actifs sous gestion ouverts conformes à l'ESMA par catégorie ESMA au 31 décembre 2024 :



Source : AXA IM, 2025.

⁵² https://www.esma.europa.eu/sites/default/files/2024-05/ESMA34-472-440_Final_Report_Guidelines_on_funds_names.pdf

⁵³ Voir exclusions PAB et CTB dans le règlement délégué (UE 2020/1818) complétant le règlement de l'UE concernant les indices utilisés comme indices de référence, articles 11 et 12 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R1818&from=FR>

Focus sur nos fonds climat

En 2022, AXA IM a lancé une gamme d'ETF actifs, composée notamment d'ETF climat et PAB actifs, qui a ensuite été étendue aux ETF PAB passifs lancés en 2023 afin de répondre aux clients qui souhaitent atteindre leurs objectifs en utilisant le cadre PAB au sein d'un « wrapper » ETF.

L'ensemble de la gamme d'ETF (actifs et passifs) dépasse 2,8 milliards d'€ à fin 2024. À fin décembre 2024, plus de **60 % de la gamme d'ETF** était couverte par des critères d'exclusion liés aux enjeux ESG, incluant 836 millions d'€ dans des fonds PAB.

En outre, nous avons géré 354 millions d'€ d'actifs dans des fonds de transition climatique. Ces fonds actifs, en plus d'offrir des rendements financiers, visent à aider les entreprises investies à atteindre un niveau d'émissions nettes nulles d'ici 2050 ou avant. La stratégie intègre pleinement les risques et les opportunités liés au climat ainsi que l'alignement « zéro émission nette » dans les décisions d'investissement afin de soutenir la transition vers un monde décarbonisé. Cette intégration se fait tout au long de notre processus d'investissement à l'aide de notre cadre « zéro émission nette » propriétaire décrit ci-dessous (voir section 6.4), qui comprend une analyse climatique à la fois quantitative et qualitative.

Focus sur l'investissement à impact sur les marchés alternatifs

AXA IM s'appuie sur une présence ancienne dans le domaine de l'investissement à impact sur les marchés privés, avec un premier fonds lancé en 2013. Les stratégies d'investissement concernées visent à générer, parallèlement aux rendements financiers, des impacts environnementaux et sociaux objectivement mesurables et intentionnels, les deux aspects étant intégrés dans la rémunération variable des équipes de gestion.

Notre toute première stratégie, dotée de 200 millions d'euros d'actifs sous gestion, était axée sur l'inclusion financière, l'accès aux soins de santé et l'éducation. En 2016, nos clients ont alloué 150 millions d'euros à une nouvelle stratégie pour investir dans la génération d'impacts environnementaux et sociaux.

En 2019, nous avons lancé notre troisième stratégie d'investissement à impact, axée sur le climat et la biodiversité. Avec 250 millions de dollars (USD) d'actifs sous gestion, cette stratégie cible les acteurs proposant des solutions face au changement climatique et à la perte de biodiversité (voir ci-dessous). En 2020, nos clients ont alloué 103 millions de dollars (USD) supplémentaires à un fonds favorisant l'inclusion financière et l'accès aux soins de santé pour les bénéficiaires mal desservis dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

- **Stratégie pour la santé**

En 2022, nous avons lancé une stratégie mondiale pour la santé⁵⁴, dont la mission est de garantir des vies saines, de promouvoir le bien-être et de remédier aux inégalités d'accès à des soins de santé de qualité. Cette stratégie contribue de manière tangible aux objectifs de l'ODD 3 en augmentant la disponibilité de produits et services innovants ciblant le fardeau mondial des maladies. Elle vise à proposer des solutions à des prix accessibles en s'adressant aux marchés de masse à fort volume, pour répondre aux besoins de santé du plus grand nombre et non de quelques-uns.

La stratégie atteint son objectif en investissant dans des entreprises axées sur le développement clinique ou la commercialisation précoce des produits suivants : appareils médicaux, produits biopharmaceutiques,

⁵⁴ [AXA IM Alts lance une stratégie de 500 millions de dollars de capital-investissement dans le secteur de la santé et annonce deux nominations importantes – AXA IM Real Assets \(axa-im.com\)](#)

vaccins et instruments de diagnostic produisant des résultats intentionnels, mesurables et positifs en matière de santé par rapport aux piliers prioritaires de la stratégie : les femmes, les mères et les enfants ; la vision ; les maladies infectieuses ; le diabète et l'obésité ; ainsi que d'autres problèmes de santé prévalant sur des marchés à fort volume.

Au 31 décembre 2024, cette stratégie représente environ 344 millions d'euros d'engagements de la part du Groupe AXA et de clients tiers.

▪ **Stratégie Natural Capital**

La stratégie Natural Capital constitue une réponse aux préoccupations croissantes concernant le changement climatique, son impact sur la nature et la perte de biodiversité qui en découle.

En 2022, nous avons lancé cette stratégie Natural Capital, qui a pour mission non seulement de protéger la biodiversité, mais également de faire face à la crise climatique en mettant l'accent sur l'évitement et l'élimination du CO₂ obtenu grâce à la protection de la nature. Cette urgence et ce plan d'action à travers des solutions fondées sur la nature ont été repris par les dirigeants de la conférence des parties 26 (COP26) de Glasgow :

« Nous, les dirigeants des pays identifiés ci-dessous, soulignons les rôles critiques et interdépendants des forêts de tous types, de la biodiversité et de l'utilisation durable des terres pour permettre au monde d'atteindre ses objectifs de développement durable ; contribuer à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et l'élimination par les puits ; nous adapter au changement climatique et maintenir d'autres services écosystémiques »

Les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des sols sont responsables, au total, d'environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Au-delà de leur contribution essentielle à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, les forêts jouent un rôle fondamental dans l'approvisionnement en eau, la conservation de la biodiversité et les moyens de subsistance des communautés.

Pour relever ces défis, il faut adopter une approche volontariste consistant à allouer des capitaux à des entreprises et à des projets qui conservent, protègent et restaurent le capital naturel – les forêts –, en préservant la capacité de la nature à agir elle-même comme une solution climatique et en protégeant les habitats de grande valeur nécessaires à la conservation et à la biodiversité. Nos investissements ont permis de relever ces défis via divers moyens :

- Le financement de la protection directe du capital naturel primaire – p.ex., les terres forestières, les tourbières, les mangroves ;
- La mise en œuvre de programmes d'utilisation durable des sols qui réduisent les incursions dans le capital naturel primaire protégé et améliorent les moyens de subsistance des communautés concernées – p.ex., les petits exploitants agricoles ;
- La contribution à l'atténuation du changement climatique, comme en témoigne l'émission de crédits de réduction des émissions vérifiés et d'autres crédits de services écosystémiques. Ces crédits constituent un moyen durable pour les propriétaires fonciers de monétiser les avantages environnementaux fournis par leurs forêts, tout en préservant les résultats environnementaux, sociaux et de biodiversité significatifs fournis par les forêts sur pied.

Nous avons traduit notre mission en activités concrètes qui permettent la préservation du capital naturel, la protection des habitats essentiels et l'atténuation du changement climatique à l'échelle mondiale. Nous vous présentons ci-après nos publications :

- Le reboisement des terres dégradées de l'Amazonie brésilienne, à l'aide d'arbres d'espèces indigènes, apportant des avantages en matière d'atténuation du changement climatique
- La protection et la restauration de tourbières dégradées en Indonésie, empêchant la libération du CO₂ stocké dans ces tourbières ;
- La lutte contre la déforestation de zones protégées au Guatemala et la protection du corridor de biodiversité mésoaméricain ;
- La promotion de pratiques agroforestières durables à Madagascar en vue de protéger une biodiversité riche et unique, notamment trois espèces de lémuriers figurant sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN ;
- 97 000 hectares de terres sous gestion durable, dont 83 000 hectares sont des habitats essentiels, gérés par notre stratégie Natural Capital.

Notre stratégie, qui met intentionnellement l'accent sur le capital naturel, renforce significativement les bienfaits de la nature sur l'environnement, la biodiversité et la société. La stratégie Natural Capital tient sa promesse de financer des solutions crédibles, dans lesquelles on peut investir en vue de générer des résultats positifs. À ce jour, la stratégie a réalisé un certain nombre d'investissements dans le cadre de sa mission. Voici quelques exemples de nos investissements :

Investissements	Description de l'activité	Principaux résultats au quatrième trimestre 2024
Forest Carbon Indonésie	Forest Carbon est un développeur de projets spécialisé dans la conservation et la restauration de forêts tropicales dégradées, de tourbières et d'écosystèmes de zones humides en Indonésie, en Malaisie et au Cambodge. L'entreprise opère depuis plus de dix ans et son action la plus remarquable à ce jour est le projet de tourbière de Sumatra Merang en Indonésie.	<ul style="list-style-type: none"> - 3 millions de crédits carbone vérifiés - 22 922 hectares d'habitat essentiel conservés ou protégés
Mombak	Mombak est une entreprise d'élimination du carbone fondée sur la nature qui se concentre sur la restauration des forêts indigènes de l'Amazonie brésilienne. L'entreprise restaure les pâturages dégradés au Brésil et entreprend une combinaison de plantation complète, de régénération naturelle assistée et de régénération naturelle pour établir des forêts de conservation qui seront gérées pendant 50 ans avant d'être légalement converties en forêts protégées	<ul style="list-style-type: none"> - 12 824 hectares de terres sous gestion durable - 9 999 hectares de terres protégées
Madecasse	Madecasse est une entreprise de fabrication de chocolat à partir de fèves de cacao qui travaille avec des petits exploitants agricoles, principalement à Madagascar, pour mettre en œuvre des pratiques agroforestières durables permettant la conservation des habitats afin de soutenir la biodiversité unique de Madagascar – 85 % des espèces végétales et animales de l'île ne se trouvent nulle part ailleurs dans le monde.	<ul style="list-style-type: none"> - 991 hectares de terres sous gestion durable - 196 hectares d'habitat essentiel conservés ou protégés - 954 foyers dont les moyens de subsistance sont soutenus - 3 espèces de l'UICN sous conservation renforcée
Fundaeco	Les activités de Fundaeco se concentrent sur la création, la gestion et la conservation de zones forestières protégées au Guatemala. Ces zones protégées sont d'une importance écologique significative au niveau mondial, car elles servent d'habitat à des espèces essentielles et offrent une solution naturelle de séquestration du carbone, comme en témoigne l'émission de crédits carbone vérifiés.	<ul style="list-style-type: none"> - 1 million de crédits carbone vérifiés - 59 524 hectares d'habitat essentiel conservés ou protégés
Sistema Bio	Sistema travaille avec des petits exploitants agricoles en Amérique latine, en Inde et en Afrique de l'Est pour lutter contre les émissions de méthane provenant des déchets de leurs exploitations. Les biodigesteurs de Sistema proposent une solution durable pour le traitement des déchets organiques, séquestrant le méthane du fumier qui serait autrement émis dans l'atmosphère. Le biogaz et les biofertilisants récupérés fournissent aux agriculteurs une alternative bas carbone aux produits dérivés des combustibles fossiles.	<ul style="list-style-type: none"> - 1,37 million d'émissions évitées/éliminées (tCO₂éq.) - 4 millions de tonnes de déchets évités - 308 millions de mètres cubes de biogaz produits

Au 31 décembre 2024, cette stratégie représentait 489 millions de dollars d’engagements du Groupe AXA.

▪ **Notre cadre de performance en matière d’impact**

Notre cadre de gestion et de mesure de l’impact couvre l’appréciation initiale, l’évaluation, la *due diligence*, l’investissement, le suivi et le désinvestissement. L’objectif est de s’assurer que la génération d’impact est intentionnelle, ciblée, et qu’elle constitue un moteur clé pour les décisions d’investissement et la gestion sur la période d’investissement.

Le tableau ci-dessous montre les contributions de notre plateforme aux principaux défis environnementaux et sociaux alignés sur la mission de nos stratégies :

Thème	ICP d’impact
Atténuation du changement climatique et résilience	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions évitées (tCO₂éq.) - Déchets évités (tonnes)
Inclusion financière	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomisation des personnes - Autonomisation des petites et moyennes entreprises
Santé mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Solutions de soins de santé développées - PRFM (pays à faible et moyenne revenu) bénéficiaires - Vies sauvées ou améliorées grâce à la fourniture d’une solution de soins de santé
Capital naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Terres sous gestion durable (hectares) - Habitats essentiels protégés/restaurés (hectares) - Émissions de CO₂ évitées ou éliminées - Crédits carbone vérifiés

AXA IM est également un signataire fondateur des Principes de fonctionnement pour la gestion de l’impact (Principes de l’impact). AXA IM publie une déclaration annuelle affirmant l’alignement du système de mesure et de gestion de l’impact de la stratégie d’investissement à impact d’AXA IM Alts sur les Principes de l’impact. Une vérification indépendante de nos systèmes de gestion de l’impact, menée par EY Associes en 2023, a confirmé l’alignement sur ces principes.

Focus sur le Mécanisme de Philanthropie à impact d’AXA IM

En 2020, AXA IM a développé un dispositif de mécénat permettant d’allouer jusqu’à 5 % des frais de gestion de certains fonds à impact afin d’avoir un impact positif sur la société et la planète par le biais de projets philanthropiques. Entre 2020 et 2024, AXA IM a soutenu cinq associations caritatives dans le cadre de ce dispositif.

En 2024, ce dispositif de mécénat à impact a été intégré dans un nouveau programme de mécénat mondial et plus holistique intitulé « Empowering Sustainable Futures ». Ce programme permet à AXA IM de soutenir les organisations engagées dans le développement des leaders de demain par l’éducation et le soutien aux pans de la société et de l’environnement les plus touchés par le changement climatique. Les projets restent en phase avec nos objectifs d’impact et sur certains Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, à savoir :

- ODD 3 – Bonne santé et bien-être
- ODD 4 – Éducation de qualité
- ODD 11 – Villes et communautés durables
- ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 15 – Vie terrestre

Systèmes de certification de biens immobiliers directs

GRESB

Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) est une organisation qui s'engage à évaluer la performance ESG des portefeuilles immobiliers (publics, privés et directs) dans le monde entier. Son objectif est de fournir une référence dynamique pour aider les investisseurs institutionnels à s'engager dans leurs investissements et à améliorer la performance ESG de leur portefeuille d'investissement. Les entités se voient attribuer une note GRESB qui mesure leur performance ESG en termes absolus, ainsi qu'une note GRESB qui les classe parmi leurs pairs. Les participants reçoivent également une analyse sommaire de la performance, montrant les forces et les faiblesses dans différentes catégories telles que le leadership, les politiques, la gestion des risques, la santé et la sécurité, les émissions de gaz à effet de serre, les certifications de bâtiments et l'engagement des parties prenantes.

AXA IM Alts participe au GRESB depuis 2011 et joue un rôle actif au sein du Comité GRESB Benchmark. En 2024, nous avons soumis à GRESB un montant supérieur à la moyenne (environ 60 milliards d'euros d'actifs sous gestion au total, contre une moyenne de 4,5 milliards de dollars pour notre groupe de pairs), dans 14 fonds, au sein de secteurs diversifiés.

Nous avons maintenu notre performance par rapport à notre objectif, à savoir obtenir le statut « 4 étoiles » avec un score moyen de 84/100, qui continue de refléter notre position de leader en matière d'ESG. Cinq fonds ont obtenu 5 étoiles, soit la notation de performance la plus élevée, sept fonds ont augmenté ou conservé leur score et trois ont obtenu des étoiles supplémentaires par rapport à l'année précédente. Ces résultats démontrent notre capacité à intégrer les critères ESG à grande échelle dans nos portefeuilles immobiliers et nos efforts continus pour améliorer la performance ESG de nos actifs.

Autres certifications de durabilité immobilière

En 2021, AXA IM a lancé un programme de certification à grande échelle, dont l'objectif est d'abord d'évaluer la possibilité de certifier en priorité des actifs hautement performants et de déployer des plans d'action pertinents pour atteindre un niveau élevé de certification sur d'autres.

Il est maintenant démontré que la certification contribue à l'amélioration de la valeur financière d'un actif. Par exemple, CBRE a démontré que lorsque l'on tient compte des effets de la taille, de la localisation, de l'âge et de l'historique de rénovation des bâtiments, les immeubles de bureaux bénéficiant d'une certification de durabilité justifient une prime de location de 7 %⁵⁵. La certification est donc un indicateur important de la performance à long terme et devient une norme du marché. Elle peut également être bénéfique pour les locataires, qui ont tendance à bénéficier de coûts professionnels moins élevés et d'un meilleur confort de construction. Enfin, le processus de certification présente des avantages positifs, car il rassemble toutes les parties prenantes d'un actif, sensibilisant ainsi aux enjeux et opportunités de durabilité.

Les équipes de gestion d'actifs sélectionnent les certifications les plus pertinentes pour leur pays et leur type d'actifs. La majorité de nos certifications sont délivrées par BREEAM. Nous utilisons également le LEED et des certifications locales respectées telles que HQE en France et Minergie en Suisse, qui sont la norme

⁵⁵ Étude CBRE « Is Sustainability Certification in Real Estate Worth it ? » Novembre 2023. Le rapport couvre 19 pays européens et 40 villes. CBRE a étudié 19 400 baux – dont 6 100 baux dans des bâtiments certifiés et 13 300 baux dans des bâtiments non certifiés.

dans leur pays d'origine. Le reste de nos certifications sont composées de certifications propres à des questions spécifiques ou locales.

Fin 2024, **66,5 %** des actifs sous gestion d'AXA REIM SGP étaient certifiés. Nous avons mis en place une feuille de route pour atteindre les jalons dans chaque pays, avec un objectif final de certification de 75 % de nos actifs sous gestion d'ici 2030.

1.4 Nos communications ESG

Nous pensons qu'il est essentiel de communiquer avec les clients de la manière la plus transparente et la plus complète possible en ce qui concerne les actifs qui intègrent des considérations ESG, afin de leur offrir une analyse exhaustive de notre cadre IR et de les aider à comprendre les enjeux associés et leur importance. L'ensemble des principales informations financières et non financières, pour chaque fonds qui a intégré des critères ESG dans son processus d'investissement, est disponible sur notre Fund Centre⁵⁶. Ces informations sont conformes aux réglementations européennes et locales.

Comme indiqué en détail ci-après, nous publions des rapports d'IR au niveau des entités et des fonds, pour les produits qui intègrent les considérations ESG de manière substantielle et significative (c'est-à-dire relevant de la catégorie « Approche significativement engageante » selon l'AMF).

Afin de répondre aux besoins de nos clients en matière de *reporting* ESG, qui demandaient à ce qu'il soit plus complet et enrichi, nous avons mis en œuvre, au cours de l'année, plusieurs améliorations de nos rapports IR au niveau des fonds. Le rapport ESG d'AXA IM comprend un large éventail d'indicateurs clés de performance environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris des indicateurs liés au climat et à la biodiversité, conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et aux exigences de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat (LEC). Désormais, ces rapports incluent également des indicateurs sur la proportion des entreprises en portefeuille ayant fait l'objet de vote(s) et les thèmes abordés lors des activités d'engagement avec les émetteurs en portefeuille. Un Rapport d'impact spécifique (version de notre Rapport ESG enrichie d'indicateurs quantitatifs et d'informations qualitatives sur l'impact) est élaboré pour notre gamme de fonds à impact sur les marchés cotés. Ces rapports visent à assurer la transparence d'une série d'indicateurs, dont certains sont susceptibles d'être spécifiquement intégrés dans le processus d'investissement comme indiqué dans la documentation réglementaire le cas échéant.

AXA IM est désormais en mesure de fournir un ensemble complet de rapports IR composés d'un rapport ESG, d'un rapport d'engagement dédié et d'un rapport de vote, en français et en anglais, disponibles sur le Fund Centre d'AXA IM pour sa gamme de fonds Sustainable et ACT⁵⁷.

Cela fait plusieurs années maintenant que des rapports d'engagement et de vote ont été déployés dans notre gamme de fonds intégrant les facteurs ESG et suivant une stratégie durable ou d'impact, en tenant compte des exigences réglementaires relatives à la publication sur notre centre de fonds accessible au public. Nous mettons à disposition de nos clients les mises à jour du contenu de nos rapports au cours de l'année. Afin d'offrir à nos clients une plus grande transparence sur nos activités d'engagement actionnarial, nous avons enrichi notre rapport d'engagement au niveau des fonds en 2024. Il comprend désormais une nouvelle page dédiée aux études de cas d'engagement qualitatif sur les positions du

⁵⁶ [Fonds - AXA IM Global \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

⁵⁷ Pour les classes d'actifs traditionnels.

portefeuille, qui détaille les objectifs et les thèmes d'engagement abordés avec l'émetteur et donne un aperçu de la phase actuelle.

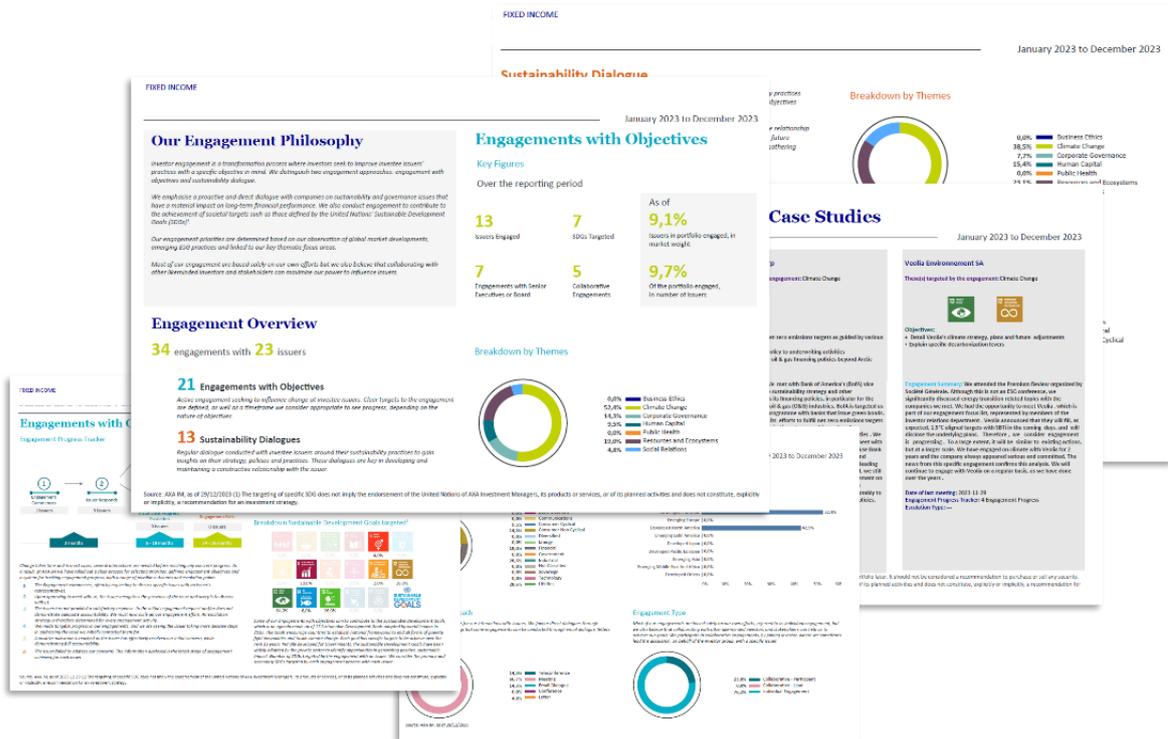
Rapport d'engagement : un rapport complet

Depuis 2019, des efforts importants ont été consacrés au développement d'un solide système de suivi des activités d'engagement et au déploiement d'un rapport d'engagement complet au niveau des fonds auprès de nos clients. Les actions d'engagement menées par les équipes d'investissement et les analystes ESG d'AXA IM sont stockées dans nos systèmes, à l'aide d'un cadre interne et central dédié en matière de saisie des actions d'engagement et de suivi de leur évolution.

Compte tenu de l'évolution des pratiques d'investissement responsable, de l'importance de solides stratégies d'engagement actionnarial et de l'intérêt croissant de nos clients et parties prenantes pour ces pratiques, AXA IM s'engage à renforcer en permanence ses processus afin de fournir à ses clients des rapports de la plus haute qualité au niveau des fonds.

Pour répondre à notre ambition de promouvoir la transparence, en 2023 et 2024, nous avons consacré nos capacités à l'amélioration de notre rapport d'engagement au niveau des fonds. Nos clients ont désormais accès à des informations détaillées sur les actions d'engagement menées pour le compte de leurs investissements. Il s'agit notamment d'études de cas d'engagement et d'une distinction claire entre « Engagements avec objectif » et « Dialogues sur la durabilité », avec ventilation des thèmes d'engagement et indicateurs clés.

En ce qui concerne le vote, AXA IM a commencé à déployer progressivement une version améliorée de son rapport de vote au niveau des fonds, qui inclut des indicateurs supplémentaires sur le niveau d'activité de vote dans la région concernée, conformément au nouveau référentiel du label ISR. En plus de fournir des informations au niveau des fonds, nous sommes motivés à éduquer nos clients sur des sujets plus larges de l'IR et à continuer à partager nos idées. Cela commence en premier lieu par la publication de nos travaux de recherche sur l'IR et d'autres informations ESG sur notre site internet et LinkedIn, mais aussi des efforts plus spécifiques, comme une série d'ateliers de formation sur la nature et la biodiversité à l'intention des consultants et des clients/prospects de fonds de pension. Enfin, nous avons mené une enquête (AXA IM Select ESG Client Survey) en octobre 2023, sur la base des opinions de 12 000 consommateurs sur 12 marchés au Royaume-Uni, en Europe et en Asie.



Le reporting ESG reste une priorité et nous continuerons à œuvrer à son amélioration et à sa personnalisation, notamment grâce à l'intégration croissante des données ESG dans les systèmes de données, afin de mieux répondre aux attentes de nos clients.

Interactions, contributions et attentes des clients

En tant que gestionnaire actif, nous dialoguons en permanence avec nos clients pour comprendre leurs besoins et savoir comment nous pouvons les aider à prendre des décisions d'investissement éclairées et à investir dans un avenir durable. Nous veillons à répondre à toutes leurs interrogations, qu'elles concernent les mouvements de marché, les évolutions réglementaires, l'allocation d'actifs ou les tendances futures. Nous le faisons par le biais d'enquêtes, d'échanges lors de nos propres événements ou lors d'événements réunissant les acteurs du secteur, ainsi que via des interactions régulières avec nos équipes de vente. Cela nous permet d'améliorer notre offre de produits et de nous assurer que nous proposons le contenu et les communications nécessaires pour rester en phase avec les besoins changeants des clients et répondre aux questions qui les préoccupent.

Nous offrons ainsi à nos clients des segments institutionnels, de gros et de détail les moyens d'investir en toute confiance pour une planète, une société et une économie plus durables. Dans ce contexte, il est essentiel de fournir aux clients des informations pertinentes en temps opportun. Nous y parvenons grâce à notre leadership intellectuel, en fournissant des commentaires de marché et du contenu éducatif sous différents formats – notes et articles de recherche, webinaires, événements, vidéos et infographies – afin de permettre aux clients d'accéder à nos experts en investissement, au niveau de détail qu'ils souhaitent. Ce contenu est ensuite partagé par le biais de divers canaux, tels que notre site Internet, des courriels, des médias sociaux et les sites Internet de tiers auxquels les clients peuvent accéder.

Nos experts en IR échangent régulièrement avec nos clients institutionnels, y compris dans le cadre de réunions conjointes avec nos équipes d'investissement si des informations spécifiques sont requises. En

outre, nos clients nous envoient régulièrement des questionnaires de *due diligence*, grâce auxquels nous pouvons identifier de nouvelles tendances et exigences.

Chez AXA IM, nous nous efforçons d'être très attentifs aux besoins du marché et des clients, aux meilleures pratiques et aux nouvelles attentes. Ces interactions avec les diverses parties prenantes sont l'un des moyens grâce auxquels nous identifions nos domaines d'amélioration potentiels.

Informations au niveau des entreprises

Les documents suivants sont disponibles sur notre site Internet :

- [Rapport annuel d'actionnariat actif](#) ;
- [Principes pour l'investissement responsable \(PRI\)](#) ;
- [Politiques d'exclusion](#) ;
- [Informations relatives au règlement SFDR](#).

En ce qui concerne plus précisément nos activités d'actionnariat actif, nous garantissons la transparence et fournissons des rapports réguliers sur l'actionnariat actif et l'engagement, tant internes qu'externes. Les activités d'actionnariat actif d'AXA IM font l'objet de communications et sont accessibles au public. Nos registres de vote complets sont publics et détaillent notre activité de vote aux assemblées générales des entreprises détenues pour le compte de nos clients. En outre, nous publions un rapport annuel d'actionnariat actif, qui inclut des informations sur les enjeux IR et le dialogue avec les entreprises, les registres de vote agrégés ainsi que des détails sur notre approche de lobbying politique pour l'année concernée.

Nous proposons également des rapports sur mesure, adaptés aux demandes spécifiques des clients. Il appartient alors au client de décider si ces rapports doivent être rendus publics ou demeurer privés. Ces rapports comprennent un aperçu statistique et une analyse des actions d'engagement, mais aussi une répartition en fonction des thèmes et des ODD des Nations unies. Ils incluent également des informations sur les progrès réalisés grâce à l'engagement, et des précisions sur les cas dans lesquels notre action s'est avérée payante. Nous fournissons enfin une liste des émetteurs avec qui nous avons échangé, ainsi que les thèmes abordés.

Information au niveau des fonds

Nous avons déjà évoqué la situation des fonds de manière générale. Pour certains produits financiers, notamment les fonds Sustainable et ACT appartenant à la gamme AXA IM, les éléments suivants sont mis à la disposition des clients sur notre Fund Centre⁵⁸ :

- Code de transparence (uniquement pour les fonds labellisés Sustainable) ;
- Rapport de vote (uniquement pour les fonds actions et les fonds multi-actifs) incluant les AGA auxquelles nous avons voté et les motifs des éventuels votes contre la direction ;
- Rapport ESG (le cas échéant) ;
- Rapport d'impact pour notre gamme de fonds à impact cotés en bourse ;
- Rapport d'engagement ;

⁵⁸ [Fonds - AXA IM Global \(axa-im.com\)](#)

- Documentation juridique :
 - Prospectus ou mémorandum d'offre ;
 - Document d'informations clés ;
 - Rapports annuels et semestriels (incluant les inventaires des fonds) ;
- Commentaires mensuels du gérant de portefeuille.

1.5 Notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise

Chez AXA IM, tout ce que nous entreprenons est dicté par notre raison d'être : « agir en faveur du progrès humain en investissant dans ce qui compte vraiment ». Ce principe directeur dicte non seulement notre action en tant qu'investisseur, mais définit également notre identité d'organisation et d'employeur. Nous sommes conscients de l'impact profond que peuvent avoir les entreprises pour relever les défis les plus urgents de la société, aujourd'hui comme demain. En tant qu'investisseur responsable, nous comprenons l'importance que revêt l'intégration des considérations ESG dans nos décisions d'investissement. Tout aussi important est notre engagement à respecter ces normes au sein de nos propres opérations et en tant qu'employeur. En adoptant le même cadre ESG qui guide nos stratégies d'investissement, nous garantissons la cohérence et l'alignement sur tous les aspects de notre activité.

Environnement

Dans le cadre du pilier Environnement, nous nous sommes fixé pour objectif ambitieux de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt, reflétant notre engagement à lutter contre le changement climatique et à contribuer à un avenir plus durable. Pour atteindre cet objectif, nous avons mis en place un programme complet en trois étapes pour nos émissions : Mesurer, Réduire et Contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone. Ce programme couvre l'ensemble de nos opérations, en veillant à évaluer systématiquement nos émissions, à mettre en œuvre des mesures pour les réduire et à contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone en tenant compte des émissions restantes grâce à des projets de compensation carbone vérifiés.

Mesurer

Depuis 2012, AXA IM mesure son empreinte sur les *Scopes* 1, 2 et les déplacements professionnels des bureaux importants dans le cadre de la campagne annuelle de *reporting* environnemental du Groupe AXA. En 2021, nous avons élargi cette approche pour couvrir tous les sites mondiaux et tous les *Scopes* y compris le *Scope* 3, au titre duquel nous comptabilisons les émissions indirectes de notre chaîne d'approvisionnement et des biens et services que nous achetons.

Pour soutenir cette évaluation complète, nous réalisons notre étude annuelle de mesure des émissions de GES, en collaboration avec la société de *reporting* environnemental ClimateSeed, en nous appuyant sur la méthodologie de la norme d'entreprise du protocole relatif aux gaz à effet de serre (GES), appelée *GHG Protocol Corporate Standard*. Cette comptabilisation élargie nous permet non seulement de suivre nos émissions, mais aussi de prendre des mesures significatives pour réduire notre impact environnemental. Dans ce contexte, nous restons engagés à améliorer en permanence la qualité et la méthodologie de nos données chaque année. Cette initiative renforce également nos attentes en matière de transparence et de responsabilité de la part des entreprises dans lesquelles nous investissons, en ligne avec notre engagement en faveur de pratiques d'investissement responsable.

Réduire

Conformément à son engagement à réduire ses émissions, AXA IM s'est engagée dans des plans ambitieux visant à réduire les émissions et la consommation d'ici 2025, comme indiqué dans le Rapport durabilité (« *Sustainable Report* ») d'AXA IM. Ces objectifs, fixés par rapport à une base de référence de 2019, visent à obtenir des résultats tangibles, avec des progrès mesurés et rapportés en externe sur une base annuelle. En outre, afin d'améliorer nos capacités de réduction, nous poursuivons nos discussions avec ClimatePartner, un cabinet de conseil environnemental, afin de concevoir notre feuille de route « zéro émission nette » pour toutes nos opérations dans le monde, de nous attaquer aux émissions de la chaîne d'approvisionnement *Scope 3* et d'impliquer plus efficacement les salariés dans notre parcours. Ce partenariat stratégique nous permet de renforcer nos initiatives en matière de durabilité et d'aligner nos efforts sur les meilleures pratiques.

Indicateur	Énergie (tCO ₂ éq.)	Déplacements professionnels (tCO ₂ éq.)	Flotte automobile (tCO ₂ éq.)	Documents marketing (kg/ETP)	Documents de bureau (kg/ETP)	Eau (m ³ /ETP)	Déchets non triés (kg/ETP)
Cible de réduction en 2025 (%)	36 %	25 %	15 %	20 %	20 %	10 %	10 %

Énergie

En 2024, AXA IM a poursuivi ses progrès en matière de durabilité énergétique. En faisant passer nos sept plus grands bureaux à 100 % d'électricité renouvelable, nous avons directement approvisionné quatre bureaux et obtenu des certificats d'énergie renouvelable (REC) pour les trois autres. Notre engagement s'est étendu à la sélection de bâtiments durables dotés de technologies avancées économes en énergie, contribuant ainsi à réduire la consommation d'énergie. En 2025 et au-delà, nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec nos équipes internes, nos propriétaires et nos fournisseurs d'énergie pour mettre en œuvre de nouvelles réductions d'énergie dans l'ensemble de nos opérations et explorer d'autres moyens d'optimiser la consommation d'énergie.

Flotte automobile

En 2024, AXA IM a continué à privilégier les véhicules moins émetteurs et à commander uniquement des véhicules hybrides/électriques (nouvelles acquisitions). Par ailleurs, des règles plus strictes ont été mises en place pour l'obtention d'une voiture de société. En outre, les efforts visant à réduire la taille globale du parc automobile ont été couronnés de succès dans certains bureaux à travers le monde, contribuant ainsi davantage à nos objectifs environnementaux. À l'horizon 2025 et au-delà, nous continuerons de donner la priorité au renforcement de la mise en œuvre de notre politique de flotte automobile dans tous les sites concernés, en collaborant étroitement avec notre COO mondial et les COO locaux pour garantir la cohérence et l'efficacité. En outre, nous poursuivrons nos efforts pour réduire le nombre de voitures dans notre flotte.

Déplacements professionnels

Chez AXA IM, nous sommes conscients qu'il est nécessaire d'optimiser les déplacements professionnels, qui sont très émetteurs. C'est pourquoi notre politique interne en matière de déplacements a été adaptée pour garantir que les déplacements ne soient envisagés que lorsque cela est nécessaire et entrepris de la manière la plus durable possible. Il s'agit par exemple de prendre des trains uniquement pour des trajets de moins de 3 heures et de réduire les déplacements professionnels de longue distance, en tirant parti des

solutions numériques pour remplacer certaines des réunions en face à face. À l’horizon 2025 et au-delà, nous continuerons à revoir et à mettre à jour notre politique en matière de déplacements professionnels, en intégrant des lignes directrices améliorées relatives aux pratiques en matière de déplacements durables et en renforçant l’efficacité de notre politique en matière de déplacements par le biais de campagnes de communication et de sensibilisation de la haute direction.

Lutter contre les émissions de *Scope 3* de notre chaîne d’approvisionnement

Nos émissions de *Scope 3* englobent également l’empreinte générée par les activités des prestataires et fournisseurs d’AXA IM. Nous l’incluons dans notre mesure et nous nous engageons à en réduire l’impact en dialoguant activement avec nos partenaires pour encourager des pratiques durables tout au long de notre chaîne d’approvisionnement. Conscients du fait que la chaîne d’approvisionnement constitue la principale source d’émissions de carbone chez AXA IM et qu’elle est essentielle à la transition vers un monde durable, nous poursuivons les travaux avec nos consultants de ClimatePartner et notre équipe Procurement pour concevoir et mettre en œuvre un programme d’engagement avec les fournisseurs. L’une des principales actions consiste à dialoguer – comme nous le faisons en tant qu’investisseur – avec nos fournisseurs et prestataires de services les plus importants afin de comprendre leurs engagements et leurs efforts en matière de durabilité. Grâce à ces engagements, nous visons à améliorer la précision et la granularité des données sur les émissions de nos fournisseurs et à les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs propres stratégies de réduction des émissions. Cette approche collaborative nous aide non seulement à examiner et confirmer les plans de réduction spécifiques aux fournisseurs, mais nous permet également d’accompagner nos fournisseurs dans leur transition vers la neutralité carbone.

Contribuer à l’atteinte de la neutralité carbone

Enfin, nous contribuons à la neutralité carbone par le biais de projets de compensation carbone vérifiés. Bien que la compensation carbone ne soit pas considérée comme une solution autonome, nous reconnaissons que certaines émissions peuvent être inévitables dans le cadre de notre activité. En 2024, AXA IM a poursuivi son engagement à contribuer à l’atteinte de la neutralité carbone en achetant des crédits carbone destinés à compenser les émissions générées dans l’ensemble de nos opérations (toute notre empreinte hors émissions provenant des services achetés). Ces crédits ont soutenu un programme de développement du biogaz en Chine. En investissant dans ce projet de compensation carbone de grande qualité, nous cherchons à atténuer l’impact environnemental de nos opérations tout en travaillant activement à la réduction de notre empreinte carbone globale.

Inventaire des GES 2024 d’AXA IM – Format du Protocole relatif aux GES

Pour rendre compte avec précision de nos émissions de carbone, nous travaillons en partenariat avec ClimateSeed et adhérons à la méthodologie de la Norme d’entreprise du protocole relatif aux GES (« GHG Protocol Corporate Standard »). Largement reconnu comme le principal outil international de comptabilisation des GES, le Protocole relatif aux GES joue un rôle essentiel pour les gouvernements et les entreprises dans la compréhension, la quantification et la gestion complètes des émissions de GES. Il sert de base à de nombreuses normes et programmes de GES à l’échelle mondiale et est utilisé dans la préparation de centaines d’inventaires de GES par les entreprises du monde entier.

Pour 2024, ClimateSeed a calculé les émissions des bureaux d’AXA IM à 35 131 tCO₂éq., en tenant compte d’une approche basée sur la localisation. Selon une approche basée sur le marché, les émissions totales s’élèvent à 34 777 tCO₂éq.

Il est important de souligner que certaines sous-catégories d'émissions sont exclues de notre inventaire des GES car elles ne sont pas pertinentes pour les opérations d'AXA IM. Ces exclusions englobent généralement les activités ou les sources d'émissions qui ne sont pas représentatives pour les sociétés de services financiers comme AXA IM.

Catégorie d'émissions	Sous-catégorie	Sources d'émissions	Émissions totales de GES (tCO ₂ éq.)
Scope 1	1-1	Émissions directes provenant de sources de combustion stationnaires	94
	1-2	Émissions directes provenant de sources mobiles avec moteur à combustion	671
	1-4	Émissions fugitives directes	287
Scope 2	2-1 (basée sur la localisation)	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	569
	2-1 (basée sur le marché)	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	386
	2-2	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, de chaleur ou de refroidissement	150
Scope 3	3-1 (basée sur la localisation)	Biens ou services achetés	21 122
	3-1 (basée sur le marché)	Biens ou services achetés	21 127
	3-2	Biens d'équipement	2 240
	3-3 (basée sur la localisation)	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le <i>Scope 1</i> et le <i>Scope 2</i>)	286
	3-3 (basée sur le marché)	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le <i>Scope 1</i> et le <i>Scope 2</i>)	110
	3-5	Déchets générés par les opérations	44
	3-6	Déplacements professionnels	7 814
	3-7	Déplacements domicile-travail des collaborateurs	1 854
TOTAL (approche basée sur la localisation)			35 131
TOTAL (approche basée sur le marché)			34 777

Source : AXA IM, ClimateSeed, 2025.

Social

Nos collaborateurs sont notre atout le plus précieux. Nous nous efforçons de favoriser leur progression en offrant un environnement de travail dans lequel ils peuvent réaliser leur potentiel et donner vie à notre raison d'être chaque jour.

L'autonomisation et l'inclusion sont au cœur de la culture que nous voulons créer chez AXA IM

Nous voulons offrir à nos collaborateurs talentueux la possibilité de développer leur potentiel, de choisir leur mode de travail grâce à la flexibilité et au travail hybride et de s'épanouir au sein d'une communauté diversifiée où les idées, les origines et la diversité des points de vue sont encouragées. Nous écoutons activement nos employés, afin de comprendre ce qu'ils pensent du travail que nous faisons et de leur rôle dans la réalisation de notre objectif en tant qu'organisation. Nous menons deux enquêtes d'engagement par an, dans lesquelles nous mesurons l'indice d'engagement, composé de trois ICP : Plaidoyer, Intention

de rester et Fierté. Déterminés à soutenir une culture de retour d'information ouverte sur des sujets tels que le genre, le handicap et l'ethnicité, nous avons mené notre première « enquête sur l'inclusion » en 2021.

AXA IM s'engage à soutenir l'égalité des sexes à tous les niveaux, y compris au sein des équipes de direction et des personnes prenant des décisions d'investissement. En décembre 2024, le pourcentage de femmes au sein de notre Conseil d'administration était de 45 %. Conformément à la loi Rixain, nous nous sommes également engagés, en 2023, à améliorer la représentation des femmes parmi les preneurs/preneuses de décisions d'investissement de 20 % à 25 % d'ici 2030. À fin 2024, ce ratio reste à environ 20 %⁵⁹.

Les thèmes liés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DEI) comptent parmi nos priorités stratégiques depuis de nombreuses années. Nous plaçons la durabilité au cœur de nos priorités en vue de renforcer le rôle que joue AXA IM dans la société en tant qu'investisseur, employeur et entreprise. En tant qu'employeur, le développement d'une culture inclusive est au centre de nos priorités. Cela s'inscrit dans notre « promesse d'employeur » visant à créer un environnement dans lequel chacun se sent à sa place, intégré et en mesure de s'épanouir au sein d'une communauté diversifiée. [Notre politique globale en matière de diversité et d'inclusion](#) résume notre engagement et nos domaines de préoccupation prioritaires. Nous avons pris des mesures concrètes pour créer un lieu de travail plus diversifié et inclusif, tant en interne qu'en externe. Nous avons notamment :

- Lancé notre programme « We Care » en 2024, afin de renforcer davantage nos politiques favorables aux familles à l'échelle mondiale. Le programme prévoyait la multiplication par deux de notre congé paternité minimum mondial, de 4 à 8 semaines, la fourniture d'un soutien et l'octroi d'un congé payé aux employés subissant des traitements de fertilité, ainsi qu'un soutien renforcé aux employés victimes de fausse couche/perte de bébé, de ménopause/andropause, de violences conjugales et de violences sexuelles ;
- Amélioré notre soutien aux aidants, en offrant des congés payés supplémentaires aux employés qui s'occupent de parents plus âgés ou de membres de la famille ayant un handicap ou d'autres problèmes de santé ;
- Lancé des **groupes-ressources pour nos collaborateurs**, parrainés par des membres du Comité de direction, et avons conclu des partenariats avec des tiers afin de progresser sur les questions de diversité et d'inclusion liées au sexe, à l'origine ethnique, à la mobilité sociale, à l'âge, aux handicaps ou encore à l'orientation sexuelle ;
- Soutenu des **méthodes de travail flexibles** pour aider à éliminer les barrières et être plus adaptables et réactives à la situation de chacun ;
- Utilisé notre **enquête mondiale annuelle sur l'inclusion** pour analyser la perception qu'ont nos collaborateurs de l'inclusion, de l'appartenance et de l'égalité des chances, les données pouvant être analysées sous différents aspects de la diversité, comme le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le handicap/la santé, le milieu socioéconomique ou encore l'orientation sexuelle ;
- Obtenu la [certification EDGE \(Equity Diversity and Gender Equality\) Move](#) en reconnaissance des progrès significatifs réalisés par l'entreprise en matière d'égalité des sexes sur le lieu de travail.

⁵⁹ En incluant désormais AXA IM Prime (qui a été intégrée en 2024) en plus d'AXA IM Paris et d'AXA REIM SGP (l'engagement 2023 a été initialement pris sur ces deux entités uniquement), et en excluant AXA IM Select France ; environ 19 % en incluant les entités d'AXA IM Select (qui ont également été intégrées en 2024).

En 2024, nous avons non seulement obtenu à nouveau la certification au niveau « Move », mais aussi obtenu une certification EDGEplus supplémentaire au titre de l'égalité intersectionnelle ;

- Introduit un **objectif de développement** lié à l'inclusion et à la diversité pour tous les collaborateurs afin que chacun œuvre en faveur de la promotion et de l'avancement actifs d'une **culture de l'inclusion**, par le biais d'efforts délibérés, positifs et conscients ;
- Proposé des parcours de développement axés sur les compétences et les comportements de leadership inclusifs par le biais de nos **programmes de la Managers Academy et de Leadership** qui aident nos dirigeants à accroître leur impact, à favoriser la diversité des équipes et à créer une communauté ;
- introduit l'objectif d'inclure **plus d'une femme dans les listes de présélection pour les postes de direction** ;
- Appliqué notre [politique de vote en faveur de la diversité](#) pour inciter d'autres entreprises à agir dans ce domaine.

Pour traduire notre solide engagement à créer un lieu de travail inclusif et diversifié, **tous les membres de notre Comité de direction mondial ont des objectifs concrets visant à améliorer la représentation et l'inclusion au sein d'AXA IM.**

La discrimination, les comportements non inclusifs et le harcèlement n'ont pas leur place au sein d'AXA IM. Nous avons adopté une norme mondiale sur le harcèlement qui s'applique à l'ensemble de nos collaborateurs, consultants, fournisseurs et clients. Une formation obligatoire est dispensée à tous nos collaborateurs sur la manière d'identifier et de signaler tout comportement contraire à notre norme mondiale.

Nous sommes conscients de la nécessité pour le secteur financier de progresser plus rapidement en matière d'inclusion et de diversité afin de répondre aux attentes croissantes des salariés, des clients, des organismes de réglementation et des communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités. Nous jouons un rôle actif dans les initiatives interprofessionnelles visant à relever conjointement certains des défis intrinsèques liés à la création d'un environnement réellement diversifié et inclusif dans le monde de l'entreprise en général et dans le secteur financier en particulier. Voici quatre exemples d'initiatives externes auxquelles nous avons contribué ou que nous avons continué de soutenir en 2024 :

- Après avoir participé au *10,000 Able Interns Program* au Royaume-Uni pendant trois étés consécutifs entre 2022 et 2024, AXA IM a fait part de son ambition de soutenir et de participer au *10,000 Black Interns Program* en 2024, ainsi que d'accueillir des stagiaires chez AXA IM par le biais de ce programme ;
- En 2024, AXA IM est devenu sponsor du *Catalyst Education Program*, programme visant à fournir aux étudiants issus de milieux socio-économiques défavorisés au Royaume-Uni l'aspiration, la conviction et les outils nécessaires pour se lancer dans le secteur de l'investissement et de l'épargne ;
- Poursuite du partenariat et de l'engagement avec Culture Prioritaire en France et *Investment 20/20* au Royaume-Uni, afin d'accéder à un vivier diversifié de diplômés, d'étudiants et de jeunes diplômés qui reflètent mieux les personnes et les communautés que nous servons et de procéder à des recrutements ;
- Poursuite du partenariat et de l'engagement avec des initiatives transversales dans les services financiers, notamment *Diversity Project UK*, *Diversity Project Europe*, *Diversity Project North America*, *Fondsfrauen* en Allemagne, *100 Women in Finance*, *The Women's Foundation* à Hong Kong, *Women in ETFs*, *LGBT Great* et *myGWork*.

En tant que signataire de la charte **Women in Finance**, nous nous étions fixé comme objectif d'atteindre un tiers des femmes dans notre population mondiale de cadres dirigeant(e)s d'ici 2025. En 2021, ce nombre s'élevait à 26 %. En juin 2023, les femmes représentaient 34 % de notre population mondiale de cadres dirigeant(e)s, atteignant notre objectif plus tôt que prévu. Nous souhaitons maintenir cette dynamique et nous avons donc fixé un nouvel objectif de 35 % de femmes au sein de notre population de cadres dirigeant(e)s d'ici fin 2025. Au cours de l'année 2024 sous revue, l'objectif a de nouveau été atteint plus tôt que prévu, les femmes représentant 36 % de nos cadres supérieurs à l'échelle mondiale. Cela confirme davantage nos progrès et notre capacité à maintenir cet objectif d'ici fin 2025.

AXA IM est également signataire d'un certain nombre de chartes et d'engagements externes, dont la [charte Women in Finance](#), les [Principes d'autonomisation des femmes](#), les [Normes de conduite LGBTI des Nations unies à l'intention des entreprises](#), le [30 % Club](#), la [charte du Club Landoy](#), la [Coalition d'action sur la violence fondée sur le sexe dans le cadre du forum Génération égalité sous l'égide d'ONU Femmes](#) et la [charte de l'Autre Cercle](#) en France.

Protéger les droits de tous ceux qui travaillent avec nous

Nous nous engageons à divulguer les informations requises par la réglementation, dans toutes les régions où nous sommes présents. Cela inclut la loi sur l'esclavage moderne (Royaume-Uni) et toute autre loi relative à la DEI ou aux droits de l'homme.

Notre rôle de soutien et de protection des personnes qui travaillent à nos côtés s'étend également à notre chaîne logistique. Nous avons mis en place un processus garantissant que nos partenaires et fournisseurs agissent envers leurs propres employés et fournisseurs en appliquant des principes d'intégrité, de responsabilité et de durabilité similaires à ceux que nous exigeons de nous-mêmes en tant qu'entreprise.

Étendre notre raison d'être à nos communautés

Outre nos stratégies d'investissement, nous sommes dévolus à avoir un impact positif et significatif en nouant des partenariats avec des organisations qui s'engagent à soutenir les secteurs de la société et de l'environnement les plus touchés par le changement climatique.

En 2024, nous avons lancé le programme de mécénat d'AXA IM « Empowering Sustainable Futures », afin de renforcer notre engagement philanthropique en alignant et en reliant tous nos efforts de mécénat et initiatives de bénévolat à l'échelle mondiale et locale, et ce tout en impliquant activement nos employés.

Nous faisons des dons à des organisations à but non lucratif ; les fonds représentent une part définie des frais de gestion de certaines stratégies d'impact. Cela garantit l'alignement de nos investissements avec nos objectifs d'impact sociétal.

Les collaborateurs de nos bureaux locaux sont invités à proposer des organisations à but non lucratif pour postuler au programme « Empowering Sustainable Futures ». La sélection s'appuie sur des critères d'éligibilité clairement définis. La sélection est orientée par un comité de philanthropie interne. Les projets que nous finançons sont mesurés en regard de résultats et objectifs tangibles et soutiennent plusieurs Objectifs de développement durable des Nations unies.

Le bénévolat auprès d'organismes caritatifs locaux permet à nos employés de s'impliquer directement auprès des communautés. Dans le cadre de notre politique de bénévolat, chaque employé dans les pays éligibles peut prendre deux jours de travail pour faire du bénévolat auprès d'une organisation à but non lucratif enregistrée de son choix.

En 2024, plus de 1 300 collaborateurs ont consacré du temps et de l'expertise à des projets à impact social et environnemental, notamment :

- des programmes de sensibilisation à l'école, afin d'aider les jeunes à développer leur culture financière et à comprendre la valeur de l'épargne ;
- des initiatives de nettoyage des forêts et des plages ;
- des défis sportifs pour collecter des fonds pour des associations.

Gouvernance

Maintenir une activité robuste, résiliente et durable sur le long terme

Nous pensons qu'une entreprise responsable et résiliente se trouve dans une position optimale pour être performante sur le long terme, ce qui nous incite à aider nos clients, nos collaborateurs et les communautés qui nous entourent à se développer à nos côtés. En tant qu'investisseur responsable, nous recourons activement au dialogue avec les dirigeants et à l'exercice des droits de vote pour influencer positivement les comportements des entreprises, afin de favoriser une croissance durable à long terme. De même, en tant qu'entreprise, nous nous efforçons d'entretenir une relation de responsabilité, de sécurité, de transparence et de confiance avec nos clients, nos collaborateurs et tous ceux qui s'engagent et s'associent avec nous.

Respecter les normes les plus strictes en matière de comportement et de conduite

Gagner et conserver la confiance de nos clients et de nos partenaires est essentiel. Notre cadre normatif énonce en détail les politiques et procédures qui doivent être suivies par tous les collaborateurs d'AXA IM, afin de nous assurer que nous gérons les risques avec fermeté et exerçons nos activités avec éthique et transparence pour toutes les parties prenantes. Les normes d'AXA IM sont révisées chaque année, en vue de garantir leur respect par toutes les équipes.

Notre code de conduite prévoit les procédures à suivre sur des thèmes tels que la lutte contre la corruption, le lancement d'alerte et le traitement des données, lesdits thèmes étant approfondis par une communication régulière et la formation des collaborateurs. Enfin, notre personnel est tenu de suivre régulièrement des formations pour s'assurer qu'il comprend ses responsabilités en matière de sécurité, de confidentialité et de transparence de nos opérations en tant qu'organisation.

Comprendre, évaluer et atténuer les risques

En tant qu'entreprise ayant une perspective de long terme, nous avons la responsabilité de croître et de nous adapter aux nouveaux défis qui se présentent, en explorant continuellement les risques émergents et les enjeux essentiels. Nous opérons dans un cadre global de Gestion des Risques qui évalue et traite tous les risques clés que nous supportons, en tant qu'investisseur et en tant qu'entreprise. La cybersécurité est identifiée comme un risque majeur et notre personnel suit des formations et des contrôles réguliers, afin de s'assurer que chacun comprend sa propre responsabilité dans la conservation et la sécurité des informations et des renseignements qui nous sont confiés. Nous disposons de plans de reprise des activités, régulièrement révisés et mis à jour, afin de garantir la continuité de nos services à nos parties prenantes en cas de scénario imprévu.

Enfin, nous avons mis en place des processus visant à protéger la confidentialité et le caractère privé de toutes les données que nous sélectionnons, traitons ou communiquons, dans le respect de toutes les lois et réglementations relatives aux données.

2- Nos ressources internes et le renforcement des capacités ESG

2.1 Nos ressources humaines

Depuis 2020, nos capacités en matière d'IR sont intégrées dans chaque unité opérationnelle d'AXA IM, notamment AXA IM Core pour les classes d'actifs traditionnels (actions et dette d'entreprises cotées, dette souveraine), AXA IM Alts pour les classes d'actifs alternatives (actions et dette immobilières, actions et dette d'infrastructures, crédit alternatif, capital naturel et impact), AXA IM Prime pour les actifs privés (*private equity*, dette privée, capital d'infrastructure et *hedge funds*) et AXA IM Select (multi-gestionnaire de fonds de fonds et mandats, spécialisé dans les actifs en unité de compte), chacune de ces équipes réalisant quotidiennement ses propres activités liées à l'IR. Les équipes Core, Alts, Prime et Select d'AXA IM collaborent à la mise en œuvre de la stratégie IR d'AXA IM décrite dans le présent rapport, qui vise notamment un objectif « zéro émission nette » pour l'ensemble des actifs sous gestion d'ici 2050. Fin 2024, environ **3 %** des collaborateurs d'AXA IM⁶⁰ se consacraient entièrement aux thèmes IR (ce chiffre ne tient pas compte des collaborateurs qui contribuent partiellement à ces thèmes au quotidien).

AXA IM RI Center, composé de 13 employés, joue un rôle d'acteur transversal facilitant l'intégration des considérations ESG dans chaque unité opérationnelle et pilotant la stratégie globale d'actionnariat actif, qui dicte notre implication auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons. En outre, les deux équipes ont les responsabilités individuelles suivantes :

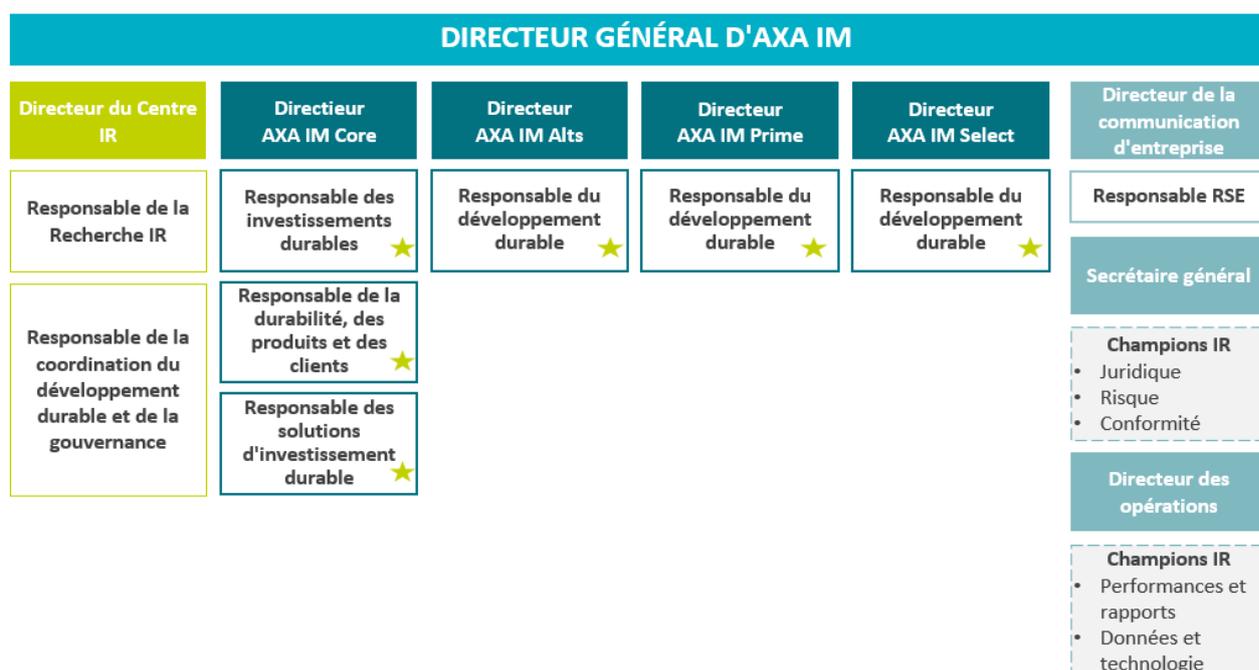
- L'équipe **Recherche IR**, qui dirige l'engagement actionnarial dans le cadre de la stratégie d'actionnariat actif et produit des recherches sur des thèmes clés E et S allant du climat et de la biodiversité aux droits de l'homme et au capital humain. Les membres de cette équipe analysent et s'expriment également sur la pertinence de ces sujets vis-à-vis de nos politiques IR. Les enseignements tirés de la recherche sont intégrés dans les décisions d'investissement des unités opérationnelles et utilisés par l'équipe pour mener l'engagement actionnarial dans le cadre de la stratégie d'actionnariat actif ;
- L'équipe de **Coordination et de gouvernance IR**, qui est responsable de la mise en œuvre des politiques IR d'AXA IM en matière d'exclusion et d'actionnariat actif, des projets IR transversaux dans l'ensemble des unités opérationnelles ainsi que du plaidoyer en faveur des politiques de finance durable au niveau de l'UE et de la France. Au sein de la stratégie d'actionnariat actif, l'équipe de Gouvernance d'entreprise et d'actionnariat actif est responsable de la recherche et de l'engagement en matière de gouvernance d'entreprise, ainsi que de la proposition des politiques de vote et d'engagement d'AXA IM.

Le centre IR travaille en étroite collaboration avec plusieurs experts au sein des unités opérationnelles. Premièrement, chaque unité opérationnelle possède son/sa propre responsable de la durabilité, chargé(e) de coordonner les projets liés à l'investissement responsable au sein de sa/ses plateforme(s), d'intégrer les critères ESG dans le processus décisionnel, de soutenir les équipes d'investissement sur les enjeux IR et de faire le lien entre les équipes IR dédiées et les équipes d'investissement.

⁶⁰ Au 31 décembre 2024, AXA IM comptait 93 collaborateurs entièrement dédiés aux thèmes IR (hors collaborateurs contribuant partiellement aux thèmes IR) sur un total de 2 875 collaborateurs en CDI et CDD et hors stage. Le dernier chiffre inclut notamment tous les collaborateurs d'AXA IM Paris, d'AXA REIM SGP et d'AXA IM Prime.

Outre ces équipes, 10 collaborateurs des fonctions opérationnelles au sein du Secrétariat général et du département COO monde sont entièrement dédiés aux enjeux ESG, afin d'assurer l'adaptation de notre cadre opérationnel et informatique à l'intégration ESG et de garantir un niveau approprié de supervision des fonctions de contrôle.

Enfin, AXA IM dispose d'une équipe dédiée à la **responsabilité d'entreprise** de cinq collaborateurs qui échange activement avec tous les départements de l'entreprise afin d'explorer les marges de progression sur les principaux piliers ESG et d'assurer que nous agissons conformément à notre discours et que nous faisons nous-mêmes ce que nous exigeons des autres. Elle bénéficie également de l'appui de notre société mère, le Groupe AXA, un acteur majeur du secteur très engagé sur des sujets tels que le changement climatique et l'inclusion sociale.



Source : AXA IM, 2024. ★ = lien hiérarchique en pointillés pour les responsables de la Durabilité au sein des 4 unités opérationnelles d'AXA IM à l'égard du responsable du Centre IR.

Pour AXA IM Core

AXA IM Core travaille avec un nombre dédié de collaborateurs IR issus de différents horizons professionnels, notamment la gestion de fonds, la recherche sell-side, l'analyse quantitative, la stratégie et la gestion de projets, afin d'intégrer les facteurs ESG dans le processus décisionnel de leurs plateformes d'investissement (obligations, actions et multi-actifs). L'équipe Core Sustainability intègre l'IR et l'ESG dans tous les processus d'investissement et la construction de portefeuille d'AXA IM Core, assure la coordination des initiatives IR liées aux investissements et effectue également les analyses de l'offre d'obligations vertes, sociales et durables (VSD) d'AXA IM Core. Les équipes durabilité, produits et clients développent la stratégie d'AXA IM Core concernant son offre de produits IR. Les équipes de solutions d'investissement durable travaillent sur l'aspect quantitatif de l'intégration ESG chez AXA IM Core, en développant et en mettant en œuvre les méthodologies nécessaires et en dirigeant les processus opérationnels. À l'aide de ces méthodologies, l'équipe Investissements durables intègre les directives IR et les considérations ESG dans les processus d'investissement et la construction des portefeuilles. Enfin, l'équipe de recherche ESG et d'impact complète ses efforts en effectuant des recherches ESG et d'impact sur les entreprises en portefeuille et en dialoguant avec elles sur les questions ESG et d'impact

importantes. Au sein des équipes d'investissement, trois gérants de portefeuille sont entièrement dédiés aux investissements dans des actions à impact cotées. Outre ces **23 spécialistes IR dédiés**, AXA IM Core accueille de nombreux experts d'autres domaines – allant de l'investissement aux équipes clients – dont les responsabilités quotidiennes englobent les questions ESG.

Pour AXA IM Alts

AXA IM Alts dispose d'experts IR entièrement dédiés à l'intégration des risques et opportunités ESG dans sa plateforme d'investissement spécifique, dont **34 employés à temps plein** dédiés aux sujets ESG. Côté immobilier, l'équipe IR immobilier coordonne un réseau de responsables ESG locaux et d'experts ESG en charge du déploiement opérationnel de la stratégie ESG d'AXA IM Alts au sein des actifs immobiliers. Ces experts se consacrent au déploiement approprié de notre stratégie ESG au niveau local et travaillent au sein des équipes locales de gestion d'actifs sur l'aspect opérationnel, en supervisant l'intégration des critères ESG dans les actifs immobiliers dans leur zone géographique et en menant des projets locaux liés au développement durable, y compris le suivi de la performance ESG des actifs et des risques climatiques. Du côté du capital naturel et impact et du crédit alternatif, une équipe d'investissement à impact dédiée analyse et sélectionne des projets d'impact dans des actifs alternatifs tels que le *private equity*, le capital-risque, la dette privée, les actifs réels et le financement de projets, dans le but de répondre aux besoins et aux aspirations des personnes défavorisées dans le monde, tout en protégeant l'environnement naturel et en contribuant aux ODD des Nations unies.

Pour AXA IM Prime

Conscient de l'importance de l'engagement avec toutes les fonctions commerciales sur les questions ESG, AXA IM Prime a adopté une approche décentralisée de son expertise en matière d'IR et d'ESG. Premièrement, une équipe ESG dédiée de **5 employés à temps plein** accompagne les équipes d'investissement d'AXA IM Prime dans la mise en œuvre de leur stratégie ESG.

AXA IM Prime dispose de son propre comité de pilotage IR qui supervise tous les aspects de la stratégie et de la mise en œuvre ESG d'AXA IM Prime, composé de tous les membres du Comité exécutif, de représentants senior des fonctions juridique, conformité et risque et de l'équipe ESG. L'équipe Prime ESG soutient les équipes d'investissement d'AXA IM Prime dans la mise en œuvre de la stratégie ESG globale, en étroite collaboration avec les champions ESG. Chaque équipe d'investissement et fonction support a au moins un champion ESG désigné, qui est chargé de promouvoir la mise en œuvre de la stratégie ESG dans le travail quotidien de ses équipes. L'équipe ESG leur fournit une expertise en la matière ainsi qu'une formation et des conseils sur les principaux enjeux ESG, ce qui permet aux champions ESG de travailler de manière optimale. Au moins une fois par mois, les deux groupes discutent des meilleures pratiques, partagent leurs connaissances et travaillent sur des questions opérationnelles liées à l'intégration ESG au sein d'AXA IM Prime.

2.2 Nos ressources de formation et de renforcement des capacités internes

Ressources d'apprentissage et de renforcement des capacités ESG et climat : de 2020 à 2024

Nos collaborateurs sont régulièrement formés à l'ESG et à l'IR par le biais de formations internes et externes. AXA IM propose à ses collaborateurs un parcours d'apprentissage dédié comprenant des cours ESG et IR, disponibles en interne. Depuis 2023, chaque collaborateur est également tenu de s'engager dans

un objectif personnel de développement ESG. L'offre ESG d'AXA IM comprend notamment les éléments suivants :

- Concernant le changement climatique, notre programme phare « AXA Climate Academy » à l'échelle du Groupe AXA, lancé en octobre 2021, dans le but de soutenir notre effort collectif visant à atténuer les effets du changement climatique. Pendant plusieurs heures, les collaborateurs apprennent pourquoi le climat est de plus en plus important pour nos clients, les principaux risques associés au changement climatique, l'impact du changement climatique sur l'ensemble de la chaîne de valeur des sociétés d'assurance et d'investissement et comment ils peuvent contribuer à réduire l'empreinte carbone du Groupe AXA par le biais de leurs pratiques professionnelles et personnelles. Depuis 2023, AXA IM s'appuie sur le programme « AXA Climate Academy » de l'AXA Climate School, qui aide nos collaborateurs à appréhender l'impact du développement durable sur leur emploi grâce à des contenus spécifiques à leur fonction. Fin 2024, 99 % des collaborateurs d'AXA IM ont été certifiés dans le cadre du programme AXA Climate Academy⁶¹. Nos collaborateurs bénéficient également d'un cursus complet mis à disposition par l'AXA Climate School, qui englobe la science du climat, ses applications pratiques, la biodiversité et, bientôt, les études océaniques et d'autres cours en ligne sur le climat (par exemple, « Inégalités et changement climatique », « L'effondrement de la biodiversité ») ;
- L'ESG Academy d'AXA IM a été lancée en 2020 afin d'améliorer l'accès de tous nos collaborateurs à l'amélioration des compétences ESG. Cette même année, les principales associations d'analystes ont lancé des certifications ESG, notamment un certificat ESG du Chartered Financial Analyst (« CFA ») Institute, ainsi qu'un programme d'analystes ESG certifié de la Fédération européenne des sociétés d'analystes financiers, avec 90 certifications à fin 2024 (environ 3 % des effectifs totaux d'AXA IM). AXA IM offre un accès généralisé à ces formations et certifications externes à son personnel, avec un accent particulier sur la participation des équipes Core Investment et Core Client Group. Ce processus de développement des compétences a été accéléré par des séances en direct, dispensées en partenariat avec des organismes de formation externes, ainsi qu'en incitant les professionnels de l'investissement, de la recherche et de la vente à progresser vers l'obtention des principales qualifications professionnelles du secteur, notamment le nouveau « Certificate in Climate and Investing » (Certificat sur le Climat et l'investissement) du CFA Institute ;
- Une formation ESG fondamentale dédiée à l'immobilier, lancée en 2022 et développée de manière unique pour AXA IM par le prestataire de formation Hillbreak. Il s'agit d'une formation de trois heures qui vise à développer les connaissances et la compréhension de cet agenda de plus en plus dynamique, en évolution rapide et critique pour l'investissement immobilier. En 2024, 311 collaborateurs ont suivi le cours de base ESG immobilier (environ 11 % des effectifs totaux d'AXA IM) ;
- Par ailleurs, les équipes IR organisent régulièrement des formations sur les questions ESG pour le personnel d'AXA IM. Ces sessions abordent les réglementations durables et la stratégie d'IR d'AXA IM (par exemple, engagement et méthodologies en matière de zéro émission nette, méthodologies de notation, activités d'engagement et de vote). Citons à titre d'exemple la session sur le Cadre européen pour la finance durable (SFDR), avec 163 finalisations à fin 2024 (environ 6 % des effectifs totaux d'AXA IM) ;
- En outre, l'équipe Développement ESG organise régulièrement des webinaires baptisés « AXA IM Sustainability Talks ». Ces sessions visent à sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs aux risques et

⁶¹ Collaborateurs actifs à fin décembre 2024 ; hors stagiaires, apprentis, intérimaires, consultants, coentreprises.

opportunités liés aux enjeux ESG, tout en facilitant le partage des connaissances sur les progrès des unités commerciales sur les sujets ESG.

Au total, entre 2020 et 2025, 98 % des collaborateurs ont suivi au moins un cours en ligne IR et 891 collaborateurs ont participé à au moins un cours en direct animé par un formateur dispensé par des prestataires externes ou co-dispensé avec des experts IR internes, soit 31 % de l'effectif total d'AXA IM (hors participation à l'AXA Climate Academy). Nos collaborateurs ont également accès, à la demande, à de nombreuses autres formations sur l'ESG et le développement durable adaptées au secteur de la gestion d'actifs.

Comprendre et participer aux pratiques et politiques internes d'IR d'AXA IM

Enfin, les équipes IR continuent d'organiser régulièrement des formations sur les questions ESG pour le personnel d'AXA IM. Ces sessions couvrent notamment les réglementations durables et la stratégie IR d'AXA IM (par exemple, l'engagement et les méthodologies « zéro émission nette », les méthodologies de notation, ou encore les activités d'engagement et de vote).

Enfin, nous utilisons Loop et SharePoint pour partager en interne toute mise à jour relative à l'IR. Nous disposons d'un SharePoint dédié à l'IR et à la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Accessible à tous les collaborateurs d'AXA IM, il détaille notre stratégie ESG et les actions mises en œuvre et inclut tous les supports que nous produisons (par exemple, les normes, les politiques, les présentations dédiées à l'IR). Nous communiquons régulièrement sur divers groupes et canaux Loop, y compris des groupes dédiés aux bureaux locaux (par exemple, Paris, Londres, Greenwich) avec des centaines de collaborateurs d'AXA IM dans le monde entier sur notre cadre IR et sur les actions que nous entreprenons pour atteindre nos objectifs de zéro émission nette.

2.3 Nos moyens techniques

Les spécialistes produits et quantitatifs ESG fondent les modèles d'analyse d'AXA IM sur une série de sources de données tant internes qu'externes : des travaux de recherche des agences de notation et des courtiers sur les questions ESG, ainsi que les publications des entreprises et des médias. En 2024, AXA IM a dépensé plus de **2,94** millions d'euros en produits et services ESG tiers (environ **7 %** du total des dépenses de données de marché en 2024⁶²), contre 2,55 millions d'euros en 2023 et 2,36 millions en 2022, y compris des données sur plusieurs sujets ESG spécifiques, provenant des fournisseurs de données suivants :

⁶² Le total des dépenses de données de marché représente 43,3 millions d'euros hors taxes sur la valeur ajoutée (TVA) en 2024, hors fournisseurs de données sous contrat pour les actifs réels d'AXA IM Alts ni ceux pour AXA IM Select.



Source : AXA IM, 2024.

Afin de suivre l'évolution des pratiques de marché, qui deviennent de plus en plus exigeantes en matière d'évaluation ESG tant du point de vue du client que du point de vue réglementaire, AXA IM surveille en permanence les méthodologies ESG et les affine afin de faciliter une meilleure intégration au sein des équipes d'investissement.

À cet égard, nous surveillons la qualité et les offres de services de tous les fournisseurs de données ESG sur le marché, et nous échangeons régulièrement avec eux pour comprendre et questionner, le cas échéant, les méthodologies et les mises à jour. En tant qu'investisseurs, nous recherchons les meilleures informations possible, ce qui nécessite de faire appel à différents fournisseurs de données ESG en tirant parti de leurs atouts dans des domaines spécifiques.

Nous affrontons notamment les défis suivants :

- Méthodologies de collecte de données : le développement de méthodologies faciles à utiliser, par exemple dans le domaine du climat et de l'alignement ESG, est toujours en cours. Les données ESG reposant sur ces méthodologies peuvent donc faire l'objet de critiques et de changements. Elles sont dès lors plus difficiles à intégrer dans la décision d'investissement que des informations financières traditionnelles, fondées sur des normes bien connues et partagées ;
- Hétérogénéité et coûts des données ESG : les initiatives visant à encourager les émetteurs à rendre compte de manière plus homogène, transparente et utilisable – telles que l'initiative TCFD sur les données climatiques, la TNFD sur les données de biodiversité, etc. – se multiplient, avec de nouvelles normes de durabilité en préparation au niveau des responsables politiques.

3- Nos politiques de gouvernance ESG et de rémunération

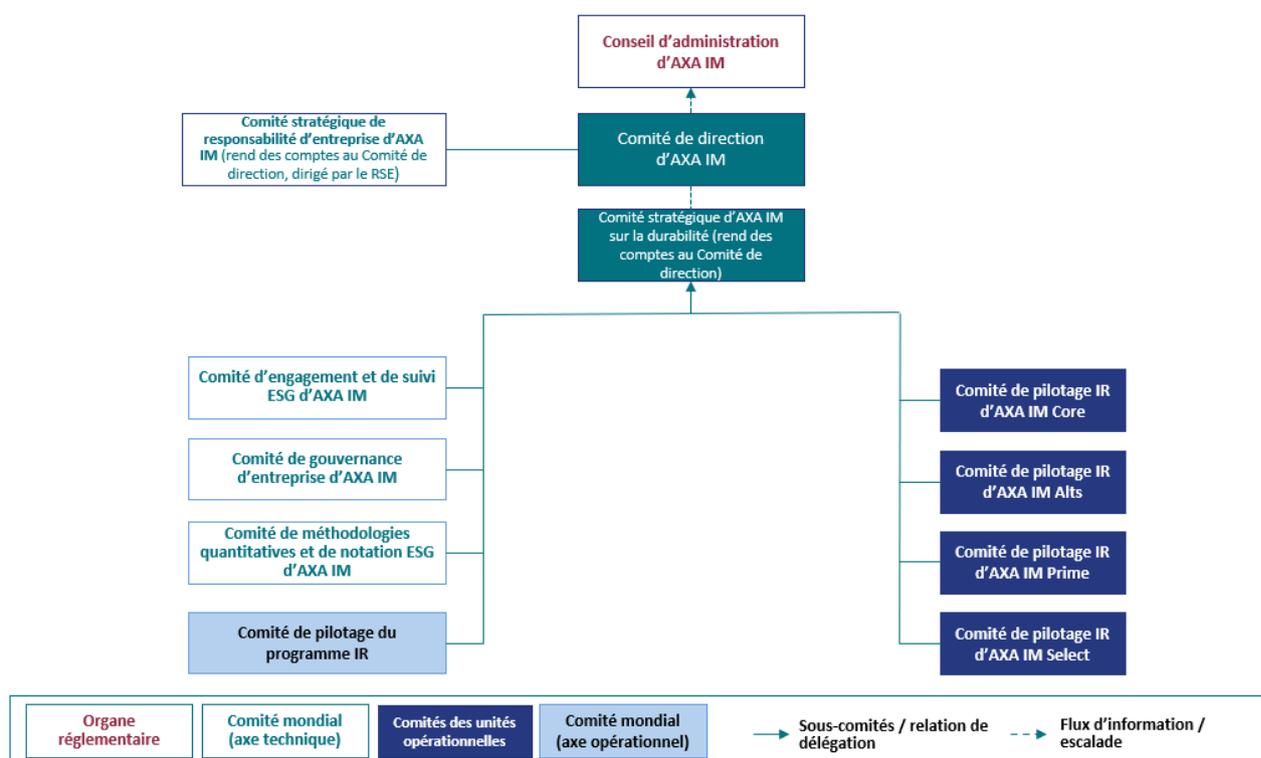
3.1 Nos comités et notre gouvernance IR

La structure de gouvernance IR d'AXA IM a en dernier lieu été examinée à l'automne 2023, notamment dans le cadre de l'intégration des deux nouvelles lignes métiers d'AXA IM Prime et Select. La nouvelle organisation permet à AXA IM de :

- Redéfinir et renforcer sa stratégie IR dans l'ensemble de ses activités, en couvrant à la fois les classes d'actifs traditionnelles et alternatives ;
- Améliorer la collaboration et les synergies entre nos différentes unités opérationnelles et mieux prendre en compte les spécificités de chaque classe d'actifs ;
- Assurer l'alignement avec nos propres opérations et pratiques grâce à un travail conjoint avec l'équipe de Responsabilité entreprise (RE).

La structure de gouvernance permet à AXA IM de veiller à ce que l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement soit suffisamment robuste et transparente pour l'ensemble de ses clients et parties prenantes externes.

Gouvernance Comités d'AXA IM en matière d'IR



Source : AXA IM, 2025.

Principaux comités et fréquence des réunions	Objectifs
Conseil d'administration d'AXA IM <i>(Au moins cinq fois par an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide les composantes clés de la stratégie IR d'AXA IM au niveau du Groupe AXA IM et de la réglementation directement ou par l'intermédiaire des sous-comités du Conseil d'administration (Comité d'audit et des risques / Comité de rémunération et de nomination), y compris les rapports réglementaires de durabilité au niveau de l'entité et les engagements pris à l'échelle de l'entité.
Comité de direction d'AXA IM <i>(Mensuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide la stratégie IR d'AXA IM ainsi que les modifications apportées aux politiques d'IR (exclusion, vote, engagement), l'engagement à l'échelle d'AXA IM et le <i>reporting</i> réglementaire en matière de durabilité au niveau de l'entité.
Comité stratégique d'AXA IM sur la durabilité <i>(Mensuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Propose la stratégie IR d'AXA IM et contrôle sa mise en œuvre, y compris les politiques IR, les engagements à l'échelle d'AXA IM, les composantes d'investissement du Monitor et la rémunération liée aux critères ESG. • Valide : <ul style="list-style-type: none"> ○ Méthodologies quantitatives importantes (par exemple, notation ESG, Investissement durable SFDR, empreinte carbone) et choix des fournisseurs de données ESG significatifs ; ○ Cadres de produits IR avec une optique réglementaire ; ○ Priorités en matière d'engagement actionnarial (thèmes, liste de priorités, y compris les retardataires climatiques) ; ○ Positions sur les consultations importantes en matière de finance durable. • Consulté sur la stratégie produits IR des unités opérationnelles d'un point de vue commercial. • Dans ces contextes, ce comité examine également les interactions entre la stratégie de durabilité d'AXA IM et celle du Groupe AXA.
Comité de méthodologies quantitatives et de notation ESG d'AXA IM <i>(Bimensuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide les méthodologies quantitatives moins importantes, les spécifications commerciales pour les indicateurs ESG et la mise à jour régulière des scores ESG et des ensembles de données d'investissement durable SFDR. • Examine annuellement la qualité de service des fournisseurs de données ESG.
Comité de gouvernance d'entreprise d'AXA IM <i>(Trois fois par an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Propose la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM. • Valide les décisions de vote sur des résolutions sélectionnées (pour les comptes qui suivent la politique d'AXA IM).
Comité d'engagement et de suivi ESG d'AXA IM <i>(Mensuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide les mises à jour des listes d'interdiction. • Valide les scores ESG et les ajustements qualitatifs des investissements durables SFDR. • Examine l'avancement des activités d'engagement.
Comités de pilotage IR des unités opérationnelles <i>(au moins une fois par trimestre)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide la stratégie produits IR des unités opérationnelles d'un point de vue commercial. • Recommande le cadre de produits IR avec une optique réglementaire, ainsi que des méthodologies et des indicateurs quantitatifs. • Consulté sur d'autres sujets pertinents avant le SSC.
Comité de pilotage du programme IR <i>(Toutes les 6 semaines)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveille l'état d'avancement des projets liés à l'IR en mettant l'accent sur l'aspect opérationnel.
Comité des risques globaux <i>(Hebdomadaire)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consulté sur le cadre des produits IR et les politiques d'exclusion dans une optique opérationnelle. • Informé du <i>reporting</i> réglementaire au niveau de l'entité.
Comité stratégique de la responsabilité d'entreprise <i>(Trimestrielle)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Suit l'avancement de la feuille de route d'AXA IM en matière de responsabilité d'entreprise et met sur pied, en collaboration, des engagements et des actions pour l'avenir • Discute du déploiement des politiques et initiatives en matière de responsabilité d'entreprise

En tant que collaborateurs d'AXA IM, les membres des comités IR sont régulièrement formés à l'ESG et à l'IR par le biais de formations internes et externes (voir [section 2.2](#)). Le président et les secrétaires des comités énumérés ci-dessus ont des rôles liés à l'IR, et des représentants de haut niveau de l'équipe d'experts IR participent à ces comités aux côtés d'autres équipes, garantissant ainsi une intégration efficace des critères ESG dans les considérations d'entreprise. Tous les membres des comités sont sélectionnés en fonction de leur expertise en matière d'IR (**par exemple**, gérants de portefeuille représentés par les champions IR de leurs classes d'actifs respectives : voir la [section 2.1](#)).

3.2 Intégration des facteurs ESG dans la politique de rémunération et les objectifs ESG

Les enjeux liés aux thèmes ESG et à l'IR font partie du processus d'évaluation des différentes équipes, y compris des équipes IR dédiées. Depuis 2018, tous les responsables de plateformes d'investissement d'AXA IM ont des objectifs ESG inclus dans la lettre d'objectifs qui sont transmis aux équipes concernées de leur division. Depuis janvier 2021, les objectifs individuels et collectifs des équipes d'investissement incluent également des éléments liés au cadre de risque de durabilité, ainsi qu'aux processus d'investissement actualisés qui intègrent le suivi de ces risques. Ainsi, le montant individuel de la part variable de la rémunération dépendra de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs individuels, ainsi que de critères de performance collectifs.

Chez AXA IM, nous pensons que la rémunération variable doit tenir compte de critères qualitatifs appropriés, tels qu'une gestion des risques saine et efficace (incluant la conformité réglementaire) et un service à la clientèle produisant des résultats équitables et de qualité. Dans la mesure où la rémunération variable d'AXA IM est potentiellement composée de liquidités et d'une rémunération variable différée, la partie différée de la rémunération variable est indexée, depuis 2023, sur un indice de performance ESG, aligné sur l'ambition « zéro émission nette » d'AXA IM⁶³. À ce titre, la rémunération différée d'environ 400 collaborateurs qui serait versée à partir de 2024 intègre, outre les critères existants, les indicateurs ESG suivants, ajustés au secteur d'activité et aux responsabilités du collaborateur :

- L'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) doit atteindre l'objectif de réduction de 25 % de l'intensité carbone pour le portefeuille corporate d'ici 2025 : pour la partie ESG de la rémunération différée, cet indicateur représente 75 % pour AXA IM Core et 37,5 % pour les collaborateurs des fonctions transversales concernés ;
- L'objectif d'aligner 50 % des actifs sous gestion directe des portefeuilles immobiliers sur les trajectoires du Carbon Risk Real Estate Monitor (moniteur immobilier du risque carbone - CRREM⁶⁴) d'ici 2025 : pour la partie ESG de la rémunération différée, cet indicateur représente 75 % pour AXA IM Alts et 37,5 % des collaborateurs des fonctions transversales concernés ;
- La réduction des émissions opérationnelles de GES des entreprises, pour atteindre l'objectif intermédiaire de réduction de 26 % d'ici 2025 : pour la partie ESG de la rémunération différée, cet

⁶³ [AXA IM aligne la rémunération des dirigeants sur ses ambitions ESG | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

⁶⁴ Le CRREM a pour objectif de développer un outil permettant aux investisseurs et aux propriétaires immobiliers d'évaluer l'exposition de leurs actifs aux risques d'inutilisabilité en fonction des données sur l'énergie et les émissions et de l'analyse des exigences réglementaires. En établissant des trajectoires de réduction des émissions de carbone basées sur la science, le CRREM doit relever le défi d'estimer le risque et l'incertitude liés à la décarbonation de l'immobilier commercial, d'établir une instance méthodologique et de quantifier empiriquement les différents scénarios et leur impact sur les portefeuilles d'investisseurs. Plus d'informations sur le site du CRREM : [Projet CRREM](#)

indicateur représente 25 % pour l'ensemble des collaborateurs d'AXA IM Core, d'AXA IM Alts et des fonctions transversales concernées.

Cette nouvelle politique se reflète dans *AXA IM for Progress Monitor*⁶⁵, lancé début 2023, un ensemble d'indicateurs sélectionnés en raison de leur contribution significative à l'ambition d'AXA IM de devenir un gestionnaire d'actifs responsable de premier plan. *AXA IM for Progress Monitor* rassemble une sélection d'indicateurs existants de manière simple et transparente, afin de mieux communiquer et de mettre en avant notre parcours vers l'objectif de zéro émission nette.

Initialement composé de huit indicateurs sélectionnés pour leur importance stratégique et leur contribution importante à notre objectif de zéro émission nette en tant qu'entreprise et investisseur d'ici 2050, *AXA IM for Progress Monitor* représente la manière dont nous savons que nous pouvons susciter des changements en vue d'atteindre l'objectif de zéro émission nette :

- La **décarbonation** au sein des principales classes d'actifs et de nos propres opérations ;
- L'importance de l'**engagement actif** en tant que gestionnaire d'actifs engagé, tant sur le plan interne qu'en externe ;
- **Proposer des solutions afin d'encourager les clients à allouer des capitaux** à des entreprises et à des projets qui peuvent accélérer la transition.

AXA IM for Progress Monitor évoluera au fil du temps pour tenir compte des engagements d'AXA IM en matière de critères E, S et G. Les progrès que nous avons réalisés pour atteindre ces objectifs intermédiaires sont communiqués chaque année, la première mise à jour ayant été publiée en juillet 2023 et la dernière en juin 2025 : [AXA IM For Progress Monitor | AXA IM Corporate](#)

Enfin, depuis 2023, chaque collaborateur d'AXA IM doit partager un objectif de développement ESG individuel sur lequel il accepte de travailler au cours de l'année à venir. L'objectif est de sensibiliser les collaborateurs d'AXA IM et d'ancrer en eux le sens des responsabilités. Par exemple, les équipes de gestion d'actifs en actions immobilières se voient attribuer des objectifs ESG individuels, qui ciblent la couverture de la collecte de données, la certification des actifs et les mesures de décarbonation.

Tous les principes liés à la rémunération sont énoncés dans la **Politique de rémunération d'AXA IM**⁶⁶, qui définit les principes relatifs à la rémunération, lesquels tiennent compte de la stratégie commerciale d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et collaborateurs. Elle vise également à garantir une gestion des risques et un comportement sains et efficaces, conformes au profil de risque, à la stratégie, aux objectifs et aux valeurs des portefeuilles gérés.

⁶⁵ [AXA IM For Progress Monitor | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

⁶⁶ [Rémunération | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

4- Notre stratégie d'engagement ESG

Nous avons notamment pour principal objectif de jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition vers un monde plus vert et plus durable. Cela implique notamment d'encourager les entreprises et les principales parties prenantes dans leur démarche de transition, via un engagement ciblé en tant que partie prenante et un dialogue ouvert permettant le changement. À travers nos stratégies de vote et d'engagement, nous utilisons notre influence pour susciter un changement plus large, bénéfique pour la société aussi bien que pour la planète. Comme il s'agit d'un pilier central de l'investissement responsable chez AXA IM, nous étudions en permanence les moyens de rendre ce dialogue aussi efficace que possible.

S'agissant des **classes d'actifs traditionnels**, trois moyens d'action essentiels s'offrent à nous : i) communiquer des objectifs clairs et pertinents à la direction, ii) organiser des réunions régulières pour vérifier et évaluer les progrès accomplis, et iii) voter avec conviction – ou recourir à d'autres techniques d'escalade si nécessaire. Notre dialogue actif avec les entreprises nous permet de suivre efficacement nos investissements et de maintenir des échanges fructueux, susceptibles d'entraîner des évolutions positives pour la société, la planète – et finalement nos clients.

S'agissant des **actifs immobiliers**, nous dialoguons directement avec le locataire de nos actifs immobiliers par différents moyens, dans l'optique de l'informer et de l'impliquer dans notre stratégie.

S'agissant des autres **actifs privés** (crédit alternatif et fonds de fonds de marché privé), en fonction du type d'investissement, nous dialoguons directement avec le fonds ou le Partenaire général (General Partner - GP en anglais) tout au long de dialogues structurés dans la phase d'investissement. Nos stratégies globales de vote et d'engagement et le résultat de leur mise en œuvre figurent dans les documents ci-dessous :

- ▶ [Politique de gouvernance d'entreprise et de vote](#)
- ▶ [Politique d'engagement](#)
- ▶ [Rapport d'actionnariat actif 2024](#)
- ▶ [Historique complet des votes](#)

4.1 Engagement, collaboration et escalade

Engagement sur les marchés cotés en 2024 : faits marquants et données⁶⁷

Le secteur financier est soumis à une surveillance croissante quant à son approche des enjeux liés au changement climatique et aux défis sociétaux de la planète. Nos **politiques d'exclusion fixent des lignes claires à ne pas franchir** et adressent un message fort aux entreprises concernant les pratiques et les activités que nous considérons comme étant non durables, **mais nous misons également sur notre stratégie d'actionnariat actif pour inciter nos entreprises en portefeuille à tenir compte des principaux risques ESG et à mettre en œuvre les meilleures pratiques.**

Depuis 2022, AXA IM distingue l'« engagement assorti d'objectifs » et les « dialogues sur la durabilité ». Le premier vise à influencer le changement au sein des entreprises en portefeuille, en définissant des objectifs ciblés liés aux principaux enjeux ESG de l'entreprise ciblée. Ces questions ont trait aux principaux thèmes étudiés par l'équipe de recherche IR, notamment le changement climatique, la biodiversité, la technologie responsable, le capital humain et les droits de l'homme ainsi que la gouvernance. L'équipe

⁶⁷ Les chiffres de cette partie sont susceptibles d'être arrondis.

Recherche IR dirige ces actions d'engagement en collaboration avec l'équipe Recherche sur la gouvernance d'entreprise et souvent avec la participation des équipes d'investissement. L'autre forme d'engagement, désignée sous le nom de « dialogues sur la durabilité », vise à mieux comprendre le profil de risque lié à la durabilité d'une position détenue en portefeuille, et susceptible d'alimenter un futur engagement ciblé. Ils sont souvent menés par les équipes d'investissement.

En 2024, nous avons mené un total de 550 actions d'engagement auprès de 426 entités, soulignant l'importance de l'actionnariat actif dans notre stratégie d'investissement responsable et son approche intégrée. Une augmentation a été observée dans les deux catégories d'engagement, l'« engagement assorti d'objectifs » représentant une part de 42 % et les « dialogues sur la durabilité » 58 %. Dans l'ensemble, les thèmes les plus ciblés restent le changement climatique (41 %, contre 37 % en 2023), la gouvernance d'entreprise et le capital humain (30 % à eux deux, contre 17 % en 2023) et la biodiversité et le capital naturel (17 %, contre 16 % en 2023).

Plusieurs de nos engagements assortis d'objectifs ont débuté en 2022 et 2023. Nous constatons que plusieurs d'entre eux commencent à porter leurs fruits : 68 engagements assortis d'objectifs sont considérés comme « en cours » et 7 jalons de réussite atteints en 2024. Dans certains cas, le recours à l'escalade s'est également révélé nécessaire, en raison de l'absence de progrès. Cela a été le cas pour 16 engagements. Les actions d'engagement et de dialogue sont souvent menées en collaboration avec différentes équipes en interne, offrant ainsi des points de vue à la fois stratégiques et techniques sur les pratiques de l'entreprise, et démontrant par ailleurs l'approche intégrée d'AXA IM en matière de responsabilité actionnariale, qui permet d'intégrer les informations obtenues lors des actions d'engagement dans la prise de décisions d'investissement. En 2024, 17 % de nos actions d'engagement assorties d'objectifs ont été menées avec le concours de différentes équipes d'AXA IM, souvent avec un expert ESG et un gérant de portefeuille (dans 88 % des engagements conjoints).

Engagement immobilier

L'engagement des parties prenantes est au cœur de la stratégie ESG d'AXA IM, car l'entreprise est profondément convaincue que les objectifs ESG généraux et spécifiques qu'elle s'est fixés seront atteints grâce à une meilleure connaissance et une plus grande écoute de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans ses actifs, et plus particulièrement des locataires qui occupent ses immeubles. Face au double défi des crises énergétiques et climatiques, AXA IM a renforcé son engagement auprès des locataires et des parties prenantes pour s'assurer de sa conformité aux réglementations locales, à l'instar du Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) en France.

En tant qu'utilisateurs de ces actifs, les locataires des biens immobiliers sous gestion sont des acteurs clés dans la réalisation des objectifs de la stratégie ESG. Nous dialoguons activement avec eux, convaincus que cette collaboration est une condition nécessaire à la mise en œuvre de mesures pertinentes et efficaces sur le long terme. Il est établi que la bonne utilisation des installations d'un bâtiment est un facteur clé dans la réduction de son impact sur l'environnement. C'est pourquoi il est indispensable d'agir de manière proactive auprès des locataires pour les aider à faire bon usage de ces installations et leur donner des conseils quant aux bonnes pratiques à mettre en œuvre. En outre, l'engagement des locataires peut aboutir à l'amélioration de l'expérience et du bien-être des utilisateurs, ainsi qu'à l'obtention de résultats économiques positifs pour les utilisateurs des bâtiments et les communautés locales en participant à l'organisation d'événements dédiés, tels que des salons de l'emploi et des formations.

Nos efforts d'engagement auprès des locataires s'articulent autour de trois axes principaux :

- L'apprentissage : sensibiliser nos locataires sur les enjeux ESG afin d'influencer leur comportement et d'améliorer leur adhésion ;
- Le *monitoring* : recueillir des données sur l'actif et les exploiter pour la création des solutions concrètes ;
- La liaison : maintenir le dialogue avec nos locataires pour comprendre leurs besoins actuels et futurs.

En ce qui concerne notre plateforme dédiée à la dette immobilière commerciale, nous avons cherché à améliorer activement le niveau de visibilité des données relatives aux actifs sous-jacents afin de mieux éclairer notre perception des risques environnementaux. L'accès à ces données sur les marchés privés ou secondaires est habituellement limité, ce qui entrave la visibilité quant à l'efficacité ou à la performance ESG sous-jacente des actifs. Pour améliorer cette situation, nous avons adopté une approche en deux étapes. Tout d'abord, nous avons fait appel à un fournisseur de données indépendant afin de nous aider à évaluer les émissions de CO₂ sur la base d'une estimation des émissions par mètre carré des différents types d'actifs dans différents pays. Cela nous a permis de produire une estimation de l'empreinte carbone du portefeuille. Les limites naturelles de ce corpus de données ont été comblées par l'inclusion d'une deuxième étape impliquant un dialogue structurel avec nos emprunteurs par le biais d'une enquête pour collecter différentes informations ESG et des ICP comprenant la consommation d'énergie.

En 2024, nous nous sommes associés à Greenscope pour numériser tous nos questionnaires ESG, afin de faciliter le remplissage pour les emprunteurs et d'améliorer notre stockage et notre analyse des ICP ESG collectés. L'exercice 2024 marque la quatrième année consécutive de diffusion de l'enquête annuelle. Plus de 50 emprunteurs, représentant 64 prêts d'une valeur de 8,5 milliards d'€, y ont participé. Nous avons reçu un taux de réponse de 90 %, représentant environ 7,4 milliards d'€ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2023, soit une hausse de 42 % sur un an, ce qui représente une légère diminution par rapport à l'année précédente en raison du nombre plus élevé de prêts examinés cette fois-ci.

Les taux de collecte élevés de ces dernières années montrent non seulement que le marché de l'immobilier commercial arrive à maturité sur les sujets ESG, mais aussi que nous dialoguons de manière proactive avec les emprunteurs et que nous imposons des obligations de *reporting* dans les documents de prêt (les emprunteurs sont contraints de remplir notre questionnaire ESG au moins une fois par an).

Les informations échangées depuis 2021 nous ont par exemple permis d'approfondir notre compréhension des risques liés au carbone et à l'efficacité énergétique dans nos portefeuilles, parallèlement au développement de notre base de connaissances sur les risques physiques et transitoires. Ces informations apporteront un éclairage supplémentaire sur les opportunités de refinancement et sur notre capacité à travailler plus étroitement avec les emprunteurs et les actifs sous-jacents dans le cadre de notre cheminement vers l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050.

Enfin, en ce qui concerne notre investissement en immobilier coté, nous menons depuis 2021 une enquête annuelle dans le cadre de l'actionariat actif de notre plateforme d'investissement en immobilier coté. Un questionnaire d'enquête est envoyé à toutes les sociétés immobilières cotées européennes afin de mieux comprendre les indicateurs qualitatifs et quantitatifs associés aux pratiques ESG (y compris la biodiversité et les risques sociaux) et à la performance au sein de chaque entreprise. Ces données nous permettent de mieux comprendre les risques ESG au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons dans nos portefeuilles d'investissement et, au fil du temps, de mieux comprendre l'alignement entre la performance des actifs des investissements sous-jacents et les aspirations de nos clients et de notre organisation.

Engagement des fonds de fonds sur les marchés privés

Objectifs d'engagement

Dans la mesure où AXA IM Prime agit principalement en tant qu'investisseur indirect, ses activités d'engagement sont axées sur ses gérants tiers, qui sont classés par ordre de priorité en fonction d'une série de critères. En 2024, AXA IM Prime a mis au point une approche d'engagement pour détailler davantage les thèmes d'engagement prioritaires et les opportunités d'engagement découlant des activités d'investissement.

AXA IM Prime recense quatre thèmes prioritaires à aborder lors de l'engagement :

- Le changement climatique, conformément aux recommandations de la TCFD ;
- La diversité et l'inclusion, en phase avec l'objectif des organisations de marché privées d'accroître la part des femmes au sein des équipes d'investissement, de la direction et des conseils d'administration ;
- La qualité et la disponibilité des données ESG, grâce à la publication d'un *reporting* ESG complet conforme aux référentiels du secteur ;
- Les meilleures pratiques ESG, notamment en devenant signataire des PRI des Nations unies, en menant des *due diligences* ESG et en dialoguant avec les sociétés en portefeuille sur les questions ESG.

D'autres sujets peuvent être identifiés au cours de la *due diligence* ESG s'ils sont considérés comme présentant un risque significatif et traités dans le cadre d'actions d'engagement.

Formes d'engagement

Le processus de *due diligence* ESG d'AXA IM Prime avant investissement est construit autour de trois volets : le respect des politiques d'exclusion sectorielle du Groupe AXA et d'AXA IM, des critères ESG minimaux et le score ESG des capacités des cibles, tant au niveau du gestionnaire que du portefeuille. Cette évaluation permet de faire ressortir les principaux axes d'amélioration, sur lesquels l'équipe ESG s'appuiera pour dialoguer avec les gérants. AXA IM Prime aborde également la stratégie ESG globale du gérant lors d'un « appel » ESG. Pendant la phase d'investissement/de détention, AXA IM Prime vise à faire de cette étape du cycle d'investissement une opportunité importante de dialogue et d'engagement, dans le but de contribuer à la gestion des risques et à la création de valeur durable : Campagne annuelle de collecte des données ESG : un questionnaire ESG est envoyé aux gérants pour mettre à jour les scores ESG et collecter les ICP ESG. Des réunions peuvent être organisées avec les gérants, pour discuter des pratiques ESG et des ICP remontés ;

- Dialogues réguliers avec les gérants pour suivre l'évolution des pratiques ESG, émission de commentaires constructifs et discussion autour des principaux axes d'amélioration identifiés et, le cas échéant, suivi des progrès réalisés en regard des objectifs précédemment définis ;
- Participation aux organes de gouvernance des fonds ou des gérants.

En 2025, AXA IM Prime continuera à déployer son approche d'engagement, en mettant l'accent sur le suivi de l'engagement et le *reporting*.

► Vision pour 2025

L'année 2025 sera la première année complète de mise en œuvre du nouveau Cadre d'engagement, adopté par l'ensemble de l'équipe d'investissement de Select, y compris l'équipe de *due diligence* opérationnelle. Il sera structuré comme décrit ci-dessus et pourra être utilisé comme

un outil d'IR clé à la disposition de l'équipe d'investissement pour générer des résultats positifs. En 2025, AXA IM Select étendra également la politique de vote d'AXA IM à tous les fonds subdélégués d'AXA IM Select, avec l'objectif de mener à bien ce projet d'ici la fin du deuxième trimestre 2025, avant la saison des votes.

En 2025, l'actionnariat actif restera l'une des grandes priorités de notre feuille de route en matière d'investissement responsable. Nous visons à axer notre engagement sur les points suivants :

- **Plans de transition climatique** : nous continuerons à nous concentrer sur les pans variables et interdépendants de la transition énergétique. Dans un monde où la consommation de combustibles fossiles ne diminue pas, nous dialoguerons avec les entreprises des deux côtés (les producteurs, principalement de pétrole et de gaz, et les consommateurs), en mettant l'accent sur les secteurs à forte importance relative, notamment les matériaux de base, les industries lourdes et l'écosystème des transports, ainsi qu'avec le secteur financier, qui « lubrifie les rouages » ;
- **Perte de biodiversité** : la déforestation va probablement rester une priorité absolue, et nous continuerons d'encourager les émetteurs à renforcer leurs engagements en matière de déforestation, de non-conversion et de divulgation pour suivre leurs progrès. Pour les émetteurs ayant renforcé leurs engagements, l'accent sera mis sur des actions concrètes et des mécanismes de mise en œuvre en vue d'atteindre les objectifs. La mise en œuvre du règlement européen contre la déforestation, qui devait initialement entrer en vigueur en 2024, est désormais prévue pour 2025 et devrait aboutir à des progrès significatifs dans la résolution des problématiques liés à la déforestation. Plus généralement, la publication des premiers rapports CSRD en 2025 devrait accroître la transparence des entreprises concernant la nature, ce qui devrait faciliter les efforts d'engagement ;
- **Enjeux sociaux et droits de l'homme** : comme mentionné en 2024, l'intégration des considérations du pilier « S » devient un thème transversal. La pression réglementaire, comme les premiers rapports CSRD qui seront publiés, ainsi que le développement de réglementations en matière de *due diligence* dans les régions, constituent également un levier important pour les entreprises. Même si les incertitudes politiques peuvent réduire les ambitions de différentes réglementations, nous continuons de croire en un changement progressif, d'une approche purement « zéro émission nette » à une approche plus holistique. L'examen des droits des travailleurs devrait continuer à concerner tous les secteurs, en particulier ceux qui sont les plus touchés par un changement profond de compétences, comme l'automobile, avec la transition vers les véhicules électriques. Le thème de la transition juste devrait continuer à prendre de l'essor, en intégrant à la fois la transition énergétique et son impact sur l'humain. L'esclavage moderne, les salaires décents, les conditions de travail, la syndicalisation et le dialogue social sont des thèmes structurels qui ont été, dans une certaine mesure, éclipsés par les préoccupations climatiques jusqu'à récemment. Mais les investisseurs commencent à les prendre plus au sérieux, comme en témoigne le nombre croissant de résolutions d'actionnaires lors des assemblées annuelles des entreprises.

Pour plus de détails sur nos activités d'engagement sur les thèmes ESG et notre processus d'engagement, veuillez consulter notre [Rapport d'actionnariat actif 2024](#)⁶⁸.

4.2 Vote

Le vote est un élément essentiel des efforts d'AXA IM pour intégrer les préoccupations ESG dans les processus d'investissement et un pilier de notre approche d'actionnariat actif. Il est guidé par notre Politique de gouvernance d'entreprise et de vote, qui est mise à jour au moins une fois par an et chaque fois que nécessaire pour renforcer le lien avec nos engagements thématiques. S'agissant de clients dans le cadre de mandats distincts, nous adaptions également notre politique de vote à leurs préférences ESG ou à la réglementation pertinente du marché. Quel que soit le type de fonds, chaque société en portefeuille a sa propre trajectoire. Au lieu d'adopter une approche « universelle », AXA IM cherche donc à prendre ses décisions de vote sur la base d'un niveau élevé d'informations sur l'entreprise détenue, d'un dialogue régulier et de ses propres recherches.

Nos activités de vote 2024 en chiffres

Au cours de l'année 2024, AXA IM a voté au total sur 54 550 propositions lors de 4 929 assemblées, soit 98,2 % des assemblées auxquelles nous avons pu voter. Les assemblées auxquelles nous n'avons pas pu voter étaient celles sur des marchés où le traitement des votes serait trop coûteux ou entraverait le processus d'investissement. Parmi ces propositions et ces assemblées auxquelles nous avons voté, 96 % étaient conformes à la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM, soit 51 787 propositions votées lors de 4 718 assemblées, et 87 % de nos actifs sous gestion en actions, avec pour résultat :

- Un taux d'opposition moyen de 14,95 %, avec au moins une voix contre dans 60 % des assemblées où nous avons voté ;
- Le niveau d'opposition le plus élevé concerne encore les questions liées au conseil d'administration (37 % des votes contre la direction), suivies par la rémunération des dirigeants (25 % des votes contre).

Influence du dialogue sur nos décisions de vote

En appliquant notre politique lors des votes, nous sommes conscients du caractère dynamique des entreprises et qu'une approche « unique applicable à toutes » n'est pas appropriée. Notre approche repose donc avant tout sur un dialogue régulier avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, mais aussi une compréhension de leurs activités, de leur secteur et des défis auxquels elles sont confrontées, afin de pouvoir voter en toute connaissance de cause.

À ce titre, nous avons commencé à enregistrer, depuis 2023, tous les votes influencés, positivement ou négativement, par notre dialogue et notre engagement avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Pour 2024 :

- Nous avons comptabilisé 240 votes liés à l'engagement, dont 34 % ont été influencés négativement (soit parce que les explications d'une entreprise n'ont pas été jugées convaincantes, que nos attentes et recommandations n'ont pas été prises en compte, soit parce que le vote a été utilisé comme technique d'escalade). Cela signifie que l'engagement et le dialogue avec les entreprises ont eu une influence positive sur la grande majorité de nos votes liés à l'engagement, illustrant ainsi l'importance d'un dialogue de qualité entre les émetteurs et leurs actionnaires ;

⁶⁸ [Actionnariat actif et engagement | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

- Les votes consignés étaient pour la plupart liés à des engagements portant sur la gouvernance d'entreprise (83 %), principalement sur des questions en lien avec la rémunération des dirigeants (45 %), le conseil d'administration (35 %) et l'audit (8 %) ;
- Les engagements liés au climat ont eux aussi alimenté nos décisions de vote, dans 11 % des cas. C'est encore plus frappant s'agissant des votes utilisés comme technique d'escalade : 78 % d'entre eux étaient liés au climat.

► Vision pour 2025

Pour 2025, l'évolution de notre politique de gouvernance d'entreprise et de vote sera façonnée par les dialogues menés en 2024 avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Elle portera sur les points suivants :

- Vote sur les rapports de durabilité : sur les marchés où la déclaration d'informations extra-financières est soumise à l'approbation des actionnaires, nous pouvons refuser notre soutien si la qualité générale de la communication de la société en matière de durabilité est insuffisante et si le rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ;
- Plus généralement, lorsque cela n'est pas déjà requis par la loi, nous encourageons les entreprises à soumettre leurs rapports extra-financiers pour vérification externe. Même si nous reconnaissons que les normes de vérification en matière de durabilité sont encore en cours d'élaboration et que le niveau de maturité des données de durabilité est encore faible, nous estimons que, en fin de compte, la vérification externe des informations extra-financières va renforcer la crédibilité et la fiabilité des informations déclarées.

► Dans ce contexte, nous attendons également des conseils d'administration, des comités d'audit ou de tout comité chargé de surveiller la vérification des données sur la durabilité qu'ils disposent d'un niveau approprié de compréhension des processus de vérification en matière de durabilité pour permettre des discussions éclairées avec les fournisseurs de services de vérification sur la portée, le niveau et les résultats des vérifications mises en œuvre. En outre, lors de la sélection de son fournisseur de services de vérification, le conseil d'administration et son comité d'audit doivent veiller à l'existence d'un processus transparent et rigoureux sur la base de critères objectifs, y compris la maîtrise du processus de vérification des données sur la durabilité. Enfin, afin d'aider les investisseurs à comprendre le contenu des rapports de vérification des données sur la durabilité et leurs résultats, nous encourageons également les entreprises à faire preuve de transparence et à divulguer les principales questions potentielles sur la vérification des données sur la durabilité, ainsi qu'à impliquer les investisseurs de manière proactive, le cas échéant, en expliquant quels facteurs ont influé sur l'opinion finale et quelles mesures correctives seront mises en œuvre (si nécessaire).

Pour plus de détails sur nos activités de vote en 2024, notre processus d'exercice des droits de vote et nos priorités de vote pour 2025, veuillez consulter notre [Rapport d'actionariat actif 2024](#).

4.3 Engagement en matière de politiques publiques : implication auprès des groupes sectoriels et des décideurs politiques

Les dernières années ont marqué un changement radical pour le secteur financier dans de nombreux pays et régions où nous opérons, avec l'entrée en vigueur de grandes politiques relatives à la finance durable. Celles-ci ont rencontré des problèmes de mise en œuvre, dans certains cas en raison de problèmes de

clarté et d'accessibilité des règlements eux-mêmes. D'autres reflètent simplement le fait que ces règlements visent à transformer le fonctionnement du secteur financier, mais aussi de l'économie réelle, afin de garantir qu'ils soutiennent la transition vers un monde aligné sur les objectifs de l'Accord de Paris, ce qui nécessite des changements structurels sur l'ensemble de la chaîne de valeur. En fin de compte, nous sommes convaincus que les objectifs à long terme de bon nombre de ces règlements sont alignés sur l'engagement « zéro émission nette » d'AXA IM et peuvent faciliter l'allocation de capital pour soutenir la décarbonation des secteurs à fort impact, ainsi que les innovations dans les solutions durables nécessaires à la transition, ce qui façonne nos opinions politiques. Les problèmes de clarté et d'accessibilité et l'enchaînement des règlements et des orientations ont entraîné des coûts importants et des difficultés pour les investisseurs à interpréter et mettre en œuvre la législation. Nous estimons donc que les questions de clarté et d'accessibilité doivent être abordées de manière ordonnée, en tenant compte des impacts sur les différentes parties prenantes de la chaîne de valeur de la finance durable et en gardant à l'esprit les défis d'interopérabilité auxquels sont confrontés les investisseurs mondiaux et diversifiés. Nous sommes également d'avis qu'elles devraient s'accompagner de politiques appropriées relatives à l'économie réelle, pour permettre une transition efficace dans le monde réel vers des pratiques plus durables, conformes aux objectifs de l'Accord de Paris. Dans un environnement international plus complexe, il nous semble toujours nécessaire que les parties prenantes se réunissent et se regroupent pour trouver des solutions robustes et réalisables, des gestionnaires d'actifs aux entreprises, des auditeurs aux consultants, et des décideurs politiques aux superviseurs. Cela est essentiel pour que l'UE atteigne ses objectifs climatiques pour 2040 et que le secteur de la gestion d'actifs continue à mettre en œuvre, avec succès, ses engagements en faveur de la neutralité carbone. Nous comptons poursuivre notre engagement auprès de notre base d'investisseurs, mais aussi continuer à fournir des informations sur ces politiques importantes et en constante évolution et à aider à comprendre en quoi elles sont susceptibles de modifier nos modes de travail et la nature des investissements en portefeuille. Dans ce contexte, en 2024, nos efforts de plaidoyer politique ont principalement porté sur l'identification de solutions permettant d'améliorer la clarté et l'accessibilité de ces politiques et de les aider à atteindre leurs objectifs. En particulier :

- **Résoudre les problèmes de complexité et de clarté et d'accessibilité dans la Taxonomie de l'UE et la CSRD** : comme nous sommes conscients des problèmes rencontrés par les entreprises dans leur mise en œuvre, notre plaidoyer s'est concentré sur le soutien aux décideurs politiques de l'UE dans leurs efforts d'amélioration de la clarté et de l'accessibilité, en particulier via notre participation à la [Plateforme de l'UE sur la finance durable 2.0](#) entre 2023 et 2025. Nous avons ainsi cherché à simplifier l'utilisation de la Taxonomie de l'UE pour toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur de la finance durable, en explorant des moyens de remédier au manque de clarté des orientations réglementaires, en simplifiant certains indicateurs pour les rendre plus utiles à la prise de décision et en réduisant le nombre de points de données en nous concentrant sur les plus significatifs tout en préservant l'intégrité du cadre. Par ce travail, nous avons également souligné la nécessité d'améliorer la cohérence et l'articulation entre les différentes réglementations, notamment la Taxonomie de l'UE, le règlement SFDR, la directive CSRD et les préférences ESG de la directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID). Faisant écho à cet objectif, nous avons contribué à la [déclaration des investisseurs](#) collaborative sur la législation Omnibus publiée début 2025 ;
- **Soutenir le développement de normes de durabilité interopérables et robustes au-delà de l'UE** : en participant au Groupe consultatif des investisseurs de l'ISSB, nous avons appelé à une interopérabilité

suffisante entre les normes de durabilité telles que l'ISSB et celles de l'UE, ainsi qu'à des mécanismes de mise en œuvre solides soutenus par le renforcement des capacités ;

- **Amélioration de la qualité des données ESG** : en tant qu'investisseurs, nous avons amplement recours aux fournisseurs de données pour accéder aux données ESG « brutes » communiquées par les entreprises, ainsi que pour fournir des notations ESG. Au cours des dernières années, nous avons participé activement aux groupes sectoriels et dialogué directement avec les décideurs politiques et les superviseurs, afin de partager nos attentes concernant la [proposition de règlement de l'UE sur les activités de notation ESG](#). Nous avons également contribué à un groupe de travail britannique mis en place par la FCA en faveur d'un Code de déontologie des fournisseurs de données ESG et de notations ESG. Nous avons mis en évidence des problèmes en termes de robustesse et de transparence des ensembles de données ESG qui sont distribués, ce qui peut compliquer leur utilisation lors de la production d'informations réglementaires (par exemple, déclarations des PIN relatives au SFDR), ou lorsqu'elles sont prises en compte dans les décisions d'investissement (par exemple en relation avec le règlement Taxonomie). Pour ce faire, nous avons recommandé de respecter les principes énoncés par l'[Organisation internationale des commissions de valeurs \(OICV\)](#). Nous avons été très satisfaits des résultats du groupe de travail britannique auquel nous avons contribué et qui a conduit à la publication d'un [Code de déontologie](#) en décembre 2023, déjà signé par 15 fournisseurs de données et de produits de notation ESG. Au sein de l'UE, nous avons également plaidé pour que le règlement inclue les produits de données ESG au-delà des notations ESG, évoquant que les données brutes étaient de plus en plus diffusées et utilisées par les investisseurs, gagnant du terrain au détriment des notations ESG à des fins de suivi de la performance en matière de durabilité ou de définition d'objectifs de durabilité. Nous avons été déçus par les résultats limités du processus législatif qui prend uniquement en compte les notations ESG, et non les produits de données ESG. En 2024, nous avons continué à plaider en faveur d'un cadre plus large au niveau de l'UE, conformément au niveau d'ambition et d'exigence déjà en place au niveau de l'UE pour le reste de la chaîne de valeur ESG. Nous avons également demandé son extension au niveau mondial par l'OICV ;
- **Remédier aux lacunes actuelles du SFDR au sein de l'écosystème européen de la finance durable**. Bien que nous soyons favorables à son objectif principal, qui consiste à offrir une transparence accrue et de meilleurs outils de comparaison à nos clients, le règlement SFDR reste selon nous trop vague sur un certain nombre de ses concepts fondamentaux. Il prévoit notamment la définition d'un investissement durable, ce qui se traduit par une mise en œuvre inégale sur l'ensemble du marché. À notre avis, le financement de la transition devrait être mieux abordé dans la révision du règlement SFDR. La mise en place d'un régime de catégorisation complémentaire avec des critères minimaux plus clairs, qui pourraient s'appuyer sur des indicateurs tels que certaines PIN du SFDR et la Taxonomie de l'UE, à condition que la clarté et l'accessibilité de ces indicateurs continuent d'être améliorées (par exemple, clarification de la formule de calcul, utilisation d'estimations pour les entreprises non européennes, etc.), présenterait des avantages selon nous. Cela pourrait à nos yeux répondre aux besoins de certains de nos clients et faciliter l'allocation des flux aux investissements de transition et durables, ainsi que le financement du déficit d'investissement actuel en vue d'atteindre les objectifs de zéro émission nette de l'UE. Dans le cadre de nos efforts de plaidoyer, nous avons également recommandé une simplification et une proportionnalité supplémentaires des modèles de divulgation d'informations, reconnaissant que les modèles du règlement SFDR sont complexes à préparer et à comprendre, mais aussi qu'ils n'ont peut-être pas eu l'effet escompté en termes de facilitation de la compréhension par les investisseurs finaux. Enfin, nous pensons qu'il sera essentiel d'assurer une articulation efficace entre toute révision apportée au règlement SFDR et le nouveau cadre de

préférences en matière de durabilité introduit dans le règlement européen sur les marchés d'instruments financiers (MiF) en août 2022. Nos efforts de plaidoyer concernant le règlement SFDR ont eu lieu dans le cadre de la [Plateforme de l'UE sur la finance durable](#), ainsi qu'au sein de divers groupes sectoriels. Ils ont également été évoqués dans le cadre d'engagements individuels avec la Commission européenne et certaines autorités de supervision locales ;

- **Plébiscite d'une mise en œuvre harmonieuse des SDR britanniques** : au Royaume-Uni, nous avons également contribué aux groupes sectoriels sur les SDR et dialogué directement avec les décideurs politiques sur ce règlement, partageant les principales observations et les défis que nous rencontrions alors que nous nous préparions à la mise en œuvre initiale des SDR, certains fonds prévoyant d'adopter de nouveaux labels⁶⁹. Nous nous félicitons de l'introduction de règles plus claires au Royaume-Uni et continuerons à soutenir les efforts visant à faciliter la mise en œuvre de ce règlement fondé sur des principes ;
- **Plaidoyer pour un bon fonctionnement des labels liés au développement durable** : des modifications des référentiels des labels français et belges ont été mises en œuvre en 2024. Conscients de l'intérêt des clients pour ces labels, nous continuons à soutenir les efforts visant à assurer la crédibilité des labels et à maintenir la confiance des investisseurs finaux, notamment des particuliers. Selon nous, les labels devraient permettre aux clients finaux d'éviter une complexité et des coûts excessifs. Ils devraient avant tout faciliter leur compréhension. Enfin, nous avons plaidé en faveur de critères utilisables et de règles adaptées aux objectifs visés par les labels, l'entrée en vigueur des nouvelles règles ayant connu quelques difficultés de mise en œuvre. À plus long terme, nous continuerons d'appeler à une articulation efficace d'autres réglementations en matière de finance durable (par exemple, les PIN du règlement SFDR et la Taxonomie de l'UE), qui, selon nous, pourraient à terme remplacer les régimes de labellisation locaux, si elles s'avèrent opérationnelles ;
- De même, au sein de l'UE et dans d'autres juridictions, nous continuons d'appeler à des règles plus simples et mieux articulées, offrant suffisamment de clarté et de comparabilité à toutes les parties prenantes, notamment à nos clients, et favorisant une allocation plus efficace des flux aux investissements durables. Les doublons au niveau national devraient être supprimés, lorsque cela est possible.

⁶⁹ Claire Thibeau (AXA IM), janvier 2025, [AXA IM adopts SDR labels for three equity funds in the UK](#).

5- Part de nos actifs dans les secteurs et activités liés au développement durable et aux combustibles fossiles

5.1 Part verte des activités

Part durable des activités suivant la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables

Depuis 2022, les entreprises publient l'éligibilité et l'alignement de leurs activités sur la Taxonomie de l'UE⁷⁰. La Taxonomie de l'UE établit les critères des activités économiques durables à travers six objectifs environnementaux, offrant ainsi aux entreprises et aux acteurs financiers un outil pour communiquer leurs contributions à la transition vers une économie durable. À ce titre, elle devrait protéger les investisseurs contre les entreprises pratiquant le greenwashing, atténuer la fragmentation du marché et aider à orienter les investissements vers des activités plus durables⁷¹. À compter du 1^{er} janvier 2024, les entreprises financières doivent publier la proportion du total de leurs actifs sous gestion conforme aux critères de la Taxonomie de l'UE⁷².

À ce jour, AXA IM a décidé de ne pas utiliser d'estimations aux fins de ses publications en vertu de la Taxonomie de l'UE (c'est-à-dire des estimations calculées par les fournisseurs de données ESG sur la base de données complémentaires communiquées par les entreprises ou par le biais de modèles), mais uniquement les données diffusées par les entreprises, dans l'attente de directives réglementaires plus claires⁷³. Cela limite considérablement le ratio d'alignement, car les entreprises en portefeuille hors UE ne peuvent pas être couvertes.

Fin 2023 et 2024, sur la base des données déclarées par les émetteurs et collectées par nos fournisseurs de données, nous déclarons l'exposition suivante aux actifs éligibles et alignés sur la Taxonomie de l'UE s'agissant des actifs cotés gérés par AXA IM Core (AXA IM Paris uniquement) :

⁷⁰ L'alignement désigne une activité économique éligible qui contribue de manière substantielle à au moins l'un des objectifs climatiques et environnementaux, tout en ne causant aucun préjudice important aux objectifs restants et en respectant les normes minimales en matière de droits de l'homme et de normes du travail, telles que définies par le Règlement Taxonomie de l'UE.

⁷¹ Source : [Taxonomie européenne des activités durables \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/e300042f-323d-47e1-9957-3f381c10639c/attachment_data/data/eu-council-20230712-01-en.pdf)

⁷² Source : [Règlement délégué \(UE\) 2021/2178 de la Commission européenne](https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2021/2178/oj)

⁷³ Voir question 10 dans la section VII des Questions et réponses consolidées (Q&A) sur le Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088) et le Règlement délégué SFDR (Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission) : [JC 2023 18 - Consolidated JC SFDR Q&As \(europa.eu\)](https://www.efsa.europa.eu/en/press/news/2023-18)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Exposition à des actifs alignés sur la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables (sur la base du chiffre d'affaires)		Couverture	Exposition à des actifs alignés sur la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables (sur la base des dépenses d'investissement)		Couverture
			[M€]	[M€]		[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2024	232 455	10 042	4,32 %	17 %	11 114	4,78 %	22 %
	2023	202 340	2 954	1,46 %	21 %	7 868	3,89 %	15 %
Actions	2024	51 258	1 785	3,48 %	21 %	1 118	2,18 %	20 %
	2023	48 693	1 055	2,17 %	21 %	1 839	3,78 %	23 %
Obligations d'entreprise	2024	181 196	8 257	4,56 %	16 %	9 997	5,52 %	22 %
	2023	153 648	1 899	1,24 %	21 %	6 028	3,92 %	12 %
Indices de référence								
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2024			0,79 %	6 %		0,43 %	6 %
	2023			0,40 %	6 %		0,90 %	6 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2024			2,64 %	11 %		2,34 %	13 %
	2023			0,75 %	11 %		2,41 %	10 %

Source : AXA IM, S&P Trucost, 2025.

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Exposition à des actifs éligibles à la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables (sur la base du chiffre d'affaires)		Couverture	Exposition à des actifs éligibles à la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables (sur la base des dépenses d'investissement)		Couverture
			[M€]	[M€]		[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs cotés)	2024	232,455	22 437	9,65 %	25 %	19 782	8,51 %	19 %
	2023	202 340	8 616	4,26 %	22 %	15 267	7,55 %	16 %
Actions	2024	51 258	4 955	9,67 %	25 %	5 142	10,03 %	24 %
	2023	48 693	2 794	5,74 %	25 %	4 955	5,74 %	25 %
Obligations d'entreprise	2024	181 196	17 482	9,65 %	25 %	14 641	8,08 %	17 %
	2023	153 648	5 822	3,79 %	21 %	10 312	6,71 %	13 %
Indices de référence								
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2024			2,75 %	7 %		2,51 %	7 %
	2023			1,50 %	7 %		2,48 %	7 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2024			5,91 %	15 %		5,37 %	12 %
	2023			3,01 %	12 %		4,69 %	10 %

Source : AXA IM, S&P Trucost, 2025.

Malgré l'absence d'extension significative de la couverture des données, l'augmentation observée des données sur l'éligibilité et l'alignement sur la Taxonomie de l'UE entre 2023 et 2024 s'explique principalement par la mise en œuvre progressive des exigences de publication de la Taxonomie de l'UE pour les entreprises. En 2023, les entreprises étaient seulement tenues de faire état des deux premiers objectifs environnementaux (atténuation et adaptation au changement climatique). Depuis 2024, elles doivent déclarer des données d'éligibilité pour les quatre autres objectifs environnementaux (utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines ; transition vers une économie circulaire ; prévention et contrôle de la pollution et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes). Et si le *reporting* sur l'alignement des quatre nouveaux objectifs environnementaux était volontaire en 2024, de nombreuses entreprises ont tout de même choisi d'en faire état. Cette expansion a permis d'élargir la base d'activités évaluées, ce qui a naturellement augmenté les chiffres sur l'éligibilité et l'alignement déclarés, et ce même si le nombre d'entreprises déclarantes (c'est-à-dire la couverture des données) est resté à peu près le même. Les entreprises se sont par ailleurs familiarisées avec le cadre de la Taxonomie de l'UE et les modèles de *reporting*. Partant, elles publient désormais des données plus granulaires au niveau des activités, appliquent les différents critères de la Taxonomie de l'UE de manière plus cohérente et ont certainement amélioré l'alignement des systèmes de données internes sur les exigences de la Taxonomie de l'UE.

En l'absence d'ensembles de données fiables permettant de mesurer l'exposition aux actifs éligibles et alignés sur la Taxonomie de l'UE concernant les actifs alternatifs (actifs réels et crédit alternatif) et les fonds de couverture et les fonds de fonds des marchés privés, nous ne divulguons aucune exposition au titre de la Taxonomie de l'UE pour AXA REIM SGP et AXA Prime, comme cela était le cas pour 2024. Néanmoins, un groupe de travail interne a été mis sur pied en 2024, avec pour mission de définir un processus de collecte de données pour calculer l'éligibilité et l'alignement des actifs réels directs gérés par AXA IM Alts (c'est-à-dire au niveau des actifs) sur la Taxonomie de l'UE.

Part verte des activités selon l'approche d'AXA IM

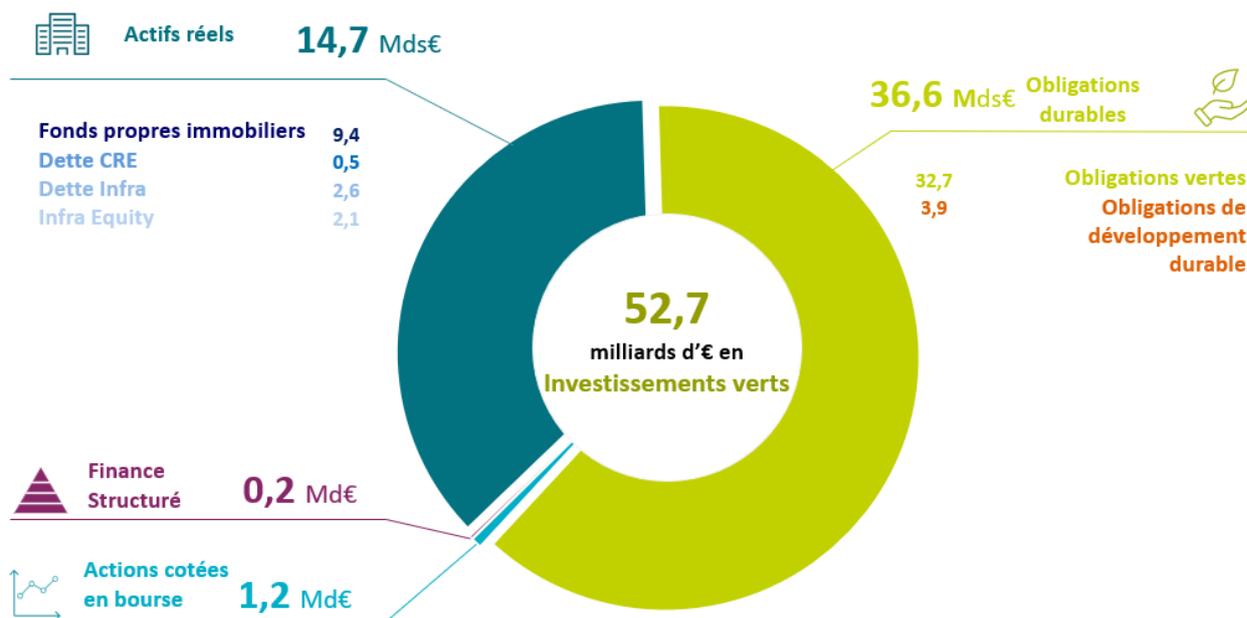
Outre la divulgation de notre alignement avec la Taxonomie de l'UE (activités), nous divulguons également nos activités vertes selon diverses approches d'investissement thématiques ou d'impact. La méthodologie que nous utilisons pour les entités d'AXA IM est cohérente et conforme à la définition établie par le Groupe AXA.

Investissements verts (part verte portée par un projet) : 52,7 Mds€ d'actifs sous gestion⁷⁴

AXA IM est un investisseur actif dans les obligations vertes, les immeubles verts et les infrastructures vertes et joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'initiative Green Investment, annoncée par le Groupe AXA en novembre 2019⁷⁵. Les investissements verts se répartissent en trois catégories : Actifs réels, bâtiments verts et infrastructures, Obligations vertes et Actions thématiques vertes (c'est-à-dire issues de la gamme de fonds ACT). Voir ci-dessous pour de plus amples détails :

⁷⁴ Source : AXA IM au 31/12/2022.

⁷⁵ Voir « AXA lance une nouvelle phase de sa stratégie climatique pour accélérer sa contribution à une économie bas carbone plus résiliente. », AXA, 2019. [AXA lance une nouvelle phase de sa stratégie climatique pour accélérer...](#)



Source : AXA IM, au 31/12/2024. N.B. : le chiffre relatif aux Actions cotées comprend quatre fonds d'actions à capital variable « verts » gérés par AXA IM. Le chiffre relatif au Financement structuré (c'est-à-dire crédit alternatif, capital naturel et impact et la dette privée) comprend les actifs d'un fonds Capital naturel dédié géré par AXA IM. Les chiffres relatifs aux Obligations vertes et durables et aux Actifs réels regroupent l'ensemble des titres financiers mentionnés financés par des actifs gérés par AXA IM, quelle que soit la forme juridique du produit financier détenant l'investissement.

Investissements verts dans l'immobilier et les infrastructures

L'immobilier et les infrastructures représentent une part importante de l'effort d'investissement vert d'AXA. Seuls les actifs comptabilisés dans le cadre de l'engagement d'AXA sont comptabilisés en tant qu'investissements verts dans le cadre de l'approche d'AXA IM pour comptabiliser sa part d'activités vertes. Pour qu'un actif individuel soit qualifié de « Vert », certains critères doivent être remplis :

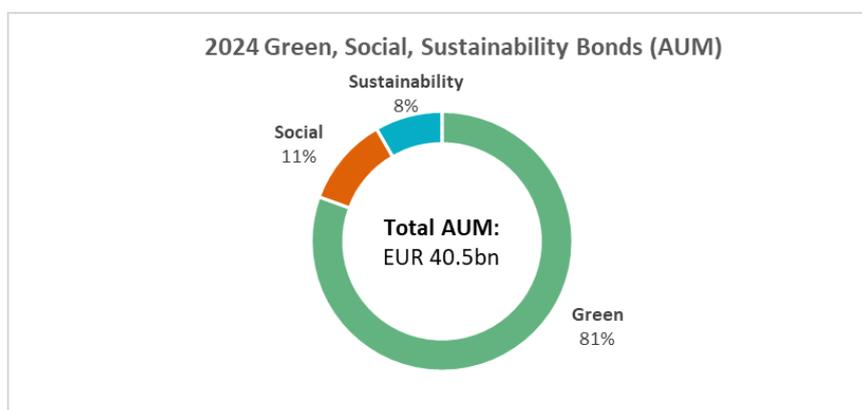
- **Immobilier** : pour les actifs immobiliers, les actifs bénéficiant d'un haut niveau de certification environnementale tiers indépendant (construction neuve ou en cours d'exploitation) avec au minimum un niveau « Excellent », « Gold » ou équivalent (par exemple, BREEAM, HQE, LEED, DGNB, Minergie) et d'un Diagnostic de performance énergétique (DPE) minimum de « B » ou équivalent pour les actifs non européens ;
- **Sylviculture** : la gestion durable des forêts doit faire l'objet d'une certification FSC ou PEFC ;
- **Dette immobilière commerciale** : à l'instar de l'immobilier, les prêts titrisés par des actifs uniques bénéficient d'une certification environnementale (construction neuve ou en cours d'exploitation) avec au minimum un niveau « Excellent », « Gold » ou équivalent (par exemple, BREEAM, HQE, LEED, DGNB, Minergie) ;
- **Dette et capital d'infrastructure** : pour les infrastructures, la définition dérive d'approches reconnues et exigeantes, fondées sur les pratiques de marché. Nous nous appuyons sur la taxonomie de la CBI pour classer l'infrastructure comme verte.

Exemples d'investissements verts dans le portefeuille d'actifs réels :

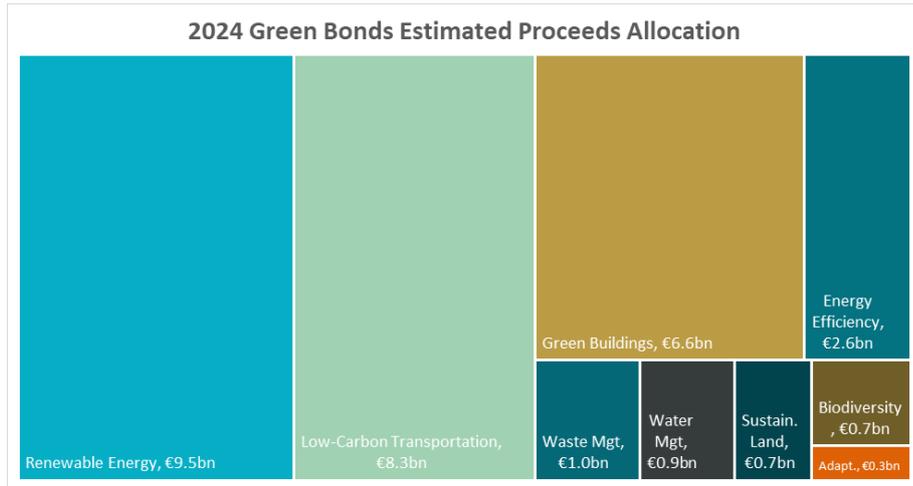
Classe d'actifs	Exemple d'investissement
Immobilier	AXA IM Alts a finalisé le développement d'un gratte-ciel de 62 étages d'une hauteur de 278 mètres dans la City de Londres. Ce projet phare a obtenu un CPE de « A+ », ainsi que les labels BREEAM « Excellent » et WiredScore « Platinum ». Dans le cadre de ses activités, le bâtiment utilise 100 % d'électricité produite à partir de sources renouvelables et compense 100 % de sa consommation de gaz naturel. Pour accroître l'impact environnemental positif de l'actif, 98 % des déchets de construction ont été détournés de la mise en décharge. Enfin, 10 % de l'espace au sol est consacré à l'agrément et au bien-être des locataires.
Forêts	En décembre 2021, AXA Alts a acquis un portefeuille forestier de 24 800 ha certifié PEFC en Australie, dans une zone connue sous le nom de Triangle vert qui s'étend sur la frontière sud de la région de Victoria et de l'Australie du Sud. La gestion durable de l'investissement était au cœur de la stratégie d'intégration mise en place à la clôture. En 2022, selon les estimations, une séquestration nette (croissance naturelle moins récolte et mortalité) de plus de 400 000 tonnes d'équivalent CO ₂ a été réalisée.
Infrastructures	<p>Sur une superficie offshore de 462 km² située à environ 89 km au large de la côte du Yorkshire, au Royaume-Uni, Hornsea Two est l'un des plus grands parcs éoliens offshore au monde. Le gouvernement britannique s'est fixé un objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone pour 2050 – Hornsea Two est un projet clé pour atteindre l'objectif clé de 40 GW de capacité éolienne offshore d'ici 2030. Hornsea a été construit et est exploité par Ørsted.</p> <p>En mars 2022, avec le soutien financier (investissement) d'AXA IM, AXA a acquis une participation de 18 % dans Hornsea Two. Le parc éolien était en construction en 2021. Une fois la construction achevée, la capacité installée a atteint 1 386 MW lorsque le parc éolien est devenu pleinement opérationnel en août 2022.</p>

Obligations vertes, sociales et durables (obligations VSD)

Fin 2024, AXA IM gérait environ 40,5 milliards d'euros d'obligations VSD, dont **environ** 32,7 milliards d'euros d'obligations vertes, soit une hausse de **33,5 %** par rapport à début 2024. En outre, nous avons investi environ 4,5 milliards d'euros dans des obligations sociales et environ **3,9 milliards d'euros** dans des obligations durables.

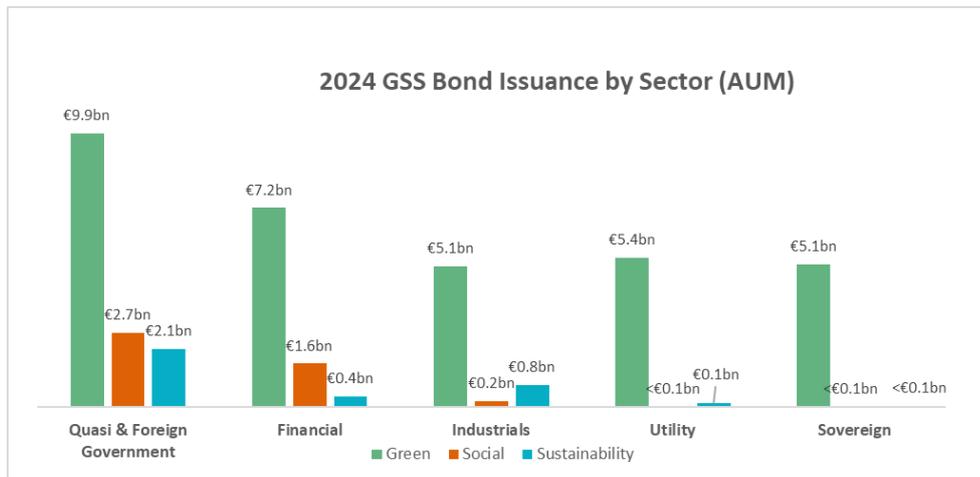


Source: AXA IM, au 31 décembre 2024 (anglais uniquement).



Source: AXA IM au 31 décembre 2024 (anglais uniquement). N.B.: Les données sont estimées à l'aide des informations prospectives des émetteurs, lorsqu'elles sont disponibles..

Nous sommes en mesure d'investir dans un large éventail d'émetteurs, notamment des émetteurs souverains, quasi souverains, des sociétés industrielles, des services aux collectivités et des institutions financières. Les organismes supranationaux, les entités publiques non souveraines et les agences (SSA) continuent toutefois d'offrir une part importante des obligations VSD. Leurs mandats et leurs capacités en font naturellement des contributeurs significatifs à la disponibilité de ces instruments et à la croissance du marché.



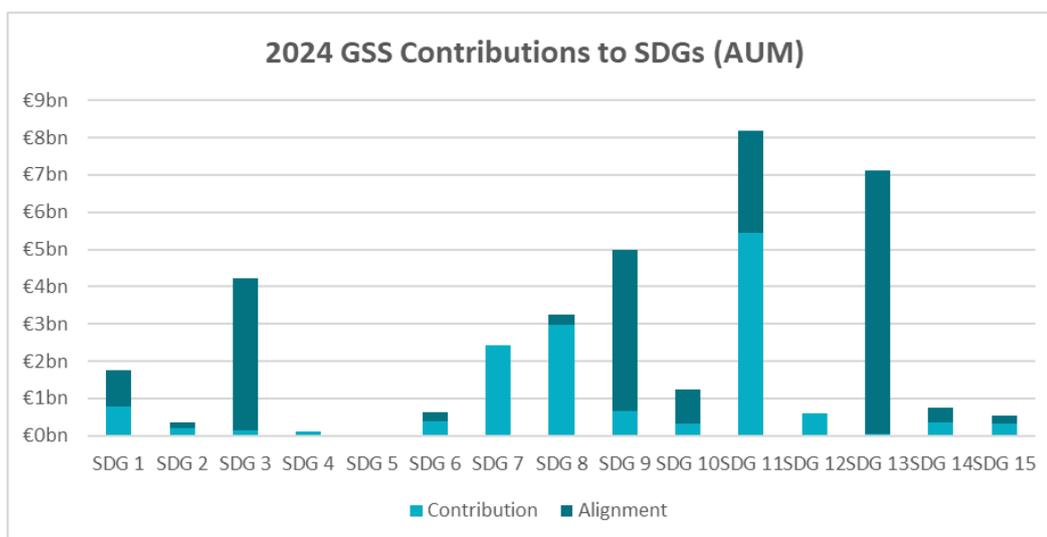
Source: AXA IM, au 31 décembre 2024 (anglais uniquement).

Aux termes du **cadre d'évaluation des obligations VSD d'AXA IM**⁷⁶, dans le cadre de notre analyse des obligations VSD, nous mesurons leur **contribution** et leur **alignement** sur les **ODD**. Il n'existe pas encore de consensus sur la manière d'aborder les ODD sur le marché des obligations VSD. Nous avons donc élaboré notre propre méthodologie et mis en correspondance les ODD avec notre taxonomie des obligations VSD. Ce faisant, nous avons établi une distinction entre les activités vertes et sociales qui contribuent directement à certains des ODD et celles qui sont simplement alignées. L'alignement représente une contribution indirecte à l'ODD. De fait, un projet peut avoir un impact positif indirect sur des ODD qui n'étaient pas initialement ciblés. Quelques exemples :

⁷⁶ [Obligations vertes | AXA IM Core \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

- Un projet de production d'énergie renouvelable contribue directement à la cible 7.2 de l'ODD 7 – « Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial », tout en étant aligné sur la cible 3.9 de l'ODD 3 – « Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol » ;
- Un projet de transport bas carbone contribue directement à la cible 11.2 de l'ODD 11 – « Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics », tout en étant aligné sur la cible 9.1 de l'ODD 9 – « Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité ».

La contribution significative aux ODD 7, 8 et 11 s'explique par la place importante qu'occupent les projets liés aux énergies renouvelables – qui contribuent directement aux ODD 7 et 8 –, aux bâtiments verts et aux transports à faible émission de carbone – qui contribuent directement à l'ODD 11 – dans nos investissements en obligations vertes. L'alignement clair sur les ODD 3, 9, 11 et 13 s'explique lui aussi par la part significative des projets liés aux énergies renouvelables et aux transports bas carbone.



Source: AXA IM, au 31 décembre 2024 (anglais uniquement).

Notre univers éligible des OVSD est composé d'émissions conformes à nos cadres propriétaires et sur lesquelles nos analystes IR dédiés ont une opinion « neutre » ou « positive ». Pour toutes nos stratégies d'obligations vertes et sociales, les obligations VSB qui ne sont pas conformes à nos exigences internes sont systématiquement exclues de notre univers éligible. Le cadre est également utilisé pour éclairer les décisions d'investissement des gestionnaires de portefeuille d'autres stratégies (obligations non vertes ou sociales), sans toutefois exclure systématiquement les obligations VSB non approuvées.

Les facteurs typiques d'opinions négatives comprennent :

- Utilisation des produits non conforme à nos attentes – p. ex., manque de transparence, projets liés aux combustibles fossiles, inclusion d'actifs ou de projets considérés comme « insuffisamment verts ». S'agissant des obligations sociales, des inquiétudes peuvent surgir lorsque les principaux bénéficiaires des projets ne sont pas clairement identifiés ;

- Émetteurs pour lesquels la qualité et la stratégie ESG ne sont pas suffisamment robustes – par exemple, émetteurs faisant l’objet d’une controverse grave, absence de plans de transition crédibles et robustes, manque de cohérence entre la stratégie ESG et l’émission d’une obligation VSD ;
- Absence de *reporting* de l’impact en plus du *reporting* de l’allocation.

Nous dialoguons avec les émetteurs pour remédier aux lacunes de leurs cadres et de leurs profils ESG globaux. Nous continuons d’observer des améliorations sur les facteurs qui ont été à l’origine d’opinions négatives par le passé, les émetteurs s’alignant progressivement sur les bonnes pratiques de marché grâce aux remarques et commentaires des investisseurs.

5.2 Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles

Notre exposition au charbon thermique

Notre exposition aux activités d’extraction de charbon thermique et de production d’électricité diminue progressivement depuis que nous avons commencé à la mesurer en 2018, à la fois en montant absolu investi et en quote-part du total des investissements, suite à l’exclusion d’entreprises en vertu de la politique d’AXA IM relative aux risques climatiques et ses renforcements réguliers. Cette tendance est en ligne avec nos objectifs et notre stratégie climatique globale visant à réduire progressivement notre exposition au charbon thermique et à liquider tous les investissements associés, dans les pays de l’OCDE d’ici la fin de cette décennie et dans le reste du monde d’ici 2040. Les progrès observés reflètent le renforcement progressif de nos critères d’exclusion et nos efforts, via l’engagement et le vote, pour encourager les entreprises à déployer des stratégies de transition.

AXA IM a calculé son exposition au charbon thermique en utilisant les bases de données S&P Trucost et Urgewald Global Coal Exit List (GCEL). Les données de S&P Trucost servent également à compléter la base de données d’Urgewald que nous utilisons pour établir la liste d’exclusion de la politique d’AXA IM relative aux risques climatiques pour le secteur du charbon thermique. En effet, la base de données GCEL est alimentée sur la base de seuils d’importance relative, limitant ainsi l’exhaustivité des émetteurs couverts : dans la pratique, chaque année, certains émetteurs sont ajoutés ou supprimés de la base de données GCEL s’ils respectent (ou ne respectent plus) certains critères d’importance relative (p. ex., seuils basés sur le chiffre d’affaires relatif ou sur la production absolue). Néanmoins, compte tenu de notre engagement à sortir du charbon thermique dans les pays de l’OCDE d’ici 2030 et dans le reste du monde d’ici 2040, AXA IM a choisi de conserver l’approche la plus prudente, en ne fixant aucun seuil pour considérer un actif comme étant exposé au charbon thermique : si une entreprise génère 1 dollar de chiffre d’affaires dans les activités charbon thermique, AXA IM prend en compte l’ensemble des investissements (100 %) dans cette société pour calculer son exposition globale au charbon thermique. Quoi qu’il en soit, il convient de noter que cette approche conduit à surestimer largement l’exposition réelle au charbon thermique, en ne tenant pas compte de la part du chiffre d’affaires dans le charbon thermique de nos sociétés en portefeuille qui y sont exposées pour calculer notre exposition au charbon thermique, toujours sur la base de nos participations dans ces sociétés : p. ex., l’exposition totale aux services aux collectivités dont la part du chiffre d’affaires tiré du charbon thermique est faible (<5 % du chiffre d’affaires total) sera prise en compte dans cette approche. Par conséquent, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que cette approche ne mesure pas la part du chiffre d’affaires tiré de ces activités de l’ensemble de nos positions, mais plutôt l’évolution de l’impact des décisions d’investissement mondiales d’AXA IM d’une manière approximative.

		Exposition à des sociétés dont le chiffre d'affaires issu du charbon thermique est ≥ 1 \$						Nombre d'émetteurs exposés	Année des données sur le chiffre d'affaires « charbon thermique »
		Exposition totale		Exposition dans les pays de l'OCDE ⁷⁷		Exposition dans les pays hors OCDE			
		[M€]	[%] ⁷⁸	[M€]	[%] ⁷⁹	[M€]	[%] ⁸⁰		
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2019	908	0,36 %	805	0,32 %	103	0,04 %	80	Données charbon 2019
	2021	738	0,25 %	655	0,22 %	83	0,03 %	49	Données charbon 2019
	2022	623	0,23 %	555	0,21 %	68	0,03 %	46	Données charbon 2019
		842	0,31 %	761	0,28 %	82	0,03 %	55	Données charbon 2022
	2023	619	0,20 %	576	0,18 %	70	0,02 %	51	Données charbon 2019
		1 223	0,39 %	1 131	0,36 %	91	0,03 %	66	Données charbon 2023
	2024	587	0,18 %	470	0,14 %	118	0,04 %	51	Données charbon 2019
		874	0,26 %	730	0,22 %	144	0,04 %	61	Données charbon 2024

Source : AXA IM, sur la base des bases de données S&P Trucost et Urgewald, 2025.

Comme nous nous appuyons sur les ensembles de données S&P Trucost et Urgewald, étant donné que la base de données GCEL d'Urgewald applique certains seuils aux facteurs d'importance relative comme expliqué ci-dessus, toute comparaison de l'exposition au charbon thermique d'une année à l'autre en utilisant différents ensembles de données GCEL est trompeuse⁸¹. Par conséquent, nous fournissons notre exposition au charbon thermique à l'aide de diverses données sur le charbon de S&P Trucost et d'Urgewald afin d'assurer une comparaison exacte d'une année sur l'autre (c'est-à-dire sur le même périmètre d'émetteurs comptabilisés), en plus de communiquer le nombre d'émetteurs dont les revenus proviennent du charbon thermique dans lesquels nous sommes encore investis.

En utilisant les mêmes sources de données (données charbon 2019), nous observons une baisse d'environ un tiers de notre exposition aux 80 sociétés sur lesquelles nous avons des données en 2019 (de 908 à 587 millions d'euros, avec encore 29 émetteurs exposés en moins, comme en 2023), dont la majorité était

⁷⁷ La liste des pays de l'OCDE est basée sur les pays membres de l'OCDE à fin 2024.

⁷⁸ Par rapport à l'exposition totale aux actifs d'entreprises cotés gérés par toutes les unités opérationnelles d'AXA IM.

⁷⁹ Idem, dans les pays de l'OCDE uniquement.

⁸⁰ Idem, dans les pays hors OCDE uniquement.

⁸¹ Dans la pratique, chaque année, certains émetteurs exposés au charbon thermique sont ajoutés ou supprimés de la base de données GCEL selon qu'ils respectent ou non certains critères d'importance relative (basés sur le chiffre d'affaires, sur la production, etc.). Par conséquent, nous fournissons notre exposition au charbon thermique à l'aide de diverses données sur le charbon de S&P Trucost et d'Urgewald afin d'assurer une comparaison exacte d'une année sur l'autre (c'est-à-dire sur le même périmètre d'émetteurs comptabilisés), en plus de communiquer le nombre d'émetteurs dont les revenus proviennent du charbon thermique dans lesquels nous sommes encore investis.

des émetteurs exclus aux termes de notre politique d'exclusion. Dans l'intervalle, à l'aide des données les plus récentes en notre possession, nous observons une diminution de notre exposition absolue et relative au charbon thermique au cours de l'année écoulée, et ce sans avoir particulièrement réduit le nombre d'émetteurs auxquels nous sommes exposés. En 2024, comme au cours des deux années précédentes, environ deux tiers de notre exposition restante au charbon thermique ont été investis dans deux grandes sociétés minières et métallurgiques, dont la part du chiffre d'affaires tiré du charbon thermique est relativement faible (moins de 10 % dans les deux cas). L'exposition résiduelle au charbon en 2024 (à la fois s'agissant des données 2019 et 2024) est due à l'exposition à certaines sociétés de services aux collectivités qui sont très peu exposées au charbon thermique et dans lesquelles nous avons des investissements importants. Enfin, nous observons surtout une certaine sensibilité aux évolutions annuelles de notre exposition relative au charbon thermique, car dans l'ensemble, cette exposition est relativement très faible.

Compte tenu de ces éléments, étant donné nous avons encore renforcé notre Politique relative aux risques climatiques sur le charbon thermique début 2023 i) en appliquant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises tirant plus de 15 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction et/ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique, contre 30 % auparavant (seuil qui sera encore réduit pour être porté à 10 % dans les pays de l'OCDE en 2026), et ii) en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction de charbon, nous restons sur la bonne voie pour atteindre notre objectif de sortie du charbon thermique dans l'OCDE d'ici 2030 et dans le reste du monde d'ici 2040.

Notre exposition au pétrole et au gaz – actifs cotés

Comme mentionné ci-dessus, lors de la COP26, AXA IM a annoncé l'extension de sa Politique relative aux risques climatiques au secteur du pétrole et du gaz. Cette nouvelle politique a été mise en œuvre en février 2022 et a fait l'objet d'une nouvelle révision en avril 2023, avec l'ajout de nouveaux critères sur les sables bitumineux (pour plus de détails, voir la [section 6.2](#)), donnant lieu à des désinvestissements visibles par la réduction des expositions dans le tableau ci-dessous⁸².

AXA IM a calculé son exposition au pétrole et au gaz en utilisant les bases de données S&P Trucost et Urgewald GOCEL. Comme les années précédentes, AXA IM a choisi de conserver l'approche la plus prudente, en ne fixant aucun seuil pour considérer un actif comme étant exposé au pétrole et au gaz et au pétrole et au gaz non conventionnels : si une société génère 1 dollar de chiffre d'affaires dans des activités pétrolières et gazières globales ou non conventionnelles, AXA IM prend en compte l'ensemble des investissements dans cette société pour calculer ses expositions mondiales au pétrole et gaz et au pétrole et gaz non conventionnels. Néanmoins, il convient de noter que cette approche conduit à surestimer l'exposition au pétrole et gaz, et en particulier au pétrole et au gaz non conventionnels (pour plus de détails, voir la [section 6.2](#)). Par conséquent, comme expliqué ci-dessus concernant l'exposition au charbon thermique, cette approche ne mesure pas la part du chiffre d'affaires tiré de ces activités de l'ensemble de nos positions, mais plutôt l'évolution de l'impact des décisions d'investissement mondiales d'AXA IM d'une manière approximative.

⁸² Bien que nous nous appuyions sur notre politique d'exclusion pour sortir progressivement du pétrole et du gaz non conventionnels, contrairement au charbon thermique, nous n'avons défini aucun calendrier de liquidation des actifs liés au pétrole et au gaz non conventionnels.

		Exposition à des sociétés dont le chiffre d'affaires issu du pétrole et du gaz est ≥ 1 \$	
		[M€] ⁸³	[%] ⁸⁴
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2021	8 014	2,92 %
	2022	6 241	2,82 %
	2023	5 306	1,76 %
	2024	4 610	1,32 %
Actions	2021	1 362	1,56 %
	2022	1 690	2,85 %
	2023	1 379	2,06 %
	2024	693	1,00 %
Obligations d'entreprise	2021	6 652	3,56 %
	2022	4 551	2,85 %
	2023	3 916	1,67 %
	2024	3 917	1,39 %

Source : AXA IM, sur la base des bases de données S&P Trucost et Urgewald, 2025.

En suivant cette approche, nous constatons globalement une baisse progressive et significative de notre exposition au secteur du pétrole et du gaz entre 2021 et 2024, tant en valeur absolue qu'en valeur relative et tant s'agissant des actions cotées que des obligations d'entreprise.

Ces dernières années, malgré la mise en œuvre de nos critères d'exclusion sur le pétrole et le gaz non conventionnels (p. ex., sables bitumineux) en avril 2023⁸⁵, nous avons assisté à une forte surperformance du secteur du pétrole et du gaz en 2022 et 2023, certainement liée au contexte géopolitique marqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise énergétique qui en a résulté. Cela s'est traduit par une augmentation de notre exposition globale au pétrole et au gaz s'agissant des actions cotées, en particulier au sein de nos stratégies à haut rendement en 2022, qui a depuis diminué. En effet, depuis 2023, à la suite d'un renforcement de notre engagement auprès des émetteurs dans l'industrie pétro-gazière, mais aussi d'une performance plus modeste du secteur de l'énergie, et étant donné qu'environ 60 % de notre exposition totale au pétrole et au gaz est depuis investie d'une dizaine de grandes sociétés pétro-gazières intégrées, notre exposition à ce secteur a naturellement été réduite, en particulier au cours des deux dernières années. Par ailleurs, en 2024 notamment, cet effet résulte également des actions suivantes :

- La mise en œuvre des directives de l'ESMA sur la dénomination des fonds, en vertu desquelles les fonds dont la dénomination comporte des termes liés à la durabilité, à l'ESG, à la transition ou à l'impact doivent appliquer des exclusions PAB ou CTB en fonction du terme spécifique utilisé, étant

⁸³ Exposition totale d'AXA IM aux actifs d'entreprise cotés (toutes les entités d'AXA IM).

⁸⁴ La couverture est indiquée comme l'exposition pour chaque classe d'actifs ou groupe de classes d'actifs respectivement sur le périmètre déclaré des actifs sous gestion, et non sur le total des actifs sous gestion d'AXA IM.

⁸⁵ En avril 2023, nous avons durci nos critères d'exclusion concernant les sables bitumineux, en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production de sables bitumineux uniquement (hors transport, c'est-à-dire pipelines), contre 20 % auparavant.

précisé que les exclusions PAB sont particulièrement strictes s’agissant des activités liées aux combustibles fossiles⁸⁶ ;

- La révision des référentiels des labels Towards Sustainability (TS) et ISR, mis en œuvre respectivement en juillet 2024 et décembre 2024 comme expliqué en section 1.3, qui incluent désormais des critères d’exclusion plus stricts concernant les activités liées aux énergies fossiles⁸⁷.

		Exposition à des sociétés générant du chiffre d'affaires du pétrole et du gaz non conventionnels (exposition totale comptable, à partir de 1 \$ de chiffre d'affaires)		Exposition à des sociétés générant du chiffre d'affaires du pétrole et du gaz non conventionnels (ajustée au titre de la part du chiffre d'affaires tiré du pétrole et du gaz non conventionnels sur la base des données collectées) ⁸⁸	
		[M€] ⁸⁹	[%] ⁹⁰	[M€] ⁹¹	[%] ⁹²
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2021	3 847	1,40 %	1 188	0,43 %
	2022	3 244	1,42 %	889	0,40 %
	2023	2 924	0,97 %	1 016	0,34 %
	2024	2 374	0,68 %	881	0,25 %
Actions	2021	963	1,10 %	424	0,49 %
	2022	1 219	2,05 %	344	0,58 %
	2023	1 065	1,59 %	295	0,44 %
	2024	610	0,88 %	188	0,27 %
Obligations d'entreprise	2021	2 884	1,54 %	764	0,41 %
	2022	2 025	1,27 %	545	0,34 %
	2023	1 876	0,80 %	727	0,31 %
	2024	1 764	0,63 %	693	0,25 %

Source : AXA IM, sur la base des bases de données S&P Trucost et Urgewald, 2025.

En ce qui concerne le pétrole et le gaz non conventionnels, en suivant l’approche initiale comme l’approche ajustée, nous observons la même tendance que pour le pétrole et le gaz dans son ensemble : une diminution progressive de notre exposition aux émetteurs ayant des projets actifs de pétrole et de gaz non conventionnels au cours des dernières années, tant en valeur absolue qu’en valeur relative, ce qui peut être corrélé i) à un engagement renforcé avec les émetteurs de l’industrie pétro-gazière auxquels

⁸⁶ Voir exclusions PAB dans le règlement délégué (UE 2020/1818) complétant le règlement de l’UE concernant les indices utilisés comme indices de référence, article 12 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R1818&from=FR>

⁸⁷ De plus amples informations sur ces critères d’exclusion sont disponibles dans la politique Labels liés au développement durable d’AXA IM, que vous trouverez sur le site internet d’AXA IM : [Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM Corporate](#)

⁸⁸ Dans le cadre de cette approche, nous filtrons l’exposition en utilisant la classification sectorielle de Merrill Lynch.

⁸⁹ Exposition totale d’AXA IM aux actifs d’entreprise cotés (toutes les entités d’AXA IM).

⁹⁰ La couverture est indiquée comme l’exposition pour chaque classe d’actifs ou groupe de classes d’actifs respectivement sur le périmètre déclaré des actifs sous gestion, et non sur le total des actifs sous gestion d’AXA IM.

⁹¹ *Idem.*

⁹² *Idem.*

nous sommes encore exposés, ii) depuis 2023, à une performance financière plus limitée dans ce secteur, iii) à la mise en œuvre de nos critères d'exclusion à certaines activités de pétrole et de gaz non conventionnels depuis 2021 ainsi qu'à la mise à jour d'un critère plus strict concernant les sables bitumineux en 2023, et, enfin, iv) depuis 2024, à la mise en œuvre des directives de l'ESMA sur la dénomination des fonds et des nouveaux référentiels des labels TS et ISR.

Notre exposition aux combustibles fossiles s'agissant des actifs alternatifs et privés

Depuis 2022, nous déclarons également l'exposition aux combustibles fossiles de nos actifs alternatifs gérés par AXA IM Alts, et, pour la première fois, l'exposition aux combustibles fossiles d'AXA IM Prime. Dans les deux cas, les expositions rapportées sont presque entièrement liées au pétrole et au gaz (seuls trois actifs d'infrastructure énergétique gérés par AXA IM Alts ou AXA IM Prime transforment du charbon). Tous les montants sont calculés conformément aux exigences de l'indicateur SFDR des PIN n° 4 (« Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles »)⁹³ ou n° 17 (« Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers »), c'est-à-dire à compter du premier dollar de chiffre d'affaires comme indiqué ci-dessus pour les actifs cotés, ce qui constitue également l'approche la plus prudente possible pour les actifs alternatifs et les actifs du marché privé⁹⁴.

En ce qui concerne les actifs réels (infrastructures uniquement ; en l'absence d'exposition aux combustibles fossiles s'agissant des actifs immobiliers), les données sont collectées directement auprès des entreprises en portefeuille et des emprunteurs et recoupées avec les données indirectes, ces dernières étant fournies par Iceberg Data Lab (IDL) sur la base du chiffre d'affaires, en concordance avec les codes NACE pertinents. En ce qui concerne les actifs « crédit alternatif, capital naturel et impact », nous nous appuyons sur les données collectées auprès de notre fournisseur de données Octus FinDox à partir des données directement déclarées au titre de l'article 4 du SFDR sur la PIN 4 (part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles). Enfin, eu égard aux fonds de fonds de marchés privés (infrastructure et capital-investissement), les données sont estimées sur la base d'un filtrage des activités GICS (c'est-à-dire capter les actifs majoritaires dans ces activités et non ceux générant le chiffre d'affaires le plus faible) et revues par les équipes d'investissement pour compléter la sélection en question et ainsi inclure les actifs générant un chiffre d'affaires relativement minoritaire dans l'un de ces secteurs, permettant de les aligner *in fine* avec l'approche de la PIN 4.

⁹³ Selon le Règlement délégué SFDR (2022/1288), l'expression « entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles » désigne les sociétés qui génèrent du chiffre d'affaires de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point (62), du Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil

⁹⁴ Dans son Rapport Climat et Biodiversité, le Groupe AXA publie également son exposition aux énergies fossiles, mais selon une approche relativement différente. D'un autre côté, le Groupe AXA ne tient compte que de l'exposition aux émetteurs couverts par les bases de données d'Urgewald, tandis que nous complétons l'échantillon d'émetteurs d'Urgewald avec des données de S&P Trucost sur d'autres.

		Exposition aux sociétés générant du chiffre d'affaires en lien avec les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz)	
		[M€]	[%] ⁹⁵
AXA IM Alts (actifs alternatifs) ⁹⁶	2024	2 653	5,03 %
	2023	2 299	4,51 %
Immobilier ⁹⁷	2024	0	0 %
	2023	0	0 %
Infrastructures ⁹⁸	2024	1 225	8,82 %
	2023	1 311	9,89 %
Crédit alternatif, capital naturel et impact ⁹⁹	2024	1 428	2,58 %
	2023	988	2,06 %
AXA IM Prime (fonds de fonds de marchés privés) ¹⁰⁰	2024	296	1,7 % ¹⁰¹
	2023	248	0,2 % ¹⁰²

Source : AXA IM, sur la base des données Octus FinDox, S&P Trucost et des données collectées, 2025.

Nous avons remanié notre méthodologie de définition de l'exposition aux combustibles fossiles s'agissant des actifs d'infrastructure en 2024, afin d'assurer un alignement complet avec notre compréhension des exigences de l'indicateur des principales incidences négatives du SFDR (PIN 4), qui tient spécifiquement compte des actifs d'infrastructure qui utilisent des combustibles fossiles pour fournir des produits ou services à leurs clients, ainsi que de l'utilisation d'instruments dérivés de combustibles fossiles à des fins de couverture.

Ce changement méthodologique s'est traduit par un reclassement de l'ensemble de nos investissements en infrastructures, élargissant ainsi le groupe d'actifs exposés aux combustibles fossiles par rapport à 2023 dans le périmètre¹⁰³. A fin 2024, l'exposition aux énergies fossiles s'élevait à environ 9 %, contre environ

⁹⁵ La couverture est indiquée comme l'exposition pour chaque classe d'actifs ou groupe de classes d'actifs respectivement sur le périmètre déclaré des actifs sous gestion (c'est-à-dire les actifs éligibles avec ou sans données), et non sur le total des actifs sous gestion gérés par AXA IM ou toute entité d'AXA IM. Toutefois, il convient de noter que comme pour les déclarations PIN d'AXA IM, la PIN 4 est déclarée sur la base de l'ensemble des actifs sous gestion gérés par l'entité.

⁹⁶ Exposition totale d'AXA REIM SGP.

⁹⁷ Participations mondiales gérées par AXA REIM SGP uniquement fin 2023 et fin 2024 à partir des données collectées, y compris l'immobilier coté en 2024 pour la première année (environ 3,8 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2024, environ 8 % du total des actifs sous gestion gérés par AXA REIM SGP), et hors immobilier coté en 2023 (environ 4,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2023).

⁹⁸ Les données ESG globales excluent certaines positions en dette d'infrastructures pour lesquelles aucune donnée réelle sur les GES n'a été fournie, et la qualité des données de substitution sur les GES a été jugée non représentative ou non pertinente.

⁹⁹ Données sur les participations mondiales gérées par toutes les entités d'AXA IM (y compris notamment les actifs d'AXA IM Paris).

¹⁰⁰ Exposition totale d'AXA IM Prime.

¹⁰¹ En 2024, l'exposition aux activités liées aux combustibles fossiles englobe les fonds directement gérés par AXA IM Prime et exclut les services de conseil en investissement. Les actifs sous gestion consolidés de fin d'année sont présentés sur une base nette, en tenant compte de la structure spécifique du fonds maître-nourricier.

¹⁰² En 2023, le total des actifs sous gestion de fin d'année utilisé comme dénominateur a été déclaré sur une base brute, englobant à la fois les activités de gestion d'investissement et de conseil (l'exposition relative serait d'environ 2 % sur une base nette comme en 2024).

¹⁰³ Fin 2023, les données ESG globales excluent certaines positions en dette d'infrastructures pour lesquelles aucune donnée réelle sur les GES n'a été fournie, et la qualité des données de substitution sur les GES a été jugée non représentative ou non pertinente. En particulier, les gazoducs qui n'ont pas été opérationnels tout au long de 2023 ont été exclus du périmètre de reporting de cette année.

10 % un an auparavant. Cela correspond au fait que nos équipes chargées des fonds propres et de la dette des infrastructures n'ont pas réalisé de nouveaux investissements dans des actifs exposés aux combustibles fossiles au cours des douze mois précédant décembre 2024.

En ce qui concerne les actifs Crédit alternatif, capital naturel et impact, les chiffres publiés proviennent pour la majorité d'une estimation des expositions indirectes par le biais de produits titrisés tels que les obligations adossées à des prêts garantis (CLO), les titres adossés à des actifs (ABS) et les transactions de transfert de risque significatif (SRT). Les expositions directes représenteraient 0,7 % de l'encours sous gestion.

Enfin, l'exposition d'AXA IM Prime aux combustibles fossiles était toujours composée principalement d'investissements dans des actifs de stockage et de transport de pétrole et de gaz à fin 2024, avec également une exposition mineure aux actifs d'infrastructure des services aux collectivités gazières.

Dans l'ensemble, bien que l'exposition déclarée tienne compte de l'exposition totale à tout émetteur dont le chiffre d'affaires tiré des activités pétrolières et gazières atteint 1 dollar (conformément à l'article 29 pour suivre l'approche comptable de la PIN 4 du règlement SFDR), les chiffres déclarés diffèrent de ceux déclarés dans la déclaration des PIN d'AXA IM Paris, car i) elle inclut uniquement les activités pétrolières et gazières (ici avec le charbon), ii) les données sur les PIN sont agrégées au niveau de l'entité, alors qu'elles sont dans ce cas divulguées au niveau des classes d'actifs, et iii) elle inclut séparément les émetteurs faisant partie des bases de données Urgewald (GOGEL) et S&P Trucost (pour les actifs cotés), ainsi qu'Octus FinDox (pour les actifs Crédit alternatif, capital naturel et impact), tandis que, dans la déclaration des PIN, nous nous appuyons uniquement sur les données S&P Trucost et Octus FinDox.

6- Notre stratégie climatique

6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM

AXA IM s'engage à atteindre l'objectif « zéro émission nette » dans l'ensemble de ses portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050¹⁰⁴, tout en jouant un rôle clé pour aider nos clients à mieux comprendre le changement climatique et comment cela peut avoir un impact sur leurs portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. Notre engagement est conforme aux cadres proposés par la [TCFD](#), le [Groupe des investisseurs institutionnels sur le changement climatique \(IIGCC\)](#) et l'[Initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris \(PAII\)](#) coordonnée par ce dernier. Il se manifeste également via notre participation active à des initiatives internationales telles que l'[Action pour le Climat 100+ \(Climate Action 100 en anglais\)](#) et la [Climate Bonds Initiative \(Initiative sur les obligations climatiques\)](#). Nos engagements sont les suivants :

- Objectifs « zéro émission nette »¹⁰⁵ :
 - AXA IM a publié son objectif « zéro émission nette » initial en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'étape de l'initiative Net Zero Asset Managers (Gestionnaire d'actifs zéro émission nette – NZAM)¹⁰⁶. Cet objectif a été révisé en avril 2022¹⁰⁷ et couvre désormais **68 % de l'encours sous gestion** à fin 2024¹⁰⁸ ;
 - Des objectifs « zéro émission nette » spécifiques ont été fixés pour **les titres d'entreprise (revenu fixe et actions cotées)**, les **obligations souveraines** et les **actions immobilières** (propriété directe), sur la base des normes du secteur¹⁰⁹ ;
 - Début 2025, nous avons **élaboré un cadre « zéro émission nette » et fixé de nouveaux objectifs à 2030 et 2040 pour nos investissements en capital et en dette d'infrastructure**, qui sont ambitieux, bien situés en regard de la concurrence et réalistes compte tenu du bon point de départ des portefeuilles (voir plus de détails à la section 6.4) :
 - S'agissant du capital d'infrastructure : **100 % du total des actifs sous gestion en cours d'alignement, aligné, zéro émission nette ou solution climatique d'ici fin 2030¹¹⁰, et 100 % aligné, zéro émission nette ou solution climatique d'ici fin 2040¹¹¹** ;

¹⁰⁴ « Notre itinéraire vers la neutralité carbone », AXA Investment Managers : [Our Road to Net Zero | Sustainability | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

¹⁰⁵ AXA IM a fixé une première étape de réduction de 25 % d'ici 2025, par rapport à 2019, s'agissant des actifs d'entreprise cotés au niveau des entités, et une deuxième étape de réduction de 50 % d'ici 2030 (même périmètre), conformément à son engagement à atteindre le zéro émission nette à l'horizon 2050.

¹⁰⁶ Voir le Rapport d'étape de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) 2021, décembre 2021 : [NZAM-Progress-Report.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

¹⁰⁷ Voir le Rapport de publication de l'objectif initial de l'initiative NZAM, mai 2022 : [NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

¹⁰⁸ Ces objectifs ne sont actuellement pas mis en œuvre pour le crédit alternatif, la dette privée et d'autres classes d'actifs alternatives (par exemple, les produits dérivés) : voir ci-dessous pour en savoir plus.

¹⁰⁹ Les [recommandations de la TCFD sur les indicateurs et objectifs](#), le [Cadre d'investissement « zéro émission nette »](#) de l'IIGCC, les [trajectoires de décarbonation du Carbon Risk Real Estate Monitor \(CRREM\)](#) pour les actifs immobiliers et l'[Indice de performance du changement climatique de Germanwatch \(CCPI\)](#) pour les actifs souverains.

¹¹⁰ À l'exclusion d'un terminal de GNL, qui sera vendu dans l'intervalle.

¹¹¹ À l'exclusion d'un actif aéroportuaire, qui devrait être vendu dans l'intervalle.

- S’agissant de la dette d’infrastructure : de même, la dette d’infrastructure adoptera des objectifs intermédiaires « zéro émission nette » à 2030. Ceux-ci seront communiqués une fois finalisés.
- Depuis 2022, pour accompagner la mise en œuvre de ces objectifs, nous utilisons un cadre climatique avec code couleur pour les titres d’entreprise intégrant des informations internes et externes afin de déterminer le profil « zéro émission nette » des actifs et d’éclairer les décisions d’investissement. Le **cadre relatif aux titres d’entreprise a été amélioré au second semestre 2024**, afin de renforcer les directives qualitatives que nous fournissons en interne à nos analystes ESG, qui déterminent l’alignement de l’émetteur sur les objectifs « zéro émission nette ». En outre, nous avons également établi **un nouveau code couleur climatique pour les émetteurs souverains**, qui s’appuie également sur les directives du NZIF (voir section 6.4). Il continuera d’être amélioré au fil du temps à mesure que les informations et les plans de transition des entreprises s’amélioreront.
- **Actionnariat actif¹¹²** :
 - L’engagement et un dialogue continu avec les entreprises et nos clients jouent un rôle crucial pour influencer leurs trajectoires vers la neutralité carbone. Le climat représente une part importante de nos activités d’engagement actionnarial, avec en sus une politique d’engagement « **Après trois infractions, c’est l’exclusion** » axée sur les entreprises en retard du point de vue du climat (les « retardataires climatiques »). À ce titre, en utilisant une **liste prioritaire** d’entreprises, cela signifierait que, si nous ne constatons aucun progrès de leur part en regard des objectifs spécifiques fixés au début de l’engagement, nous nous **désengagerons au bout de trois ans** ;
 - Nous avons la possibilité de voter contre la direction, le président du conseil d’administration et le président-directeur général, si les entreprises des secteurs exposés aux enjeux climatiques n’ont pas de stratégie « zéro émission nette » assortie d’objectifs de réduction des émissions de carbone à court, moyen et long termes. Il en irait de même si la rémunération des dirigeants n’était pas alignée sur les objectifs de la stratégie climatique. Par ailleurs, nous évaluons la cohérence du plan de transition des entreprises en portefeuille par rapport à leur stratégie climatique et leur demanderons de rendre compte des réalisations intermédiaires des objectifs lors des Assemblées générales annuelles. Nous avons mis à jour cette politique de vote début 2024. Elle prévoit désormais la possibilité de voter contre les entreprises les plus émettrices qui ne rendent pas compte de manière appropriée de leurs activités de lobbying climatique ;
 - Des discussions sur les questions ESG ont également lieu avec les émetteurs souverains lors de réunions périodiques avec le Trésor public, les banques centrales et d’autres ministères et agences gouvernementales, ainsi qu’au cours du processus d’émission d’obligations vertes et sociales. Ces discussions permettent de plonger au cœur des programmes de dépenses publiques des émetteurs souverains en matière de durabilité et donc de mieux comprendre les risques ESG d’un pays.
- **Exclusions¹¹³** : AXA IM exclut les entreprises qui ne respectent pas certains critères liés au changement climatique, une attention particulière étant accordée au charbon thermique et au pétrole et au gaz non conventionnels. Nos portefeuilles d’investissement excluent les entreprises de production d’électricité à base de charbon thermique et les sociétés d’exploitation minière de charbon thermique

¹¹² Voir les politiques d’actionnariat actif et d’engagement d’AXA IM : [Stewardship & Engagement | Responsible Investing | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

¹¹³ Voir les politiques d’exclusion d’AXA IM : [Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM Corporate](#)

qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Cette politique a été étendue en 2023, en réduisant la part de chiffre d'affaires entraînant l'exclusion d'une entreprise, ainsi qu'en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'exploitation minière de charbon thermique ou de production d'électricité à base de charbon thermique. Depuis début 2022, nous excluons également certaines sociétés du secteur du pétrole et du gaz non conventionnels, en mettant l'accent sur les sables bitumineux, le schiste, le pétrole et le gaz étanches (fracturation hydraulique), ainsi que la production pétrolière et gazière dans l'Arctique. Début 2023, nous avons renforcé certains de nos critères d'exclusion concernant le charbon thermique et les sables bitumineux. Enfin, AXA IM s'est engagée à céder tous les investissements dans le charbon thermique dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie et dans le reste du monde à l'horizon 2040. Cet engagement sera mis en œuvre au fil du temps, en ajustant progressivement nos critères d'exclusion, la prochaine étape étant l'abaissement du seuil d'exclusion relatif au chiffre d'affaires tiré du charbon thermique et de la production d'électricité à base de charbon thermique dans les pays de l'OCDE, qui passera de 15 à 10 % en 2026.

Les législations de différentes zones géographiques encourageant le secteur financier à jouer un rôle de premier plan dans la transition durable, par exemple l'article 29 de la loi Énergie-Climat de 2019 en France, nous ont donné la confiance nécessaire pour étendre nos engagements à des actifs que nous n'avions pas considérés comme éligibles à l'origine. Nous avons en outre délaissé la définition d'objectifs climatiques pour des fonds spécifiques pour adopter une approche descendante, en précisant des objectifs climatiques pour chaque classe d'actifs, en particulier pour les actifs tiers.

Pour l'avenir, notre objectif est d'accroître la proportion d'actifs alignés sur l'objectif « zéro émission nette », à mesure que des méthodologies fiables deviennent disponibles pour toutes les classes d'actifs, ce qui aura lieu en 2025, car nous avons désormais fixé des objectifs pour nos investissements directs en dette et capital d'infrastructure.

Objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM – Mise à jour fin 2024

À fin 2024, 600 milliards d'euros (623 milliards de dollars) d'actifs sous gestion sont couverts par nos objectifs « zéro émission nette », c'est-à-dire qu'ils sont gérés selon une trajectoire de zéro émission nette à l'horizon 2050 alignée avec les objectifs à long terme de l'Accord de Paris (environ 68 % de l'encours total, 77 % de l'encours total hors coentreprises).

Les actifs sous gestion déclarés couverts par nos objectifs « zéro émission nette » à fin 2024 comprennent :

- 100 % de l'exposition aux obligations d'entreprise cotées (y compris l'immobilier coté) et aux emprunts d'État ;
- Environ 82 % de l'encours en actions immobilières, c'est-à-dire toutes les actions immobilières sur lesquels AXA IM Alts peut agir directement pour déclencher une action climatique au niveau des actifs¹¹⁴ ;

¹¹⁴ Les actifs d'actions immobilières couverts par nos objectifs « zéro émission nette » englobent tous les actifs sur lesquels AXA IM Alts peut déclencher la décarbonation, c'est-à-dire tous les actifs gérés directement avec ou sans contrôle opérationnel, ainsi

et ne couvre pas, à ce stade :

- **Dette et capital d'infrastructure** : les actifs sous gestion couverts par les nouveaux objectifs « zéro émission nette » fixés début 2025 seront intégrés en 2025¹¹⁵ ;
- **La dette immobilière commerciale (Commercial Real Estate (CRE debt))** : en raison du développement méthodologique et de la collecte de données sur les trajectoires de décarbonation ;
- **Crédit alternatif, capital naturel et impact et autres classes d'actifs de financements structurés** : dans l'attente d'un cadre méthodologique et d'orientations appropriés à l'échelle du secteur pour ces classes d'actifs alternatives ;
- **Marchés privés et fonds alternatifs** : en raison du développement méthodologique en cours et de la collecte de données sur les trajectoires de décarbonation pour les fonds de fonds et les fonds de fonds alternatifs.

Lors de l'élaboration de notre stratégie « zéro émission nette », nous avons été confrontés à plusieurs problèmes en lien avec l'accès à des données brutes et à des indicateurs fiables et tangibles. Bien que les initiatives encourageant les sociétés à publier des rapports plus homogènes, transparents et exploitables se multiplient, les données ESG restent hétérogènes, ce qui complique leur utilisation dans les décisions d'investissement et le reporting. Nous sommes ainsi tributaires des entreprises qui rendent compte de leurs données environnementales, des méthodologies développées par les fournisseurs de données externes et de la fréquence d'actualisation de ces données. Alors que les enjeux ESG suscitent un intérêt croissant des clients et des autorités de tutelle de toutes les régions, le besoin de normes communes, claires et utilisables devient une priorité absolue pour le secteur financier. Il s'agit d'un domaine essentiel pour notre engagement en matière de politiques publiques, et nous participons activement aux organes du secteur tout en interagissant avec les régulateurs.

En outre, dès le stade de la définition, nous envisageons la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie afin de nous assurer que nos engagements feront l'objet d'un suivi robuste et efficace.

Comme nous nous y sommes engagés en 2022, nous rendons compte chaque année depuis 2023 de l'avancement de ces objectifs dans ce rapport (voir tableau ci-dessous).

En plus de faire partie du groupe de travail IIGCC sur le cadre NZIF, AXA IM continue également de travailler en étroite collaboration avec sa maison mère au sein de la Net Zero Asset Owner Alliance (Alliance des propriétaires d'actifs net zéro – NZAOA), dans le but de définir comment les stratégies d'investissement soutiendront le passage de l'économie vers une trajectoire conforme aux objectifs de l'Accord de Paris.

que les actifs en développement (y compris faisant l'objet de travaux de rénovation importants) et forestiers. Ce périmètre de *reporting* exclut les actifs de dette immobilière et, comme pour les actifs d'actions immobilières, les parcs de stationnement, les parcelles de terrain, les baux fonciers, stations-service, unités/cellules d'habitation isolées et cas spécifiques, ainsi que les actifs sans mandat de gestion d'actifs.

¹¹⁵ Si l'on inclut le capital et la dette d'infrastructures en propriété directe couverts par les objectifs « zéro émission nette » récemment fixés, le taux de couverture de nos actifs sous gestion totaux gérés conformément à une trajectoire zéro émission nette a atteint environ 70 % à fin 2024, coentreprises comprises (environ 79 % hors coentreprises).

Objectifs	Unité(s)	Référence	Progression mesurée en 2023	Progression mesurée en 2024	Commentaires	
Entreprises (obligations et actions cotées)						
Réduction de l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI)	-25 % d'ici 2025 et -50 % d'ici 2030 (par rapport à 2019)	tCO ₂ éq./M USD de chiffre d'affaires des entreprises en portefeuille (en % par rapport à la référence)	147,8 tCO ₂ éq./M\$ de chiffre d'affaires à fin 2019	-48,6 % à fin 2023 (par rapport à 2019)	-51,2 % à fin 2024 (par rapport à 2019)	Scopes 1 et 2 uniquement en raison de la qualité et de la disponibilité des données limitées sur les émissions du <i>Scope 3</i> : la couverture du <i>Scope 3</i> sera augmentée dans les années à venir, avec en conséquence une éventuelle révision de la référence également.
Part des entreprises détenues dans des secteurs matériels déjà net zero, déjà alignées ou alignées d'ici 2040	100 % d'ici 2040	% des actifs sous gestion Entreprises « zéro émission nette » dans les secteurs essentiels, déjà alignés ou en cours d'alignement selon le code couleur climatique AXA IM	36 % à fin 2021	80 % des actifs sous gestion Entreprises à fin 2023	82,5 % des actifs sous gestion Entreprises à fin 2024	Cela englobe les émetteurs classés en « bleu foncé », « bleu » et « bleu clair » selon le code couleur climatique d'AXA IM décrit ci-dessous (voir la section 6.4) ¹¹⁶ . Les progrès significatifs réalisés au cours des dernières années par rapport à 2021 sont imputables à une forte augmentation i) des entreprises ayant des objectifs Science Based Target initiative (Initiative des cibles fondées sur la science – SBTi) (environ 35 % du total des actifs sous gestion des entreprises cotées avec des objectifs validés à fin 2024, et environ 32 % à fin 2023) et ii) de la couverture des émetteurs d'entreprises avec des couleurs dans notre cadre (par exemple, évaluations qualitatives avec couleurs réalisées en interne : environ 33 000 à fin 2024; contre environ 2 000 à fin 2022).
Part des actifs sous gestion dédiée aux solutions climatiques	6 % d'ici 2025	% du total des actifs gérés par AXA IM investis dans des solutions climatiques	2,1 % du total des actifs sous gestion sont dédiés aux solutions climatiques (données à fin 2019)	4,7 % du total des actifs sous gestion à fin 2023	6,0 % du total des actifs sous gestion à fin 2024	D'après la définition des investissements verts d'AXA IM, telle que décrite dans ce rapport (voir la section 5.1). L'approche méthodologique pourrait évoluer à mesure que la couverture des données sur l'alignement avec la Taxonomie de l'UE augmentera dans les années à venir. Cela pourrait nous amener à réviser notre objectif.
Part des émissions financées dans les entreprises de secteurs matériels déjà net zero, déjà alignées	50 % d'ici 2025 (réévaluée)	% des émissions financées par les entreprises opérant dans des secteurs essentiels déjà « zéro émission nette » ou alignées sur cet objectif selon le code couleur climatique AXA IM	46 % des émissions financées à fin 2021 (réévalué) 29,5 % des émissions financées à fin 2021	30,6 % des émissions financées à fin 2023 (réévalué) 30 % des émissions financées à fin 2023	30,4 % des émissions financées à fin 2024 (réévalué) 29,9 % des émissions financées à fin 2024	Cela correspond aux émetteurs classés dans les catégories « bleu foncé » ou « bleu » selon le code couleur climatique d'AXA IM présenté ci-après (voir la section 6.4). Les chiffres publiés excluent les émetteurs sans données carbone (c'est-à-dire en « gris » selon notre code couleur). Comme en 2022 notre couverture des données a considérablement augmenté (c'est-à-dire avec moins d'émetteurs en « gris »), la progression depuis cette année-là est proportionnellement plus faible. En incluant les émetteurs en « gris » dans le calcul (au dénominateur), on aboutit à une part stable en 2023 et 2024 par rapport à 2021, à 30 % (contre 29,5 % fin 2021). Cette absence de progrès s'explique en grande partie par la réduction significative du nombre d'émetteurs sans données au cours des dernières années.
Part des émissions financées dans des entreprises de secteurs matériels faisant l'objet d'actions d'engagement	70 % d'ici 2025 90 % d'ici 2030	% des émissions financées dans des entreprises opérant dans des secteurs essentiels faisant l'objet d'actions d'engagement direct ou collectif et d'actionnariat actif	52 % des émissions financées à fin 2021 (42 % en engagement collectif ¹¹⁷ et 38 % en engagement direct)	68,9 % des émissions financées à fin 2023 (42,4 % en engagement collectif et 42,6 % en engagement direct)	71,9 % des émissions financées à fin 2024 (39,3 % en engagement collectif et 63,6 % en engagement direct)	Les actions d'engagement menées directement par AXA IM sont comptabilisées pour les deux années d'engagement précédentes, de même que les émissions faisant l'objet d'un engagement collaboratif, même si AXA IM ne participe pas systématiquement, conformément au cadre NZIF. L'engagement collectif comprend uniquement la liste d'engagement Climate Action 100+.

¹¹⁶ Le code couleur climatique d'AXA IM repose sur le cadre d'investissement « zéro émission nette » mis au point par l'[Initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris \(PAII\)](#).

¹¹⁷ L'initiative d'engagement collaboratif utilisée pour ce calcul est la liste d'engagement Climate Action 100+.

Objectifs	Unité(s)	Référence	Progression mesurée en 2023	Progression mesurée en 2024	Commentaires	
Émetteurs souverains						
Battre l'indice de référence global	Battre le score CCPJ ¹¹⁸ de l'indice ICE BofA World Sovereign Bond Index à la fin de chaque année	Score sur 100	Score CCPJ de l'indice ICE BofA World Sovereign Bond = 46,9/100 à fin 2024	56,2/100 à fin 2023 (contre 48,1/100 pour l'indice ICE BofA World Sovereign Bond)	56,2/100 à fin 2024	Les progrès sont mesurés par rapport à l'indice de référence et non par rapport aux données historiques, selon les directives de fixation d'objectifs recommandées par le cadre NZIF1.0. La surperformance par rapport à l'indice de référence s'explique par la concentration des obligations souveraines de pays ayant un score élevé (France notamment).
Immobilier						
Réduction de l'intensité carbone	-20 % de réduction de l'intensité carbone opérationnelle des bailleurs d'ici 2025	kgCO ₂ éq./m ² (+X % par rapport à l'année de référence)	31,3 kgCO ₂ éq./m ² à fin 2019	-32,6 % à fin 2023 par rapport à 2019	-32,6 % à fin 2024 par rapport à 2019	Comme depuis 2025 la campagne de données ESG du deuxième trimestre utilise désormais des données ESG en année N-2 et non en année N-1, la progression mesurée en 2024 sur l'intensité carbone est la même qu'en 2023. L'objectif 2025 est déjà atteint depuis fin 2022. Ces résultats reflètent la politique active d'AXA IM Alt visant à optimiser la consommation énergétique des bâtiments et à minimiser les émissions de carbone, en agissant sur trois axes complémentaires : 1) amélioration de la performance de l'actif, 2) transition vers des sources d'énergie moins émettrices et 3) optimisation de l'utilisation des bâtiments et dialogue avec les locataires ¹¹⁹ .
Alignement sur la trajectoire du CRREM	50 % des actifs immobiliers directs sous gestion conformes à la trajectoire du CRREM ¹²⁰ d'ici 2025	% d'encours en actions immobilières directes aligné sur la trajectoire 1,5 °C du CRREM	54 % des actifs sous gestion à fin 2022 (sur la base des données de l'exercice 2021)	69 % à fin 2023 (sur la base des données de l'exercice 2022)	61 % à fin 2024 (sur la base des données de l'exercice 2023)	Référence basée sur un portefeuille de référence composé de 80 actifs situés dans les cinq principales zones géographiques de l'UE (France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Belgique), par rapport à la CRREM V1(9). Les données pour 2023 et 2024 sont évaluées en regard du modèle CRREM V2. À la suite d'un changement de méthodologie, le chiffre de 2024 couvre environ 100 % du total des actifs immobiliers au bilan dans le périmètre (y compris les actifs qui n'ont pas été détenus pendant toute l'année de référence, c'est-à-dire qui ont été acquis en 2022 ou en 2023), contre environ 35 % en 2023 ¹²¹ . Ce changement explique la diminution des actifs alignés en 2024 par rapport à 2023. Les actifs ne sont inclus dans l'ICP que si des données sur l'ensemble du bâtiment sont disponibles avec des données réelles (données complètes) ou en comblant les lacunes et en extrapolant (estimations de bonne qualité) : les actifs sans EPC ou équivalent ni données sur l'ensemble du bâtiment sont considérés comme échoués.

¹¹⁸ [Indice de performance en matière de changement climatique \(CCPI\)](#)

¹¹⁹ Avertissement : il convient toutefois de noter que le périmètre des propriétaires n'est pas stable dans le temps, en ce qu'il est affecté par l'évolution des loyers, les surfaces vacantes étant considérées comme des surfaces locatives et les surfaces contrôlées évoluant en fonction de l'accord avec les locataires. Par ailleurs, nous avons modifié significativement notre processus de collecte des données en 2021 et considérablement élargi la couverture au fil du temps (46 % des m² contrôlés par les propriétaires en 2019, 77 % en 2022 et 79 % en 2023) : en 2023, le périmètre de reporting représentait environ 78 % du total des actifs sous gestion en actions immobilières. Les actifs sont inclus dans l'ICP uniquement si des données complètes sont collectées pour tous les services publics du propriétaire. L'expression « données complètes » correspond à une couverture supérieure à 90 % des données dans le temps (12 mois) et l'espace. Par conséquent, la comparaison avec les données 2019 doit être envisagée avec prudence.

¹²⁰ [Trajectoires de décarbonation – CRREM Global](#)

¹²¹ Alors que le chiffre de 2023 reposait uniquement sur les consommations d'énergie réelles et excluait la Suisse, les États-Unis, l'Australie et le Japon (où aucune donnée n'était disponible), le chiffre de 2024 repose sur une nouvelle méthodologie évolutive permettant de mesurer la performance énergétique et les émissions de GES associées de notre portefeuille mondial d'actions immobilières, qui s'appuie sur les EPC disponibles pour la grande majorité des actifs situés en Europe et est complétée, pour les actifs pour lesquels les EPC ne sont pas disponibles, par les consommations d'énergie réelles, à condition que des données sur l'ensemble du bâtiment soient disponibles avec des données réelles (données complètes) ou en comblant les lacunes et en procédant à des extrapolations (estimations de bonne qualité). Cette nouvelle méthodologie comptable a permis i) d'augmenter de manière significative la couverture de son portefeuille (d'environ 35 % du total des capitaux propres RE en 2023 à environ 100 % en 2024) et ii) d'avoir une compréhension cohérente de la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments.

6.2 Exclusions : notre politique relative aux risques climatiques

Dans le cadre de notre processus d'intégration ESG, nous excluons les entreprises qui ne répondent pas aux critères en matière de changement climatique prévus par notre politique relative aux risques climatiques¹²². Les efforts d'exclusion se concentrent sur les entreprises des secteurs qui contribuent clairement au réchauffement de la planète – **charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels** – et qui sont incompatibles avec la transition de l'écosystème énergétique ou qui ne souhaitent pas s'adapter.

En 2017, AXA IM a commencé à exclure **les sociétés de production d'électricité et les sociétés d'exploitation minière** tirant une part importante de leur chiffre d'affaires du **charbon thermique**, ainsi que celles disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique suffisamment importante. En avril 2023, le pourcentage plafond du chiffre d'affaires et de l'activité de production d'électricité à partir du charbon thermique a été abaissé de 30 à 15 %. Dans le cadre de notre engagement à sortir du charbon thermique de tous les pays de l'OCDE d'ici 2030, il a été convenu d'abaisser encore ce seuil à 10 % en 2026. En outre, nous avons mis en place des plafonds sur les tonnes maximales de charbon qu'une entreprise peut produire, ainsi que sur la quantité maximale de gigawatts (GW) qu'elle peut dériver du charbon thermique : à ce jour, il s'agit des entreprises qui ont une part de charbon thermique de 15 % ou plus dans la production d'électricité ou des entreprises de production d'électricité ayant plus de 10 GW de capacités installées à partir de charbon thermique. Enfin, depuis début 2023, les entreprises qui prévoient de développer de nouvelles mines de charbon thermique ou d'augmenter leur capacité actuelle de production d'électricité à partir de charbon thermique sont exclues.

Les efforts visant à exclure les activités de **pétrole et gaz non conventionnels** – les formes de production de pétrole et de gaz qui ont un impact surdimensionné sur l'environnement du fait de leur situation géographique ou de leurs méthodes d'extraction – ont débuté en 2017 et ont été officiellement repris dans la politique d'AXA IM relative aux risques climatiques en 2021. En 2017, AXA IM a commencé à exclure les producteurs de pétrole et de gaz ayant des activités liées aux **sables bitumineux**, sur la base d'une part de production maximale de 20 %. Tout au long des années 2022 et 2023, de nouvelles exclusions ont été ajoutées s'agissant du pétrole et du gaz extraits par des méthodes de **schiste et de fracturation hydraulique**, ainsi que du pétrole et du gaz extraits **de l'Arctique**. En avril 2023, le seuil pour les sables bitumineux a également été abaissé. Aujourd'hui, les entreprises qui produisent moins de 100 000 barils d'équivalent pétrole par jour (Mbep/j) et qui tirent plus de 30 % de leur pétrole et de leur gaz de la fracturation hydraulique sont exclues, de même que les entreprises qui tirent plus de 5 % de leur production de sables bitumineux (ou contribuent à la production mondiale de sables bitumineux à concurrence de plus de 5 %) et les entreprises qui tirent plus de 10 % de leur production du forage en Arctique.

Notre liste d'exclusion liée au charbon thermique s'appuie sur la Global Coal Exit List (GCEL) établie par l'ONG allemande Urgewald. La GCEL comprend les entreprises qui tirent plus de 10 % de leurs revenus du charbon thermique, les services publics dont la part de la production d'électricité à partir du charbon est égale ou supérieure à 10 %, les entreprises produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon, ainsi que les entreprises ayant une capacité de production d'électricité au charbon installée supérieure à 5 GW. Urgewald inclut également les entreprises ayant des projets liés au charbon thermique dans les secteurs de l'exploitation minière, de la production d'électricité et des infrastructures. Les seuils propres à AXA IM sont superposés à ceux de la base de données GCEL. Pour construire notre liste d'exclusion liée au pétrole

¹²² [Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM Corporate](#)

et au gaz, nous utilisons la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL), également établie par Urgewald. La GOGEL fournit des informations sur les entreprises opérant dans le secteur du pétrole et du gaz. Elle indique notamment les noms des entreprises impliquées dans la partie amont de la chaîne de valeur, c'est-à-dire la production de pétrole et de gaz, sans seuil de taille. Ces données incluent une ventilation détaillée des activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels. Dans la GOGEL, le pétrole et le gaz non conventionnels sont classés comme suit : fracturation hydraulique (en pratique, pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches), sables bitumineux, méthane de houille, pétrole extra lourd, eaux très profondes et Arctique. AXA IM a choisi de se concentrer sur les segments de la fracturation hydraulique, des sables bitumineux et de l'Arctique, car nous pensons qu'ils présentent des caractéristiques spécifiques qui justifient une plus grande attention.

Fin 2024, **85 %** de l'ensemble des actifs tiers d'AXA IM (c'est-à-dire les actifs traditionnels et alternatifs) appliquent la politique relative aux risques climatiques (voir la [section dédiée aux politiques d'exclusion](#) pour de plus amples détails).

6.3 Actionnariat actif

Depuis début 2022, nous avons considérablement amélioré notre politique relative aux risques climatiques, afin de fournir davantage de détails sur notre engagement vis-à-vis des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz, en couvrant désormais les stratégies et la fixation d'objectifs, la transparence, y compris sur les dépenses d'investissement, ainsi que la gouvernance et le lobbying. Début 2023, nous avons également précisé nos attentes concernant les mesures des émissions du *Scope 3*, en demandant aux entreprises d'intégrer leur chaîne de valeur – en amont et surtout en aval – dans leur stratégie climatique, étape nécessaire pour atteindre l'objectif « zéro émission nette » sur le plan des émissions du *Scope 3*. Début 2024, nous avons par ailleurs précisé dans cette politique que nous serions également attentifs aux pratiques de *lobbying* climatique, afin d'assurer la cohérence entre les objectifs annoncés publiquement et le *lobbying* des entreprises toutes zones géographiques confondues, ce accompagné d'informations adéquates : par conséquent, nous pouvons émettre un vote dissident contre les résolutions pertinentes pour les sociétés pétro-gazières qui ne rendent pas compte de manière appropriée de leurs activités de *lobbying* climatique

6.4 Mise en œuvre de nos objectifs « zéro émission nette »

Approche particulière d'AXA IM Core

Ces dernières années, nous avons assisté à un accroissement de l'intérêt pour l'investissement « zéro émission nette »/aligné sur l'Accord de Paris dans les classes d'actifs traditionnels et sur les marchés cotés. De nouvelles initiatives et de nouveaux cadres de travail ont émergé, constituant le fondement de nouvelles approches plus conscientes des enjeux climatiques, et l'industrie financière a exprimé une volonté accrue d'intégrer ces objectifs au sein de ses processus de prise de décisions d'investissement. Nous sommes optimistes quant à la capacité de cette industrie à tirer profit de l'abondance des outils et des données disponibles.

Chez AXA IM, nous nous engageons à évaluer et à intégrer les modèles climatiques, mais aussi à dialoguer avec les fournisseurs de données et les groupes de travail sectoriels pour affiner ces méthodologies. Alors que les gestionnaires d'actifs commencent à passer des engagements aux actions concrètes, ils doivent prendre des décisions importantes concernant les outils à utiliser et la manière de les déployer.

L'alignement des portefeuilles découle d'un ensemble de principes qui guident notre prise de décision et encadrent la sélection des outils et des ICP. Ces principes nous permettent de naviguer très efficacement dans un environnement en constante évolution et de relever le défi que constitue l'alignement de nos stratégies sur l'Accord de Paris.

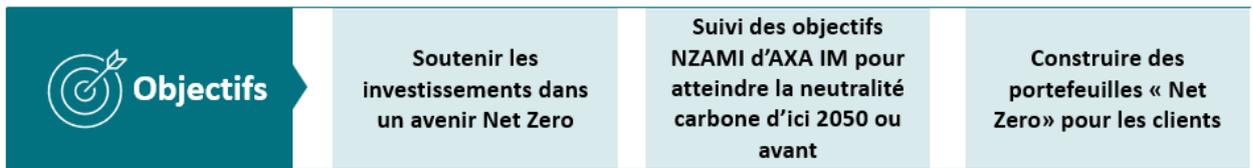
Cadre « zéro émission nette » d'AXA IM pour les entreprises

Les entreprises qui s'engagent dans une voie de décarbonation robuste contribuent positivement à la durabilité environnementale, d'une manière compatible avec un avenir « zéro émission nette ». Dans cette perspective et pour soutenir la mise en œuvre de son engagement « zéro émission nette », AXA IM a développé en 2021 un « code couleur climatique » inspiré du Cadre d'investissement « zéro émission nette » formalisé par les directives de fixation d'objectifs du cadre NZIF¹²³.

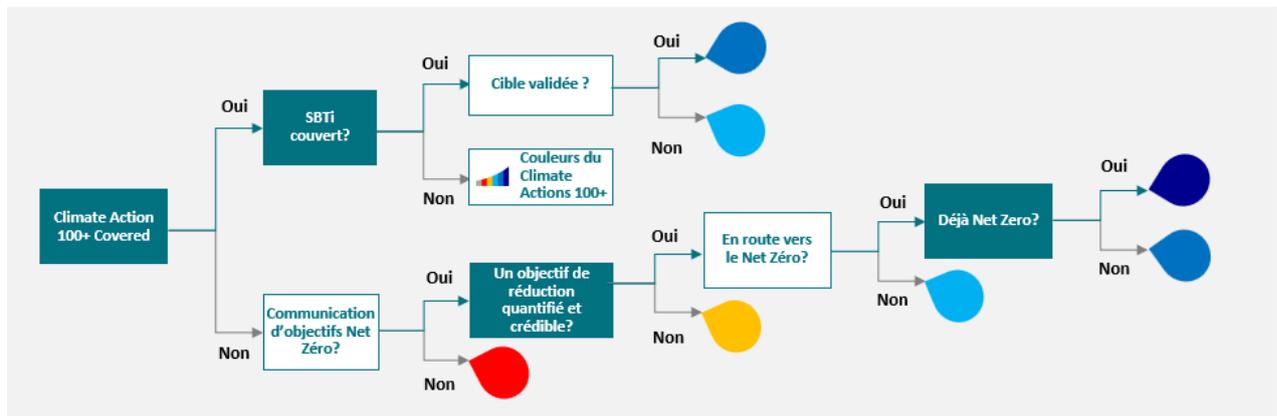
Notre approche vise à évaluer la maturité des stratégies climatiques des entreprises, en utilisant des informations quantitatives sur la stratégie des émetteurs (SBTi, TPI, évolution de l'intensité carbone, etc.), combinées à une analyse qualitative pour confirmer la crédibilité des stratégies. Sur la base de cette analyse, les émetteurs sont classés selon les « couleurs » suivantes :

- Les entreprises déjà bien positionnées pour atteindre la neutralité carbone, avec une intensité carbone actuellement conforme à l'objectif sectoriel 2050, sont « **bleu foncé** » ;
- Viennent ensuite les entreprises qui sont sur la bonne voie par rapport à leur secteur. Elles ont des objectifs carbone approuvés par la SBTi, ou sont bien notées par la TPI, ou atteignent une intensité carbone proche de la trajectoire de décarbonation du secteur, ou encore voient leur intensité carbone diminuer à un rythme compatible avec l'objectif « zéro émission nette ». Ces entreprises sont classées dans la catégorie « **bleu** » ;
- Les entreprises qui ont des objectifs de décarbonation crédibles et/ou sont engagées dans l'initiative SBTi sont classées dans la catégorie « bleu clair ». Les fournisseurs de solutions climatiques sont également classés dans la catégorie « **bleu clair** » ;
- Les entreprises qui affichent la volonté d'atteindre l'objectif « zéro émission nette », mais n'ont pas fourni d'informations suffisantes et crédibles sur la trajectoire envisagée sont classées dans la catégorie « **orange** » ; et
- Enfin, les entreprises qui n'ont pas fixé d'objectifs sont classées dans la catégorie « **rouge** ».
- Les entreprises non couvertes ou sans données carbone sont classées dans la catégorie « **gris** ».

¹²³ [NZIF IIGCC-Target-Setting-Guidance.pdf](#)



L'univers d'investissement d'AXA IM



Aucune donnée	Ne s'engage pas à s'aligner	Engagé à s'aligner	S'aligne vers le Net Zéro	Aligné sur le net Zéro	Achève le Net Zéro
	<ul style="list-style-type: none"> Pas de communication sur les objectifs Net Zéro Intensité carbone disponible 	<ul style="list-style-type: none"> TPI ≥ 1 OU SBTi engagé (objectif à court ou long terme) OU Cibles intermédiaires d'émissions de GES (MSCI) 	<ul style="list-style-type: none"> TPI ≥ 3 OU Engagé SBTi Net Zéro OU Score ODD 7 ou 13 = 10 (ISS ESG) 	<ul style="list-style-type: none"> TPI ≥ 4 OU SBTi validé ET Intensité carbone Scope 1+2 < trajectoire sectorielle 2050 (S&P Trucost, Factset) OU Réduction de l'intensité carbone à 1.5 °C (TPI) 	<ul style="list-style-type: none"> Intensité carbone Scope 1+2 actuellement conforme à la trajectoire sectorielle 2050 (S&P Trucost, Factset)

Source : AXA IM, 2025. À titre d'illustration uniquement. AXA IM se réserve le droit de modifier les procédures, processus et contrôles décrits dans ce document à sa seule discrétion.

En plus de l'algorithme quantitatif détaillé ci-dessus, sur la base d'une évaluation qualitative réalisée par les analystes d'AXA IM, une entreprise se voit attribuer une couleur indiquant dans quelle mesure sa stratégie de décarbonation est conforme à l'objectif de l'Accord de Paris, à savoir une trajectoire bien inférieure à 2 °C ou 1,5 °C. Cette couleur dépend de la présence et de l'exhaustivité de sept composantes

essentielles au sein de la stratégie de décarbonation de l'entreprise, selon les critères fondamentaux du NZIF¹²⁴ :

- **Ambition** : un objectif à long terme (c'est-à-dire en 2050 ou avant) compatible avec l'objectif d'atteindre le zéro émission nette à l'échelle mondiale ;
- **Objectifs** : des objectifs à court et moyen termes (c'est-à-dire sur un horizon de 5 à 10 ans), couvrant les trois *Scope* d'émissions (*Scopes* 1, 2 et émissions importantes du *Scope* 3) et l'ensemble de la chaîne de valeur : ses propres opérations, ses produits et son écosystème ou sa chaîne de valeur ;
- **Performance en matière d'émissions** : intensité actuelle des émissions (*Scopes* 1, 2 et émissions importantes du *Scope* 3) en phase avec ses objectifs et une trajectoire « zéro émission nette » ;
- **Déclaration** : *reporting* détaillé des émissions de GES des *Scopes* 1, 2 et 3 et mise en œuvre du cadre de la TCFD ;
- **Stratégie de décarbonation** : un plan quantifié définissant les mesures qui seront déployées pour atteindre les objectifs d'émissions de GES et, le cas échéant, conduiront à une augmentation des revenus verts, en notant que l'accent devrait être mis sur la réduction des émissions de GES sans compensation ou avec une compensation très limitée ;
- **Alignement de l'allocation du capital** : une démonstration claire que les dépenses d'investissement de l'entreprise sont cohérentes avec une trajectoire « zéro émission nette », y compris la divulgation des dépenses d'investissement et des dépenses globales liées à la transition ;
- **Gouvernance climatique** : gouvernance climatique alignée, avec une supervision claire de la planification de la transition vers l'objectif « zéro émission nette » et de la rémunération des dirigeants liée à la réalisation des objectifs et à la transition.

L'évaluation qualitative dépend de l'importance relative des secteurs sur le changement climatique. Pour les trois premières couleurs (« rouge », « orange » et « bleu clair »), les critères sont les mêmes pour toutes les entreprises de tous les secteurs. Pour la couleur « bleu », les critères applicables aux secteurs « à fort impact » sont plus stricts que pour les secteurs « à faible impact », comme le prévoit le NZIF. Selon le cadre NZIF V2.0, les secteurs à fort impact se rapportent aux catégories NACE A à H et J à L.

De plus amples informations sur notre approche méthodologique pour les actifs d'entreprise cotés sont disponibles dans le Manuel des méthodologies « zéro émission nette » d'AXA IM, disponible sur le site internet d'AXA IM : [Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM Corporate](#)

Cadre « zéro émission nette » d'AXA IM pour les émetteurs souverains

Les émissions souveraines de GES sont couvertes dans notre cadre « zéro émission nette » par le biais de l'objectif de **battre l'indice de performance en matière de changement climatique (CCPI)¹²⁵ de l'indice ICE BofA World Sovereign Bond¹²⁶ à chaque fin d'année**. Le CCPI est un outil qui évalue et compare les performances en matière de protection du climat de tous les pays de l'Union européenne (UE) et de 63 pays non-membres de l'UE, couvrant ensemble plus de 90 % des émissions de GES. Au total,

¹²⁴ Selon le NZIF, « les entreprises à impact plus élevé doivent être évaluées à l'aune des six critères fondamentaux », tandis que « les critères 7 à 10 sont des indicateurs complémentaires, que les entreprises sont invitées à satisfaire dans la mesure du possible ». Pour ce cadre, nous avons décidé d'ajouter le critère n° 8 sur la gouvernance climatique à titre de critère fondamental supplémentaire, car nous considérons que la gouvernance constitue un élément clé de toute stratégie.

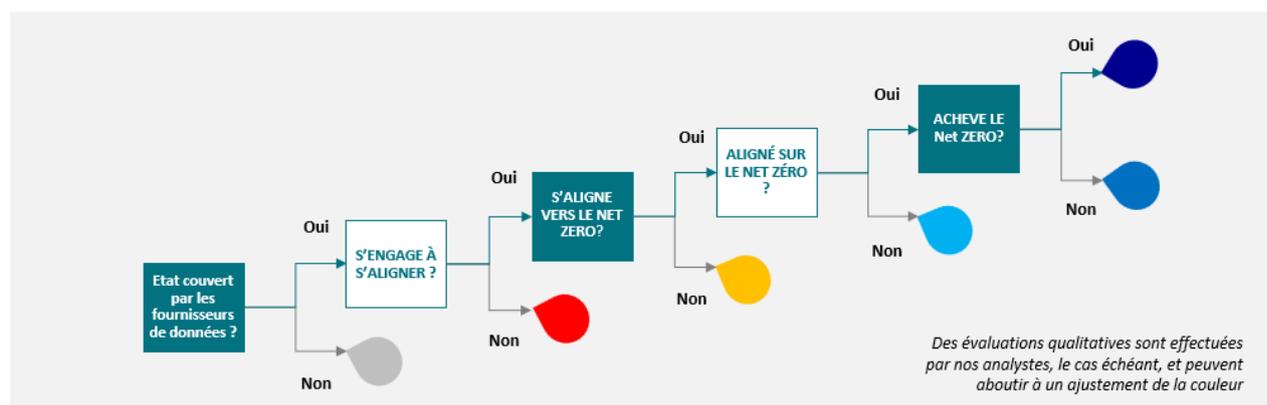
¹²⁵ [Climate Change Performance Index \(CCPI\)](#)

¹²⁶ [Fixed Income Indices](#) (Indice de performance en matière de changement climatique (CCPI))

14 indicateurs répartis dans quatre catégories (émissions de GES, énergies renouvelables, utilisation de l'énergie et politique relative au climat) sont utilisés pour calculer le score CCPI d'un pays.

En complément des données sur le CCPI, AXA IM a développé son propre code couleur climatique pour évaluer les progrès des émetteurs souverains vers l'objectif « zéro émission nette » et leur alignement [actuel] sur une trajectoire vers le zéro émission nette. À l'instar de notre code couleur climatique pour les entreprises, la couleur d'un État souverain est déterminée sur la base des critères fondamentaux du NZIF : l'ambition d'avoir un objectif à long terme cohérent avec l'atteinte de l'objectif « zéro émission nette » à l'échelle mondiale et les objectifs intermédiaires qui l'accompagnent, les informations obligatoires sur le climat, les plans de décarbonation définis (qui comprennent un engagement minimum de ne pas construire de centrales thermiques au charbon, l'alignement des émissions actuelles de GES et une gestion du capital/de l'allocation cohérente avec les objectifs « zéro émission nette » à l'échelle mondiale).

La couleur finale qu'un émetteur souverain reçoit repose sur une analyse quantitative élaborée de multiples sources de données et ICP¹²⁷, y compris les sources de données publiques les plus reconnues pour les émetteurs souverains : l'initiative Assessing Sovereign Climate-related Opportunities and Risks (ASCOR), le Climate Action Tracker (CAT) et le CCPI. Qui plus est, nos analystes entreprennent également des évaluations qualitatives : le cas échéant, cela peut donner lieu à un ajustement de la couleur attribuée à un pays dans le cadre de l'évaluation quantitative.



Aucune donnée	Ne s'engage pas à s'aligner	S'engage à s'aligner	S'aligne vers le Net Zero	Aligné sur le Net Zero	Atteint le Net Zero
		Bloomberg Climate Score (%) > 66% OU Satisfaire aux critères d'ambition : montrer une ambition d'objectif Net Zero et l'objectif doit être compatible avec un scénario global 1,5°C (ASCOR, Bloomberg)	Objectifs, Divulgence et Critères de décarbonation. Objectif : avoir un objectif 2030 (ASCOR, CCPI) Divulgence : Reportage sur le climat(ASCOR/Climate Governance Disclosure) Progrès de la décarbonation : élimination progressive du charbon et utilisation de l'énergie, innovation en matière de technologies propres ou transport vert(ASCOR, Bloomberg CCPI, GFI)	Critères de performance selon les dimensions de tendance et de biodiversité. Tendance du rendement des émissions : progrès dans la réduction de la consommation de GES(sources ASCOR, GFI, CCPI, CAT) Biodiversité : augmentation des aires protégées au cours des 5 dernières années ou amélioration du score de reforestation(ASCOR, GFI)	Critères de gestion de l'énergie renouvelable, de la tarification du carbone et de la divulgation CAM renouvelables : progrès dans la production d'EnR(ASCOR, CCPI, GFI) Tarification du carbone CAM : progrès des initiatives de tarification du carbone(ASCOR, GFI) Planification et divulgation des CAM : coûts et budgétisation liés au climat(ASCOR, GFI)

Source : AXA IM, à titre d'illustration uniquement. AXA IM se réserve le droit de modifier les procédures, processus et contrôles décrits dans ce document à sa seule discrétion.

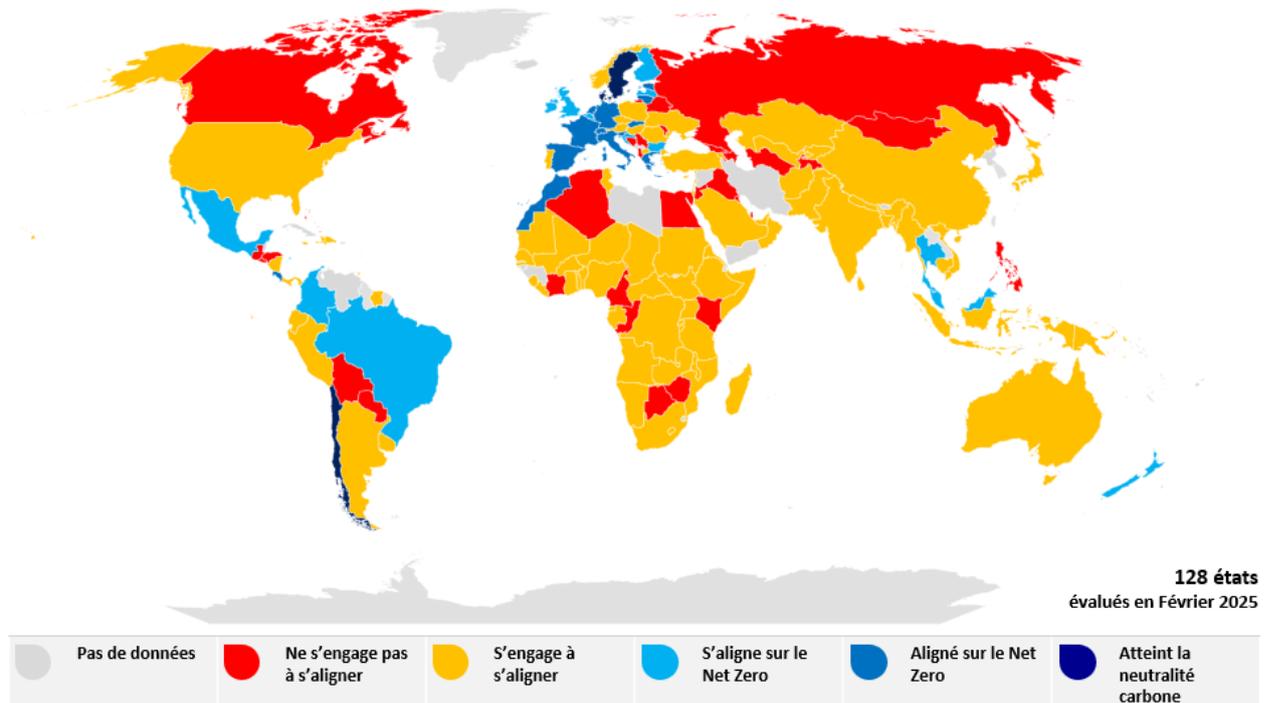
Dans l'ensemble, ces facteurs conduisent à l'attribution des couleurs suivantes :

- « Gris » pour les pays pour lesquelles les données disponibles sont insuffisantes (c'est-à-dire ne figurant pas dans l'ensemble de données ASCOR, CCPI ou Bloomberg) ;
- « Rouge » pour les pays ne respectant pas le critère relatif à l'ambition ;

¹²⁷ Nous utilisons notamment les données provenant des sources suivantes : ASCOR, CCPI, Bloomberg, CAT, Climate Governance Initiative, Green Future Index (GFI) et Banque mondiale.

- « **Orange** » pour les pays qui s’engagent à s’aligner, mais ne respectent pas les objectifs intermédiaires ni les critères sur la divulgation et le plan de décarbonation ;
- « **Bleu clair** » pour les pays qui sont en cours d’alignement sur l’objectif « zéro émission nette » ;
- « **Bleu** » pour les pays déjà alignés sur une trajectoire « zéro émission nette » ;
- « **Bleu foncé** » pour les pays qui ont déjà atteint le zéro émission nette.

À décembre 2024, l’évaluation « zéro émission nette » des émetteurs souverains donnait lieu à la carte suivante :



Source : AXA IM, à titre d’illustration uniquement. AXA IM se réserve le droit de modifier les procédures, processus et contrôles décrits dans ce document à sa seule discrétion.

De plus amples informations sur notre approche méthodologique pour les actifs souverains sont disponibles dans le Manuel des méthodologies « zéro émission nette » d’AXA IM, disponible sur le site internet d’AXA IM : [Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM Corporate](#)

Approche particulière d’AXA IM Alts

Étant donné que nous sommes l’un des plus grands gestionnaires d’actifs réels au monde, nous estimons que les décisions d’investissement que nous prenons font bien plus que générer des rendements financiers. Nous pouvons contribuer à un avenir durable, en minimisant l’impact environnemental de nos actifs, en les protégeant contre les effets du changement climatique et en contribuant, de manière collaborative, à libérer le potentiel de transformation de notre ingéniosité.

Nous investissons activement dans un avenir à faibles émissions de carbone, que ce soit par la création d’infrastructures d’énergies renouvelables, le développement de biens immobiliers « best-in-class » (meilleurs de leur classe) ou la rénovation et la transformation des ensembles immobiliers susceptibles d’avoir une place dans un avenir bas carbone.

Chez AXA IM Alts, nous observons un intérêt croissant pour les solutions qui investissent dans l'innovation. Ce domaine va du capital naturel et des solutions liées à la nature à la production et l'utilisation d'énergie propre, en passant par la réduction de la dépendance à l'égard des sources d'énergie à forte intensité de carbone, qui nuisent à l'environnement.

Programme interne visant à accélérer notre contribution à la décarbonation

Depuis 2022, nous accélérons notre parcours de décarbonation, nous avons lancé un programme interne visant à exploiter le potentiel de nos différentes plateformes d'investissement pour générer un impact significatif. Ce programme s'appuiera sur trois grands piliers complémentaires :

- **Réduire les émissions de carbone** : l'immobilier génère environ 39 % des émissions mondiales de GES. L'objectif est de réduire activement les émissions générées par plus de 2 400 bâtiments gérés à l'échelle mondiale, grâce à l'optimisation de la consommation d'énergie, à la rénovation des bâtiments, au passage à des sources de chaleur ou de combustible décarbonées et à continuer à dialoguer avec nos locataires pour améliorer ensemble la performance des bâtiments sous-jacents ;
- **Éviter les émissions de carbone** : nous visons à investir dans des infrastructures bas carbone telles que la production d'énergie renouvelable et les réseaux électriques, le transport vert et les systèmes de chauffage et de refroidissement décarbonés ;
- **Séquestration du carbone** : la consommation de bois sera multipliée par 2,7 d'ici 2050. La sylviculture joue un rôle clé dans la séquestration du carbone et devrait permettre au bois d'ingénierie de remplacer l'acier, à forte intensité de carbone, dans la consommation des bâtiments. Par le biais de nos investissements dans le capital naturel, notre stratégie consiste à optimiser la séquestration du carbone tout en améliorant la biodiversité grâce à notre portefeuille forestier (>80 000 ha), à développer le bois et à investir dans de nouvelles entreprises de produits de bois.

Immobilier

Pour ce qui est de la définition de nos trajectoires de décarbonation et de nos objectifs de réduction, nous avons en premier lieu porté notre attention sur la plateforme d'actions immobilières, compte tenu de notre position de leader en Europe et du potentiel de décarbonation de cette classe d'actifs.

En 2022, nous avons travaillé à l'élaboration d'une trajectoire de décarbonation au niveau du portefeuille basée sur un portefeuille de référence européen représentatif. L'objectif était d'appréhender le potentiel de décarbonation au sein de nos portefeuilles immobiliers et les impacts financiers associés. Forts des connaissances acquises grâce à cette analyse préliminaire, nous avons lancé début 2023 un programme de transformation interne parrainé par le Conseil d'administration d'AXA IM Alts, dans le but d'intégrer de manière cohérente notre ambition de décarbonation à nos activités d'investissement immobilier. Le programme s'articule autour des axes de travail suivants :

- Politiques et lignes directrices ;
- Optimisation énergétique ;
- Définition de la référence et de la trajectoire ;
- Gestion des données, reporting et suivi ;
- Formation et autonomisation des collaborateurs.

Des progrès ont été réalisés sur ces cinq axes de travail tout au long de l'année 2023, afin de définir progressivement une feuille de route et des processus clairs en vue de la réduction significative des émissions de GES générées par nos portefeuilles immobiliers, conformément à l'Accord de Paris.

Politiques et lignes directrices

L'équipe IR d'AXA IM Alts travaille en étroite collaboration avec les équipes commerciales pour développer des processus clairs d'intégration de la décarbonation dans leurs rôles et responsabilités, ainsi que pour élaborer des méthodologies et des lignes directrices pour soutenir le déploiement. En 2023, l'accent a été mis sur le renforcement de notre processus d'intégration ESG dans le cadre des transactions et sur l'élaboration d'une stratégie ESG avancée pour nos activités de développement. Avec le concours d'experts externes, nous avons œuvré à la définition d'outils et de méthodologies permettant de mesurer et de comptabiliser correctement la performance énergétique et carbone des bâtiments.

En outre, nous avons développé un outil CRREM, qui fournit une première évaluation du risque d'inutilisabilité des acquisitions ciblées et des investissements associés, sur la base des premières informations disponibles. Nous avons également défini de nombreuses exigences en matière de diligence raisonnable, notamment l'évaluation en regard de notre score ESG exclusif et la définition d'un plan d'action pour atteindre un niveau élevé de performance ESG.

Enfin, nous avons parrainé la Low Carbon Building Initiative (Initiative pour des bâtiments à faible émission de carbone - LCBI), dont l'objectif est de créer le premier label bas carbone pan-européen mesurant l'empreinte carbone des biens immobiliers sur la base d'une analyse du cycle de vie. La LCBI a mis sur pied une méthodologie commune de calcul du contenu carbonique, du carbone biogénique et du carbone opérationnel, qui a été testée sur seize projets de développement, dont quatre sites gérés par AXA IM (situés en Belgique, en France, en Allemagne et en Espagne). Sur la base des questions soulevées au cours des projets pilotes – adaptations aux réseaux électriques nationaux, accès aux données quantitatives et établissement d'un périmètre minimal d'évaluation –, les calculs et les paramètres de la méthodologie ont été affinés et une première version du label a été lancée. AXA IM utilisera ces recommandations pour fixer des objectifs internes et assurer une mesure cohérente dans l'ensemble de ses portefeuilles.

Optimisation énergétique

Afin de réduire les émissions de GES de nos portefeuilles, nous sommes en train de concevoir un programme visant à minimiser la consommation d'énergie. Sur la base de projets pilotes évaluant le potentiel d'optimisation énergétique, nous avons rédigé un « protocole d'excellence opérationnelle » visant à inclure des exigences supplémentaires dans le mandat de nos gestionnaires immobiliers, afin de garantir le déploiement des meilleures pratiques au niveau des actifs. Ces lignes directrices couvrent les principaux paramètres de consommation d'énergie des bâtiments, tels que la surveillance des bâtiments, l'optimisation des réglages de l'équipement, les réglages de température, le remplacement des équipements légers et l'engagement des locataires, l'étendue des exigences étant ajustée par secteur. Nous visons à déployer progressivement cet outil à partir de 2024 une fois que les exigences seront intégrées par les gestionnaires immobiliers et officiellement incluses dans leurs mandats.

Définition de la référence et de la trajectoire

Conformément à notre engagement à atteindre l'objectif « zéro émission nette » dans l'ensemble de nos portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050, nous œuvrons à placer nos portefeuilles sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris. Afin de bien évaluer les risques transitoires inhérents à nos actifs, nous

avons décidé, dans la mesure du possible, de découpler la performance du bâtiment de son utilisation. Pour obtenir une telle visibilité, nous sommes en train d'élaborer une méthodologie basée sur des données normalisées sur l'énergie et le carbone des bâtiments, minimisant ainsi la dépendance aux données réelles lorsque nous sommes confrontés à un accès limité et à un manque d'exhaustivité et/ou de qualité. Elle sera déployée à l'échelle mondiale pour permettre une évaluation cohérente des risques et de la performance des actifs afin de prioriser les actions.

Gestion des données, reporting et suivi

Afin de suivre et de déclarer correctement la consommation et les émissions de nos portefeuilles, nous intégrons les données ESG collectées au niveau des actifs dans la base de données de reporting interne, qui est mise à jour automatiquement et régulièrement. Les définitions des indicateurs et les règles de calcul ont été documentées, conformément aux cadres clés, à l'instar de ceux du Partnership for Carbon Accounting Financial (Partenariat pour la comptabilité carbone - PCAF) et de GHG Protocol (Protocole GES), afin de garantir une parfaite cohérence des informations partagées avec nos investisseurs. Dans l'optique d'assurer la fiabilité des informations consolidées, des contrôles sont effectués à plusieurs étapes du processus.

Formation et autonomisation des collaborateurs

Nous sommes convaincus que chaque collaborateur joue un rôle crucial dans la bonne intégration des critères ESG et de la décarbonation dans nos activités d'investissement, c'est pourquoi nous actualisons en permanence notre offre de formation. Outre le programme de formation à l'échelle de l'entreprise décrit à la section 2.2 du présent rapport, nous avons développé, avec le concours d'un partenaire externe, une formation de trois heures sur l'ESG destinée aux collaborateurs de l'ensemble de nos bureaux impliqués dans l'investissement immobilier. Cette formation vise à garantir que tous les employés partagent un contexte et un langage ESG communs et comprennent le contexte et les exigences de l'immobilier à l'aune des critères ESG (p. ex., trajectoire du CRREM, risques transitoires, risques physiques climatiques, etc.). Entre 2022 et 2023, 320 collaborateurs ont suivi la formation sur les fondamentaux de l'ESG dans l'immobilier.

Infrastructures

Début 2025, nous avons **élaboré un cadre « zéro émission nette » et fixé de nouveaux objectifs à 2030 et 2040 pour nos investissements en capital et en dette d'infrastructure**, qui sont ambitieux, bien situés en regard de la concurrence et réalistes compte tenu du bon point de départ des portefeuilles :

- S'agissant du capital d'infrastructure : **100 % du total des actifs sous gestion en cours d'alignement, aligné, zéro émission nette ou solution climatique d'ici fin 2030¹²⁸, et 100 % aligné, zéro émission nette ou solution climatique d'ici fin 2040¹²⁹** ;
- S'agissant de la dette d'infrastructure : de même, la dette d'infrastructure adoptera des objectifs intermédiaires 2030 alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris. Ceux-ci seront communiqués une fois finalisés¹³⁰.

¹²⁸ À l'exclusion d'un terminal de GNL, qui sera vendu dans l'intervalle.

¹²⁹ À l'exclusion d'un actif aéroportuaire, qui devrait être vendu dans l'intervalle.

¹³⁰ Les objectifs intermédiaires détaillés pour les actifs de dette d'infrastructure seront communiqués en temps utile, une fois l'approche méthodologique finalisée.

Le NZIF a également été choisi comme cadre de référence pour notre stratégie de décarbonation s'agissant du capital et de la dette d'infrastructure. Dans le cadre du NZIF, chaque société en portefeuille, chaque emprunteur et chaque opportunité d'investissement potentielle est classé(e) dans l'un des cinq profils d'alignement sur l'Accord de Paris : Non aligné(e), Engagé(e) à s'aligner, En cours d'alignement sur une trajectoire « zéro émission nette », Aligné(e) sur une trajectoire « zéro émission nette », Objectif « zéro émission nette » atteint et Solutions climatiques. En décembre 2023, une première évaluation a été réalisée afin de mesurer l'exposition des portefeuilles de capital et de dette d'infrastructure à ces profils, établissant ainsi une base pour les progrès futurs. Conformément aux objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM pour les classes d'actifs énumérées ci-dessus, nos plateformes d'infrastructure se sont engagées à s'assurer que 100 % des actifs sous gestion relèvent des catégories En cours d'alignement sur une trajectoire « zéro émission nette » ou Aligné(e) sur une trajectoire « zéro émission nette » d'ici 2040. Pour y parvenir, des objectifs intermédiaires scientifiques ambitieux, mais réalistes, pour 2030 ont été adoptés pour chaque plateforme. Ces objectifs à horizon 2030 ont été fixés sur la base de différents facteurs, notamment la philosophie d'investissement actuelle, l'ambition de leadership, les préférences sectorielles, les trajectoires alignées sur l'Accord de Paris au niveau sectoriel, la maturité des actifs sur les sujets liés au carbone et le potentiel de décarbonation au niveau des actifs.

De plus amples informations sur notre approche méthodologique pour les actifs d'infrastructure en propriété directe seront publiées en temps voulu et mises à disposition dans le Manuel des méthodologies « zéro émission nette » d'AXA IM, disponible sur le site internet d'AXA IM : [Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM Corporate](#)

6.5 Indicateurs climatiques prospectifs

Au cours des dernières années, le secteur financier a accompli de nouveaux progrès pour illustrer l'importance relative du changement climatique et mesurer l'alignement des investissements. Au cours des deux dernières années, certaines initiatives emblématiques ont abouti à des dispositifs concrets. Il s'agit notamment de la publication des directives pour la mise en œuvre de la trajectoire de 1,5°C du NZIF¹³¹, de la NZAOA convoquée par les Nations unies et du cadre du SBTi pour les institutions financières. Les investisseurs se tournent désormais vers de nouveaux types d'analyses et indicateurs correspondants, qui analysent plus précisément ce que signifie la notion d'investisseur « aligné sur l'Accord de Paris ».

Dans ce contexte, AXA IM a exploré ces dernières années des indicateurs prospectifs. En 2022, et grâce à notre collaboration avec MSCI, Beyond Ratings et IDL, nous avons poursuivi l'étude des indicateurs prospectifs innovants pour mesurer l'exposition de nos investissements aux risques de transition et physiques et leur potentiel de réchauffement climatique. Bien que ces indicateurs prospectifs soient essentiels et pertinents pour les objectifs climatiques, d'importants défis demeurent en raison de la complexité du modèle.

¹³¹ Voir *Net Zero Investment Framework 1.5°C Implementation Guide*, Paris Aligned Investment, 2021 : [PAII-Net-Zero-Investment-Framework Implementation-Guide.pdf \(parisalignedassetowners.org\)](#)

Quantifier le potentiel de réchauffement climatique de nos investissements : mesure de la hausse implicite de la température (HIT)

Méthodologie de mesure de la HIT des obligations et des actions d'entreprises

Depuis 2021, AXA IM utilise l'indicateur « Implied Temperature Rise » (hausse implicite de la température [HIT]) de MSCI pour évaluer l'alignement des portefeuilles d'obligations d'entreprise et d'actions cotées d'AXA IM avec les objectifs de température mondiale.

Le modèle HIT estime l'augmentation de la température mondiale d'ici à 2100 si l'économie dans son ensemble devait dépasser ou ne pas réaliser son budget carbone, de la même manière qu'une entreprise ou un portefeuille en particulier. L'indicateur, exprimé en °C, est donc un indicateur prospectif et basé sur l'extrapolation. À l'heure actuelle, la méthodologie HIT s'applique uniquement aux actifs des entreprises et est revue chaque année.

Le budget carbone mondial représente la quantité totale d'émissions de gaz à effet de serre que l'humanité peut émettre jusqu'en 2050 pour limiter le réchauffement climatique à +1,55 °C à l'horizon 2100. Depuis 2023, il repose sur le scénario « Remind Net Zero 2050 » du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS). Sur la base de ce scénario climatique, MSCI affecte les budgets carbone et les trajectoires à chaque entreprise par le biais d'une méthode descendante, qui utilise le chiffre d'affaires pour répartir équitablement le budget entre toutes les entreprises figurant dans sa base de données. S'agissant des émissions des *Scopes* 1 et 2, les trajectoires sont fonction de la région et du secteur, grâce à la granularité du scénario NGFS. Les trajectoires des émissions du *Scope* 3 sont uniquement fonction du secteur, car les sociétés figurant dans la base de données MSCI sont de grandes multinationales et leurs chaînes d'approvisionnement et leurs ventes sont mondiales.

Le modèle HIT estime les émissions futures des entreprises jusqu'en 2050, en tenant compte de leur niveau actuel d'émissions et des objectifs de réduction des émissions qu'elles ont déclarés. Les spécificités quant au traitement, par le modèle, des émissions de carbone actuelles de l'entreprise sont les suivantes :

- *Scopes* 1 et 2 : les émissions déclarées sont utilisées lorsqu'elles sont disponibles ; dans le cas contraire, des estimations sont utilisées ;
- *Scope* 3 : le modèle HIT utilise les émissions estimées de MSCI au lieu de s'appuyer sur les émissions déclarées par les entreprises, en raison d'incohérences dans les rapports des entreprises.

En outre, les objectifs de réduction des émissions déclarés ne sont plus pris au pied de la lettre. Depuis 2023, ils sont pénalisés par un score de crédibilité, appliqué séparément pour chaque périmètre de GES. Les émissions projetées par l'entreprise peuvent être pénalisées à concurrence d'une augmentation absolue des émissions de 2 % par an, si le score de crédibilité est à son niveau le plus bas. Ce score s'appuie sur la présence ou l'absence d'objectifs à court terme, sur les résultats obtenus dans le passé, sur la possibilité d'atteindre les objectifs à venir et sur l'existence d'objectifs vérifiés par des tiers.

HIT des actifs souverains

AXA IM s'appuie sur le modèle CLAIM développé par Beyond Ratings pour évaluer la température de ses portefeuilles d'investissement dédiés aux émetteurs souverains. Ce modèle utilise les **engagements nationaux pris par les gouvernements** vis-à-vis du « budget carbone » de l'Accord de Paris pour exprimer la température théorique des actifs souverains. L'approche de Beyond Ratings permet de déduire un budget carbone national conforme à l'objectif de 2 °C en s'appuyant sur « l'équation de Kaya » présentée ci-

dessous, qui relie les émissions de GES, la croissance du PIB, la démographie, l'efficacité énergétique et l'intensité carbone.

Les Contributions déterminées au niveau national (CDN) qui ont été exprimées dans l'Accord de Paris – et mises à jour lors des COP de l'UNFCCC – sont utilisées pour établir une répartition homogène des engagements nationaux de réduction des émissions de GES d'ici 2030. En utilisant la relation linéaire théorique entre les émissions de carbone et l'augmentation de la température, Beyond Ratings traduit les intensités des engagements nationaux en matière de carbone d'ici 2030 en hausse théorique de la température. Au cours de la dernière COP, les participants ont publié et mis à jour leurs CDN (112 CDN mises à jour, dont celles de l'Australie, du Japon, des États-Unis, de la France, de l'Allemagne, de la Chine, etc.). Ce modèle évalue la température des émetteurs souverains à la lumière de ces nouveaux engagements.

Contrairement à la méthodologie de mesure de la HIT de la dette et des actions des entreprises, cette méthodologie n'applique pas de score de crédibilité aux CDN des pays.

Quantification des risques climatiques : le modèle de Valeur exposée au Risque climatique (VaR climatique)

Outre la HIT, qui évalue l'impact que pourraient avoir nos investissements sur le climat, l'analyse des risques climatiques peut également être effectuée sous l'angle des risques d'investissement, afin d'évaluer dans quelle mesure le changement climatique pourrait impacter les rendements des investissements.

AXA IM s'appuie sur le modèle de valeur exposée au risque climatique (VaR climatique) développé par MSCI. Ce modèle **estime l'impact potentiel** (hausse ou baisse) **des risques de politique/transition climatique, des opportunités de transition technologiques et des événements climatiques extrêmes sur la valeur des portefeuilles d'investissement d'AXA IM – obligations d'entreprise, actions cotées et immobilier commercial**. Déjà applicable aux actifs d'entreprise et à l'immobilier commercial, ce modèle est encore en cours de développement pour les émetteurs souverains. Les mises à jour annuelles du modèle nous permettent d'élargir l'éventail des risques financiers liés au climat mesurés pour les investissements d'AXA IM, et de les évaluer plus précisément.

Vue d'ensemble de la méthodologie relative à la VaR climatique

Il est important de reconnaître que la VaR climatique diffère du concept traditionnel de valeur exposée au risque utilisé dans la gestion des risques. Contrairement à l'approche conventionnelle, la VaR climatique ne tient pas compte de la distribution des rendements et calcule un percentile bas sur cette base. En lieu et place, les valeurs de VaR climatique sont dérivées d'hypothèses connues sous le nom de scénarios climatiques, ainsi que d'indicateurs macroéconomiques déduits. À cet égard, elle ressemble davantage à une attente qu'à un percentile. Les trois composantes de la VaR climatique sont définies ci-après. La VaR climatique globale agrège ces trois composantes.

Composante « risques de transition »

La transition vers une économie bas carbone par le biais d'une évolution des marchés et de la réglementation peut avoir un impact négatif important sur les entreprises et leurs investisseurs. La **mesure liée au risque de transition** évalue comment les réglementations découlant des CDN affectent une entreprise dont les activités produisent directement (*Scope 1*) et indirectement (*Scopes 2 et 3*) des GES. Cet indicateur évalue les pertes économiques potentielles des entreprises si elles ne parviennent pas à

adapter leurs activités en fonction d'un scénario climatique donné (scénario 1,5 °C, 2 °C ou 3 °C) et des trajectoires de transition qui en découlent.

Composante « opportunités technologiques »

La transition vers une économie bas carbone peut offrir de nouvelles opportunités pour les entreprises et leurs investisseurs, notamment grâce au développement de technologies vertes. L'**indicateur lié aux opportunités technologiques** évalue les revenus futurs potentiels que les entreprises peuvent générer à partir de ces opportunités vertes. Cet indicateur s'appuie principalement sur les brevets verts des sociétés et les revenus actuels bas carbone à des fins d'analyse. En conséquence, il évalue les rendements économiques potentiels des entreprises qui sont sur la bonne voie vers la décarbonation, sur la base d'un scénario climatique spécifique (tel que le scénario 1,5 °C, 2°C ou 3 °C) et des trajectoires de transition associées. L'opportunité technologique est une composante haussière de la VaR climatique.

Composante « risques physiques »

Les risques physiques définissent les conséquences potentielles liées au climat résultant de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les conséquences financières qui en découlent (à la fois les charges et les opportunités) pour les entreprises et les investisseurs. L'**indicateur lié aux risques physiques** évalue le niveau d'exposition et la vulnérabilité des entreprises à des événements météorologiques extrêmes, plus fréquents et plus graves, en tenant compte de facteurs tels que la localisation géographique, la taille des actifs et la valeur des actifs. Il se concentre uniquement sur les actifs détenus par une entreprise en particulier et ne tient pas compte de la durabilité de l'infrastructure, des réseaux ou d'autres composants nécessaires qui permettent à ces actifs de fonctionner et de générer des revenus pour l'entreprise.

Cet indicateur combine les **risques climatiques chroniques**, qui impliquent des changements à long terme dans les modèles climatiques tels que la chaleur extrême, le froid extrême, les fortes précipitations, les fortes chutes de neige et les vents forts, ainsi que les **risques climatiques aigus**, qui sont des risques physiques liés à des événements tels que les inondations côtières, les inondations fluviales, les cyclones tropicaux, les faibles débits des rivières et les incendies de forêt. Par conséquent, cet indicateur évalue les pertes économiques potentielles que les entreprises peuvent subir dans un environnement climatique changeant sur la base d'un scénario climatique spécifique.

Il convient de souligner que l'indicateur lié aux risques physiques est actuellement équivalent à un *Scope 1* partiel de l'estimation du risque de transition. En effet, l'impact des événements climatiques extrêmes est estimé uniquement au niveau de l'actif physique d'une entreprise. Il ne reflète pas l'impact d'une météo extrême préjudiciable au fournisseur d'énergie de cet actif physique, ni à un élément de sa chaîne de valeur essentiel à son bon fonctionnement. Il reste donc à ce jour fortement sous-estimé, contrairement au Risque de transition.

Scénarios climatiques liés à la VaR climatique

Depuis 2023, les scénarios climatiques liés à la VaR climatique de MSCI sont issus d'autres modèles et sont appelés les scénarios du NGFS. Le NGFS est un réseau de 114 banques centrales et superviseurs financiers créé en 2017, qui vise à accélérer la montée en puissance de la finance verte et à élaborer des recommandations sur le rôle des banques centrales en matière de changement climatique. Les scénarios du NGFS reposent sur les trois modèles d'évaluation intégrée (MEI) : REMIND-MAGPIE (du Potsdam Institute for Climate Impact Research), GCAM (de l'Université du Maryland) et MESSAGEix-GLOBIOM (de

l'International Institute for Applied Systems Analysis). Leurs résultats ont été intégrés au modèle NiGEM (Institut national de recherche économique et sociale), pour mener d'autres analyses macroéconomiques sur l'inflation ou le chômage. En outre, les données climatiques fournies par Climate Analytics et l'ETH Zurich sont publiées. Cinq scénarios NGFS ont été sélectionnés, de manière à englober une fourchette de hausses de température allant de +1,5 °C à +3°C d'ici 2100. Ces scénarios tiennent également compte de deux approches distinctes de la transition vers une économie bas carbone : une transition ordonnée et une transition désordonnée.

Nom du scénario	Nom MSCI	Commentaires
Net Zero 2050	1,5°C REMIND NGFS Orderly	Les deux scénarios REMIND NGFS 1,5°C sont très similaires en termes de trajectoires d'émissions et de hausse de température. Là où ils diffèrent, c'est au niveau de l'utilisation de technologies bas carbone, le scénario Désordonné (Disorderly) utilisant des sources technologiques plus bas carbone dans différents secteurs et le scénario Ordonné (Orderly) utilisant un peu plus de séquestration du carbone.
Divergent Net Zero	1,5°C REMIND NGFS Disorderly	
Below 2°C	2°C REMIND NGFS Orderly	Les scénarios REMIND NGFS 2°C sont similaires aux scénarios 1,5 °C en termes de mix combustible pour la production d'électricité en 2050 et, pour le scénario 2°C ordonné, en termes d'utilisation de la séquestration du carbone. Les divergences portent sur la rapidité de la transition, l'année où les émissions atteindront le niveau zéro et les prix du carbone prévus pour atteindre l'objectif de température.
Delayed Transition	2°C REMIND NGFS Disorderly	
NDC	3°C REMIND NGFS	Le scénario 3 °C suppose un rythme de décarbonation plus lent par rapport à des scénarios plus ambitieux et repose uniquement sur les CDN actuelles de chaque pays.

Source : AXA IM, MSCI, 2023.

Tableau de bord climatique d'AXA IM : une combinaison d'indicateurs historiques et prospectifs

Intensité carbone

Nous rendons compte de l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) par le chiffre d'affaires de nos actifs. L'intensité carbone par tranche de chiffre d'affaires, représentée par la lettre « P », est exprimée en tonnes d'équivalent CO₂ par million USD de chiffre d'affaires des émissions de GES des *Scopes 1 et 2* de chaque société détenue et pondérée comme indiqué ci-dessous :

$$\text{Carbon Intensity by Revenues} = \sum_i \omega_i \times \frac{\text{GHG Emissions}_i^{\text{Scope 1+2}}}{\text{Revenue}_i}$$

où $\omega_i = \frac{AuM_i}{\sum_{i \in I} AuM_i}$. ω_i est le poids de chaque instrument investi individuel en proportion de I , le sous-ensemble de l'univers des instruments investis appartenant à une classe d'actifs particulière (p. ex. actions cotées) pour lequel des données sur l'intensité carbone numérique sont disponibles.

Pour ce qui est de l'intensité carbone des actifs souverains, nous nous appuyons sur les données de la Banque mondiale, qui comptabilisent les émissions de GES produites lors de la consommation de combustibles solides, liquides et gazeux, ainsi que du brûlage de gaz. Elle est exprimée en tonnes équivalent CO₂ par million USD de parité de pouvoir d'achat (PIB PPA) et pondérée par la part de nos participations dans tous les pays, comme suit :

$$\text{Carbon Intensity by GDP} = \sum_i \omega'_i \times \frac{\text{GHG Emissions}_{\text{Cement+Foss Fuel}}}{\text{Purchasing Power Parity - Adjusted GDP}}$$

où $\omega_i = \frac{AuM_i}{\sum_{i \in S} AuM_i}$. ω_i est le poids de chaque instrument investi individuel en proportion de S , le sous-ensemble d'instruments appartenant à l'univers souverain.

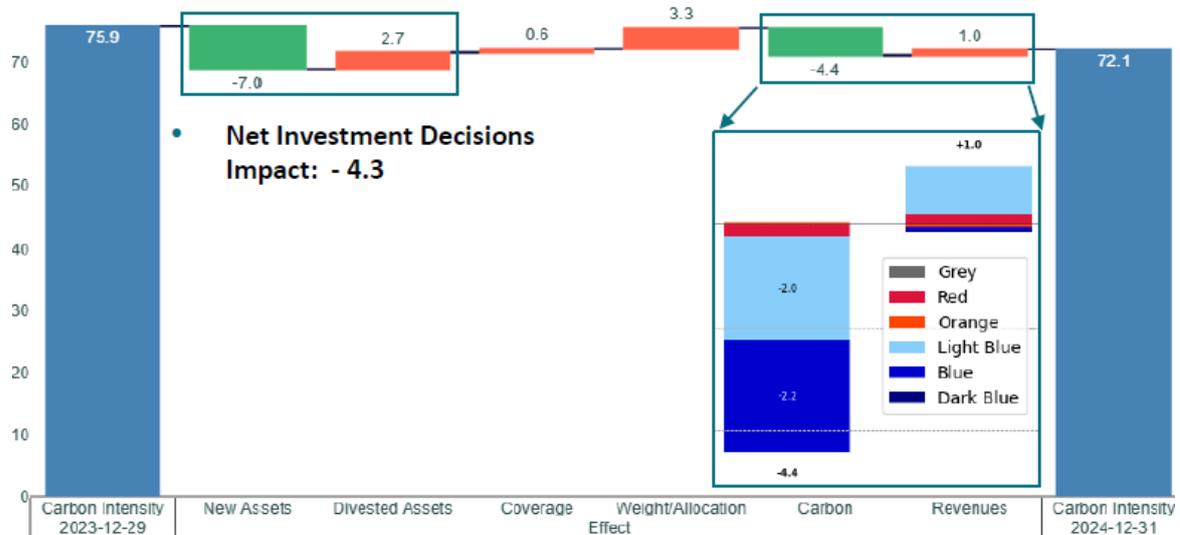
		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)		Couverture
		[M€]	Scopes 1 + 2 : [tCO ₂ éq./M\$ de chiffre d'affaires]	Scopes 1 + 2 : [tCO ₂ éq./M\$ de PIB PPA]	[%]
Tous les actifs d'entreprises cotés d'AXA IM Core ¹³²	2024	349 965	72		77 %
	2023	301 483	76		83 %
Actions	2024	69 003	60		96 %
	2023	66 989	65		96 %
Obligations d'entreprise	2024	280 962	76		72 %
	2023	234 494	79		79 %
Obligations souveraines	2024	185 033		123	99 %
	2023	182 139		133	96 %
Indices de référence					
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2024		114		100 %
	2023		130		100 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2024		191		92 %
	2023		198		92 %
Indice JP Morgan GBI Global Govies	2024			175	100 %
	2023			191	100 %

Source : AXA IM, S&P Trucost, Beyond Ratings, Banque mondiale, 2025.

La WACI d'AXA IM sur les actifs d'entreprises cotées est passé de 76 tCO₂éq./M\$ de chiffre d'affaires moyen des entreprises investies en 2023 à 72 en 2024 (-5%). Les secteurs les plus contributeurs restent les secteurs habituels à fortes émissions : Infrastructures énergétiques, Matériaux, Industrie & Energie. Entre 2022 et 2023, la baisse (-26 %) est due à des revenus plus élevés et à des effets de marché, tandis qu'entre 2023 et 2024, la baisse est plutôt due à des actions d'investissement et à une diminution des émissions brutes de GES des entreprises investies :

- Les actions d'investissement nettes ont eu un effet de -4,3 tCO₂éq./M\$. D'un point de vue sectoriel, la contribution la plus importante provient des services publics (-2,8 sur les -4,3), suivis par les matériaux (-0,7 sur les -4,3) ;
- La tendance générale des émissions brutes de GES dans les entreprises investies a contribué à -4,4 tCO₂e/\$M. Cette tendance à la baisse est presque entièrement menée par des entreprises classées en interne « bleu » / « bleu clair » dans notre cadre de couleurs climatiques pour les entreprises décrit dans la section 6.4 (c.-à-d. des émetteurs alignés ou s'alignant sur l'objectif zéro émission nette).

¹³² Les données publiées sur les actifs d'entreprises cotés (actions et obligations d'entreprise) relèvent du même périmètre que la partie de nos objectifs « zéro émission nette » portant sur la réduction de l'intensité carbone (pour plus de détails, voir la section 6.1) : sont inclus les actifs d'entreprise de toutes les entités d'AXA IM (y compris AXA IM Paris, mais pas uniquement) et des unités opérationnelles (y compris les plateformes alternatives).



Attribution de l'intensité carbone par type d'effet (entre fin 2023 et fin 2024). Source : AXA IM, 2025.

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)	Couverture
		[M€]	Scopes 1 + 2 : [tCO ₂ éq./M\$ de chiffre d'affaires]	[%]
Immobilier et Infrastructure ^{133,134,135}	2024	44 405	N/A	71 %
	2023	34 395	N/A	80 %
Immobilier	2024	30 858	82	59 %
	2023	21 912	96	43 %
Infrastructures	2024	13 547	272	100 %
	2023	12 583	160	88 %

Source : AXA IM, sur la base des données MSCI et Iceberg Data Lab, 2025.

AXA IM Alts publie pour la troisième année la WACI de son portefeuille d'investissements immobiliers et d'infrastructures. L'agrégation de la WACI des investissements en actifs réels a été difficile, en raison de la rareté des données carbone – en particulier pour le portefeuille de dette privée –, ainsi que des différences et spécificités de la comptabilité carbone entre les classes d'actifs en question. Par exemple, l'approche de calcul de la WACI des portefeuilles immobiliers et de dette CRE et immobilière était moins simple que celle de leurs pairs, car l'intensité carbone pondérée dans les deux classes d'actifs prenait traditionnellement en compte la surface au sol (en m²) et non les recettes locatives ou les loyers comme dénominateur.

¹³³ Données sur AXA REIM SGP uniquement à fin 2022 et fin 2023 issues des données collectées, hors immobilier coté (environ 4,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2023, environ 8 % du total des actifs sous gestion d'AXA REIM SGP), et certaines positions de dette d'infrastructures pour lesquelles aucune donnée réelle sur les GES n'a été fournie, et la qualité des données de substitution sur les GES a été jugée non représentative ou non pertinente.

¹³⁴ S'agissant des actifs d'actions immobilières, les *Scopes 1* et *2* capturent les émissions attribuables au propriétaire de chaque actif (c.-à-d. la zone commune du bâtiment), tandis que le *Scope 3* capture les émissions attribuables aux locataires.

¹³⁵ Pour l'immobilier et les infrastructures, la couverture est basée sur les actifs pour lesquels des données sur les revenus des émetteurs sous-jacents sont disponibles, ce qui conduit à une couverture limitée pour les actifs immobiliers en valeur absolue et donc à une couverture globale fortement axée sur les actifs d'infrastructures.

Les chiffres de 2024 incluent l'immobilier et l'infrastructure cotés pour la première année (environ 3,5 milliards d'€ d'actifs, 7% du total des actifs d'AXA REIM SGP), ce qui limite la comparabilité avec l'année précédente. Pour l'immobilier et l'infrastructure, le WACI des actifs cotés tend à augmenter les chiffres du WACI rapporté dans le tableau ci-dessus, ce qui explique en partie la tendance négative des données rapportées en 2024 par rapport à 2023.

La WACI 2024 pour les investissements immobiliers (actions directes dans l'immobilier, dette CRE et - pour la première année - sociétés immobilières cotées) s'élevait à 82 tCO₂éq/M€ avec un taux de couverture de 59% à la fin de 2024, et les portefeuilles d'investissement dans les infrastructures (actions directes et dette, et – pour la première année – sociétés d'infrastructure cotées) affichaient un indice WACI de 272 tCO₂éq/M\$ à la fin de 2024.

À la suite d'une amélioration du processus de collecte et d'analyse des données ESG pour les investissements dans les infrastructures, nous avons amélioré notre accès aux données sur les émissions de GES des sociétés émettrices et des emprunteurs (champs d'application 1 et 2) en 2023 et 2024. La couverture des émissions de GES a augmenté de 10 % par rapport à 2022 (de 90 % en 2022 à 100 % en 2024), en utilisant soit des données provenant directement des sociétés émettrices ou emprunteuses, soit d'Iceberg Data Lab lorsque les données réelles n'étaient pas disponibles. En 2024, nous avons automatisé notre collecte de données ESG. En conséquence, l'évaluation de la qualité de nos données carbone s'est améliorée, permettant une meilleure compréhension de notre empreinte carbone, bien que des améliorations soient encore nécessaires, en particulier en termes d'extension de la couverture. Nous avons également révisé notre méthodologie *Scope 2* en 2024. Auparavant, nous indiquions la valeur la plus élevée entre les émissions basées sur la localisation ou les émissions basées sur le marché (lorsque les deux étaient disponibles) ou le seul chiffre disponible. Cette année, à la suite d'une enquête menée auprès de nos sociétés émettrices et de nos emprunteurs, nous avons donné la priorité aux émissions basées sur la localisation lorsqu'elles étaient disponibles, ou aux seules données disponibles dans le cas contraire. Cette approche plus conservatrice reflète la consommation réelle d'électricité, quels que soient les efforts des entreprises en matière d'approvisionnement en électricité verte, et a eu pour effet de multiplier par trois environ les émissions du champ d'application 2 que nous avons déclarées. Si les émissions basées sur le marché étaient privilégiées par rapport à celles basées sur la localisation, notre émissions sur le *Scope 2* aurait probablement été inférieur au chiffre actuel rapporté, étant donné que certaines de nos entreprises investies et emprunteurs ont mis en place des programmes d'approvisionnement écologique.

L'évaluation en 2024 des émissions de carbone de nos portefeuilles de dette et d'actions dans le domaine des infrastructures a abouti à un indice WACI des champs d'application 1 et 2 de 272 tCO₂éq/M\$ de revenus, soit une augmentation d'environ 70 % par rapport à l'indice WACI retraité de l'année précédente¹³⁶. Cette augmentation s'explique par deux facteurs principaux :

- L'évolution de la méthodologie relative au *Scope 2* précitée ;
- Un meilleur accès et une utilisation accrue des données réelles sur les émissions de GES reçues des entreprises en portefeuille et des emprunteurs, grâce à l'amélioration de notre processus de collecte de données ESG et à notre engagement.

Pour ce qui est des actifs immobiliers en propriété directe, les émissions des *Scopes 1* et *2* correspondent aux émissions contrôlées par le propriétaire de chaque actif, tandis que les émissions du *Scope 3* correspondent aux émissions contrôlées par les locataires. Pour être inclus dans la couverture déclarée, les

¹³⁶ L'approche pour calculer le WACI en 2024 et 2023 a été ajustée pour mieux refléter l'intensité carbone des actifs investis, conformément aux règles de calcul de la TCFD et de la SFDR.

actifs doivent avoir une couverture supérieure à 90 % (en surface et en mois de données) de tous les services publics qu'ils couvrent. Bien que cela réduise la couverture perçue de l'indicateur, cette approche garantit une meilleure qualité et fiabilité des données déclarées. En outre, conformément au « principe de précaution » décrit dans les lignes directrices 2023 du PCAF, en l'absence d'affectation mesurée des émissions attribuables à un locataire (p. ex., pour le chauffage d'un actif), les émissions résultantes sont reflétées dans les émissions des *Scopes* 1 et 2 liées au propriétaire. Cette approche peut surestimer le total des émissions des *Scopes* 1 et 2 déclarées, et, partant, AXA IM peut réaffecter ces émissions, le cas échéant, si une réaffectation appropriée peut être effectuée à l'avenir.

S'agissant de l'immobilier indirect (c.-à-d. la dette CRE), les émissions de GES sont calculées sur la proportion de l'encours du prêt par rapport à la valeur initiale de l'investissement. Les estimations des émissions de GES des actifs sous-jacents sont communiquées par des fournisseurs de données tiers, dérivées de références fonction de la typologie et de la localisation et appliquées à la surface au sol d'un actif.

Pour les infrastructures, les émissions reposent sur un mélange de données modélisées (transmises par un fournisseur de données tiers) et de données directement divulguées (collectées auprès de l'emprunteur ou des sociétés en portefeuille). Dans le cas des données modélisées, la couverture est basée sur les actifs dont les données sont disponibles en utilisant une approche de modélisation reposant sur les flux de revenus des émetteurs sous-jacents associés à des codes spécifiques de la nomenclature des activités économiques (NACE).

L'évaluation et l'interprétation du WACI pour l'immobilier privé et les infrastructures est un exercice très nuancé, notamment en raison du manque de référentiels bien établis. Chaque année, nous continuerons à affiner notre analyse au fur et à mesure que les données et les méthodologies du marché s'amélioreront, conformément à notre engagement d'investir dans des actifs à faible intensité de carbone ou dans des actifs dont l'intensité de carbone s'améliore. La fusion, cette année, avec des données sur les actifs cotés de sociétés immobilières provenant d'un fournisseur de données différent (S&P Trucost) limite encore davantage notre capacité à interpréter les évolutions d'une année sur l'autre.

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)	Couverture
		[M€]	<i>Scopes</i> 1 + 2 : [tCO ₂ éq./M\$ de chiffre d'affaires]	[%]
Crédit alternatif, capital naturel et impact¹³⁷	2024	52 283	75	75 %
	2023	47 951	85	74 %
Crédit alternatif	2024	51 530	76	76 %
	2023	47 275	86	74 %
Capital naturel et impact	2024	754	29	71 %
	2023	676	47	42 %

Source : AXA IM, sur la base des données Octus FinDox, S&P Trucost, ClimateSeed, enquêtes internes, 2025.

¹³⁷ Données éligibles sur les participations mondiales à fin 2023 gérées par toutes les entités d'AXA IM (y compris AXA IM Paris).

S'agissant des actifs crédit alternatif, capital naturel et impact, la WACI a été établie à l'aide des indicateurs carbone des emprunteurs provenant du fournisseur de données tiers FinDox pour les univers des prêts à effet de levier, de la dette privée et des CLO, ainsi que des données carbone de l'initiateur des actifs sous-jacents provenant du fournisseur de données tiers Trucost pour les univers ABS, SRT et ILS.

AXA IM Prime investit dans des structures de fonds de fonds et s'appuie donc sur les empreintes carbone et les rapports financiers des fonds sous-jacents, ce qui peut entraîner un retard dans le reporting par rapport aux investissements en propriété directe. Le calcul et la déclaration des empreintes carbone par les gérants externes des fonds dans lesquels l'entité investit sont en cours et s'achèveront à compter de 2026 (exercice 2025).

Température climatique

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Hausse implicite de la température	Couverture
		[M€]	[°C]	[%]
Actifs cotés d'AXA IM Core	2024	375 552	+2,08°C	89 %
	2023	344 480	+2,09°C	90 %
	2022	388 479	+2,14°C	89 %
Actions	2024	51 258	+2,15°C	95 %
	2023	48 693	+2,14°C	94 %
	2022	59 358	+2,36°C	97 %
Obligations d'entreprise	2024	181 196	+2,15°C	83 %
	2023	153 648	+2,16°C	83 %
	2022	161 192	+2,29°C	82 %
Obligations souveraines ¹³⁸	2024	169 457	+1,96°C	95 %
	2023	142 139	+2,00°C	96 %
	2022	169 457	+1,94°C	93 %
Indices de référence				
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2024		+2,54°C	99 %
	2023		+2,56°C	100 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2024		+2,37°C	93 %
	2023		+2,33°C	93 %
Indice JP Morgan GBI Global Govies	2024		+2,24°C	100 %
	2023		+2,47°C	100 %

Sources : AXA IM, MSCI, Beyond Ratings, 2025.

¹³⁸ Alors que la HIT publiée pour les actions cotées et les obligations d'entreprise utilise le modèle MSCI, celle pour les obligations souveraines utilise le modèle « Warming Potential » (potentiel de réchauffement) de Beyond Ratings, sur la base du modèle CLAIM expliqué ci-dessus.

Nous avons utilisé la méthodologie HIT de MSCI pour évaluer l’alignement des investissements d’AXA IM dans les actions cotées et les obligations d’entreprise sur le plan de la hausse de la température. Les résultats indiquent que la HIT est désormais estimée à **2,15 °C** pour les actions cotées et les obligations d’entreprise à fin 2024 (contre respectivement 2,14 °C et 2,16 °C à fin 2023), une tendance positive qui n’est cependant pas encore alignée sur les objectifs à long terme de l’Accord de Paris, mais qui reste nettement inférieure aux indices de référence standard du marché : 2,54 °C pour l’indice ACWI (contre 2,94 °C en 2022 et 2,56 °C en 2023) et 2,37 °C pour l’indice ICE BofA Global Broad Market Corp (contre 2,63 °C en 2022 et 2,33 °C en 2023).

Concernant les actifs souverains, selon le modèle Beyond Ratings, le potentiel de réchauffement climatique des investissements souverains d’AXA IM fin 2024 est revenu sous la barre des +2 °C, à **1,96 °C** (contre 1,94 °C fin 2022 et 2,00°C fin 2023). Dans l’ensemble, la température de nos actifs souverains reste nettement inférieure à celle de l’indice de référence, JP Morgan GBI Global Govies, qui a atteint 2,37 °C fin 2024 (contre 2,48 °C en 2022 et 2,47 °C en 2023).

Même si, s’agissant d’un indicateur très agrégé basé sur des modèles prospectifs complexes (comme expliqué ci-dessus), il reste difficile d’interpréter en détail le lien entre la température de nos portefeuilles et la robustesse et la mise en œuvre efficace de nos politiques IR, il semble clair qu’un alignement progressif de nos actifs sous gestion dans les obligations d’entreprises cotées et les actifs souverains vers l’objectif de +2 °C est en cours et pourrait être atteint dans les années à venir. Toutefois, l’objectif ultime reste l’atteinte du zéro émission nette dans l’ensemble de nos portefeuilles d’ici 2050, et non une hausse de la température de +2 °C par rapport à l’ère préindustrielle.

Coût du changement climatique

VaR climatique (scénario 1,5 °C ordonné)

	Actifs sous gestion à la fin de l’année	VaR climatique (scénario 1,5 °C ordonné)				Couverture	
		VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques		
	[M€]	[%]	[%]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d’entreprises cotés)	2024	232 455	-7,96 %	-8,92 %	+2,38 %	-1,40 %	74 %
Actions	2024	51 258	-5,43 %	-5,74 %	+1,36 %	-1,03 %	94 %
Obligations d’entreprise	2024	181 196	-8,94 %	-10,17 %	+2,78 %	-1,54 %	68 %
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2024		-8,16 %	-7,91 %	+0,95 %	-1,20 %	99 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2024		-12,63 %	-12,78 %	+1,78 %	-1,66 %	86 %

Source : AXA IM, MSCI, 2025.

VaR climatique (scénario 1,5 °C désordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 1,5 °C désordonné)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2024	232 455	-8,45 %	-10,49 %	+3,45 %	-1,40 %	74 %
Actions	2024	51 258	-6,01 %	-6,88 %	+1,92 %	-1,03 %	94 %
Obligations d'entreprise	2024	181 196	-9,41 %	-11,91 %	+4,05 %	-1,54 %	68 %
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2024		-9,41 %	-9,59 %	+1,38 %	-1,20 %	99 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2024		-14,54 %	-15,49 %	+2,58 %	-1,66 %	86 %

Source : AXA IM, MSCI, 2025.

VaR climatique (scénario 2 °C ordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 2 °C ordonné)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2024	232 455	-3,20 %	-1,71 %	+0,52 %	-2,01 %	74 %
Actions	2024	51 258	-2,24 %	-1,08 %	+0,30 %	-1,45 %	94 %
Obligations d'entreprise	2024	181 196	-3,58 %	-1,95 %	+0,60 %	-2,23 %	68 %
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2024		-3,21 %	-1,71 %	+0,20 %	-1,70 %	99 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2024		-4,79 %	-2,76 %	+0,37 %	-2,40 %	86 %

Source : AXA IM, MSCI, 2025.

VaR climatique (scénario 2 °C désordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 2 °C désordonné)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2024	232 455	-5,21 %	-3,84 %	+0,68 %	-2,04 %	74 %
Actions	2024	51 258	-3,43 %	-2,34 %	+0,39 %	-1,48 %	94 %
Obligations d'entreprise	2024	181 196	-5,91 %	-4,44 %	+0,80 %	-2,26 %	68 %
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2024		-3,21 %	-1,71 %	+0,20 %	-1,70 %	99 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2024		-4,79 %	-2,76 %	+0,37 %	-2,40 %	86 %

Source : AXA IM, MSCI, 2025.

VaR climatique (scénario 3 °C)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 3 °C)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2024	232 455	-4,05 %	-1,75 %	+0,35 %	-2,65 %	74 %
Actions	2024	51 258	-2,71 %	-1,05 %	+0,21 %	-1,87 %	94 %
Obligations d'entreprise	2024	181 196	-4,57 %	-2,02 %	+0,41 %	-2,96 %	68 %
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2024		-3,72 %	-1,65 %	+0,14 %	-2,22 %	99 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2024		-5,81 %	-2,88 %	+0,24 %	-3,17 %	86 %

Source : AXA IM, MSCI, 2025.

Nous avons utilisé le modèle de la VaR climatique pour évaluer les coûts/avantages potentiels futurs des investissements d'AXA IM dans des actifs traditionnels dans le cadre de différents scénarios climatiques (1,5 °C, 2 °C ou 3 °C). Pour rappel, ce modèle combine risques de transition, opportunités technologiques et risques physiques. Les tableaux ci-dessus présentent des résultats détaillés pour chaque scénario NGFS.

S'agissant du scénario le plus optimiste (1,5 °C ordonné), les risques climatiques agrégés pourraient se traduire par un coût potentiel futur de **-5,4 %** (pour les actions cotées AXA IM) et de **-8,9 %** (pour les obligations d'entreprise AXA IM), alors que les indices de référence affichent **-9,4 %** (MSCI ACWI) et **-14,5 %** (ICE BofA Global Broad Market Corp). D'autre part, dans le cadre du scénario le plus pessimiste (3 °C), les résultats de l'analyse par scénario passent à **-2,7 %** (pour les actions cotées AXA IM) et **-4,6 %** (pour les

obligations d'entreprise AXA IM), contre **-3,7 %** (MSCI ACWI) et **-5,8 %** (ICE BofA Global Broad Market Corp). Globalement, cela révèle une certaine résilience des portefeuilles Entreprises cotées d'AXA IM par rapport à la moyenne du marché.

S'agissant des résultats en eux-mêmes, il serait toutefois erroné de conclure qu'un scénario 3 °C est financièrement préférable pour les investissements d'AXA IM, la VaR climatique restant constamment inférieure à celle du scénario 1,5 °C ordonné. En réalité, le scénario 3 °C a moins d'impact immédiat qu'un scénario 1,5 °C ordonné, ce dernier nécessitant une augmentation rapide et substantielle de la tarification du carbone. En revanche, un scénario 3 °C est principalement associé à des risques physiques à plus long terme, reflétés dans la VaR, systématiquement plus élevée pour les risques physiques dans le scénario 3 °C que dans le scénario 1,5 °C ordonné. Nous faisons toutefois savoir que ces risques physiques à long terme sont certainement sous-estimés et que les effets systémiques à très long terme (sur plusieurs siècles) ne sont pas capturés par le modèle dont l'horizon s'arrête à 2100. Plus précisément, il convient de souligner que, si le modèle estime les risques physiques comme étant les coûts associés à un ensemble spécifique d'événements météorologiques extrêmes non exhaustifs, ils ne reflètent pas pour autant l'impact des événements météorologiques extrêmes au niveau macroéconomique, ce qui pourrait entraîner des risques financiers beaucoup plus importants à moyen et long termes.

Par conséquent, AXA IM n'utilise pas cet indicateur complexe et évolutif dans ses opérations d'investissement quotidiennes, mais plutôt à des fins de renforcement des capacités internes en vue d'une gestion des actifs plus résiliente et plus durable : cet indicateur fournit des informations annuelles très pertinentes sur les actifs les plus vulnérables aux effets du changement climatique et sur la manière dont AXA IM gère ces risques.

7- Notre stratégie pour la biodiversité

En 2024, nous avons encore intensifié nos efforts pour mieux intégrer la biodiversité dans nos processus de recherche, d'engagement et d'investissement, avec la conviction que :

- La biodiversité assure le fonctionnement des services écosystémiques, qui sous-tendent le bien-être humain et les moyens de subsistance indispensables à la réalisation de la plupart des ODD ;
- Il n'y a pas d'activité sur une planète morte : toute l'activité économique dépend de la nature, car la perte de biodiversité affecte et menace la résilience des entreprises dans lesquelles nous investissons. Elle représente donc un risque pour les rendements de nos investissements ;
- Il est essentiel de stopper et d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, un objectif adopté par 196 États dans le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020, pour maintenir un environnement d'exploitation sûr pour les personnes et les entreprises et atteindre les objectifs climatiques mondiaux ;
- Les investisseurs ont une responsabilité essentielle pour combler le déficit de financement mondial de la biodiversité, actuellement estimé à 942 milliards de dollars par an¹³⁹.

De par son importance fondamentale pour la société et les économies humaines, **la biodiversité est liée directement ou indirectement à tous les Objectifs de développement durable (ODD) 2030**, et plus particulièrement aux suivants :

ODD 14 (Vie aquatique) et ODD 15 (Vie terrestre),

mais aussi à l'**ODD 3 (Bonne santé et bien-être)**, l'**ODD 6 (Eau propre et assainissement)**, l'**ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable)**, l'**ODD 11 (Villes et communautés durables)**, l'**ODD 12 (Consommation et production responsables)** et l'**ODD 13 (Action climatique)**.

En juin 2021, AXA IM a signé l'engagement Finance for Biodiversity (Financement de la biodiversité – FfB)¹⁴⁰. De ce fait, AXA IM s'est engagé à collaborer et partager ses connaissances, à interagir avec les entreprises, à évaluer l'impact, à fixer des objectifs et à rendre compte publiquement d'ici 2024, ce qui oriente également notre stratégie pour la biodiversité.

Nous considérons que les investisseurs ont un rôle à jouer pour :

- Mieux comprendre les facteurs de perte de biodiversité et les dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature dans les secteurs des matériaux ;
- Dialoguer avec les entreprises sur leurs pratiques et l'intégration de la biodiversité dans leur stratégie et leurs opérations, afin de réduire leurs impacts négatifs et d'augmenter leurs contributions positives ;
- Intégrer des critères de biodiversité dans l'évaluation des risques et des opportunités dans le cadre de l'analyse des investissements ;
- Fixer des objectifs et orienter les capitaux afin de contribuer à la mise en œuvre des objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité : promouvoir les investissements dans des entreprises dotées de plans crédibles de transition nature ou investir directement dans des solutions habilitantes ou des solutions fondées sur la nature (par exemple, capital naturel).

À notre avis, l'intégration continue de la biodiversité dans le secteur privé, l'amélioration des actions et de la communication d'informations, ainsi que le développement d'outils et de cadres destinés aux

¹³⁹ BloombergNEF (2024), Biodiversity Finance Factbook, COP16 sur la Biodiversité, Hugh Bromley, octobre 2024 :

assets.bbhub.io/professional/sites/24/Biodiversity-Finance-Factbook_COP16.pdf

¹⁴⁰ [Signataires – Engagement « Finance for Biodiversity »](#)

institutions financières seront déterminants pour nous permettre de remplir progressivement ce rôle et d'entreprendre une intégration plus poussée et progressive au fil du temps.

Dans cet esprit, un certain nombre de développements clés nous ont aidés à avancer collectivement en 2024.

- La TNFD gagne du terrain dans le secteur privé. Alors que plus de 500 organisations se sont engagées à adopter son cadre de divulgation¹⁴¹, de plus en plus d'entreprises reconnaissent le potentiel rôle catalyseur de la divulgation d'informations liées à la nature ;
- Parallèlement, en Europe, la directive CSRD et le règlement européen contre la déforestation sont en passe d'entraîner davantage d'actions de la part des entreprises et une plus grande transparence sur la nature ;
- Le développement des indicateurs et des données sur la biodiversité progresse également. Plusieurs fournisseurs de données développent actuellement de nouvelles solutions de biodiversité, et d'autres ensembles de données ont été améliorés (par exemple, ENCORE) ;
- Pour la toute première fois, le Science Based Targets Network (SBTN) a officiellement validé trois objectifs nature soumis par les entreprises. En outre, plusieurs stratégies nature d'entreprise ont été reconnues par la campagne mondiale « It's Now for Nature », dédiée à la promotion de l'action des entreprises sur la nature.

Il s'agit là de tendances encourageantes qui doivent selon nous s'accélérer pour qu'un gestionnaire d'actifs comme AXA IM favorise efficacement l'intégration des considérations relatives à la biodiversité dans ses portefeuilles d'investissement. Ces évolutions illustrent le fait que le secteur se trouve dans une phase de transition.

À ce titre, il convient de noter qu'AXA IM n'a pas encore fixé d'objectif quantitatif à l'horizon 2030 pour la biodiversité, comme l'exige le décret d'application de l'article 29 de la Loi française Énergie-Climat, étant donné que les lignes directrices basées sur le marché pour fixer des objectifs alignés sur les buts du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal sont toujours en cours de développement et que nous manquons encore de développements méthodologiques basés sur le marché connexes pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement sur les objectifs à moyen et long termes à l'échelle mondiale.

Toutefois, dans le cadre de notre engagement volontaire en tant que signataire de l'engagement FfB, et en application des recommandations fournies par la FfB Foundation sur la fixation d'objectifs en matière de nature pour les gestionnaires d'actifs, nous avons récemment structuré les « objectifs d'initiation » suivants, tels que définis par la FfB Foundation¹⁴² :

¹⁴¹ <https://tnfd.global/over-500-organisations-and-17-7-trillion-aum-now-committed-to-tnfd-aligned-risk-management-and-corporate-reporting/>

¹⁴² Voir la Directive sur la déclaration d'informations relatives à l'engagement FfB à l'intention des signataires : [FFB Reporting Guidance for Signatories-October-2024.pdf](#)

Gouvernance	1. <i>Structure de gouvernance en place, comprenant la responsabilité actionnariale et la supervision du conseil d'administration</i>
Éducation et formation	1. <i>Programme de formation sur la biodiversité pour tous les employés, y compris les membres du conseil d'administration, via le programme « ESG Development Goal » d'AXA IM</i>
Stratégie	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Politique d'exclusion (protection des écosystèmes et déforestation) d'AXA IM, en place et revue chaque année, y compris la pertinence des critères. Les modifications sont validées par l'organe de gouvernance d'investissement responsable de haut niveau d'AXA IM (c'est-à-dire le Comité stratégique sur la durabilité)</i> 2. <i>Commencer l'évaluation des impacts, des risques et des dépendances par le biais d'un projet pilote TNFD et communiquer les résultats dans le rapport annuel TCFD/Art.29 LEC d'AXA IM</i> 3. <i>Politique de vote pour les résolutions liées à la nature, en place et revue annuellement</i> 4. <i>Soutenir l'amélioration et le développement des données, des indicateurs et des connaissances liés à la nature, pour alimenter l'action grâce à la collaboration avec les pairs, les partenaires et les parties prenantes externes</i> 5. <i>Financer des stratégies à impact positif (actions ou solutions fondées sur la nature)</i>

Ces objectifs d'amorçage doivent être considérés comme des engagements à prendre des mesures préliminaires, qui permettront de jeter les bases des progrès futurs et de positionner AXA IM sur la voie de l'amélioration continue.

En plus de ces objectifs d'amorçage, nous suivons actuellement une stratégie biodiversité structurée autour de quatre piliers :

- **Recherche ESG** : en restant constamment connectés à notre écosystème de pairs et de partenaires, nous effectuons en permanence un suivi stratégique des tendances du marché émergentes et des outils et instruments innovants pour détecter les premiers signaux et maintenir notre expertise sur la nature. Nous produisons également des documents de recherche, pour sensibiliser à la nature en interne et en externe. Enfin, nous cherchons à orienter et à façonner l'élaboration de standards en participant activement à des initiatives collectives ;
- **Exclusions** : nous intégrons des exclusions spécifiques par le biais de la politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de déforestation, que nous avons mise à jour en janvier 2025 ;
- **L'engagement** est essentiel pour intégrer la biodiversité dans le monde des affaires au sens large. Nous dialoguons avec les secteurs et émetteurs les plus importants et menons des actions d'engagement, à la fois de manière individuelle et collaborative ;
- **Financement des contributions positives** : par le biais de notre [gamme de fonds à impact sur la biodiversité](#), qui soutient les entreprises proposant des produits et services basés sur des solutions, ainsi que de notre stratégie en matière de capital naturel (voir « Stratégie en matière de capital naturel » à la section 1.3 du présent rapport).

7.1 Recherche ESG

Nos initiatives en matière de recherche s'inscrivent dans le cadre des travaux d'AXA IM visant à s'aligner sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies. La recherche ESG que nous entreprenons est essentielle à notre compréhension de la relation entre les activités économiques que nous finançons et la nature et les leviers que les investisseurs peuvent actionner pour minimiser les impacts et accroître les contributions positives.

Notre approche de la recherche sur la biodiversité s'articule autour des trois piliers suivants :

- **Renforcer les capacités et assurer un suivi stratégique** : nous participons activement à plusieurs initiatives (Investor Initiative on Hazardous Chemicals, Finance for Biodiversity Foundation, Nature Action 100) et dialoguons étroitement avec notre écosystème de pairs et de partenaires (CDP, Ceres, IIGCC, TNFD, FAIRR, EMIA, etc.) en vue de recenser les tendances, les outils et les indicateurs de marché émergents, de détecter les premiers signaux du marché et les nouveaux instruments et de maintenir en permanence notre expertise sur la nature. Le maintien d'une expertise à jour est essentiel pour approfondir en permanence notre compréhension de nos impacts, trouver les moyens de les atténuer et soutenir le développement de contributions positives.
- **Sensibiliser et promouvoir l'éducation par le biais de documents de recherche** : nous produisons et publions des recherches thématiques sur la biodiversité afin de doter les collaborateurs d'AXA IM d'une solide compréhension des enjeux, de mettre en évidence les meilleures pratiques et les cas clients, de présenter des solutions efficaces et d'éclairer les processus d'investissement. Plus précisément, sur la nature et la biodiversité, nous avons publié les articles de recherche suivants en 2024 :
 - [New standards and frameworks arm investors in the battle against biodiversity loss](#)
 - [TNFD: A catalyst for biodiversity action](#)
 - [Dark oxygen: A step towards increased climate and nature alignment?](#)
 - [COP16: A crucial step towards achieving global biodiversity targets](#)
 - [COP16: Important outcomes despite crucial issues unresolved](#)
- **Piloter et façonner la mise en place de normes, d'indicateurs et d'outils** : nous continuons à soutenir le développement d'outils et de données qui permettent de mesurer les impacts et dépendances liés à la nature, grâce notamment à notre partenariat avec IDL, avec qui nous travaillons sur le développement continu d'outils. Nous utilisons actuellement l'Empreinte biodiversité des entreprises (*Corporate Biodiversity Footprint* – CBF) d'IDL pour mesurer l'empreinte biodiversité de nos actifs cotés (voir les résultats ci-dessous) et orienter nos efforts d'engagement¹⁴³. En participant à des initiatives collectives, nous contribuons également à l'élaboration de normes et influençons positivement nos pairs. En 2024, nous avons contribué à l'élaboration de documents d'orientation visant à favoriser le changement dans l'ensemble du secteur privé. À titre d'exemple, nous avons participé activement au développement des documents suivants : « Nature target setting guidance for asset managers and

¹⁴³ De plus amples informations sur la méthodologie de l'outil CBF sont disponibles dans le Manuel des méthodologies ESG d'AXA IM, disponible sur le site internet d'AXA IM : [Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM Corporate](#)

asset owners »¹⁴⁴ de Finance for Biodiversity et « Finance for Nature positive: building a working model »¹⁴⁵. Enfin, en 2024, AXA IM a publiquement partagé les conclusions d’une étude pilote TNFD menée sur les secteurs prioritaires¹⁴⁶. Parfois, nous participons également à des consultations de marché (par exemple, consultation de l’International Advisory Panel on Biodiversity Credits [IAPB] sur les archétypes des crédits de biodiversité) et à des actions de plaidoyer public, par exemple en cosignant des lettres.

Nous sommes convaincus que ces actions contribuent à l’intégration de la biodiversité dans le secteur privé et permettront d’accroître, au fur et à mesure, la prise en compte par les investisseurs de ces sujets dans leurs décisions d’investissement, nous permettant ainsi de nous aligner progressivement sur le Cadre mondial pour la biodiversité.

7.2 Exclusions : notre Politique protection des écosystèmes et déforestation

Sensible au sujet de la déforestation et de la conservation des écosystèmes (p. ex, l’évolution de l’utilisation des sols) depuis plusieurs années, AXA IM suit une politique d’exclusion des investissements liés à la production d’huile de palme depuis 2014. En 2021, AXA IM a décidé d’étendre son action en adoptant une politique d’exclusion plus exhaustive couvrant à la fois la lutte contre la déforestation et la protection des écosystèmes¹⁴⁷. AXA IM considère qu’il convient de ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact critique sur les forêts selon le Carbon Disclosure Project (huile de palme, produits du bois, produits bovins et soja) et qui sont impliquées dans des pratiques controversées, ainsi que dans celles qui sont impliquées dans des controverses « élevées » ou « graves » en lien avec l’utilisation des sols et la biodiversité¹⁴⁸, mais aussi dans des producteurs d’huile de palme qui n’ont pas obtenu de certification « huile de palme durable » (comme RSPO, ISPO ou MSPO), qui ont des conflits non résolus en matière de droits fonciers ou qui mènent des activités d’exploitation illégale des forêts ou tout autre incident significatif en matière de droits de l’homme.

7.3 Engagement

Outre ces exclusions, AXA IM continue également de promouvoir le changement au sein des entreprises impliquées dans les questions de déforestation et de dégradation des écosystèmes par l’engagement et le dialogue¹⁴⁹.

Malgré des évolutions prometteuses en 2024 et une dynamique croissante, la biodiversité reste un sujet de niche au sein du secteur privé. Pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité et être en mesure de les intégrer plus systématiquement dans nos décisions d’investissement, elle doit être davantage généralisée au sein de la communauté des entreprises. Nous sommes convaincus que nos activités d’engagement jouent un rôle crucial en ce sens, en favorisant un dialogue constructif et à long terme avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, afin de promouvoir l’intégration et la généralisation de la biodiversité.

¹⁴⁴ https://www.financeforbiodiversity.org/publications/nature_target-setting_framework_for_asset_managers_and_asset_owners-2/

¹⁴⁵ <https://www.financeforbiodiversity.org/publications/finance-for-nature-positive-building-a-working-model/>

¹⁴⁶ <https://www.axa-im.com/insights/tnfd-catalyst-biodiversity-action>

¹⁴⁷ [AXA IM élargit sa politique sur l’huile de palme afin de protéger les écosystèmes et de lutter contre la déforestation | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

¹⁴⁸ [Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM Corporate](#)

¹⁴⁹ [Actionariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

Comme nous l'avons décrit en détail dans le Rapport d'actionnariat actif 2024 d'AXA IM, nous avons pour priorité, en 2024, de cibler les secteurs ayant les impacts les plus importants sur la biodiversité. Nous avons donc réalisé une analyse de l'empreinte biodiversité à partir des données CBF de notre partenaire IDL. Ces réflexions, complétées par des études externes, nous ont permis d'établir une liste d'engagements prioritaires, ciblant notamment :

- Le secteur agroalimentaire, largement reconnu comme un contributeur important à la perte de biodiversité, a représenté environ 33 % de l'ensemble des engagements liés à la biodiversité. Si la déforestation et la conversion des écosystèmes sont restées les thèmes centraux des engagements, nous avons néanmoins commencé à dialoguer avec les entreprises sur l'agriculture régénératrice, une solution mondialement reconnue à de multiples crises, notamment la perte de biodiversité, le changement climatique, la perturbation des cycles de l'eau et les défis sociaux ;
- Le secteur des produits chimiques, une priorité importante pour AXA IM, représente environ 22 % de nos engagements liés à la biodiversité. En tirant parti de notre participation active à l'IIHC, nous avons encouragé plusieurs entreprises à améliorer la transparence des portefeuilles de produits chimiques dangereux, à éliminer progressivement les substances chimiques persistantes et à développer des alternatives plus sûres ;
- Les entreprises qui fabriquent des produits tels que les cosmétiques et les articles de toilette, les emballages et les équipements électriques ont également fait l'objet d'un intérêt important.

L'engagement peut prendre différentes formes, en fonction du niveau de maturité des émetteurs. Pour les entreprises qui découvrent la biodiversité, l'engagement peut porter sur le développement d'une base solide, ce qui implique généralement d'évaluer les impacts et les dépendances, d'intégrer la biodiversité dans les processus de gouvernance ou de fixer des objectifs liés à la nature. Pour les entreprises plus avancées, il peut se concentrer sur des pressions spécifiques telles que la pollution ou la surconsommation des ressources naturelles, ou encore cibler des thèmes en particulier, comme la déforestation et la conversion des écosystèmes, l'agriculture régénératrice, l'économie circulaire ou l'eau. Comme précisé dans la Politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM, nous pouvons également utiliser nos droits de vote parallèlement à l'engagement pour soutenir la généralisation de la contribution des entreprises aux objectifs et cibles du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal¹⁵⁰.

7.4 Financement des contributions positives

Outre la mise en œuvre de sa Politique d'exclusion relative à la déforestation et la conversion des écosystèmes, AXA IM valorise la sylviculture et le capital naturel en tant que classe d'actifs, avec une plateforme d'investissement « Capital naturel & impact », qui finance directement des projets dédiés à la protection, la restauration et la gestion durable du capital naturel. Gérée par AXA IM Alts depuis 2023, cette plateforme d'investissement applique un processus de sélection rigoureux de ses actifs et partenaires de gestion forestière, ainsi qu'un suivi minutieux des investissements en regard des objectifs et de l'impact prévus. Outre le capital naturel, la plateforme couvre les investissements à impact environnemental dans le domaine de l'efficacité des ressources et de la résilience au changement climatique, ainsi que les projets ayant un impact social¹⁵¹.

¹⁵⁰ Voir la Politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM sur le site internet d'AXA IM : [Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM Corporate](#)

¹⁵¹ [Investissement à impact | AXA IM Alts \(axa-im.com\)](#)

Dans d'autres classes d'actifs gérées par AXA IM Core et Prime, AXA IM vise l'amélioration de la gestion des forêts (IFM) et de la biodiversité (c'est-à-dire l'abondance écosystémique). L'amélioration de la gestion des forêts naturelles peut entraîner des niveaux plus élevés de stockage du carbone, tout en maintenant la production de bois sur le long terme. Parmi les techniques d'IFM adoptées par AXA IM, on peut notamment citer :

- L'allongement des cycles de récolte pour permettre aux arbres de grossir avant d'être abattus, ce qui augmente le stock moyen de carbone dans une forêt en exploitation ;
- L'éclaircissement de la végétation et des arbres concurrents pour permettre aux arbres de pousser plus vite et de s'épaissir ;
- La gestion des zones de conservation au sein des forêts pour soutenir les écosystèmes ;
- La conservation des arbres les plus sains et les plus diversifiés de toutes les classes de taille, parallèlement à la coupe des autres arbres ;
- L'identification préalable des espèces à valeur commerciale, afin d'éviter que des arbres non commercialisables ne soient abattus et abandonnés.

Notre approche de la gestion de la biodiversité renforce notre leadership : nous expérimentons de nouveaux types d'entretien des forêts pour une meilleure résilience, nous explorons leur rôle de conservation de la biodiversité et éduquons le grand public sur les nombreux rôles de la forêt. Cela inclut les activités suivantes :

- Trouver le meilleur schéma sylvicole pour une reconstitution et une préservation de la biodiversité à long terme.
- Mesurer la reconstitution et la biodiversité.

Nous cherchons également à financer des contributions positives pour la biodiversité, par le biais de notre gamme de fonds à impact. Par exemple, notre stratégie d'investissement dédiée à la biodiversité en actions cotées vise à relever le défi mondial urgent de la perte de biodiversité, et ce tout en offrant aux investisseurs le potentiel de rendements financiers durables. Dans le cadre de cette stratégie d'investissement, nous investissons dans des entreprises qui contribuent à la préservation et à la restauration des écosystèmes, à l'instar de celles qui contribuent à une alimentation et une agriculture durables, à des infrastructures résilientes et à une production et une consommation responsables. En ciblant les entreprises qui fournissent des solutions innovantes évolutives contribuant à protéger et préserver la biodiversité, le fonds favorise la réduction de la pollution, ainsi qu'une utilisation efficace des ressources, permettant ainsi à d'autres entreprises de réduire leur empreinte biodiversité¹⁵².

7.5 Estimation de l'empreinte biodiversité du portefeuille d'AXA IM

AXA IM utilise actuellement l'Empreinte biodiversité des entreprises (*Corporate Biodiversity Footprint – CBF*), un outil développé par Iceberg Data Lab (IDL)¹⁵³ et I Care & Consult¹⁵⁴ pour mesurer l'ampleur de l'impact négatif estimé d'une entreprise sur la biodiversité au cours d'une année donnée. Cette empreinte biodiversité est tirée d'un modèle de calcul des pressions environnementales générées par les produits et services achetés et vendus par les entreprises tout au long de leur chaîne de valeur. La CBF estime les

¹⁵² Pour plus d'informations sur les véhicules d'investissement en actions cotées d'AXA IM suivant une stratégie d'investissement dédiée à la biodiversité, rendez-vous sur AXA IM Fund Centre : [Funds - AXA IM Global \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com/funds)

¹⁵³ [Iceberg Data Lab](https://www.icebergdata.com)

¹⁵⁴ [I Care – Conseil en stratégie et environnement \(i-care-consult.com\)](https://www.icare-consult.com)

impacts sur la biodiversité liés à plusieurs pressions, dont l'évolution de l'utilisation des sols, les émissions de GES, la pollution atmosphérique et la pollution de l'eau. La ventilation de la CBF par pression environnementale et par *Scope* (1, 2 et 3 en amont et en aval) permet d'indiquer d'où peuvent émaner les pressions d'une entreprise, d'un secteur ou d'un portefeuille sur la biodiversité.

AXA IM utilise cet outil de mesure de l'empreinte biodiversité pour contribuer à sensibiliser et à faire connaître les impacts potentiels de nos activités d'investissement sur la biodiversité, ainsi que pour dialoguer avec les entreprises dans lesquelles elle investit à propos des pressions les plus importantes qu'elles exercent sur la nature. La CBF permet de travailler au niveau de l'entreprise, avec une capacité d'agrégation au niveau du secteur, du portefeuille et des actifs sous gestion, soutenant ainsi les processus d'investissement.

En plus de satisfaire les exigences réglementaires, cet exercice a pour objectif de mener une évaluation globale des impacts, y compris une analyse de l'importance relative, dont nous pouvons utiliser les conclusions pour nos activités d'actionnariat actif et d'engagement, afin d'éclairer le renforcement progressif de notre stratégie pour la biodiversité.

De plus amples informations sur la méthodologie CBF et sur la manière dont AXA IM l'utilise sont disponibles dans le Manuel des méthodologies ESG d'AXA IM : [Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM Corporate](#)

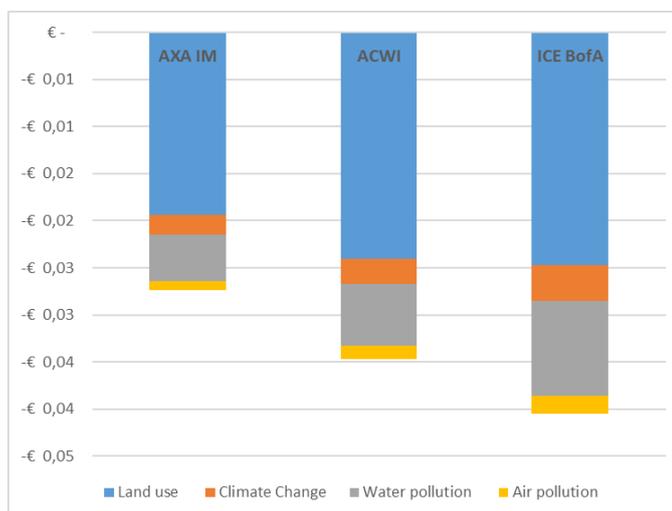
Tableau de bord d'AXA IM sur la biodiversité

Impacts estimés des actifs cotés d'AXA IM sur la biodiversité : résultats

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Empreinte biodiversité du portefeuille	Couverture
		[M€]	Empreinte biodiversité des entreprises [km ² .MSA]	[%]
Actifs d'entreprises cotés d'AXA IM Core	2024	223 834	-6 132	78 %
	2023	199 938	-5 141	78 %
Actions	2024	51 168	-1 432	89 %
Obligations d'entreprise	2024	172 666	-4 700	75 %
Indices de référence				
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2024		-1 773	96 %
	2023		-1 564	94 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2024		-6 985	91 %
	2023		-5 504	83 %

Source : AXA IM, Iceberg Data Lab, 2025. NB : les superficies et les taux ci-dessus sont pondérés par la valeur d'entreprise et l'encours sous gestion. Ils ne sont pas rebasés.

La CBF absolue des actifs d'entreprise cotés d'AXA IM pour 2024 est de -6 132 km². L'abondance moyenne des espèces (MSA)¹⁵⁵ représente les impacts estimés de nos investissements sur la biodiversité pour l'année découlant des pressions environnementales générées sur la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur par les entreprises dans lesquelles nous investissons. En termes d'intensité, la CBF de nos actifs d'entreprises cotés est de -0,03 km².MSA/M€ investi, contre -0,03 km².MSA/M€ investi pour l'indice de référence MSCI ACWI et -0,04 km².MSA/M€ investi pour l'indice de référence ICE BofA.



Empreinte biodiversité des entreprises 2024 par million d'euros investi (km².MSA/M€ investi) : AXA IM vs indices de référence (anglais uniquement). Source : AXA IM, Iceberg Data Lab, 2025. N.B. : les superficies ci-dessus ont été rebasées en regard de la couverture.

L'empreinte biodiversité ci-dessus a été calculée pour les actifs d'entreprise cotés d'AXA IM Paris, soit environ 224 milliards d'euros à fin 2024, avec le modèle CBF d'IDL version 2.14 et un taux de couverture de 78 % de tous les actifs d'entreprise cotés d'AXA IM Paris. Comme recommandé par le Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)¹⁵⁶, l'empreinte biodiversité en valeur absolue et en intensité a été attribuée à la part des investissements d'AXA IM en utilisant la valeur d'entreprise de chaque entreprise multipliée par notre encours sous gestion. Les interprétations doivent donc tenir compte de ces facteurs économiques.

Selon cette évaluation, les impacts négatifs de nos investissements sur la biodiversité sont principalement causés par leur contribution à l'évolution de l'occupation et de l'utilisation des sols, puis par la pollution de l'eau. Ces résultats sont cohérents avec les conclusions de nombreuses études scientifiques et économiques, notamment le Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques publié par l'IPBES¹⁵⁷.

¹⁵⁵ Le chiffre n'a pas été rebasé sur la couverture. L'abondance moyenne des espèces (MSA) exprime l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème non perturbé par les activités et les pressions humaines. Voir également notre manuel de méthodologies ESG d'AXA IM : [Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable | AXA IM Corporate](#)

¹⁵⁶ [PBAF Standard v 2022 Biodiversity impact assessment – Footprinting, PBAF, juin 2022.](#)

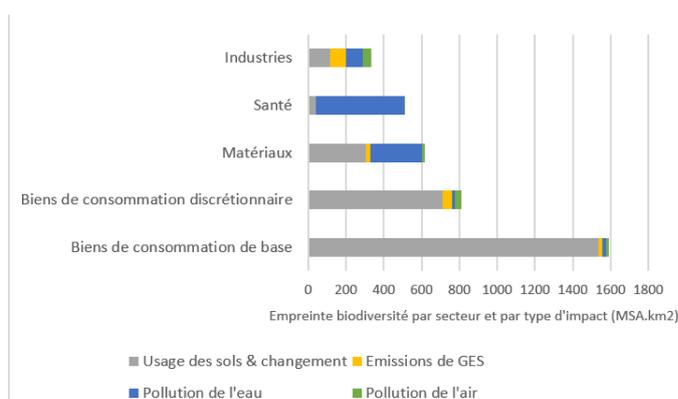
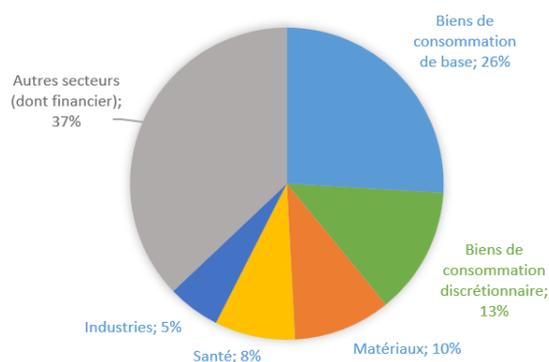
¹⁵⁷ [Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.](#) Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, 2019.

Impacts estimés des actifs cotés d'AXA IM sur la biodiversité : focus sur les secteurs clés

Sur la base des résultats de cette évaluation, nous avons identifié les secteurs GICS (*Global Industry Classification Standards* – Norme mondiale de classification des industries)¹⁵⁸ présentant les impacts potentiels les plus élevés sur la biodiversité eu égard aux investissements cotés d'AXA IM concernés. Bien que des recherches aient été menées sur les secteurs à fort impact, cet exercice de calcul de l'empreinte nous a dotés d'une analyse plus personnalisée de notre portefeuille, reflétant les modèles économiques des entreprises dans lesquelles nous investissons, à l'aide de données ascendantes chaque fois que possible.

Bien que les données présentées ci-dessus incluent les valeurs financières, qui représentent le premier secteur contribuant à l'empreinte biodiversité globale d'AXA IM (22 % de l'empreinte totale), cela s'explique par leur poids dans notre encours sous gestion (28 %). Dans ce contexte, nous avons choisi de nous limiter aux secteurs critiques ayant un impact plus direct sur la biodiversité et aux émetteurs qui sont uniquement des entreprises.

Cette approche est conforme aux lignes directrices initiales de la TNFD en matière de déclaration à l'intention des établissements financiers, qui à l'heure actuelle n'incluent pas les valeurs financières dans sa liste de secteurs prioritaires¹⁵⁹. AXA IM soutient l'idée selon laquelle les investisseurs devraient d'abord axer leurs efforts visant à enrayer et inverser la perte de biodiversité sur les entreprises qui, par nature, ont un potentiel d'impact direct sur les écosystèmes. Bien que cela n'exclut pas l'inclusion des valeurs financières dans les efforts futurs, les limites actuelles en matière de méthodologie et de divulgation pour estimer les impacts de leurs financements sur la biodiversité peuvent donner lieu à des conclusions préliminaires qui ne reflètent pas encore suffisamment l'ampleur de l'impact de leurs activités sur la biodiversité, ce qui compromet l'utilisation de ces informations.



Les cinq principaux secteurs d'entreprise d'AXA IM ayant l'impact estimé le plus élevé sur la biodiversité et leurs pressions composites sur la biodiversité. Source : AXA IM, Iceberg Data Lab, 2025.

Par conséquent, les cinq secteurs d'entreprise les plus importants pour AXA IM du point de vue de l'impact négatif sont les biens de consommation de première nécessité, les biens de consommation cycliques, l'industrie, la santé et l'industrie, qui représentent ensemble 63 % de l'empreinte biodiversité des actifs sous gestion concernés.

¹⁵⁸ GICS Niveau 1.

¹⁵⁹ Liste sectorielle et cartographie des principaux indicateurs des institutions financières sur l'exposition aux secteurs, à partir des Guides complémentaires pour les institutions financières version 1.0, TNFD, septembre 2023 : [Guides complémentaires pour les institutions financières – TNFD](#)



Empreinte biodiversité des entreprises d'AXA IM : ventilation par principaux secteurs et industries. Source : AXA IM, Iceberg Data Lab, 2024. N.B. : sur le schéma ci-dessus, la taille des secteurs (anneau intérieur) et des industries/sous-industries (anneau extérieur) est proportionnelle à leur contribution à l'empreinte biodiversité totale des actifs sous gestion d'AXA IM concernés.

Nous avons choisi d'affiner davantage notre analyse sectorielle, en utilisant une vision sectorielle plus granulaire pour identifier les industries et sous-industries¹⁶⁰ qui contribuent le plus à l'empreinte biodiversité de leur secteur. Nous vous présentons nos résultats sur le schéma ci-dessus. En conséquence, nous décrivons et fournissons des exemples illustratifs des pressions sur la biodiversité des industries et sous-industries les plus importantes au sein des secteurs des biens de consommation de première nécessité et des matériaux : alimentation, boissons et tabac, vente au détail et distribution grand public et produits chimiques.

Biens de consommation de première nécessité : focus sur l'alimentation, les boissons et le tabac et la vente au détail et la distribution grand public

Au sein du secteur des biens de consommation de première nécessité, les industries de l'alimentation, des boissons et du tabac et de la vente au détail et de la distribution grand public, qui couvrent la majeure partie de la chaîne de valeur du secteur agroalimentaire, représentent la part la plus élevée de l'empreinte biodiversité estimée du secteur. Ce constat est cohérent avec de nombreuses études universitaires démontrant que, parmi tous les secteurs économiques, c'est l'industrie agroalimentaire qui contribue le plus à la perte de biodiversité.

L'occupation des sols et la contribution à l'évolution de l'utilisation des sols et à la perte d'habitat naturel sont les principales sources d'impacts et sont principalement liées à la production de matières premières agricoles. Ces impacts sont en majeure partie dus à la consommation de produits d'origine animale, car, par rapport aux produits végétaux, ils nécessitent plus de terres pour le pâturage et la production d'aliments pour animaux. C'est pourquoi des entreprises comme Danone, du fait de l'approvisionnement en lait destiné à la fabrication de produits laitiers, peuvent avoir une empreinte biodiversité importante. D'autres entreprises comme PepsiCo peuvent également exercer des pressions sur la biodiversité, parce qu'elles se procurent des volumes élevés d'ingrédients pour en-cas comme les céréales et les pommes de terre, qui sont cultivés intensivement dans les systèmes agricoles conventionnels. Les entreprises du

¹⁶⁰ GICS Niveaux 2 et 3

secteur de la vente au détail comme Walmart peuvent également avoir des impacts indirects importants à travers les produits qu'elles achètent et distribuent. Cet impact reflète le rôle clé que peuvent jouer les entreprises de distribution et de vente au détail en soutenant les chaînes de valeur amont durables ou en transition, ainsi qu'en faisant la promotion de produits durables auprès de leurs clients.

Le secteur agroalimentaire contribue également à la perte de biodiversité par le biais d'autres pressions : en émettant environ 22 % des émissions annuelles mondiales de GES selon le GIEC¹⁶¹, ce secteur est un contributeur clé au changement climatique anthropique. En outre, le prélèvement d'eau pour l'irrigation contribue à la rareté de l'eau et aux sécheresses, ce qui a un impact supplémentaire sur la biodiversité et les écosystèmes. L'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que le recours abusif aux engrais dans ce secteur ont également un impact négatif sur la biodiversité, par le biais de divers mécanismes qui agissent souvent en synergie, notamment l'eutrophisation, l'acidification, l'écotoxicité, etc.

Matériaux : focus sur les produits chimiques

Dans le secteur des matériaux, c'est le portefeuille des produits chimiques qui a les impacts estimés les plus importants, la majorité des pressions sur la biodiversité provenant de l'évolution de l'utilisation des sols, suivie par la pollution de l'eau. Les pressions sur l'utilisation des sols peuvent provenir des activités d'extraction et d'exploitation minière en amont, pour fournir les intrants nécessaires à la fabrication de produits chimiques. Par exemple, pour des entreprises telles qu'Arkema et Evonik, l'évolution de l'utilisation des sols en lien avec l'exploitation minière en amont (*Scope 3*) découlant des matières premières utilisées pour les additifs, catalyseurs, peintures et revêtements représente une part importante de leur empreinte biodiversité. La pollution de l'eau dans le secteur des produits chimiques provient des dommages potentiels aux écosystèmes aquatiques (écotoxicité de l'eau douce) dus aux risques de rejets environnementaux tout au long du cycle de vie du produit, ainsi qu'aux risques de pollution plastique en aval pour les fabricants de polymères. En outre, toutes les formes de risques de pollution peuvent survenir de la production et de l'utilisation de produits chimiques dangereux, en particulier de substances persistantes telles que le PFAS. Les entreprises comme BASF qui exercent des activités agrochimiques peuvent présenter des risques potentiels de pollution de l'eau plus élevés et avoir un impact global sur la biodiversité, en raison de l'exposition des entreprises à des pesticides qui peuvent être particulièrement nocifs pendant la phase d'utilisation.

Limites

Les indicateurs d'empreinte biodiversité tels que la CBF doivent être interprétés comme représentant des impacts estimés et modélisés sur la biodiversité, en tenant compte de certaines pressions potentielles, mais pas de toutes. Indicateurs indirects des impacts probables des entreprises en portefeuille sur la biodiversité, ils peuvent être utilisés afin de mieux appréhender l'exposition potentielle au risque à un moment donné et de soutenir l'intégration progressive de la biodiversité dans les processus d'investissement. Bien qu'apportant une première compréhension des impacts, le modèle et les limites inhérentes signifient qu'ils doivent progressivement être complétés par divers autres recherches, outils et indicateurs.

¹⁶¹ [Résumé à l'intention des décideurs. In : Changement climatique 2023 : Rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. GIEC, 2023](#)

Bien que perspicaces, les résultats de l’empreinte biodiversité doivent être interprétés avec prudence, car ils sont calculés à l’aide d’une approche de modélisation reposant sur plusieurs hypothèses à chaque étape du calcul. Toute interprétation doit tenir compte des limites suivantes :

- Le niveau d’intégration des données ascendantes sur les entreprises dans le modèle d’IDL est limité par les informations que publient ces entreprises. Avec l’adoption généralisée de la CSRD et de la TNFD, la disponibilité des données des entreprises va s’accroître, ce qui conduira probablement à des estimations plus précises ;
- Certains facteurs ne sont pas encore intégrés dans le modèle actuel d’IDL. En effet, toutes les pressions sur la biodiversité ne sont pas couvertes (p. ex., les espèces exotiques envahissantes et l’évolution de l’exploitation des ressources naturelles), certaines pressions peuvent être en partie calculées pour certains secteurs et segments de la chaîne de valeur (p. ex., la pollution plastique). En outre, bien que les impacts soient calculés pour la biodiversité en eau douce et terrestre, ils ne couvrent pas la biodiversité marine ;
- Les effets synergiques ne sont pas pris en compte dans le modèle d’IDL. Dans l’environnement, les pressions interagissent les unes avec les autres, causant souvent des impacts sur les écosystèmes encore plus importants que la somme des pressions individuelles ;
- La MSA ne reflète qu’une dimension de la biodiversité (abondance des espèces), tandis que la science considère qu’au moins 21 variables sont essentielles pour décrire précisément la biodiversité¹⁶². L’indicateur MSA devrait probablement être complété par divers autres indicateurs afin de mieux cerner les impacts négatifs sur la biodiversité ;
- Les indicateurs économiques peuvent influencer sur les résultats, à savoir la valeur d’entreprise, qui est utilisée pour l’attribution ; cela peut entraîner des distorsions.

En raison des limites susmentionnées, les impacts estimés sur la biodiversité présentés dans le tableau de bord d’AXA IM sur la biodiversité ci-dessus sont probablement sous-estimés. Cela peut également évoluer en raison de l’amélioration des méthodologies relatives aux empreintes. Néanmoins, nous considérons que l’empreinte biodiversité fournit des données et des informations indispensables pour commencer à intégrer la biodiversité dans les processus d’investissement.

Conclusions

La CBF agrégée au niveau entité nous a permis d’avoir un premier aperçu des secteurs et des entreprises les plus importants au sein de notre portefeuille d’actifs cotés, en fournissant des ordres de grandeur, un classement par ordre de mérite et des informations sur la pression sur la biodiversité. Cet exercice et l’utilisation itérative de la CBF et d’autres indicateurs connexes au fil de leur développement peuvent contribuer à éclairer les évaluations nécessaires pour répondre progressivement aux recommandations de la TNFD.

Cette évaluation de l’impact sur la biodiversité contribuera à l’acquisition continue de connaissances sur nos dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature. Elle nous aidera à orienter nos activités d’engagement et d’actionnariat actif, notamment en sélectionnant et en priorisant les secteurs et les émetteurs. Nous nous appuierons également sur ces informations pour définir des objectifs dans le cadre de nos engagements Finance for Biodiversity.

¹⁶² Variables essentielles de la biodiversité : [What are EBVs? – GEO BON](#)

À mesure que d'autres indicateurs liés à la nature tels que les dépendances et les impacts positifs gagneront en maturité, en couverture de la chaîne de valeur et en capacité de discrimination au niveau entreprise, nous avons l'intention de les tester afin d'approfondir nos connaissances sur les impacts, les dépendances, les risques et les opportunités liés à la nature.

8- Notre processus de gestion des risques ESG

8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité

Approche générale d'identification et d'atténuation des risques de durabilité

Lorsque cela est nécessaire, AXA IM gère les risques de durabilité de ses produits financiers et de ses conseils en investissement en suivant une approche dérivée de l'intégration de critères ESG. Cette approche s'applique à nos processus de recherche et d'investissement et s'appuie notamment sur nos politiques d'exclusion sectorielle et normative et nos méthodologies de notation ESG exclusives, qui sont décrites à la section 1.2.

Nous pensons qu'elles contribuent à la gestion des risques de durabilité de deux manières complémentaires. Premièrement, les politiques d'exclusions visent à **exclure les actifs exposés aux risques de durabilité les plus graves** identifiés dans le cadre de notre processus décisionnel d'investissement. Deuxièmement, l'utilisation des notations ESG dans le processus de décision d'investissement permet à AXA IM de viser des risques de durabilité moindres. Lorsque cela est pertinent pour les stratégies concernées, cela nous aide également à décider s'il convient de nous concentrer sur les actifs affichant une meilleure performance ESG globale, de viser des risques de durabilité moindres ou de constater les performances ESG actuelles de nos actifs et, si possible, de les améliorer au fil du temps. En complément de ces approches globales, AXA IM a intégré dans ses processus d'investissement des évaluations spécifiques des risques de durabilité pour ces portefeuilles pour lesquels il n'existe pas de données de marché ou de méthodologies de notation ESG, comme dans certaines classes d'actifs non cotées (à savoir les fonds de fonds des marchés privés et les fonds de fonds alternatifs).

Ce cadre nous aide à prendre en compte l'impact de la durabilité sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise ou d'un actif, ainsi que ses effets significatifs sur la valeur financière (importance relative financière). Il nous aide également à évaluer les impacts externes des activités ou opérations d'un actif sur les facteurs ESG (importance relative ESG).

Ce cadre est complété par les éléments suivants :

- **Des travaux de recherche ESG internes** sur des thèmes clés comme le changement climatique, la biodiversité, la diversité femmes/hommes, les droits de l'homme et la gestion du capital humain, la technologie responsable et la gouvernance d'entreprise. Ces travaux sont étayés par des analyses de courtiers, des rencontres périodiques avec les entreprises et par des conférences et des manifestations sectorielles auxquelles nous participons. Ils nous aident à mieux comprendre l'importance relative des enjeux ESG aux niveaux des secteurs, des entreprises, des types d'actifs et des pays ;
- **Analyse qualitative interne des enjeux ESG et de l'impact** au niveau des entreprises, des actifs et des pays ;
- **Indicateurs clés de performance ESG** : les équipes d'investissement ont accès à un large éventail de données et d'analyses extra-financières sur les facteurs ESG dans l'ensemble des classes d'actifs. Plus précisément, s'agissant des classes d'actifs traditionnels, un ensemble d'ICP environnementaux est disponible dans l'outil Front Office pour permettre une compréhension et une analyse complètes au niveau de l'émetteur. Ce dispositif met à profit nos relations avec des fournisseurs tels que MSCI, S&P Global Trucost et Beyond Ratings. Pour certaines classes d'actifs alternatifs liées au financement direct de projets, comme l'immobilier et les infrastructures, les indicateurs ESG sont recherchés au niveau de

l'investissement ou de l'actif sous-jacent, par le biais de questionnaires de *due diligence* et d'examen annuel en suivant des méthodologies de notation ESG exclusives propres à chaque secteur ;

- **Une stratégie d'actionariat actif¹⁶³** : nous adoptons une approche active et efficace de l'actionariat actif (engagement et vote) en nous appuyant sur notre statut de gérant mondial afin d'influencer les pratiques des entreprises, des principaux acteurs et des marchés. Nous réduisons ainsi les risques d'investissement et améliorons les performances tout en ayant un impact positif sur la société et l'environnement. Ces conditions sont essentielles pour créer de la valeur durable et pérenne pour nos clients. Notre politique d'engagement est décrite plus en détail ci-dessous.

Si ces risques de durabilité se matérialisent, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné. AXA IM ne peut garantir que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité, et rien ne garantit que le processus d'évaluation permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.

Cadre de gestion des risques émergents d'AXA IM

Le cadre de gestion des risques émergents vise à assurer la cohérence du processus d'identification, d'évaluation, d'atténuation et de gestion des risques émergents rencontrés par AXA IM.

Les risques émergents sont des risques susceptibles de survenir à l'avenir, ou qui existent déjà et qui ne cessent d'évoluer. Ils se caractérisent par un degré élevé d'incertitude, certains d'entre eux pouvant même ne jamais voir le jour. Les risques émergents peuvent être lourds de conséquences s'ils ne sont pas anticipés suffisamment tôt.

Les responsables de la gestion des risques (Chief Risk Officers en anglais) sont chargés de les détecter en amont. La gestion des risques émergents a pour objectif de renforcer le rôle d'anticipation et de surveillance de la gestion des risques.

Le cadre de gestion des risques émergents est conçu pour permettre à AXA IM de mieux comprendre ces risques et d'adapter son activité et ses processus en conséquence. En encourageant une approche axée sur l'anticipation, les fonctions de gestion des risques contribuent également à la stratégie de l'entreprise.

Définition de la notion de risque émergent

Les risques émergents sont des risques susceptibles d'avoir un impact au cours des cinq à dix prochaines années. Ils sont définis comme étant soit des risques nouveaux, soit des risques déjà existants, mais dont une ou plusieurs des composantes de la dynamique actuelle ne sont pas correctement comprises, qu'il s'agisse du danger, de l'exposition et/ou de la vulnérabilité au danger.

Résultats 2024

Le cadre de gestion des risques émergents comprend les éléments suivants :

¹⁶³ Voir les politiques d'actionariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Stewardship & Engagement](#) | [Responsible Investing](#) | [AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

- **Identification des risques** : les risques sont identifiés par le biais d'entretiens avec les principales parties prenantes d'un grand nombre de services d'AXA IM (dont les plateformes d'investissement, les groupes clients, le service juridique, l'équipe chargée des évolutions réglementaires, l'équipe en charge de l'innovation, l'équipe IR, le service des Ressources humaines, etc.), avec la participation des cadres dirigeants d'AXA IM ;
- **Hiérarchisation des risques** : tous les risques sont évalués en fonction de leur gravité et de l'horizon temporel de leur impact. Ils sont ensuite hiérarchisés sur la base de cette évaluation et de tout autre critère de hiérarchisation pertinent ;
- **Mesures d'atténuation** : dans le cadre de cet exercice, les plans d'atténuation existants sont identifiés et de nouveaux plans sont définis le cas échéant.

Les conclusions de cette analyse des risques émergents sont examinées par le Comité mondial de gestion des risques d'AXA IM. Depuis 2022, nous intégrons progressivement l'identification des risques ESG dans notre cadre de gestion des risques émergents. Ainsi, les risques liés aux enjeux ESG, au changement climatique, à la biodiversité et plus largement au déploiement de réglementations axées sur la durabilité, sont inclus dans les principaux risques émergents identifiés pour AXA IM. Pour atténuer ces risques, nous avons mis en place une gouvernance interne spécifique faisant intervenir des acteurs spécialisés dans les questions de durabilité.

Principaux risques de durabilité identifiés

Les secteurs et activités exclus dans le cadre des politiques d'exclusion sectorielle et normative d'AXA IM (voir section 1.2 « Politiques d'exclusion ») constituent les principaux risques ESG identifiés. Les principaux thèmes ESG couverts par notre stratégie d'engagement constituent une autre couche d'identification.

L'évaluation quantitative des risques financiers liés à la matérialisation des critères ESG n'étant pas systématique chez AXA IM, le tableau ci-dessous énumère les principaux risques ESG identifiés par l'application de notre cadre IR, sans que ceux-ci soient considérés comme exhaustifs ou définitifs :

Thématique ESG	Thème ESG	Description du risque identifié	Type de risque	Secteurs/activités concernés	Mesures d'atténuation des risques identifiés		
					Intégration dans les politiques d'exclusion d'AXA IM	Intégration dans les politiques d'engagement d'AXA IM	Quantification des risques financiers ¹⁶⁴
Enjeux environnementaux	Impacts du changement climatique	Impacts potentiels et implications financières résultant de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (voir section 6.5 « Risques physiques »)	Risques systémiques et physiques	Tous	N/A	Non	Oui, à l'aide de la VaR climatique (voir section 6.5)
	Impacts de la perte de biodiversité et de l'effondrement de l'écosystème	Impacts potentiels et conséquences financières résultant de la perte d'actifs et de services écosystémiques (voir section 7)	Risques systémiques et physiques	Tous	N/A	Non	Non
	Combustibles fossiles	Conséquences financières potentielles liées à la mise en œuvre de politiques de transition énergétique entraînant une perte de valeur des activités liées aux combustibles fossiles	Risques de transition	Exploitation du charbon et production d'énergie à partir du charbon thermique ; production de sables bitumineux et pipelines liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches ; pétrole et gaz extraits en Arctique	Politique de risques climatiques d'AXA IM	Oui	Oui, à l'aide de la VaR climatique (voir section 6.5)
	Déforestation	Conséquences financières potentielles liées à la mise en œuvre de politiques de protection forestière dans les pays présentant un risque élevé de changement d'utilisation des sols	Risques de transition	Huile de palme et dérivés ; farine de soja, huile et dérivés ; produits bovins ; produits du bois	Politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	Oui	Non
	Spéculation sur les matières premières alimentaires	Conséquences économiques potentielles et conséquences financières liées à la volatilité des prix des matières premières	Risque d'atteinte à la réputation	Matières premières alimentaires	Politique d'AXA IM relative aux matières premières agricoles	n/a. ¹⁶⁵	Non

Source : AXA IM, 2025.

¹⁶⁴ Au-delà du changement climatique pour lequel existe un modèle de valeur à risque financière, la quantification du risque financier de tout autre critère ESG à l'aide de données prospectives n'est pas encore disponible sur le marché. En ce qui concerne la biodiversité (y compris la déforestation), nous prévoyons de quantifier progressivement les risques financiers à moyen terme. Nous anticipons en effet une importance relative financière importante liée à la perte de biodiversité et à l'effondrement de l'écosystème. Toutefois, ce point reste dans l'attente d'orientations supplémentaires pour les entreprises et les institutions financières afin d'aider le secteur à renforcer les stratégies en matière de biodiversité, en particulier le développement de modèles de valeur à risque similaires pour les ressources naturelles et les services écosystémiques, pour lesquels aucune date n'est prévue à ce stade. En ce qui concerne les questions sociales et de gouvernance, nous n'envisageons pas de quantifier les risques financiers à l'aide de données prospectives, car notre approche actuelle consistant à fournir des recherches qualitatives et à identifier des controverses graves semble cohérente du point de vue de la gestion des risques financiers. Nous actualiserons chaque année nos plans d'amélioration continue en matière de quantification des risques financiers liés aux critères ESG.

¹⁶⁵ S'agissant des contrats à terme future et des ETF relatifs aux matières premières alimentaires, ces dernières sont exclues au niveau des instruments.

Thématique ESG	Thème ESG	Description du risque identifié	Type de risque	Secteurs/activités concernés	Mesures d'atténuation des risques identifiés		
					Intégration dans les politiques d'exclusion d'AXA IM	Intégration dans les politiques d'engagement d'AXA IM	Quantification des risques financiers ¹⁶⁶
Social	Armes controversées	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des armes interdites et controversées	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Armes controversées	Politique d'AXA IM sur les armes controversées, Politique d'AXA IM en matière de normes ESG	Oui	Non
	Santé	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des entreprises présentant des controverses en matière de santé et/ou nutritionnelles	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Alimentation et boissons, produits pharmaceutiques	N/A	Oui	Non
		Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans le tabac	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Production de tabac	Politique Tabac d'AXA IM	Oui	Non
	Droits de l'homme, y compris le travail et la société	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des entreprises ou des pays présentant des controverses en matière de travail, de société et/ou de droits de l'homme (y compris la cybersécurité et la confidentialité des données, le genre et la diversité ethnique)	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Tous (y compris les entreprises et les pays où des violations graves des droits de l'homme sont observées, ainsi que la production d'armes au phosphore blanc)	Politique d'AXA IM relative aux normes ESG	Oui	Non
Gouvernance	Éthique des affaires et corruption	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des entreprises ou des pays présentant des controverses en matière d'éthique des affaires et/ou de corruption	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Tous	Politique d'AXA IM relative aux normes ESG	Oui	Non

Source : AXA IM, 2025.

¹⁶⁶ Au-delà du changement climatique pour lequel existe un modèle de valeur à risque financière, la quantification du risque financier de tout autre critère ESG à l'aide de données prospectives n'est pas encore disponible sur le marché. En ce qui concerne la biodiversité (y compris la déforestation), nous prévoyons de quantifier progressivement les risques financiers à moyen terme. Nous anticipons en effet une importance relative financière importante liée à la perte de biodiversité et à l'effondrement de l'écosystème. Toutefois, ce point reste dans l'attente d'orientations supplémentaires pour les entreprises et les institutions financières afin d'aider le secteur à renforcer les stratégies en matière de biodiversité, en particulier le développement de modèles de valeur à risque similaires pour les ressources naturelles et les services écosystémiques, pour lesquels aucune date n'est prévue à ce stade. En ce qui concerne les questions sociales et de gouvernance, nous n'envisageons pas de quantifier les risques financiers à l'aide de données prospectives, car notre approche actuelle consistant à fournir des recherches qualitatives et à identifier des controverses graves semble cohérente du point de vue de la gestion des risques financiers. Nous actualiserons chaque année nos plans d'amélioration continue en matière de quantification des risques financiers liés aux critères ESG.

À l'exception de certaines activités spécifiques telles que la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique, les principaux risques de durabilité sont dans l'ensemble identifiés à l'échelle mondiale sans discrimination géographique spécifique. Par ailleurs, dans certains cas, notre recherche quantitative et qualitative ESG fournit des évaluations spécifiques basées sur des critères ou des enjeux matérialisés au niveau de certains périmètres géographiques spécifiques.

8.2 Contrôles internes et audits

Toutes nos politiques ESG et les facteurs d'intégration sont couverts par le cadre de contrôle d'AXA IM, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle assuré par l'entreprise et le second niveau de contrôle assuré par des équipes dédiées.

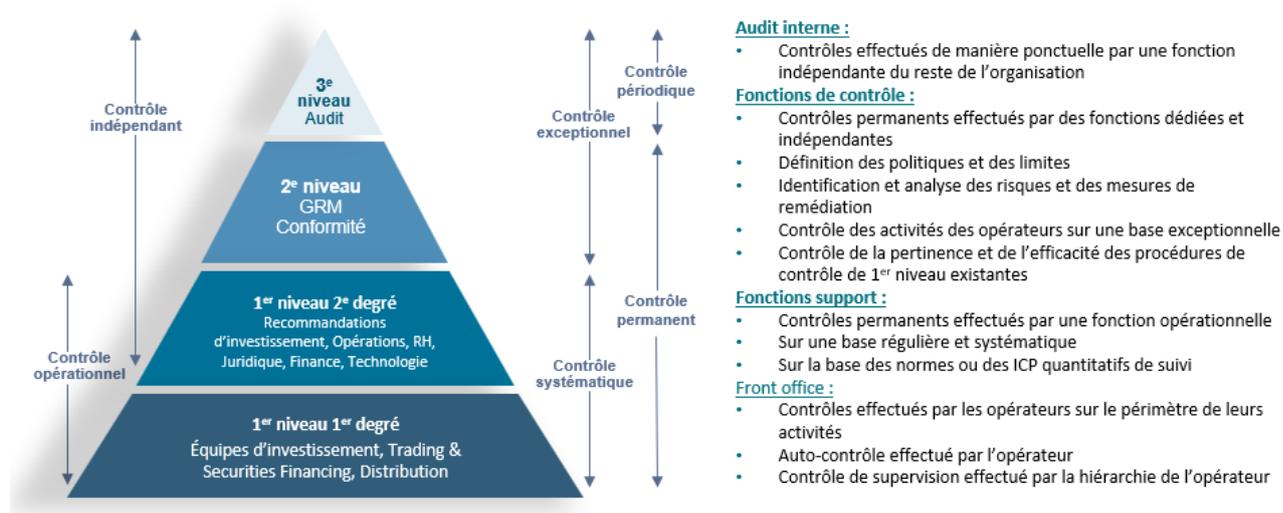
Niveau standard des contrôles internes

Les directives d'investissement liées aux enjeux ESG comprennent la mise en œuvre de nos politiques d'exclusion, ainsi que des critères d'éligibilité et des règles spécifiques aux fonds qui ont obtenu des labels liés au développement durable. Notre structure interne dédiée à la gestion des risques se compose de plusieurs niveaux, garantissant ainsi le respect des critères tout au long du processus d'investissement.

Le premier niveau de contrôle est constitué du front office et de ses fonctions support. Tout d'abord, les équipes d'investissement effectuent des contrôles avant toute transaction. S'agissant des actifs traditionnels et alternatifs, les ICP ESG sont intégrés dans les outils de front office de ces équipes d'investissement, ce qui leur permet d'analyser et de suivre régulièrement les positions individuelles et l'ensemble du portefeuille eu égard aux facteurs ESG et aux indicateurs associés tout au long du processus d'investissement. Ces tâches sont supervisées par le Directeur des opérations (*Chief Operational Officer* - COO en anglais) de chaque unité opérationnelle, qui s'assure que les gérants de fonds liquident tous les investissements dans des sociétés exclues et n'investissent pas dans de telles sociétés en l'absence de nouvelles instructions. Dans le cas par exemple des actifs traditionnels, les objectifs spécifiques des fonds en matière d'investissement responsable sont communiqués lors de forums mensuels de supervision des investissements. Suite à la mise à jour des listes d'interdiction et/ou de l'univers éligible, les gérants de portefeuille se désengagent des émetteurs exclus en tenant compte à la fois de l'intérêt du client et de celui du fonds. Plusieurs équipes assistent les équipes d'investissement dans leurs travaux.

La deuxième couche de notre système est constituée de fonctions de contrôle. Tout d'abord, l'équipe Investment Guidelines (IG) (Instructions d'investissement) élabore des « règles » spécifiques basées sur des politiques d'IR de haut niveau, des normes ESG et d'autres engagements spécifiques aux fonds que les équipes d'investissement doivent respecter lors de la sélection des émetteurs au sein de leur univers éligible. L'équipe IG et ses équivalents effectuent ensuite des contrôles indépendants et systématiques de l'adhésion des fonds à ces règles. Deuxièmement, le service Conformité procède à un contrôle ponctuel des activités de l'équipe en charge des directives d'investissement. Il suit également les évolutions réglementaires au quotidien, en étroite collaboration avec les équipes d'investissement, les professionnels de l'investissement et le service Gestion des risques. Ce dernier travaille spécifiquement avec AXA IM Core, en évaluant l'impact probable des risques de durabilité sur le rendement de ses produits et en les classant au niveau de risque approprié (faible, moyen ou élevé). Chez AXA IM Alts, cette évaluation est réalisée par l'équipe de contrôle interne pour l'immobilier et les infrastructures et par les équipes métier pour les autres classes d'actifs alternatives.

Enfin, au troisième niveau de notre pyramide, le service Audit réalise des contrôles périodiques, conformément à un plan d'audit annuel basé sur les risques, lequel est approuvé et encadré par nos organes de gouvernance, en particulier le Comité d'audit et de gestion des risques d'AXA IM. Les activités présentant un risque élevé et celles que la réglementation exige de contrôler régulièrement font l'objet d'audits plus fréquents que celles présentant un moindre risque, qui sont contrôlées sur un cycle plus long. Attentive aux évolutions réglementaires liées au développement durable, AXA IM a lancé plusieurs groupes de travail chargés de suivre la réglementation de l'investissement responsable, de définir notre position, de lancer des plans d'action et d'adapter notre offre commerciale. En outre, nous partageons nos points de vue avec d'autres acteurs au sein d'organismes du secteur tels que la European Fund and Asset Management Association (Association européenne de la gestion des actifs - EFAMA), ainsi qu'avec les régulateurs.



Source : AXA IM, 2025.

Niveau supplémentaire de contrôle interne pour les biens immobiliers en propriété directe

La propriété directe nous permet de collecter directement des données réelles. À titre d'exemple, un grand nombre de données ESG relatives aux biens immobiliers sont collectées et stockées dans une plateforme de gestion des données ESG. Les gestionnaires immobiliers intègrent directement les données dans la plateforme, supervisés par notre équipe de gestion d'actifs. Nous contrôlons les données internes et externes pour assurer la qualité des données. Tout au long du processus de collecte des données, des contrôles automatisés et manuels des données sont effectués au sein de la plateforme, ainsi que par les gestionnaires d'actifs, l'équipe IR et un auditeur externe.

Des alertes automatisées ont été définies dans nos plateformes, afin de signaler toute incohérence dans les données collectées ou les risques potentiels. La mise en place de plusieurs alertes, qui signalent les informations sensibles, constitue une étape obligatoire du processus de collecte des données pour nos gestionnaires immobiliers, qui sont récompensés pour leur capacité à se conformer à notre exigence de collecte de données.

À l'issue du processus de collecte des données, les données qualitatives et quantitatives alimentent automatiquement le formulaire de notation ESG et le formulaire de notation GRESB dans Deepki. Les gestionnaires d'actifs sont tenus de vérifier et de valider les données directement intégrées dans le

formulaire. En cas d'incohérences, ils doivent corriger les données dans les champs de saisie. À l'issue de l'examen, ils sont tenus de valider formellement leur vérification des informations.

Au terme de la collecte de données, l'équipe IR effectue un contrôle complémentaire des données, à l'aide d'une extraction Excel de l'ensemble des données déclarées, en réalisant plusieurs tests de cohérence. Si des incohérences sont identifiées, l'équipe IR contacte le responsable ESG pour recueillir des explications et des preuves sur les données et vérifier l'exactitude des données. Les données sont également transmises aux équipes du fonds, afin que ces dernières effectuent des contrôles de cohérence supplémentaires en fonction de leur connaissance des actifs. Si un problème est signalé, il est communiqué à l'équipe IR, qui se charge de la coordination avec l'équipe de gestion d'actifs.

Enfin, AXA IM a mandaté PwC en qualité d'auditeur tiers indépendant pour auditer les données collectées, au niveau de l'entité AXA REIM SGP SA, ainsi que pour chaque fonds participant au GRESB (voir [Annexe 6](#)). Le processus et la qualité des données font l'objet d'un audit en regard du cadre international « Missions d'assurance autres que des audits examens limités de l'information financière historique » (ISAE 3000) aux fins du rapport d'assurance limitée. L'audit a lieu d'avril à juin.

8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière

La résilience est le deuxième pilier de la stratégie ESG d'AXA IM Alts. Les impacts du changement climatique représentent un certain nombre de nouveaux risques pour nos investissements. Pour AXA IM Alts, les plus importants sont les risques physiques (tels que l'augmentation des événements météorologiques extrêmes) et les risques de transition (tels que l'évolution des réglementations à mesure que les grandes économies s'orientent vers un avenir bas carbone). Néanmoins, ces changements offrent également de nouvelles opportunités de création de valeur. Nous développons rapidement notre capacité à identifier et à agir sur ces risques et opportunités, en améliorant la résilience de nos investissements et en renforçant leur capacité à supporter certains des impacts du changement climatique.

Évaluation des coûts et risques physiques liés aux événements climatiques extrêmes des actifs réels

Les risques physiques sont ceux qui émergent déjà en raison de l'augmentation des températures et de l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes. Les coûts potentiels des dommages causés par le changement climatique pourraient représenter jusqu'à 10 % de la valeur actuelle du PIB mondial dans un monde à 1,5 °C, et jusqu'à 23 % dans un monde à 3 °C, ce qui correspond aux engagements actuels des pays¹⁶⁷. Le dernier rapport du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement climatique de 1,5°C¹⁶⁸ montre qu'une telle augmentation de la température au-delà des niveaux historiques entraînerait des conséquences sans précédent pour la nature et les êtres humains.

Notre travail sur les risques physiques est exploratoire et peut être catégorisé en trois parties :

¹⁶⁷ CRO Forum, 2019.

¹⁶⁸ Voir GIEC (2018), *Global warming of 1,5°C, An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1,5°C above pre-industrial levels and related greenhouse emissions pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development and efforts to eliminate poverty*: [SR15 Full Report High Res.pdf \(ipcc.ch\)](#)

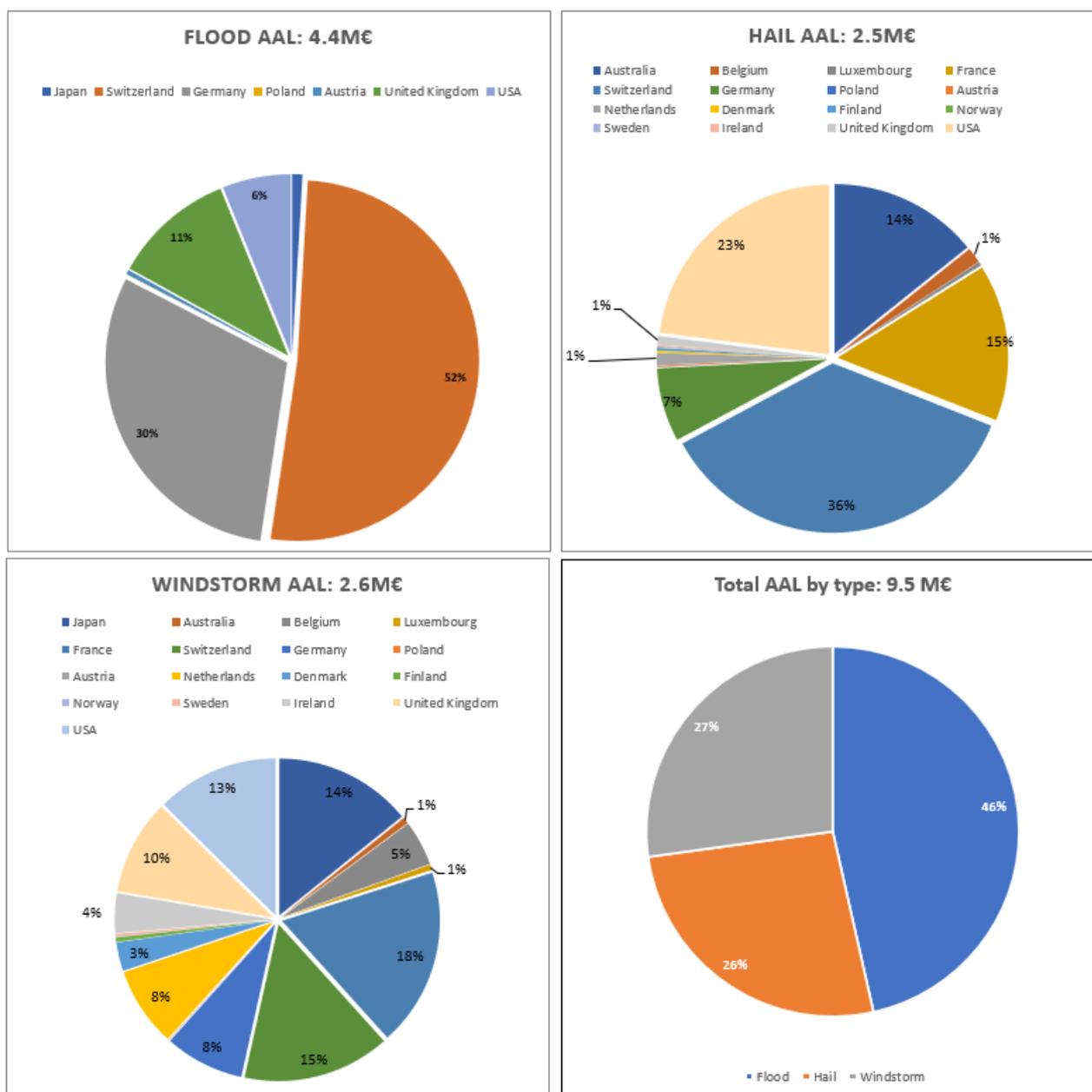
- L'évaluation de l'exposition du portefeuille d'actifs immobiliers aux risques climatiques dans l'ensemble des investissements du Groupe AXA, en utilisant les modèles de gestion du risque d'assurance des catastrophes naturelles ;
- L'évaluation de l'exposition aux risques physiques des actifs cotés, en utilisant les coûts liés aux événements climatiques extrêmes de Carbon Delta.

Évaluation des risques physiques des portefeuilles immobiliers au travers de l'analyse de la plateforme Clymene

Depuis son premier Rapport climat (2016), AXA étudie les effets du changement climatique sur ses avoirs immobiliers. Cette analyse porte sur toute une palette d'investissements immobiliers en propriété directe, totalisant **77 milliards d'euros en 2024**. Nos équipes d'investissement responsable et de gestion des risques ont évalué l'impact financier des inondations, des tempêtes et de la grêle sur ces biens immobiliers dans 20 pays sélectionnés.

Selon une étude utilisant la plateforme d'analyse exclusive « Clymene » d'AXA, les pertes annuelles moyennes (PAL, en anglais *Annual Average Loss – AAL*) sont encore faibles par rapport à la valeur foncière globale. L'analyse utilise actuellement des données au niveau des actifs, qui sont fonction de l'emplacement des bâtiments ainsi que de leur taux d'occupation principal. Les chiffres clés présentés ci-dessous exposent les résultats de l'évaluation sur la base de la perte annuelle moyenne pour chaque pays.

AXA possède une exposition mondiale au secteur immobilier, la majeure partie du portefeuille étant située en Europe. L'exposition la plus importante du portefeuille concerne les inondations (46 % de la PAM), suivies par les tempêtes (27 %) et la grêle (26 %). La perte annuelle moyenne totale du portefeuille immobilier 2024 s'élève à 9,5 millions d'euros. Par ailleurs, la PAM de la Suisse arrive à la première place en termes de risque d'inondation (52 %), suivie par l'Allemagne (30 %) et le Royaume-Uni (11 %). Le Japon, la France et la Suisse représentent 48 % de la perte annuelle moyenne due aux tempêtes. La Suisse, les États-Unis, la France et l'Australie représentent 88 % de la PAM au titre des risques de grêle.



PAM ventilée par type et par pays et PAM totale par type (graphiques en anglais). Source : AXA IM, 2025.

Intégration de l'évaluation des risques physiques des portefeuilles immobiliers dans la décision d'investissement

Grâce à l'utilisation d'outils internes tels que le système de souscription Aegis et la plateforme Clymene, l'équipe d'investissement d'AXA IM Alts est en mesure d'identifier les bâtiments présentant des niveaux de risque physique historique plus élevés, pris en compte par les équipes de gestion d'actifs chargées de fournir des solutions adaptées. Certains projets entrepris en 2020 permettront, une fois leur faisabilité validée, une analyse de scénarios à l'échelle du portefeuille, incluant les modèles de MSCI et AXA Climate.

Pour un portefeuille immobilier paneuropéen, MSCI Carbon Delta a modélisé la résilience aux risques de transition et aux risques physiques liés au changement climatique, une approche holistique qui a permis à l'équipe d'investissement d'identifier la valeur exposée au risque (VaR) des actifs du fonds ainsi que les

immeubles comportant un risque de perte extrême, qui nécessiteront la mise au point d'une stratégie d'adaptation.

Au cours des années écoulées, nos équipes d'investissement ont également travaillé avec AXA Climate sur le risque physique à partir des scénarios Trajectoires représentatives de concentration (RCP) 4.5 et 8.5 pour déterminer la notation de risque normalisée d'un portefeuille global représentatif de 90 actifs, en approfondissant trois actifs pour lesquels un rapport d'adaptation détaillé permettra de guider les équipes de gestion d'actifs. Ces tests pilotes permettent à l'équipe de mieux comprendre le marché des prestataires de services liés aux risques climatiques et de développer une stratégie pour accroître la résilience de nos actifs immobiliers à l'aide de données historiques et prospectives.

En outre, l'équipe IR d'AXA IM Alts épaula les équipes d'acquisition locales en souscrivant une analyse du risque physique climatique des bâtiments concernés et en intégrant ses résultats dans la phase de *due diligence* technique. Cette approche permet aux équipes d'acquisition de dialoguer avec leurs partenaires techniques pour renforcer leurs ambitions en matière de climat et inclure une stratégie d'adaptation spécifique pour ces actifs, le cas échéant.

En conclusion, d'après la modélisation des risques réalisée en interne, les impacts financiers des « risques physiques » liés au climat sur les actifs immobiliers sont actuellement limités. Les équipes d'AXA IM Alts continuent de collaborer avec les équipes NatCat du Groupe AXA, afin de mieux comprendre les niveaux de risque physique et de déterminer les efforts d'adaptation appropriés pour limiter les expositions aux événements climatiques.

Évaluation du risque de transition des portefeuilles immobiliers : une approche holistique de la résilience

Enfin, outre les risques physiques liés au changement climatique, nos équipes prennent de plus en plus en compte les risques liés à la transition vers une économie bas carbone, en portant une attention particulière aux risques de liquidité et de réglementation. La gestion des risques liés à la transition vers une économie bas carbone permet aux institutions financières d'accroître leur résilience, dans le contexte des nouveaux cadres réglementaires mis en place afin d'atténuer les risques financiers ou liés à la performance. Afin d'identifier et d'atténuer les risques liés à la transition, les équipes d'investissement immobilier d'AXA IM Alts se sont appuyées sur différents outils standards du marché, tels que le certificat de performance énergétique (CPE) de l'UE et le modèle CRREM.

Aligné sur la taxonomie de l'UE concernant les activités durables et sur la réglementation Minimum Energy Efficiency Standard (Norme minimale d'efficacité énergétique - MEES en anglais) au Royaume-Uni, le CPE s'avère utile pour déterminer le parc immobilier sur lequel concentrer les efforts en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire ainsi l'empreinte carbone. Au-delà du caractère obligatoire du CPE lors de la vente ou de l'échange d'un bien, nous sommes convaincus que cette norme réglementaire continuera à être utilisée pour définir les normes minimales de performance énergétique, comme c'est le cas au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Les équipes d'investissement d'AXA IM Alts s'en servent désormais comme guide interne afin de limiter le risque de liquidité liée à la transition de ses immeubles.

Parmi les autres outils permettant d'évaluer la performance énergétique des bâtiments par rapport aux objectifs de l'Accord de Paris, on peut citer le modèle CRREM. Il est important de noter que ce modèle fournit des objectifs d'intensité fondés sur la science pour différents types de bâtiments dans différents pays, ce qui permet pour la première fois de définir des objectifs de performance cohérents – visant un

alignement sur les objectifs mondiaux – au niveau des actifs, à la fois en kWh et en émissions de GES. Bien qu'il n'en soit qu'à ses débuts, ce modèle reflète avec plus de précision la réalité complexe de la mise en place d'une feuille de route pertinente vers la neutralité carbone. Il continue d'évoluer à mesure que de nouvelles données, preuves et informations sur le marché émergent.

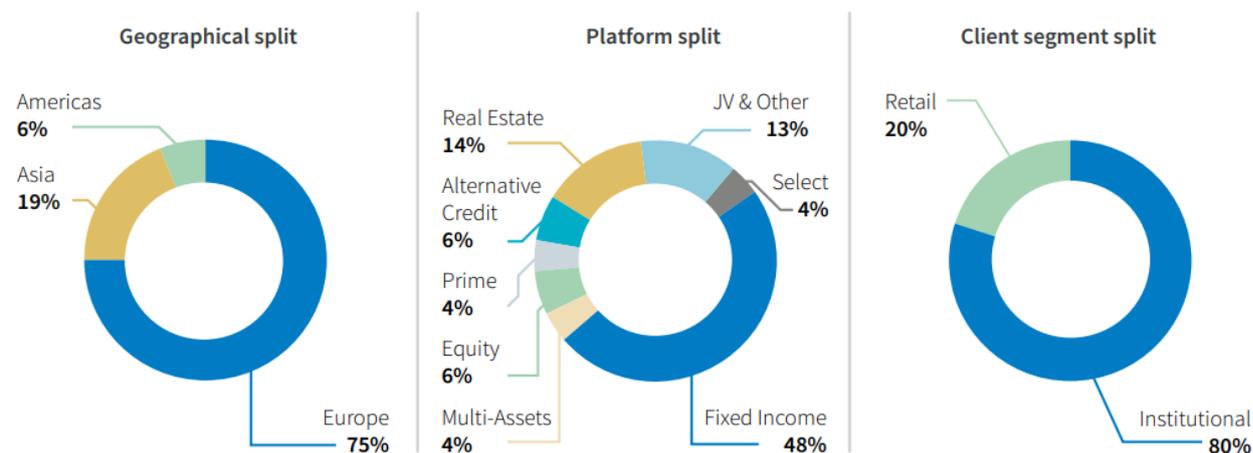
AXA IM utilise également des trajectoires du CRREM pour mesurer la performance de ses actifs, tel que décrit dans la section dédiée à *AXA IM For Progress Monitor* (voir [section 3.2](#)).

Annexes

1. AXA IM en quelques mots

AXA IM at a glance: A breakdown of the assets under management across asset classes and geography

AuM: €878,9 billion



Source: AXA IM, end of 2024.

2. Liste des initiatives, codes et principes d'AXA IM

AXA IM respecte et adhère à divers principes, normes et codes considérés comme les meilleures pratiques du marché, qui régissent nos politiques et nos pratiques.

Codes/Principes	Date de signature
Principes pour l'investissement responsable (PRI)	2007
Code de gouvernance britannique	2010 ; signataire de la version révisée du Code de bonne conduite britannique en 2020
Code de gouvernance japonais	2014
Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat	2017

Nous soutenons et participons également à un certain nombre d'initiatives axées sur des sujets liés au développement durable, pour lesquels nous pensons que notre participation aura un impact important. Ces initiatives et groupes sectoriels visent à réfléchir à l'évolution des pratiques, à établir des normes, à aider les entreprises à relever les défis mondiaux et/ou à fournir des solutions. Veuillez trouver dans notre [Rapport d'actionariat actif 2024](#) la liste des initiatives et des groupes dans lesquels nous sommes impliqués¹⁶⁹.

¹⁶⁹ [Actionariat actif et engagement | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

3. Liste des engagements ESG d'AXA IM

Le présent Rapport de synthèse Article 29 – TCFD et notre Rapport d'actionnariat actif 2024¹⁷⁰ font le point sur les progrès réalisés dans le cadre de nos engagements.

Ces engagements sont pour la plupart portés à la connaissance du public sur le site Internet de l'[Observatoire de la Finance Durable](#), outil de transparence destiné à analyser la transformation des pratiques et des flux financiers des établissements financiers, ainsi qu'à suivre l'avancement des engagements publics en matière de durabilité.

Année	Thème	Engagement	Lien
2018	Climat	En 2018, AXA Investment Managers s'est engagée à intégrer des indicateurs « prospectifs » dans son reporting climatique, concernant le périmètre des fonds éligibles à ce type de rapports.	Rapport de synthèse Article 29 – TCFD d'AXA IM
2020	Climat	AXA Investment Managers s'est engagée en 2020 à éliminer progressivement le charbon thermique, d'ici 2030 dans l'OCDE et 2040 dans le reste du monde.	Politique de risques climatiques d'AXA IM Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2020	Climat	AXA Investment Managers a renforcé sa politique de risque climatique en 2020, tout en s'engageant à rendre compte de ses progrès dans ses rapports annuels.	Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable AXA IM Corporate
2020	Climat	En 2020, AXA Investment Managers s'est engagée auprès de l'initiative Net Zero Asset Managers à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard. Dans le cadre de cet engagement, AXA Investment Managers gèrera en 2022 65 % du total de ses actifs sous gestion conformément à l'objectif « zéro émission nette », ce qui représente près de 580 milliards d'euros à la fin 2021.	65 % des actifs totaux d'AXA IM sont gérés en ligne avec l'objectif de neutralité carbone AXA IM FR (axa-im.fr)
2021	Climat	AXA Investment Managers a lancé une initiative d'engagement en 2021 avec des émetteurs exposés au charbon thermique dont les opérations sont inférieures à nos seuils d'exclusion	Nos politiques, méthodologies et rapports en matière de développement durable AXA IM Corporate
2021	Climat	En 2021, AXA Investment Managers a renforcé sa politique de risque climatique pour le secteur du pétrole et du gaz, notamment en matière d'engagement.	AXA IM continue à renforcer ses actions en faveur du climat pour accélérer sa contribution vers un monde bas carbone AXA IM FR (axa-im.fr)
2021	Climat	En 2021, AXA Investment Managers a étendu sa politique de risque climatique au secteur du pétrole et du gaz, notamment en matière d'exclusion.	AXA IM continue à renforcer ses actions en faveur du climat pour accélérer sa contribution vers un monde bas carbone AXA IM FR (axa-im.fr)
2021	Climat	En 2021, AXA Investment Managers a développé une approche d'engagement de type « Trois infractions, c'est l'exclusion ». En 2022, cette politique s'applique en particulier aux retardataires en matière de climat.	AXA IM intensifie ses initiatives d'engagement et d'actionnariat actif auprès des entreprises afin qu'elles prennent des mesures significatives en matière de durabilité AXA IM FR (axa-im.fr) AXA IM renforce l'activité

¹⁷⁰ Ibid.

			d'engagement actionnarial auprès des entreprises en multipliant par deux ses engagements AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à réduire l'intensité carbone de ses portefeuilles de titres d'entreprises de 25 % d'ici fin 2025.	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à ce que 50 % de ses actifs immobiliers en propriété directe soient en ligne avec la trajectoire du Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) d'ici fin 2025.	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à réduire de 20 % les émissions opérationnelles « côté propriétaire » de ses actifs immobiliers directs d'ici 2025 par rapport à 2019 (et à atteindre l'objectif « zéro émission nette » d'ici 2050).	AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à réduire son empreinte carbone opérationnelle de 26 % d'ici fin 2025.	Rapport Climat d'AXA IM 2021 Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Climat	En 2022, AXA Investment Managers s'est engagée à dialoguer avec les émetteurs de 70% des émissions financées dans les secteurs matériels d'ici fin 2025.	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2024	Climat	AXA IM publie la deuxième édition de l' <i>AXA IM for Progress Monitor</i> associé à la publication de son Rapport durabilité. AXA IM a réalisé des progrès concrets en réduisant l'intensité carbone de son portefeuille <i>corporate</i> de près du double de l'objectif initial déjà ambitieux. Des progrès significatifs ont été accomplis en matière de décarbonation du portefeuille immobilier, dépassant également l'objectif intermédiaire. Une dynamique positive sur l'allocation de capitaux vers des solutions de capital naturel et sur l'engagement – avec plusieurs objectifs atteints – confirme les ambitions d'AXA IM d'être un investisseur <i>net zero</i> d'ici 2050.	AXA IM sur la bonne voie pour atteindre ses objectifs intermédiaires et devenir un investisseur net zero d'ici 2050 AXA IM Corporate
2020	Biodiversité	En 2020, AXA Investment Managers a lancé une initiative pour développer un outil permettant de mesurer l'impact des investissements sur la biodiversité. Suite à cette initiative, AXA Investment Managers a annoncé courant 2020 un partenariat avec Iceberg Data Lab et I Care & Consult pour développer des indicateurs permettant de mesurer l'impact des investissements sur la biodiversité.	AXA IM, BNP Paribas AM, Sycomore Asset Management et Mirova, un affilié de Natixis IM, lancent un appel commun à développer un outil précurseur de mesure d'impact biodiversité AXA IM Corporate (axa-im.com)
2021	Biodiversité	En 2021, AXA Investment Managers a renforcé sa stratégie en matière de biodiversité, en étendant les exclusions de sa Politique de protection des écosystèmes et de déforestation (ancienne Politique relative à l'huile de palme).	AXA IM élargit sa politique sur l'huile de palme afin de protéger les écosystèmes et de lutter contre la déforestation AXA IM Corporate (axa-im.com)
2022	Biodiversité	AXA Investment Managers s'engage à investir au moins 500 millions d'euros dans des solutions de capital naturel d'ici fin 2028.	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2020	Social	En 2020, AXA Investment Managers a intégré des objectifs de diversité de genre dans sa politique de gouvernance et de vote	AXA IM to expand its gender diversity voting policy for both developed and emerging market economies AXA IM Corporate (axa-im.com)
2015	Durabilité	AXA Investment Managers s'est engagée en 2015 à ce que 75 % de ses actifs immobiliers soient certifiés d'ici 2030 (AUM). Ces certifications incluent, entre	AXA IM Alts – Stratégie ESG

		autres, BREEAM et DGNB.	
2018	Durabilité	En 2018, AXA Investment Managers s'est engagée à ce que plus de 75 % de ses actifs sous gestion soient évalués par son outil de notation ESG interne (actifs immobiliers en propriété directe).	AXA IM Alts – Stratégie ESG
2020	Durabilité	En 2020, AXA Investment Managers a développé un programme caritatif pour sa gamme de fonds à impact.	Résultats de l'exercice 2022 AXA IM Corporate (axa-im.com)
2021	Durabilité	AXA Investment Managers a renommé sa gamme de fonds durables en 2021.	AXA IM renomme ses fonds ESG les plus ciblés afin de simplifier sa gamme durable pour les clients AXA IM UK (axa-im.co.uk)
2022	Durabilité	En 2022, AXA Investment Managers a renforcé sa politique de vote, afin d'intégrer davantage les considérations ESG dans nos votes. Ce renforcement a été accentué en 2023, avec l'ajout de critères supplémentaires sur la gouvernance des enjeux ESG, les risques liés à la biodiversité, les pratiques fiscales, les rémunérations et les conflits d'intérêts.	AXA IM dévoile une nouvelle politique de vote pour inciter les entreprises en portefeuille à prendre davantage en compte les questions environnementales et sociales AXA IM Corporate (axa-im.com)
2023	Durabilité	Début 2023, AXA IM a lancé « AXA IM for Progress Monitor », qui regroupe un ensemble d'indicateurs existants de manière simple et transparente afin de mieux communiquer et de présenter notre parcours vers les objectifs « zéro émission nette ». Il s'agit de huit indicateurs sélectionnés pour leur importance stratégique et leur contribution importante à notre objectif de zéro émission nette en tant qu'entreprise et investisseur d'ici 2050.	AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2023	Durabilité	AXA Investment Managers s'engage à veiller à ce qu'au moins 70 % des collaborateurs participent à au moins une session de formation ou de sensibilisation en matière d'ESG et de durabilité d'ici fin 2023, l'accent étant mis sur le pilier « E ».	Pour voir les progrès réalisés dans ce domaine : AXA IM For Progress Monitor AXA IM Corporate (axa-im.com)
2023	Durabilité	En 2023, AXA IM s'est engagée à aligner la rémunération des cadres dirigeants sur ses ambitions ESG.	AXA IM aligne la rémunération des cadres dirigeants sur ses ambitions ESG AXA IM Corporate (axa-im.com)
2024	Durabilité	Début 2024, AXA IM annonce trois principales mises à jour de sa politique de gouvernance d'entreprise et de vote, afin de renforcer encore ses attentes en matière d'ESG : i) les entreprises les plus émettrices faisant activement pression contre les objectifs de l'Accord de Paris seront tenues de rendre des comptes à partir de 2024 ; ii) l'élargissement des effectifs est pris en compte dans le cadre des propositions de rémunération des dirigeants ; iii) les modifications des statuts visant à introduire un format d'AGA uniquement virtuelle feront l'objet d'un vote défavorable.	AXA IM incite les entreprises à rendre compte de leurs activités de lobbying climatiques dans sa politique de vote AXA IM FR (axa-im.fr)
2024	Durabilité	Ce programme englobe toutes les initiatives de mécénat et de soutien aux communautés d'AXA IM dans ses différentes régions, autour du thème commun « Empowering Sustainable Futures ». Il regroupe les versements liés aux frais de gestion des fonds à impact d'AXA IM, les dons versés à des organisations caritatives, le soutien à la recherche scientifique, ainsi qu'une nouvelle offre de volontariat en Europe, aux États-Unis et en Asie. Ce programme de mécénat témoigne de l'engagement d'AXA IM à apporter un soutien matériel aux communautés locales et à l'environnement via un financement cible de 1,8 million d'euros en 2025, contre 1,6 million en 2024.	AXA IM lance un programme de mécénat rassemblant toutes les initiatives globales et locales autour d'un thème unique « Empowering Sustainable Futures » AXA IM Corporate

4. Réflexions d'AXA IM : sélection de travaux de recherche et de publications concernant l'IR en 2024

Les travaux de recherche, les analyses et les idées d'investissement font partie intégrante des prestations que nous proposons à nos clients. C'est dans cette optique que nous avons créé en juin 2022 l'AXA IM Investment Institute. Cette plateforme de réflexion réunit des experts issus des équipes de recherche, d'investissement et d'investissement responsable en vue d'examiner les tendances à court et long terme qui influent sur le paysage macroéconomique et de l'investissement à l'échelle mondiale, l'objectif étant de produire des analyses qui permettront aux clients de prendre des décisions d'investissement éclairées.

Chez AXA IM, nous produisons en interne des analyses et développons des idées novatrices en matière d'ESG sur des thèmes clés comme le changement climatique, la biodiversité, la diversité femmes/hommes et le capital humain, la technologie responsable et la gouvernance d'entreprise. Ces analyses sont publiées sur la page de notre site Internet dédiée à l'Institut d'investissement. Elles nous permettent d'identifier les risques ESG, de comprendre et d'anticiper leurs impacts sur les actifs dans lesquels nous investissons, mais aussi de mieux cerner l'impact environnemental et social de nos investissements. Les principales conclusions de ces travaux nous permettent également d'orienter nos stratégies d'actionnariat actif et d'exclusion.

ESG (transverses)

[Why the backlash? Sustainable investing is simply better investing | AXA IM Corporate](#), Hans Stoter, 2 décembre 2024

[Why responsible investors can present a competitive hedge with the adoption of CSDDD | AXA IM Corporate](#), Matthieu Firmian, 8 juillet 2024

[Driving impact: Why the US represents a hive of opportunity for sustainable investors | AXA IM Corporate](#), Ashley Keet, 7 mai 2024

[Everything's gone green | AXA IM Corporate](#), Chris Iggo, 1^{er} mars 2024

[Sustainability in 2024: From net zero to a more holistic approach | AXA IM Corporate](#), Virginie Derue, 9 février 2024

Enjeux environnementaux

[COP29 and the US election: Where does the battle against climate change go now? | AXA IM Corporate](#), Virginie Derue, 13 décembre 2024

[Outlook 2025: Prospects for the race to net zero | AXA IM Corporate](#), Nigel Topping, 11 décembre 2024

[COP16: Important outcomes despite crucial issues unresolved | AXA IM Corporate](#), Benoît Galaup, 19 novembre 2024

[Will COP29 be an enabling COP? | AXA IM Corporate](#), Virginie Derue, 30 octobre 2024

[Ingenuity and opportunity: Navigating the path to net zero | AXA IM Corporate](#), Nigel Topping, 25 octobre 2024

[Avoided Emissions: Why it matters to investors to account for what does not exist | AXA IM Corporate](#), Olivier Eugène, 10 octobre 2024

[COP16: A crucial step towards achieving global biodiversity targets | AXA IM Corporate](#), Benoît Galaup,
1^{er} octobre 2024

[Leading the charge: Surge in US data centre growth is powering renewable energy investment opportunities | AXA IM Corporate](#), Tom Atkinson, 27 septembre 2024

[What energy transition scenarios are and how they can be used or misused | AXA IM Corporate](#),
Olivier Eugène, 28 mai 2024

[New standards and frameworks arm investors in the battle against biodiversity loss | AXA IM Corporate](#),
Mariana Villanueva, le 22 mai 2024

[Infrastructure and the energy transition: Moving electrons and molecules | AXA IM Corporate](#),
Olivier Eugène, Anaïs El Kasm, 22 avril 2024

[Mesurer l'énergie : l'électrification, une lueur d'espoir en matière de pertes et de gains d'efficacité ? | AXA IM Corporate](#), Olivier Eugène, 28 février 2024

Gouvernance d'entreprise

[AGM season 2024: Back to governance basics? | AXA IM Corporate](#), Héloïse Courault, Alexandre Prost,
Constance Caillet, 11 septembre 2024

5. Enquêtes & questionnaires de marché

Enquête	Classement/Note d'AXA IM	Date	Lien
Rapport d'évaluation PRI	Stratégie et gouvernance politique : 5 ★ Direct – Actions cotées – Gestion quantitative active : 4 ★ Direct – Actions cotées – Gestion fondamentale active : 4 ★ Direct – Actions cotées – Fiducies d'investissement – Vote : 4 ★ Direct – Obligations – SSA : 4 ★ Direct – Obligations – Titres d'entreprises : 4 ★ Direct – Obligations – Produits titrisés : 4 ★ Direct – Obligations – Dette privée : 4 ★ Direct – Immobilier : 4 ★ Direct – Infrastructure : 2 ★ Indicateurs de confiance : 4 ★	Décembre 2023	Évaluation PRI 2023
ShareAction	B ; 73 % (classé 3 ^e sur 77, gagnant quatre places par rapport au classement 2023 et huit par rapport à celui de 2020)	Mai 2025	Rapport ShareAction Point of No Returns 2025
	82 % (classé 25 ^e sur 70, gagnant dix places par rapport au classement 2024 et sept par rapport à celui de 2023)	Février 2025	Rapport ShareAction Le vote compte 2024
Rapport H&K Responsible Investment Brand Index (RIBI)	« Avant-gardiste » – Catégorie supérieure	Avril 2025	RIBI 2025 – Indice des marques d'investissement responsable (RIBI)
Influence Map	A	Août 2023	Rapport Asset Managers and Climate Change Finance Map 2023
Classements Climetrics 2024	10 des 79 fonds AXA IM classés ont obtenu la meilleure note de 5 feuilles.	Décembre 2024	Climetrics – CDP
Évaluation par Reclaim Finance des pratiques climatiques des gestionnaires d'actifs	AXA IM est évaluée à l'aune de différents critères concernant les investissements dans le charbon, le pétrole et le gaz respectivement, à la fois s'agissant de nos participations dans ces activités et des politiques d'exclusion que nous avons mises en œuvre.	Décembre 2024	Évaluation des pratiques climatiques des gestionnaires d'actifs – Reclaim Finance
Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB)	En 2024, nous avons soumis à GRESB un montant supérieur à la moyenne (environ 60 milliards d'euros d'actifs sous gestion au total, contre une moyenne de 4,5 milliards de dollars pour notre groupe de pairs), dans 14 fonds, au sein de secteurs diversifiés. Nous avons maintenu notre performance par rapport à notre objectif, à savoir obtenir le statut « 4 étoiles » avec un score moyen de 84/100, qui continue de refléter notre position de leader en matière d'ESG. Cinq fonds ont obtenu 5 étoiles, soit la notation de performance la plus élevée, sept fonds ont augmenté ou conservé leur score et trois ont obtenu des étoiles supplémentaires par rapport à l'année précédente. Ces résultats démontrent notre capacité à intégrer les critères ESG à grande échelle dans nos portefeuilles immobiliers et nos efforts continus pour améliorer la performance ESG de nos actifs.	Octobre 2024	Score GRESB pour les gestionnaires d'actifs

6. Tableau de correspondance avec le décret d'application de l'article 29 et les recommandations de la TCFD

Article 29 de la loi française relative à l'énergie et au climat¹⁷¹

Section du décret	Contenu	Sections concernées du rapport	Informations incluses (« Oui »/« Non »/« En partie »)			Raison(s) du manque d'informations et plan d'action associé (si « Non » ou « En partie »)
			AXA IM Paris	AXA REIM SGP	AXA IM Prime	
Art 1 ^{er} - III- 1°	Approche ESG générale de l'entité	1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM	Oui	Oui	Oui	N/A
	Moyens d'information des clients	1.4 Nos communications ESG	Oui	Oui	Oui	N/A
	Produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR	Annexe 7. Liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR	Oui	Oui	Oui	N/A
	Liste des initiatives, codes et principes	Annexe 2. Liste des initiatives, codes et principes d'AXA IM	Oui	Oui	Oui	N/A
Art 1 ^{er} - III- 2°	Moyens et ressources internes	2.1 Nos ressources humaines 2.3 Nos moyens techniques	Oui	Oui	Oui	N/A
	Renforcement des capacités internes	2.2 Nos ressources de formation et de renforcement des capacités internes	Oui	Oui	Oui	N/A
Art 1 ^{er} - III- 3°	Processus de supervision de la stratégie ESG	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	Oui	Oui	Oui	N/A
	Politique de rémunération	3.2 Intégration des facteurs ESG dans la politique de rémunération et les objectifs ESG	Oui	Oui	Non	<i>Concernant AXA IM Prime : le régime de rémunération différée liée aux critères ESG d'AXA IM ne s'applique pas à AXA IM Prime à ce jour. En cours de développement, l'approche sera validée en 2024 ou 2025.</i>
	Prise en compte des critères ESG dans le règlement intérieur du Conseil d'administration	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	Oui	Oui	Oui	N/A
Art 1 ^{er} - III- 4°	Périmètre de la stratégie d'engagement	4.1 Engagement, collaboration et escalade	Oui	Oui	Oui	N/A
	Présentation de la politique de vote	4.3 Vote	Oui	Non	Non	<i>Concernant AXA REIM SGP et AXA IM Prime : bien que des votes aient lieu s'agissant des classes d'actifs</i>

¹⁷¹ [Article 29 – LOI n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat \(1\) – Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

						<i>alternatives, la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM ne serait pas applicable compte tenu des spécificités de cette classe d'actifs.</i>
	Résultats de la stratégie d'engagement	4.1 Engagement, collaboration et escalade, voir sous-section « Engagement en 2023 : faits marquants et données »	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	N/A
	Résultats de la stratégie de vote	4.3 Vote	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<u>Concernant AXA REIM SGP et AXA IM Prime : voir ci-dessus.</u>
	Décisions d'investissement suite à nos activités d'engagement	4.1 Engagement, collaboration et escalade	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	N/A
Art 1^{er} - III- 5°	Éligibilité à la Taxonomie de l'UE et alignement	5.1 Part verte des activités, voir sous-section « Part durable des activités suivant la taxonomie de l'UE concernant les activités durables »	<i>En partie</i>	<i>Non</i>	<i>Non</i>	<u>Concernant AXA REIM SGP et AXA IM Prime : pas de divulgation de l'alignement des actifs sur les critères de la Taxonomie de l'UE, en l'absence de méthodologies matures et appropriées pour les actifs alternatifs et autres actifs privés (développement continu de méthodologies appropriées et choix d'un fournisseur de données approprié).</u> <u>Concernant AXA IM Paris : pas de divulgation sur les actifs de crédit alternatifs (même raison que ci-dessus)</u>
	Exposition aux combustibles fossiles	5.2 Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	N/A
Art 1^{er} - III- 6°	Stratégie climatique alignée sur l'Accord de Paris	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM	<i>En partie</i>	<i>En partie</i>	<i>Non</i>	<u>Concernant AXA IM Paris et AXA REIM SGP : objectif applicable jusqu'en 2050 appliqué aux actifs d'entreprises et souverains cotés et aux actions immobilières en propriété directe et ventilé par classe d'actifs avec des horizons intermédiaires, dont 2030 pour certains objectifs, mais pas d'objectif global pour AXA IM avant 2030.</u> <u>Concernant AXA IM Prime : pas de stratégie climat à long terme à l'égard des fonds de fonds des marchés privés à ce jour (actuellement en cours de définition de sa stratégie d'atténuation du changement climatique à long terme) ; fin 2023, AXA IM Prime a rejoint l'International Climate Initiative (ICI) et certains de ses actifs sont déjà couverts par les objectifs « zéro émission nette » existants d'AXA IM dans d'autres classes d'actifs (pour les fonds de fonds étant des fonds AXA IM comprenant des actions immobilières et/ou des titres souverains et/ou d'entreprises cotés).</u>
	Méthodologies utilisées dans le	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<u>Concernant AXA IM Prime : voir ci-dessus.</u>

	cadre de la stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	IM 6.4 Mise en œuvre de nos objectifs « zéro émission nette »				
	Résultats / Avancement des réalisations	6.1 Objectifs « zéro émission nette d'AXA IM » (en ce qui concerne les progrès mesurés par rapport à la réalisation de nos objectifs NZ) 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs, voir la sous-section « Tableau de bord climatique d'AXA IM » (en ce qui concerne les indicateurs climatiques historiques et prospectifs)	Oui	Oui	Non	
	Politiques d'abandon progressif du charbon et des hydrocarbures non conventionnels	6.2 Exclusions : notre politique relative aux risques climatiques	En partie	En partie	En partie	<i>Concernant AXA IM Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime : pas d'engagement à l'égard d'un plan de sortie progressive du pétrole et du gaz non conventionnels comme pour le charbon. À ce stade, la stratégie d'AXA IM en matière d'hydrocarbures non conventionnels comprend notre exclusion de la production de sables bitumineux et des oléoducs liés aux sables bitumineux, du pétrole et gaz de schiste et du pétrole et gaz de schiste dans l'Arctique en vertu de la politique d'AXA IM relative aux risques climatiques.</i>
	Suivi, changements, fréquence d'évaluation et mise à jour	6.1 Objectifs « zéro émission nette d'AXA IM » (en ce qui concerne les progrès mesurés par rapport à la réalisation de nos objectifs NZ)	Oui	Oui	Non	<i>Concernant AXA IM Prime : voir ci-dessus.</i>
Art 1 ^{er} - III- 7°	Stratégie pour la biodiversité alignée sur les objectifs à long terme	7 Notre stratégie pour la biodiversité	En partie	En partie	En partie	<i>Concernant AXA IM Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime : pas de stratégie quantifiée d'atténuation de l'impact sur la biodiversité ni d'objectifs fixés en l'absence de méthodologies et d'orientations techniques suffisamment matures pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement sur les objectifs à moyen et long termes à l'échelle mondiale. À ce stade, le plan d'amélioration continue d'AXA IM lié à sa stratégie biodiversité est constitué i) de nos efforts de recherche et d'engagement, ii) de notre exclusion, au travers de la Politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation, et iii) de la poursuite des progrès dans la mesure de notre empreinte biodiversité.</i>

	Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et incidences sur la biodiversité	7.3 Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité	Oui	Non	Non	Concernant AXA REIM SGP et AXA IM Prime : pas de divulgation de l'empreinte biodiversité ni d'analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et des principaux impacts sur la biodiversité, comme pour les actifs alternatifs et autres actifs privés, en l'absence de méthodologies et d'orientations suffisamment matures et appropriées (approche encore en cours de développement).
	Divulgation de l'empreinte biodiversité		Oui	Non	Non	
Art 1 ^{er} - III- 8°	Identification, évaluation, hiérarchisation et gestion des risques ESG	1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	Oui	Oui	Oui	N/A
	Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés	8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	Oui	Oui	Oui	N/A
	Fréquence de révision du cadre de gestion des risques		Oui	Oui	Oui	N/A
	Actions visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques ESG		Oui	Oui	Oui	N/A
	Évaluation quantitative des impacts financiers liés aux critères ESG	8.1 identification et atténuation des principaux risques de durabilité, voir la sous-section « Principaux risques de durabilité identifiés »	En partie	En partie	Non	Concernant AXA IM Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime : pas de quantification des risques financiers liés à l'ESG outre les risques financiers liés au climat en suivant le modèle MSCI Climate VaR, en attente de méthodologies pertinentes et appropriées (non planifiées à ce stade) ; AXA IM Prime n'utilise pas la VaR Climatique à ce jour (approche encore en développement).
	Indication de l'évolution du choix des méthodologies et des résultats		Oui	Oui	Oui	N/A

Recommandations de la TCFD¹⁷²

Sections	Informations recommandées	Sections concernées
Gouvernance Stratégie	Surveillance par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR
	Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR
	Identification des risques et des opportunités liés au climat à court, moyen et long terme	6.5 Indicateurs climatiques prospectifs 8.1 identification et atténuation des principaux risques de durabilité, voir la sous-section « Principaux risques de durabilité identifiés »
	Impact des risques et opportunités liés au climat sur la stratégie d'investissement	6 Notre stratégie climatique
	Analyse de scénarios liés au climat (y compris un scénario de 2 °C ou moins)	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs
Gestion du risque	Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	6 Notre stratégie climatique 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité 8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière
	Processus de gestion des risques liés au climat	8 Notre processus de gestion des risques ESG
	Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans le cadre général de la gestion des risques	8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité 8.2 Contrôles internes et audits 8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière
Indicateurs et objectifs	Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au climat	6.5 Indicateurs climatiques prospectifs
	Publication des émissions de GES des <i>Scopes</i> 1 et 2 – et le cas échéant du <i>Scope</i> 3 – et des risques associés	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs
	Objectifs utilisés pour gérer les risques et opportunités liés au climat et la performance	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs

¹⁷² [Publications | Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat \(fsb-tcfd.org\)](https://www.fsb-tcfd.org/)

Conclusions de la *Securities and Futures Commission (SFC)* de Hong Kong sur la gestion et la divulgation des risques liés au climat par les gestionnaires de fonds¹⁷³

Section	Contenu	Sections concernées du rapport	Informations incluses (« Oui »/« Non »/« En partie »)			Raison(s) du manque d'informations et plan d'action associé (si « Non » ou « En partie »)
			AXA IM Paris	AXA REIM SGP	AXA IM Prime	
Modalités et fréquence de divulgation des informations	S'assurer que les informations divulguées sont proportionnelles au degré de prise en compte des risques liés au climat dans le processus d'investissement et de gestion des risques	N/A (voir le <i>reporting</i> produit sur le Fund Centre d'AXA IM)	Oui	Oui	Oui	N/A
	Communiquer de manière adéquate les informations aux investisseurs du fonds	1.4 Nos communications ESG	Oui	Oui	Oui	N/A
	Examiner les informations divulguées au moins une fois par an et informer les investisseurs des changements importants	N/A (voir le <i>reporting</i> produit sur le Fund Centre d'AXA IM)	Oui	Oui	Oui	N/A
Exigences de base sur les informations divulguées relatives à la gouvernance au niveau de l'entité	Structure de gouvernance	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	Oui	Oui	Oui	N/A
	Rôles et supervision du Conseil d'administration, y compris son examen du cadre de gestion des risques liés au climat, ainsi que le processus et la fréquence à laquelle ses membres sont informés	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	Oui	Oui	Oui	N/A
	Rôles et responsabilités de la direction, y compris son processus d'information et de suivi de l'avancement des efforts de gestion des risques liés au climat	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	Oui	Oui	Oui	N/A
Exigences de base en matière de gestion des investissements et de gestion des risques en lien avec les informations à divulguer au niveau	Mesures prises pour intégrer les risques climatiques pertinents et significatifs dans le processus de gestion des investissements	1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	Oui	Oui	Oui	N/A
	Processus d'identification, d'évaluation, de gestion et de suivi des risques liés au	1.2 Cadre d'investissement responsable	Oui	Oui	Oui	N/A

¹⁷³ [Circular to licensed corporations Management and disclosure of climate-related risks by fund managers](https://www.sfc.hk/en/circulars/circular-to-licensed-corporations-management-and-disclosure-of-climate-related-risks-by-fund-managers) | Securities & Futures Commission of Hong Kong ([sfc.hk](https://www.sfc.hk))

entité	climat, outils et indicateurs utilisés compris	d'AXA IM 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité				
Renforcement des normes en matière de divulgation d'informations relatives à la gestion des risques au niveau entité ou fonds	Politique d'engagement au niveau entité, avec de préférence des exemples sur la gestion des risques climatiques significatifs en pratique	4.1 Engagement, collaboration et escalade	Oui	Oui	Oui	N/A
	Empreintes carbone du portefeuille des émissions relevant des <i>Scopes 1</i> et <i>2</i> associées aux investissements sous-jacents des fonds au niveau fonds, y compris la méthodologie de calcul, les hypothèses et limites sous-jacentes et la proportion d'investissements couverts	6.5 Indicateurs climatiques prospectifs – Tableau de bord climatique d'AXA IM : une combinaison d'indicateurs historiques et prospectifs – Intensité carbone	Oui	Oui	Non	<p><u>Concernant AXA IM Prime :</u> AXA IM Prime investit dans des structures de fonds de fonds et s'appuie donc sur les empreintes carbone et les rapports financiers des fonds sous-jacents, ce qui peut entraîner un retard dans le reporting par rapport aux investissements en propriété directe. Le calcul et la déclaration des empreintes carbone par les gérants externes des fonds dans lesquels l'entité investit sont en cours et s'achèveront au second semestre 2024.</p> <p><u>Concernant AXA IM Paris et AXA REIM SGP :</u> veuillez également vous référer à leurs Déclarations relatives aux PIN respectives, qui sont décrites de manière complémentaire dans la Déclaration d'AXA IM au titre du Règlement SFDR, toutes deux disponibles sur le site internet d'AXA IM : Finance durable AXA IM Corporate (axa-im.com)</p>

7. Liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR

La liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR est disponible sur le Fund Centre d'AXA IM : [Fund Centre – AXA IM – Core \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com/fund-centre)

Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés ni disponibles dans votre territoire.

Dans la mesure où le SFDR est applicable depuis une période relativement courte, la classification SFDR est sujette à des ajustements et des modifications, car certains aspects du SFDR peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date du présent rapport. Dans le cadre de l'évaluation continue et du processus actuel de classification de ses produits financiers en vertu du SFDR, AXA IM se réserve le droit, conformément et dans les limites des réglementations et de la documentation juridique applicables à ses produits financiers, de modifier la classification d'un fonds particulier afin de refléter des changements dans la pratique du marché, dans ses propres interprétations, dans les lois ou réglementations liées au SFDR ou dans les réglementations déléguées actuellement

applicables, ou encore dans les communications des autorités nationales ou européennes, ou les décisions de justice clarifiant les interprétations du SFDR. Il est rappelé aux investisseurs qu'ils ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement sur la classification présentée en vertu du SFDR.

8. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité AXA IM Paris + AXA REIM SGP¹⁷⁴

Les principales incidences négatives d'AXA IM Paris et d'AXA REIM SGP sont décrites dans leurs Déclarations relatives aux PIN respectives. Elles sont décrites de manière complémentaire dans la Déclaration d'AXA IM au titre du Règlement SFDR (voir la section II concernant l'approche d'AXA IM relative à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et l'Annexe 1 concernant la prise en compte des PIN aux niveaux entité et produit), toutes deux disponibles sur le site internet d'AXA IM : [Finance durable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

¹⁷⁴ Comme décrit dans les informations fournies par AXA IM au niveau de l'entité au titre du SFDR, AXA IM Prime n'est pas tenue de prendre en compte les principales incidences négatives (PIN) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité étant donné qu'à la date de son bilan, elle comptait moins de 500 collaborateurs en moyenne au cours de l'exercice. AXA IM Prime prend actuellement en compte les PIN des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au niveau entité en vertu de l'article 4 du SFDR. Toutefois, dans la mesure où elle investit dans un large éventail de classes d'actifs privés avec une couverture fiable des indicateurs PIN minimale, elle a décidé de ne pas publier de Déclaration relative aux PIN pour l'année 2024. Néanmoins, AXA IM Prime prévoit de communiquer la manière dont les PIN sont pris en compte dans les décisions d'investissement dans le cadre d'une déclaration PIN à partir de 2026 pour l'année 2025 et a communiqué au niveau des produits à partir de 2024.

Avertissement concernant les données et les déclarations prospectives

Le présent rapport et les informations qui y figurent ont été préparés sur la base des données mises à la disposition d'AXA IM à la date du présent rapport. Sauf indication contraire dans le présent rapport, ce dernier et les informations qu'il contient sont uniquement valables à cette date. Le présent rapport fait référence à certains indicateurs extra-financiers, par exemple les scores ESG, les indicateurs clés de performance, les scores de controverses, les indicateurs et indices de référence liés au climat ou au développement durable, ainsi que d'autres données extra-financières, toutes sujettes à des mesures incertaines résultant de limites inhérentes à la nature et aux méthodes utilisées pour les déterminer. En règle générale, les indicateurs extra-financiers utilisés dans le présent document ne renvoient pas à des définitions normalisées et peuvent ne pas être comparables à des indicateurs ayant une dénomination similaire utilisés par d'autres sociétés. En outre, AXA IM se réserve le droit de modifier, d'ajuster et/ou de retraiter les données présentées dans le présent rapport, en tant que de besoin, sans préavis et sans explication.

Les données présentées ou incluses dans le présent rapport peuvent être mises à jour, modifiées, révisées ou supprimées dans les publications ultérieures d'AXA IM en fonction, entre autres facteurs, de la disponibilité, de l'impartialité, de l'adéquation, de l'exactitude, du caractère raisonnable ou de l'exhaustivité des informations, ou encore des changements dans les circonstances applicables, y compris les modifications des lois et réglementations en vigueur. Les techniques de mesure utilisées pour déterminer les indicateurs et les données extra-financiers peuvent impliquer des processus de modélisation et des recherches complexes. L'utilisation de différentes techniques de mesure peut également donner lieu à des mesures sensiblement différentes, tandis que la précision de ces techniques peut varier. En outre, la détermination et l'utilisation d'indicateurs et de données extra-financiers, en particulier lors de l'intégration des risques de durabilité ou de l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans les processus d'investissement, restent soumises à la disponibilité limitée de données pertinentes : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs, ou, lorsqu'elles sont divulguées par des émetteurs ou obtenues auprès de fournisseurs de données tiers, elles peuvent se révéler incorrectes, incomplètes ou suivre diverses méthodologies de reporting. Par ailleurs, la plupart des informations utilisées pour déterminer les indicateurs ou les facteurs extra-financiers se basent sur des données historiques, qui peuvent ne pas être complètes ou exactes ou ne pas refléter pleinement la performance ou les risques extra-financiers futurs des investissements sous-jacents. Malgré l'application d'un rigoureux processus de sélection des fournisseurs de données en vue d'assurer des niveaux de surveillance appropriés, les processus ESG et autres d'AXA IM, en ce compris l'outil de notation ESG exclusif d'AXA IM, peuvent ne pas nécessairement tenir compte de tous les risques extra-financiers et, partant, l'évaluation par AXA IM de l'impact de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité peut ne pas être exacte ou des événements imprévus en matière de durabilité pourraient affecter négativement la performance du portefeuille d'investissement. AXA IM peut changer de fournisseur de données à tout moment et à sa propre discrétion, ce qui peut également entraîner des modifications en lien avec les données utilisées pour les mêmes instruments ou investissements dans les futurs rapports. Si les méthodologies de notation extra-financière appliquées par AXA IM sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des changements dans la disponibilité des données ou des méthodologies utilisées par les émetteurs ou des contreparties pour publier des informations extra-financières, rien ne garantit que ces méthodologies réussissent ou réussiront à capter tous les facteurs extra-financiers. Les données figurant dans le présent rapport ne sont pas auditées.

Les données relatives à certains indicateurs extra-financiers peuvent être limitées, notamment en termes de couverture des classes d'actifs gérées par AXA IM. Elles peuvent en outre porter sur des périodes de reporting antérieures à l'année du présent rapport, en raison du manque de disponibilité des données.

Les indicateurs liés au climat ou à la durabilité et les données sous-jacentes sur les émissions font l'objet d'incertitudes en matière de mesure résultant des limites inhérentes à la nature et aux méthodes utilisées pour les déterminer. La disponibilité des données pertinentes est limitée : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs ou, lorsqu'elles sont divulguées par des émetteurs ou collectées auprès de fournisseurs de données tiers, elles peuvent être incorrectes, incomplètes ou suivre différentes méthodologies de reporting. Les sources de données et les méthodologies devraient évoluer et s'améliorer au fil du temps. Cela pourrait avoir un impact significatif sur les objectifs et leur réalisation.

Le présent rapport peut inclure des déclarations relatives à des événements, tendances, plans, attentes ou objectifs futurs et d'autres déclarations prospectives relatives aux activités, à la situation financière, aux performances opérationnelles, à la performance et à la stratégie futures d'AXA IM en ce qui concerne les objectifs climatiques et autres objectifs énoncés dans le présent document. Les déclarations prospectives ne sont pas des déclarations de faits historiques et peuvent contenir les termes « pourrait », « va », « devrait », « continuer », « objectifs », « estimations », « projets », « estime », « a l'intention », « s'attend à », « planifie », « cherche » ou « anticipe » ou des mots ayant une signification similaire. Ces déclarations reposent sur les opinions et hypothèses actuelles de la direction d'AXA IM et, par nature, impliquent des risques et incertitudes connus et inconnus. Il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Plus précisément, la réalisation effective des objectifs liés au climat et autres domaines énoncés dans le présent rapport peut différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. En outre, de nombreux facteurs ayant un impact sur la réalisation de nos objectifs climatiques peuvent être plus susceptibles de se produire, ou plus prononcés, à la suite d'événements catastrophiques, notamment des événements climatiques et autres catastrophes, des pandémies, des incidents liés au terrorisme ou des actes de guerre.

Les engagements d'AXA IM énoncés dans le présent rapport, notamment les objectifs « zéro émission nette » et le but d'atteindre le zéro émission nette, reflètent les attentes actuelles de la direction d'AXA IM et sont soumis à un certain nombre d'hypothèses, de

variables et d'incertitudes, y compris les actions des émetteurs dans lesquels nous investissons, des fournisseurs et d'autres tiers, ainsi qu'à diverses évolutions politiques, économiques, réglementaires, de la société civile et scientifiques échappant au contrôle d'AXA IM. Rien ne garantit que nos objectifs et le calendrier de toute transition seront atteints en tout ou en partie.

Il peut inclure ou se référer à des informations obtenues auprès de diverses sources tierces ou établies à partir de sources tierces, en ce compris, sans toutefois s'y limiter, des indices et des indices de référence de tiers. AXA IM n'a pas forcément examiné ces informations et n'approuve ni ne cautionne ces informations en les incluant ou en y faisant référence. En outre, il est possible que ces informations provenant de tiers n'aient pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

Par conséquent, AXA IM ne garantit pas l'impartialité, l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations, et aucun(e) déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est fait(e). En outre, AXA IM n'accepte aucune responsabilité quant à l'impartialité, l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations et ne sera pas tenue de mettre à jour ou de réviser ces informations.

Avertissement concernant les informations légales importantes

Dans la mesure où le SFDR est applicable depuis une période relativement courte, la classification SFDR est sujette à des ajustements et des modifications, car certains aspects du SFDR peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date du présent rapport. Dans le cadre de l'évaluation continue et du processus actuel de classification de ses produits financiers en vertu du SFDR, AXA IM se réserve le droit, conformément et dans les limites des réglementations et de la documentation juridique applicables à ses produits financiers, de modifier la classification d'un fonds particulier afin de refléter des changements dans la pratique du marché, dans ses propres interprétations, dans les lois ou réglementations liées au SFDR ou dans les réglementations déléguées actuellement applicables, ou encore dans les communications des autorités nationales ou européennes, ou les décisions de justice clarifiant les interprétations du SFDR. Il est rappelé aux investisseurs qu'ils ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement sur la classification présentée en vertu du SFDR.

Le présent document est publié uniquement à titre d'information concernant l'Article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et ne constitue pas une recherche en investissement ni une analyse financière concernant des transactions d'instruments financiers conformément à la directive MiFID (2014/65/UE). Il ne saurait en outre constituer une offre d'achat ou de vente de tout investissement, produit ou service de la part d'AXA Investment Managers ou de ses sociétés affiliées. Il ne doit pas être considéré comme une sollicitation ou un conseil d'investissement, juridique ou fiscal, une recommandation pour une stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'achat ou de vente de titres.

Toute mention de produits ou de stratégies est faite à titre purement indicatif. Le fait de viser un ODD en particulier ne signifie en rien que les Nations unies approuvent AXA Investment Managers, ses produits ou services ou les activités qu'elle a planifiées et ne constitue pas, de manière explicite ou implicite, une recommandation vis-à-vis d'une stratégie d'investissement. Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés ni disponibles dans votre territoire. En particulier, les parts des fonds ne peuvent pas être proposées, vendues ou transférées à des Ressortissants des États-Unis, tels que définis à la règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (« U.S. Securities Act »). Le traitement fiscal relatif à la détention, la souscription ou la cession d'actions ou de parts du fonds dépend du statut ou du traitement fiscal de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à demander conseil à ses propres conseillers fiscaux.

Ni MSCI ni toute autre partie impliquée dans la collecte, le calcul ou l'élaboration des informations MSCI ne fournissent de garanties ou de déclarations, expresses ou implicites, relativement auxdites données (ou aux résultats découlant de leur utilisation), et ces parties déclinent toute garantie quant à l'originalité, l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité marchande ou l'adéquation à un usage particulier desdites informations. Sans limiter la portée de ce qui précède, MSCI, ses sociétés affiliées ou tout tiers impliqué dans la compilation, le calcul ou la création des données ou lié à ceux-ci ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris la perte de bénéfices), même s'ils ont été informés de l'éventualité de tels dommages. Aucune autre distribution ou diffusion des données MSCI n'est autorisée sans le consentement écrit exprès de MSCI.

Publié par AXA Investment Managers Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime, trois sociétés de droit français dont le siège social est sis Tour Majunga – La Défense 9 – 6, place de la Pyramide – 92800 Puteaux. Société anonyme au capital de 1 421 906 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 353 534 506, AXA Investment Managers Paris est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le no GP 92008 en date du 7 avril 1992. Société anonyme au capital de 1 117 090 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 838 214 et entité réglementée d'AXA Investment Managers – Real Assets (« AXA IM - Real Assets »), AXA REIM SGP est une société de gestion de portefeuille spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers agréée par l'AMF sous le no GP-08000023 en date du 5 mai 2008. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 892 498 817, AXA IM Prime est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le no GP-20230023 en date du 21 décembre 2023. Dans d'autres juridictions, ce document est diffusé par la filiale locale d'AXA Investment Managers SA.